

Bibliothèque numérique

medic@

**Bulletin de la Société française
d'histoire de la médecine**

*1905, n° 04. - Paris : Alphonse Picard & Fils, 1905.
Cote : Fonds de la SFHM, 1905, n° 04*



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?bsfhmx1905x04>

BULLETIN
DE LA
Société française d'Histoire de la Médecine



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'HISTOIRE
DE
LA MÉDECINE

Publié par M. le D^r Albert PRIEUR
Secrétaire général



PARIS
ALPHONSE PICARD & FILS, ÉDITEURS
82, RUE BONAPARTE, 82

LISTE DES MEMBRES

Arrêtée au 1^{er} avril 1905.

- ACHARD (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue du Faubourg-Saint-Honoré, 164* (1).
- ALBERT (Maurice), Professeur à la Sorbonne, Professeur de rhétorique au Lycée Condorcet, Répétiteur à l'Ecole Polytechnique, *rue du Cherche-Midi, 89*.
- ALEZAIS (Dr), Médecin des hôpitaux, *rue d'Arcole, 3, Marseille*.
- ARONE (M^{me}), *8, rue de Chantilly*.
- AUBERT (Dr), Chirurgien en chef de l'Antiquaille, *rue Victor-Hugo, 33, Lyon*.
- BALLET (Dr Gilbert), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue du Général-Foy, 39*.
- BARBILLON (Dr), ancien interne des hôpitaux de Paris, *avenue de l'Observatoire, 24*.
- BAUDOIN (Dr Marcel), *rue Linné, 21*.
- BEAUVOIS (Dr), *rue d'Orléans, 21, Neuilly-sur-Seine*.
- BELUZE (Dr), *rue des Francs-Bourgeois, 54*.
- BÉRILLON (Dr), Directeur de la *Revue de l'Hypnotisme*, *rue Castellane, 4*.
- BERGOUNIOUX (Dr), Médecin en chef de l'*Hôpital militaire de Poitiers*.
- BINOT (Dr), Chef de laboratoire à l'Institut Pasteur, *rue Cassette, 22*.

(1) Là où le nom de ville n'est pas indiqué, il s'agit de Paris.

- BLANCHARD (D^r Raphaël), Professeur à la Faculté, Membre de l'Académie de médecine, *boulevard Saint-Germain, 226.*
- BONAPARTE (prince Roland), *avenue d'Iéna, 10.*
- BORNE (D^r G.), *rue de Louvois, 8.*
- BOS (D^r Alphonse), *cours Lieutaud, 52, Marseille.*
- BOURNEVILLE (D^r), Médecin de l'Hospice de Bicêtre, Rédacteur en chef du *Progrès Médical*, *rue des Carmes, 14.*
- BOUTINEAU, Membre de la Société archéologique, *rue de l'Alma, 73, à Tours.*
- BROCHIN (D^r), Chirurgien de l'hôpital Péan, *rue de Grenelle, 86.*
- BRÆMER (D^r), Professeur à l'Ecole de Pharmacie de Toulouse.
- BRISAUD (D^r), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Bonaparte, 5.*
- BROUARDEL (D^r), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Institut, *rue de Bellechasse, 58.*
- BUDIN (D^r), Professeur à la Faculté, Acc. des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *rue de la Faisanderie, 51.*
- BUGIEL (D^r), *rue de la Collégiale, 10.*
- BURET (D^r F.), Secrétaire général de la Société de médecine de Paris, *rue Casimir-Delavigne, 2.*
- CAPITAN (D^r), ancien Président de la Société d'anthropologie, *rue des Ursulines, 5.*
- CARBONNELLI (D^r), Directeur de la Maternité, *Saint-Massimo, 33, Turin.*
- CASTEL (D^r du), Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *boulevard Saint-Germain, 241.*
- CARTAZ (D^r), ancien interne des hôpitaux, *boulevard Hausmann, 39.*
- CAYLA (D^r), *avenue de Neuilly, 31, Neuilly-sur-Seine.*
- CHAPUT (D^r H.), Chirurgien des hôpitaux, *avenue d'Eylau, 21.*

- CHARCOT (D^r Jean), ancien chef de clinique, *rue de l'Université, 80.*
- CHASSEVANT (D^r), Professeur agrégé à la Faculté, *rue du Mont-Thabor, 21.*
- CHAUFFARD (D^r), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Saint-Simon, 2.*
- CHAUMONT (D^r), *rue de Vaugirard, 63.*
- CHAUVEAU (D^r), *boulevard Saint-Germain, 225.*
- CHERVIN (D^r), *avenue Victor-Hugo, 82.*
- CHEYLUD (Em.), Pharmacien, à la *Roche-Chalais (Dordogne).*
- CLARET (D^r André), *au Hâvre (Seine-Inf.).*
- COMAR, *rue des Fossés-Saint-Jacques, 20.*
- COQUERELLE (D^r), *rue Saint-Pantaléon, 18, Beauvais.*
- CORDIER (D^r), aux Etablissements français de Pondichéry (*Inde*).
- CORNU (D^r), à *Neuvy (Yonne).*
- COURTADE (D^r A.), ancien Interne des Hôpitaux, *rue Castellane, 14.*
- CUMSTON (D^r Charles), *Beacon Street, 871, Boston, Mass., Etats-Unis.*
- DARDEL (D^r), *rue d'Edimbourg, 10. L'été à Aix-les-Bains.*
- DÉJERINE (D^r), Professeur à la Faculté, médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *boulevard Saint-Germain, 179.*
- DELAUNAY (D^r), Interne des hôpitaux, *rue Vavin, 18.*
- DELORME (D^r), Membre de l'Académie de médecine, Directeur de l'*Hôpital du Val-de-Grâce.*
- DEMMLER (D^r), *rue de la Verrerie, 34.*
- DÉNEFFE (D^r), Professeur à la Faculté de Gand, *rue de la Station, 64, Gand (Belgique),*
- DESNOS (D^r), *rue la Boétie, 59.*
- DIGNAT (D^r), *avenue Carnot, 14.*
- DORVEAUX (D^r), Bibliothécaire de l'Ecole de Pharmacie, *avenue d'Orléans, 58.*

- DUCHÉ (D^r), *Saint-Barthélemy-de-Bellegarde (Dordogne)*.
 DUBREUIL-CHAMBARDEL (Louis), *rue Jeanne-d'Arc, 3, à Tours*.
 DUMON (D^r), à Paris.
 DUPRÉ (D^r), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Saint-Georges, 47*.
- FABRE (D^r), Membre correspondant de l'Académie de médecine, *Commeny (Allier)*.
 FAREZ (D^r), *boulevard Haussmann, 154*.
 FAY (Marcel), *boulevard Haussmann, 85*.
 FAY (Maurice), *boulevard Haussmann, 85*.
 M^{me} FÉDOROFF (D^r), *rue Galilée, 21*.
 FIESSINGER (D^r), Rédacteur en chef du *Journal des Praticiens*, Membre correspondant de l'Académie de médecine, *square du Croisic, 8*.
 FLANDRIN (D^r), Médecin accoucheur en chef de l'Hôpital, *place Grenette, 11, Grenoble*.
 FLEURY (D^r Maurice de), ancien interne des hôpitaux, *boulevard Haussmann, 139*.
 FLORENCE (D^r), Professeur à la Faculté, *rue Culatte, 3, Lyon*.
 FOLET (D^r), Professeur à la Faculté de Lille, *rue Solférino, 232, à Lille*.
 FOURNIER (D^r Alfred), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *rue de Miromesnil, 77*.
 FOURNIER (D^r Henri), *rue de Lisbonne, 11*.
 FRANCKLIN (Alfred), Conservateur de la Bibliothèque Mazarine, *quai Conti*.
- GARIEL (D^r), Professeur à la Faculté, membre de l'Académie de médecine, *rue Edouard-Detaille, 6*.
 GAUCHER (D^r), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *Square Moncey, 1*.
 GÉNEVRIER, Interne des hôpitaux, *156, boulevard Magenta*.

- GILBERT (D^r), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue de Rome, 27.*
- GILBERT (Emile), *rue Paul-Bert, 31, Moulins.*
- GLEY (D^r), Professeur agrégé à la Faculté, Secrétaire général de la Société de biologie, *rue Monsieur-le-Prince, 14.*
- GRASSET (D^r), Professeur à la Faculté, *rue J.-J.-Rousseau, Montpellier.*
- GUELLOT (D^r Octave), Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, *rue du Marais, Reims.*
- GUÉPIN (D^r), ancien Interne des hôpitaux, *boulevard Malesherbes, 21 bis.*
- GUICHARD (D^r), à Angers.
- GUIGUES, Professeur à l'école de Médecine de Beyrouth (Syrie).
- GUIART (D^r), Professeur agrégé à la Faculté, Secrétaire général de la Société zoologique de France, *rue de l'Ecole-de-Médecine, 15.*
- GUILLOU (D^r Paul), *boulevard Malesherbes, 69.*
- GUYON (D^r), Professeur à la Faculté, Chirurgien des hôpitaux, Membre de l'Institut, *rue Roquépine, 11 bis.*
- GUYOT (Edouard), *rue Rochechouard, 51.*
- GYORY (D^r de), Privat-docent d'histoire de la médecine à l'Université de Budapest, IV, *Zoldfa, u, 21.*
- HAHN (D^r), Sous-Bibliothécaire à la Faculté, *rue Descartes, 29.*
- HALLOPEAU (D^r), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *boulevard Malesherbes, 91.*
- HAMONIC (D^r), ancien Interne des hôpitaux, *rue Clauzel, 7 ter.*
- HAMY (D^r), Professeur au Muséum, Membre de l'Institut, *rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36.*
- HERVOT (D^r), *rue Saint-Vincent, 7, Saint-Malo.*
- HOUSSAY (D^r Fr.), à Pontlevoy (Loir-et-Cher.)
- JABLONSKI (D^r), Médecin des hôpitaux, *Poitiers.*

- JAYLE (D^r), Chef de clinique chirurgicale, *boulevard Saint-Germain, 232.*
- JEANSELME (D^r), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue de Miromesnil, 92.*
- JENNINGS (D^r), *au Vésinet (Seine-et-Oise).*
- JOLY (D^r), Médecin consultant, à *Bagnoles de l'Orne.*
- JOUBIN (D^r), *boulevard Saint-Germain, 88.*
- KLEIN (D^r Gustav), à Munich (Bavière).
- LABADIE-LAGRAVE (D^r), Médecin des hôpitaux, *avenue Montaigne, 8.*
- LABROUSSE (D^r), *avenue Marceau, 35.*
- LACASSAGNE (D^r), Professeur à la Faculté, Directeur des *Archives d'anthropologie criminelle, place Raspail, 1, Lyon.*
- LACRONIQUE (D^r), *5, avenue Gambetta, à Saint-Mandé (Seine).*
- LANDOUZY (D^r), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *rue Chauveau-Lagarde, 4.*
- LANGLOIS (D^r), à *Maubeuge (Nord).*
- LAPERSONNE (D^r DE), Professeur à la Faculté, *90, boulevard Malesherbes.*
- LEGLAIR (Edmond), Pharmacien des hôpitaux, *rue de Puebla, 17, à Lille.*
- LE PILEUR (D^r), Médecin de Saint-Lazare, *rue de l'Arcade, 15.*
- LEJARS (D^r), Professeur agrégé à la Faculté, Chirurgien des hôpitaux, *rue de la Victoire, 96.*
- LEDÉ (D^r Fernand), Membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, *quai aux Fleurs, 19.*
- LERI (André), *rue de Sontay, 4.*
- LEUDET (D^r), *rue d'Offemont, 35.*
- LOBLIGEIS (D^r), *rue de Laborde, 5.*
- LOCARD (D^r Edmond), *quai de la Charité, 28, Lyon.*
- LEW (D^r Pierre), *boulevard Voltaire, 180.*

- LUCAS-CHAMPIONNIERE (D^r), Chirurgien des hôpitaux,
Membre de l'Académie de médecine, *avenue Montai-
gne, 3.*
- LUTAUD (D^r), Médecin de Saint-Lazare, rédacteur en chef
du *Journal de médecine de Paris*, *rue Pierre-Char-
ron, 31.*
- MAC-AULIFFE (D^r), *boulevard Haussmann, 43.*
- MAGNAN (D^r), Médecin de Sainte-Anne, Membre de l'Académie de médecine, *rue Cabanis, 1.*
- MARIE (D^r A.), Médecin en chef de l'Asile de Villejuif
(Seine).
- MAUGER, Ex-Archiviste de l'Assistance publique, *avenue
Victoria, 3.*
- MEIGE (D^r Henri), *rue de Seine, 10.*
- MÉNÉTRIER (D^r), Professeur agrégé à la Faculté de Paris,
Médecin des hôpitaux, *boulevard Saint-Michel, 59.*
- MERCIER (D^r Raoul), *boulevard Heurteloup, 41, à Tours.*
- MEUNIER (D^r), Médecin des hôpitaux, *16, rue Thiers, Pon-
toise.*
- MIQUEL-DALTON (D^r), à Caunterets (Hautes-Pyrénées).
- MOTET (D^r), Membre de l'Académie de médecine, *rue de
Charonne, 161.*
- MOULÉ, Chef de section au service vétérinaire sanitaire de
Paris et du département de la Seine, *avenue Sainte-
Marie, 33, Saint-Mandé.*
- NASS (D^r), *rue de Montreuil, 60, Vincennes.*
- NETTER (D^r), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des
hôpitaux, *boulevard Saint-Germain, 129.*
- NICAISE (D^r Victor), *rue Mollien, 3.*
- NICOLAS (D^r), Médecin consultant au *Mont-Dore (Pay-de-
Dôme).*
- ŒFELE (D^r VON), *Bad Neuenahr (Rheinpreussen).*
- PAGEL (D^r), Professeur d'Histoire de la médecine à l'Uni-
versité, *Chausseestrasse, 85, Berlin.*

- PANSIER (D^r), à Avignon (Vaucluse).
 PERGENS (D^r), à Maeseyck (Belgique).
 PILASTRE, avoué honoraire, rue de l'Abbaye, 13.
 PRÉVOST, Rédacteur au Secrétariat de la Faculté de Médecine de Paris, 15, rue de l'École-de-Médecine.
 PRIEUR (D^r Albert), Rédacteur en chef de la France médicale, place des Vosges, 1.
 PRIEUR (Léon), Avocat à la Cour d'appel, rue de Bellechasse, 38.
- RAILLET (D^r), Professeur à l'école d'Alfort, Membre de l'Académie de médecine, à Alfort (Seine).
 RAMBAUD, Pharmacien en chef de l'Hôpital, Poitiers.
 RAYON (D^r), rue de la Préfecture, à Saint-Etienne.
 REBER, Pharmacien, à Genève.
 RÉGIS (D^r), rue Saint-Sernin, 154, Bordeaux.
 REGNAULT (D^r Félix), ancien interne des hôpitaux, rue Saint-Jacques, 225.
 REVUE MÉDICALE DE NORMANDIE, quai du Havre, 17, à Rouen.
 RIBIER (D^r DE), Médecin consultant à Châtel-Gayon.
 RICHER (D^r), Membre de l'Académie de médecine, rue Garancière, 11.
 ROGER (D^r Jules), boulevard François-I^{er}, 118, Le Havre.
 ROQUES (D^r Lucien), ancien interne des hôpitaux, rue Vignon, 20.
 ROUBINOWITCH (D^r), Médecin de la Salpêtrière, rue du Faubourg-Poissonnière, 115.
 ROUYEYRE (Edouard), Editeur, rue de Seine, 76.
 ROUXEAU (D^r), Professeur à l'École de Médecine, rue Héronnière, 4, Nantes.
 RUELLE, Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Genève, place du Panthéon, Paris.
- SAINTIGNON (D^r Henri), Place de Laborde, 10.
 SAINT-YVES MÉNARD (D^r), Membre de l'Académie de médecine, rue Bullu, 8.

- SCHEIL (Abbé), *rue de la Chaise, 7.*
 SCHÖNE (Dr), *Hensche-Strasse, 12 (III), à Königsberg (Prusse).*
 SHWARTZ (Dr), Prof. agr., à la Faculté, Chir. des Hôp., *boulevard Saint-Germain, 183.*
 SEMELAIGNE (Dr René), ancien Interné des Hôpitaux de Paris, *avenue de Madrid, 10 (Neuilly-sur-Seine).*
 STORER (Dr), à *Newport (Etats-Unis).*
- THIVET (Dr L.), Médecin en Chef de l'asile de *Clermont (Oise).*
 TORAUDE, Pharmacien, *Grande rue, 23, à Asnières.*
 TORKOMIAN (Dr), *rue Taxim, 23, Péra, Constantinople.*
 TOURLET (E.-H.), *Quai Charles-VII, à Chinon (Indre-et-Loire).*
 TRIAIRE (Dr), Membre correspondant de l'Académie de médecine, *villa Montevideo, à Cannes.*
 TRUC (Dr), Professeur à la Faculté, *Carré du Roi, 3, Montpellier.*
 TUFFIER (Dr), Prof. agr. à la Faculté, chir. des Hôp., *avenue Gabriel, 42.*
- VADAM (Philippe), Chimiste-Expert, *rue de Mogador, 29.*
 VIAL, Dessinateur-archéologue, *rue Sager, 5.*
 VIEILLARD (Camille), Pharmacien, *rue Viollet-le-Duc, 5.*
 VIDAL (Dr Edmond), Rédacteur en chef des *Archives de thérapeutique, rue de Mogador, 24.*
- WALLICH (Dr), Acc. des Hôp., *rue de Bourgogne, 17.*
 WEILL (Dr Albert), *boulevard Magenta, 150.*
 WUNSCHER (Pr), de *Copenhague (Danemark).*

**Composition du Bureau
pour l'année 1905.**

PRÉSIDENT : M. le P^r **E.-T. Hamy**, membre de l'Institut, membre de l'Académie de médecine, professeur au Muséum.

VICE-PRÉSIDENTS : MM. **Ch.-Em. Ruelle**, administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geniève; **Em. Boutineau**, membre de la Société archéologique de Touraine; le D^r **Paul Richer**, membre de l'Institut, membre de l'Académie de médecine, professeur à l'École des Beaux-Arts; le D^r **Gilbert Ballet**, professeur agrégé à la Faculté de Paris, médecin des hôpitaux.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. le D^r **Albert Prieur**, rédacteur en chef de la *France Médicale*.

SECRÉTAIRES : MM. les D^s **Mac-Auliffe** et **Nicaise**

ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE : M. le D^r **Beluze**.

TRÉSORIER : M. **Camille Vieillard**.

Procès-verbaux des séances

Séance du 11 janvier 1905.

Présidence de MM. Raphaël BLANCHARD et Paul RICHER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Raphaël *Blanchard* annonce que le nouveau président de la Société, M. le professeur Hamy, retenu à la chambre par une indisposition, ne pourra assister à la séance. Avant de céder la présidence à M. Paul Richer, vice-président, il prononce le discours suivant :

MES CHERS COLLÈGUES,

Au mois d'août 1893, j'étais au Mont-Dore pour y soigner des accès d'asthme qui, à l'époque, me prenaient assez fréquemment. La saison était pluvieuse, peu propice aux excursions, en sorte que le séjour de cette station balnéaire était peu récréatif. Je m'y trouvais en compagnie d'un certain nombre de confrères, venus comme moi pour s'y soigner ; les médecins consultants s'étaient montrés pour nous d'une courtoisie et d'une affabilité tout à fait charmantes, mais les journées étaient longues et le spleen commençait à nous envahir. Nous eûmes alors l'idée de nous réunir, médecins traitants et médecins traités, en un dîner dont l'aimable confraternité à laquelle je viens de faire allusion ne devait pas être l'un des moindres attraits. L'idée fut accueillie avec faveur, et l'on songea, vu la nouveauté

de l'événement, et vu les deux catégories bien tranchées auxquelles appartenait les convives, à donner à ce banquet corporatif un caractère tout spécial. Il fut décidé que les médecins traitants viendraient en habit et cravate blanche, comme il convient à de graves praticiens, et que les médecins traités ne seraient admis dans la salle du festin qu'autant qu'ils se présenteraient en costume de bains.

Chacun connaît le costume usité par les baigneurs du Mont-Dore ; il consiste en un complet de grosse flanelle, hâriolé de raies et de carreaux de diverses couleurs, parmi lesquelles le rouge, le jaune et le bleu prédominent. Le pantalon est fermé par le bas, en sorte que les pieds s'insinuent dans deux dilatations simulant des chaussettes ; le veston porte un capuchon sous lequel le baigneur abrite sa tête ; comme chaussures, une paire de sabots. C'est dans cet accoutrement que les baigneurs, dès patron-minette, parcourent les rues de la localité pour se rendre à l'établissement thermal ; les plus impotents se font convoier dans une chaise à porteurs. Le traitement dure toute la matinée, mais, à partir de 10 ou 11 heures, les malades ont changé de costume et repris la correction qui convient à des citadins raffinés.

Il fut donc convenu que les médecins traités revêtraient le costume qui vient d'être décrit ; pour corser le spectacle, ils devaient en outre se faire porter en chaise. On attendait en ville avec une véritable anxiété l'heure à laquelle des gens, pour la plupart connus, oseraient s'exhiber en une pareille tenue, un beau dimanche d'été, vers les sept heures du soir. Ce fut une explosion de joie (j'ai dit que les plaisirs étaient rares), quand l'on vit sortir des différents hôtels, un, puis deux, puis dix, puis vingt dîneurs, dans un semblable accoutrement.

Le dîner fut joyeux, ai-je besoin de le dire ? La table

était bien servie, les convives étaient agréables et la farce de collégiens que nous venions de jouer avait mis tout le monde en belle humeur. On me confia la présidence du festin, attention flatteuse, dont je suis encore pénétré de gratitude au bout de 12 années, mais charge délicate, puisqu'il me fallait, à l'heure des toasts, déverser sur l'auditoire des flots d'éloquence.

Que dire du Mont-Dore? Je n'en pensais rien de très bon, car j'étais dans une période de mauvaise santé et le traitement ne m'avait pas encore donné d'amélioration bien notable. Je jugeai plus à propos d'évoquer le monde élégant qui se pressait au Mont-Dore sous le Grand Roi, à l'époque où M^{me} de Sévigné fréquentait elle-même Bourbon-Lancy et en vantait les termes dans des pages inoubliables. Il m'était facile d'établir un parallèle entre la société raffinée qui visitait alors notre station et les médecins en costume de fantaisie qui se trouvaient réunis autour de notre table. Puis, j'abordai des considérations sur le monde médical de cette époque, sur le rôle curatif important que l'on attribuait déjà aux eaux thermales, sur l'intérêt que présentait à nos esprits modernes la connaissance historique ou anecdotique des faits et gestes de nos devanciers. J'exprimai le regret, qui m'avait déjà hanté plus d'une fois, qu'il n'existât en France aucun organe ou aucune Société ayant pour but de centraliser les études médico-historiques et de les susciter au besoin. Mon improvisation ayant été du goût de mes auditeurs, je conclus en proposant la création d'une Société d'histoire de la médecine.

Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme : les 35 à 40 convives donnèrent immédiatement leur adhésion. Parmi eux se trouvaient tous les médecins du Mont Dore, M. Aubry, fabricant d'instruments de chirurgie à Paris, M. Poinot, directeur de l'École dentaire de Paris, puis les docteurs Barety (de Nice), Chi-

bret (de Clermont-Ferrand), Christian (de Charenton), Jablonski (de Poitiers), Manière (d'Estrées-Saint-Denis), Pauthier (de Senlis), Regimbeau, professeur-agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, Satre (de Grenoble), de Valcourt (de Cannes), etc.

Tel est le noyau qui, en août 1893, constitua une première Société française d'histoire de la médecine. Le récit du dîner et des décisions qui y furent prises a été rédigé le lendemain même et inscrit sur un registre qui fut confié à la garde du Dr Percepied, du Mont-Dore. Il avait été décidé que des réunions confraternelles, plus ou moins semblables à celle-là, auraient lieu chaque année et que le procès-verbal en serait inscrit sur le même registre. J'ignore ce qu'il advint de cette résolution, attendu que je ne suis jamais retourné en cette station. Toujours est-il que les faits quelque peu humoristiques que je viens de signaler, et auxquels j'ai déjà fait allusion dans la séance d'inauguration de notre Société, méritaient d'être mentionnés explicitement. Non pas qu'ils aient en eux-mêmes la moindre importance, mais parce qu'ils démontrent que les médecins français sont curieux des choses historiques et qu'une Société d'histoire de la médecine ne pouvait manquer de se constituer et de prospérer dans notre pays.

La Société fondée en 1893 fut des plus éphémères, peut-être par ma faute. Mes collègues eurent l'amabilité de m'en offrir la présidence ; mais, à l'époque, j'étais un simple agrégé hors cadres et je n'avais pas encore l'honneur d'appartenir à l'Académie de médecine : il me sembla que ma personnalité était trop petite pour assumer la tâche d'organiser et de faire prospérer une société de ce genre, à laquelle j'aurais voulu me consacrer entièrement, d'autant plus que j'étais, depuis de longues années, secrétaire général de la Société zoologique de France et que cette compagnie absor-

bait déjà la totalité de mes loisirs. Je proposai donc d'offrir la présidence à M. Laboulbène, qui occupait alors la chaire d'histoire de la médecine à la Faculté de Paris. On accepta cette proposition et je fus chargé de voir à ce sujet notre président désigné.

Contrairement à mon attente, il n'accepta point l'honneur que nous voulions lui faire, prétextant que l'histoire de la médecine ne comptait en France qu'un petit nombre d'amateurs et qu'il serait difficile de faire vivre la nouvelle société. Je ripostai que, comme centre d'attraction, j'apportais déjà un noyau de 40 adhérents, ce qui permettait de penser que les choses ne prendraient pas si mauvaise tournure. Néanmoins, M. Laboulbène persista dans son refus et les choses en restèrent là.

Pendant près de huit années, j'eus le regret de n'avoir pas passé outre et de n'avoir pas poursuivi quand même l'œuvre qui s'annonçait si bien. Aussi fut-ce pour ma conscience un véritable soulagement, quand le D^r Albert Prieur, à la fin de 1901, vint me soumettre un projet de création d'une Société française d'histoire de la médecine.

Son projet était bien étudié; il avait pressenti déjà un certain nombre de personnes qui l'avaient approuvé et lui avaient promis leur adhésion, et il venait me proposer de constituer à nous deux une sorte de commission d'initiative et de propagande. Vous comprenez bien, après ce que je vous ai avoué tout à l'heure, qu'il n'eut guère de peine à me convaincre. Il faisait appel à ma bonne volonté et à mon dévouement : je ne pouvais me dérober, mais je dois dire qu'en fait mon rôle a été des plus restreints.

En effet, c'est au D^r Prieur que revient le mérite de la création de notre Société. J'ai un plaisir tout particulier à lui rendre cette justice et à le féliciter de son initiative. Mieux que personne, je sais quelle énergie

il a dépensé pour constituer notre Compagnie, de quelle intelligence il a fait preuve pour susciter les communications intéressantes autant que variées que renferment nos *Bulletins*, les visites et démarches qu'il a entreprises, et généralement menées à bonne fin, pour étendre notre influence autant que pour améliorer notre situation matérielle et morale. Nos publications sont là pour témoigner de son zèle et de son succès.

Il m'est doux aussi, mes chers collègues, de reconnaître l'exquise courtoisie et les sentiments très amicaux que vous n'avez cessé de me manifester. Je vous en exprime ma profonde gratitude. Vous m'avez fait l'insigne honneur de me confier la présidence, alors que notre Société naissante comptait déjà nombre de personnes plus qualifiées que moi pour l'occuper avec éclat. Je crains bien de n'avoir pas réalisé tout ce que vous attendiez de moi. En jetant un regard sur l'œuvre accomplie pendant les trois années de ma présidence, je relève bien un succès considérable à l'actif de la Société, mais je note aussi deux insuccès au passif du président.

Le succès, ce fut la célébration du centenaire de Bichat, le 22 juillet 1902. Vous n'avez pas oublié cette belle cérémonie, qui se déroula en trois actes successifs. Le matin, une couronne fut déposée sur la tombe du célèbre anatomiste, au cimetière du Père-Lachaise ; au début de l'après-midi, une plaque commémorative fut apposée sur la maison où il est mort, rue Chanoinesse ; à la fin de l'après-midi, une couronne fut déposée au pied de sa statue, dans la cour de la Faculté, puis une séance fut tenue dans le grand amphithéâtre, au cours de laquelle divers orateurs prononcèrent l'éloge du génial fondateur de l'anatomie générale.

Homme de génie, Bichat l'avait été dans la plus rigoureuse acception du terme. Au bout d'un siècle,

son œuvre apparaissait neuve, féconde et vivifiante encore plus qu'au premier jour ; ses contemporains n'avaient pu qu'en prévoir les conséquences et déjà ils la prisait à l'égal des plus admirables conceptions de l'esprit humain ! La postérité allait, selon toute apparence, ratifier ce jugement et trouver dans la doctrine de l'illustre anatomiste le guide le plus sûr et le plus lucide pour sa marche en avant sur la route infinie du progrès. La postérité, c'est vous : les prévisions optimistes qu'exprimaient les amis de Bichat, à l'heure à jamais maudite de sa mort prématurée, se sont réalisées dans une mesure que certainement ils ne pouvaient soupçonner. Son œuvre impérissable rayonne d'une gloire infinie, dont l'éclat va sans cesse grandissant.

Notre Société comptait à peine quelques mois d'existence, quand elle résolut de célébrer le centenaire de Bichat et de convier à y prendre part, non seulement ses adhérents, mais aussi la Faculté, l'Académie, la municipalité de Paris, l'Administration générale de l'Assistance publique, la Société de biologie, la Société de chirurgie et plusieurs autres sociétés savantes.

Cet appel fut entendu et la séance tenue à la Faculté fut occupée par les discours des personnalités éminentes qui représentaient chacune de ces Compagnies. Le sentiment de patriotique reconnaissance envers les hommes qui avaient illustré tout à la fois la profession médicale et notre pays, sentiment qui nous avait engagés à prendre une telle initiative, avait donc trouvé partout un écho sympathique. Le succès de la manifestation en l'honneur de Bichat fut considérable et du coup, bien que toute jeune encore, notre Société conquit ses lettres de majorité.

Elle se réserve de rendre, à l'heure voulue, un hommage analogue à ceux qui lui sembleront dignes d'une telle manifestation et, l'an dernier, le centenaire de

la naissance de Maillot a été célébré comme il convenait. Mais de semblables célébrations ne peuvent être fréquentes et, quelque légitime et réconfortant qu'il puisse être, le culte des anciennes gloires médicales ne peut suffire à notre activité. En outre de nos travaux ordinaires, que notre *Bulletin* centralise et fait connaître, nous avons l'ambition d'éveiller le goût du public et de nos confrères en faveur des documents et objets de toute nature qui, de près ou de loin, concernent la médecine. De là l'idée de créer à Paris un Musée d'histoire de la médecine.

A vrai dire, cette idée n'est pas nouvelle. Elle a été formulée et défendue avec une conviction des plus persuasives, voilà bientôt dix ans, par le D^r Le Baron. Grâce à lui, le Conseil municipal acheta l'ancienne Faculté de la rue de la Bâcherie, transformée en maison publique depuis nombre d'années. Une aussi honteuse déchéance était indigne d'un établissement naguère aussi illustre. On allait le réparer, le rétablir autant que possible dans son ancien état et y créer le Musée projeté. Les choses étaient en bonne voie, quand Le Baron mourut; le projet n'eut pas de suite. Notre Société voulut le reprendre, mais sans succès.

Nous songeâmes alors à fonder à la Faculté même un musée médico-historique : la Faculté possède un grand nombre d'objets divers, de tableaux, de documents variés, qui, réunis et classés méthodiquement, constitueraient déjà une collection très intéressante. Notre Société se proposait de créer un mouvement d'opinion, de susciter des dons et des legs, de réunir des documents qu'elle offrirait gracieusement au Musée de la Faculté. Des pourparlers engagés avec différentes personnes nous avaient donné la certitude d'un succès rapide et brillant : celui-ci léguerait ses collections rassemblées avec tant de passion, celui-là donnerait dès maintenant tous les doubles de ses estampes ou de

ses médailles, tel autre se dessaisirait, non sans regret, des faïences et des étains dont il se montrait si fier. La Faculté pouvait disposer de locaux admirablement appropriés au but poursuivi : les frais d'installation seraient minimes, ceux d'entretien à peu près négligeables. En tout cas, la valeur artistique et marchande des collections serait très supérieure à la dépense. La Faculté allait donc faire une excellente opération ; son acceptation ne pouvait être douteuse.

Le Bureau de notre Société en délibéra plusieurs fois, puis me chargea d'étudier la question d'une façon plus précise et d'adresser à la Faculté une proposition motivée.

Le 6 juin 1903, je demandais à M. le Doyen d'affecter au Musée deux ou trois des salles d'examen du premier étage. Par une statistique détaillée, portant sur l'utilisation de ces salles pendant toute une année scolaire, je démontrais que ces salles étaient totalement inutiles au fonctionnement régulier des examens et qu'aucune raison de service ne pouvait s'opposer à l'affectation spéciale que je proposais. Ma lettre fut renvoyée au Conseil de la Faculté, mais sans attirer son attention. Quelques collègues, parmi lesquels je dois citer les Professeurs Brissaud, Déjerine et Gilbert, m'avaient personnellement manifesté leur approbation, mais la question en resta là.

Je ne me tins pas pour battu. Au cours d'une conversation que j'eus avec lui à ce propos, M. le Doyen m'assura de tout l'intérêt qu'il prenait à la création projetée et m'engagea à lui soumettre une nouvelle proposition, reposant sur de nouvelles bases. Sur ses indications, j'allai voir une grande salle du deuxième étage qui est située au-dessus des salles d'examen susdites et à laquelle on accède par un escalier situé au bout du Musée Orfila. Cette salle, sans affectation actuelle ou prévue, pouvait facilement être aménagée en Mu-

sée, moyennant une dépense très peu considérable.

Le 2 février 1904, j'adressai à M. le Doyen une longue lettre exposant tout un projet d'organisation. Cette lettre eut le même sort que la précédente.

Et voilà, mes chers Collègues, comment votre Président a remporté deux insuccès. Je déplore profondément que mes démarches aient obtenu un si fâcheux résultat : je n'y mets aucune question d'amour-propre ; je regrette simplement que la Faculté n'ait pas fixé son attention sur des projets bien étudiés, aisément réalisables, honorables pour elle et pour nous et qui devront, par la force même des choses, aboutir un jour ou l'autre, peut-être en dehors d'elle et, en tout cas, dans des conditions moins favorables, ce qui serait doublement regrettable. A quoi bon récriminer ? Consolons-nous en constatant que, en somme, la Faculté n'a émis aucun avis de principe, relativement aux deux projets que, en votre nom, je lui ai successivement présentés : elle ne s'est pas prononcée à leur égard, en sorte que la question reste entière. Je souhaite à mes successeurs de la reprendre avec plus de succès.

En effet, il n'est pas possible que Paris n'ait pas à bref délai son Musée d'histoire de la médecine. Tout l'y convie : le rôle prépondérant joué à toute époque par sa célèbre Faculté et par sa non moins illustre Ecole de chirurgie, l'abondance des trésors artistiques et documentaires qu'il serait possible de rassembler, son légitime renom de foyer des arts, l'obligation morale de créer une collection que l'opinion unanime des savants appelle de tous ses vœux. Grâce aux intelligents efforts des Professeurs Lacassagne et Florence, la Faculté de Lyon possède, depuis trois à quatre ans, un musée du plus haut intérêt, déjà fort important et qui s'enrichit chaque jour de trésors nouveaux. Le Professeur Brunon, Directeur de l'Ecole de médecine de Rouen, est en train de constituer une collection analogue.

L'étranger nous a depuis longtemps devancé dans cette voie : qui ne connaît les richesses de l'Hunterian Museum, à Londres ? Et qui, passant par Nuremberg, n'a visité le Musée Germanique et n'y a admiré les habiles et scrupuleuses reconstitutions d'anciennes pharmacies, ainsi que la série si remarquable d'objets, instruments, médailles, estampes et documents divers relatifs à la profession médicale ? A une date plus récente, la Suisse a constitué d'après ce modèle, à Berne, à Bâle et surtout à Zurich, de merveilleuses collections. L'Amérique à son tour est entrée dans la même voie : il existe à Boston, notamment, un Musée médico-historique, auquel le Dr Horatio R. Storer, de Newport, R.-I., a fait don de sa très importante collection de médailles et jetons. D'autres musées encore sont en voie d'organisation, par exemple à Amsterdam.

Il n'est donc pas possible que nous restions en arrière et que nous témoignions moins d'intérêt que nos voisins ou que nos frères de province envers notre glorieux passé. J'ai la conviction que, dans un prochain avenir, sera enfin constitué le Musée que nous rêvons. Si, au cours de ces trois années, notre Société a été impuissante à le réaliser, il était du moins utile d'indiquer qu'elle s'en est occupée avec persévérance.

L'expérience de ces trois années nous a démontré qu'il était nécessaire de remanier notre constitution et d'introduire dans nos statuts certaines modifications. J'ai soumis un projet dans ce sens au Bureau, qui l'a approuvé unanimement ; vous allez être prochainement invités à vous prononcer sur cette révision des statuts et du règlement ; votre approbation est certaine. En effet, à part de simples changements matériels, qui ne portent que sur la répartition et la subdivision des différents articles, les modifications proposées consistent essentiellement en la création d'un Conseil de neuf membres, renouvelable par tiers chaque année. Une

telle institution apporte à notre Société un nouvel élément de force, de cohésion et de prospérité ; elle rendra l'administration plus régulière, si possible ; elle permet d'appeler aux fonctions administratives un plus grand nombre d'entre nous, resserre ainsi plus étroitement les liens qui unissent la Société à chacun de ses membres et permet de donner une marque toute spéciale d'estime et de déférence à certains de nos collègues que leur âge, leurs fonctions ou leurs travaux désignent plus particulièrement. Cette innovation ne peut manquer de contribuer efficacement au bon renom et au développement progressif de notre Compagnie ; elle ne peut manquer d'obtenir vos suffrages.

Telles sont, mes chers Collègues, les principales questions qu'il m'a semblé utile de transmettre à votre appréciation. Dans ces trois années, la Société a acquis une importance morale que d'autres plus anciennes pourraient lui envier : sa réputation est sans tache, son *Bulletin* est cité et commenté de la façon la plus élogieuse. Cette situation si favorable s'améliore tous les jours et notre jeune Compagnie voit s'ouvrir devant elle un avenir riant et glorieux. J'en trouve l'heureux indice dans l'ardeur toujours plus vive des nombreux travailleurs qu'elle a su grouper. Ils lui donnent une vitalité du meilleur augure et à nos publications un intérêt et une variété incomparables. Nous devons nous féliciter sans réserve d'avoir, en si peu de temps, acquis une telle maturité.

J'éprouve donc la plus vive satisfaction à jeter un coup d'œil en arrière et à mesurer du regard le long chemin parcouru pendant ces trois années.

Oui, vraiment, notre Société est maintenant une grande et belle personne : ce ne sera pas l'une des moindres satisfactions de ma carrière que de l'avoir tenue sur les fonds du baptême, puis d'avoir contribué, d'accord avec notre sympathique et dévoué secré-

taire général, M. le Dr Prieur, à la conduire jusqu'à sa majorité. Je rends aujourd'hui mes comptes de tutelle : heure morose, puisqu'il me faudra désormais ne plus occuper ce fauteuil où m'avait appelé votre sympathique indulgence, mais heure aussi de parfaite sérénité, puisque j'ai la vive satisfaction de laisser l'administration de notre Société aux mains des collègues les plus aptes à la gérer avec prudence et à refléter sur elle comme un rayon de leur grande notoriété.

J'ai déjà rendu au Dr Prieur un sincère hommage ; je m'en voudrais d'oublier les deux secrétaires, MM. les docteurs Mac-Auliffe et Nicaise. Tous trois ont rendu et continueront de rendre à notre Compagnie les plus grands services.

Je salue avec joie notre nouveau président, M. le professeur Hamy, membre de l'Institut, et les deux vice-présidents, M. le professeur Paul Richer, membre de l'Académie de médecine, et M. le docteur Gilbert Ballet, professeur agrégé à la Faculté de médecine. Tous trois sont pour moi d'assez vieux amis pour qu'ils trouvent dans mes paroles autre chose que le salut courtois, mais officiel, d'un président qui leur cède la place ; tous trois savent à quel point j'estime leur caractère et apprécie les travaux considérables qui leur ont valu une carrière scientifique et artistique si brillante et si justement honorée.

Le vote unanime qui les a appelés au Bureau démontre que la Société tout entière éprouve envers eux le sentiment que je viens d'exprimer en mon nom personnel. Je les en félicite de tout cœur et, en l'absence de M. le président Hamy, retenu chez lui par la grippe, j'invite M. le vice-président Paul Richer à venir prendre possession du fauteuil présidentiel.

M. Paul Richer exprime à M. Raphaël Blanchard les

sentiments de reconnaissance de la Société et le remercie des services qu'il a mis tant de zèle à lui rendre.

M. le *Secrétaire général* s'associe aux paroles de M. Paul Richer. Mieux que personne il sait toute l'ardeur et tout le dévouement déployé par M. Blanchard dans l'organisation de la Société nouvelle, et quelle grande part lui revient dans le succès obtenu. D'une collaboration intime de trois années, en même temps qu'il garde le plus reconnaissant souvenir, il emporte aussi le plus réconfortant espoir : celui de pouvoir toujours compter sur l'appui bienveillant et vigoureux du premier président de la Société.

* * *

M. Ruelle entretient la Société de l'intérêt que présente l'ensemble des formules thérapeutiques qu'on trouve dans l'œuvre des LAPIDAIRES GRECS.

On a donné le nom de Lapidaires à des auteurs grecs qui traitent des pierres magiques, de leur nature, de leur provenance et de leurs vertus. Le principal texte de cet ordre est intitulé les Cyranides, du nom d'un roi persan probablement légendaire, Cyranus. M. Ruelle a publié ce texte dans le recueil des *Lapidaires de l'Antiquité et du Moyen-Age* entrepris par M. Fernand de Mély qui en a donné la traduction. (T. III, 1^{er} fascicule, in-4°. Paris, Leroux, 1902.)

* * *

M. le *Secrétaire général* annonce que, grâce à l'obligeance de M. André Dureau, fils du regretté vice-président de la Société, il a pu prendre connaissance des notes laissées par M. Alexis Dureau, notamment en ce qui concerne ses recherches sur les *Enseignes médicales*.

La séance est levée.

Séance du 8 février.

Présidence de M. E.-T. HAMY.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

M. le *Président* remercie la Société de l'avoir appelé à succéder à M. Raphaël Blanchard.

M. le *Secrétaire général* offre à la Société : 1^o Au nom de l'auteur, LES ANCÊTRES DE BRETONNEAU, par le *Dr Louis Dubreuil-Chambardel*, in-8, 48 p. 2^o édit. Paris, Maloine, 1905.

2^o Au nom de M. *Edouard Rouveyre* : LES MANUSCRITS DE LÉONARD DE VINCI, DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE WINDSOR. LES FEUILLETS A DE L'ANATOMIE, publiés par *Théodore Sabachnikoff*, transcrits et annotés par *Giovanni Paimati*, avec une traduction en langue française et précédés d'une étude de *Mathias Duval*. In-4, 204 p. Paris, Rouveyre, 1898.

La Société procède à l'élection de : M. le *Pr Bræmer*, de Toulouse, présenté par MM. Paul Dorveaux et Albert Prieur ; — M. le *Pr Charles Richet*, de Paris, présenté par MM. Raphaël Blanchard et Paul Richer ; — M. le *Pr Wauscher*, de Copenhague, présenté par MM. Raphaël Blanchard et Paul Richer.

*
* *

M. le *Président* déclare ouverte l'assemblée générale de 1905.

M. le *Secrétaire général* lit le rapport suivant sur les travaux de l'année.

MESSIEURS,

Je ne voudrais pas que vous croyiez que j'éprouve quelque fatigue à dresser ici, au même moment de chaque année, le bilan des douze mois écoulés et que,

pour m'encourager ou me consoler, je me répète à moi-même qu'il est juste que je sois à la peine, étant, grâce à vous, à l'honneur.

Non seulement ce n'est pas là ma pensée, mais si j'écoutais les conseils de mes désirs j'aimerais à reprendre avec vous chacun des travaux qui sont votre œuvre, en insistant sur l'importance de l'idée directrice ou sur la valeur des détails, ce que la modestie empêche l'auteur de faire, mais ce qu'il serait justice que quelqu'un fit. Et vous comprenez sans peine quel plaisir j'éprouverais à mettre ainsi en relief dans l'œuvre de toute une année toutes les acquisitions dont l'Histoire s'est enrichie par vos soins.

Mais je suis arrêté dans la réalisation de ce projet, par deux obstacles. Le premier est la longueur même de la tâche, non pour moi qui l'accomplirais, mais pour vous qui le supporteriez peut-être malaisément, étant donné le peu de temps qu'en fin de compte nous avons à passer ensemble. Le second est le petit scrupule qui me vient à faire mousser ainsi le labeur d'une compagnie aux travaux de laquelle je suis associé pour une part si modeste soit-elle. Je me contenterai donc, si vous le voulez bien, de faire quelques remarques générales sur le bilan de l'année qui vient de s'écouler.

La première remarque est celle qui certainement vous à tous frappés, à savoir la part très grande réservée par nos collègues à l'étude de la *médecine dans l'art*. Le nombre des travaux qui appartiennent à ce chapitre est considérable et vous savez la part qu'y ont prise MM. Meige, Blanchard, Marcel Baudouin, Génévrier, Marie et beaucoup d'autres. D'ailleurs l'admirable exposition des primitifs français dont cette année a vu l'inoubliable succès a été une occasion pour la plupart d'entre nous de remarques et de comparaisons multiples dont les résultats venaient se grouper aux jours de nos séances. N'est-ce pas cette année aussi qu'à la

suite de la publication outre Rhin d'un volume de critique médico-artistique la question du rôle des savants français a été de nouveau réveillée ? L'occasion était trop belle pour que l'un de nous, dont la compétence à ce sujet est incontestable, ne soutienne hardiment les revendications de la critique médicale française si injustement laissée de côté par l'auteur allemand. N'est-ce pas aussi en décembre dernier que vous avez cru le moment venu d'appeler à votre bureau l'homme qui, de tous les Français, personnifie avec le plus d'éclat cette alliance de l'art et de la science, et qui a trouvé le moyen de les servir aussi glorieusement l'une et l'autre ?

Une autre remarque s'impose cette année avec plus de force encore que les années précédentes, ne serait-ce que parce que les faits qui la provoquent forment après chaque année écoulée une masse plus compacte. Je veux parler de la constatation, chaque jour plus évidente, de la valeur des hommes qui ont précédé ce que nous appelons — d'un mot d'ailleurs qui ne choque personne — la France Nouvelle. Non seulement le mouvement bibliographique contemporain nous apporte une accumulation de documents montrant ce que valaient, en science et en philanthropie, les hommes de l'ancienne France, non seulement on trouve ces documents chez les auteurs qui semblent le plus attachés à la France Nouvelle, mais que leur honnêteté d'écrivains oblige à la sincérité, mais encore on peut prévoir que l'année qui s'ouvre rendra à ces ancêtres une justice encore plus éclatante.

Et, en relisant nos travaux, Messieurs, on est heureux de rencontrer à chaque pas, non pas une simple opinion venant à l'appui de cette évidence, mais des faits nouveaux, des preuves documentaires, des trouvailles d'une éloquence vivante qui sont autant d'hom-

mages aux grands efforts, aujourd'hui encore inconnus ou dénigrés, accomplis par le Passé.

C'est en éprouvant une fois de plus ce sentiment de douce reconnaissance que l'idée m'est venue de vous proposer qu'à partir de l'an prochain votre Secrétaire général écrive pour nous, à l'occasion de l'assemblée de février, la biographie d'un quelconque parmi ces grands précurseurs. Dans cette biographie — que la mode académique qualifie d'éloge — il devrait s'efforcer de choisir en dehors des figures trop connues ou trop souvent étudiées, et d'arrêter sa préférence sur un de ceux que la postérité a presque négligés ou quelquefois même calomniés. Je vous confie ce projet. S'il a votre approbation, et si l'auteur prend à cœur sa tâche, le passé aura là une occasion de plus de réparer les ingratitude du présent et d'empêcher les injustices de l'avenir.

J'ai hâte de laisser aux collègues inscrits le temps toujours trop court pour nos ordres du jour si chargés. Laissez-moi, cependant, dire un merci reconnaissant à notre président d'hier, à qui nous devons tant, et qui par son dévouement affectueux et éclairé nous assure qu'il nous donnera encore davantage ; laissez-moi présenter notre respectueux hommage à notre président d'aujourd'hui, qui, en acceptant de s'associer si directement à nos travaux, nous apporte le plus précieux encouragement que puissent mériter nos efforts ; — laissez-moi évoquer avec une douloureuse émotion le souvenir de deux hommes que la mort inclemente vient de frapper : Alexis Dureau et Paul Tannery ne sont plus. Je les salue au nom de tous.

M. le Trésorier présente l'exposé de la situation financière de la Société, et l'état de ses comptes, que la Société approuve à l'unanimité.

M. le Président, avant de procéder au dépouillement du scrutin sur la revision des statuts, rappelle que chaque membre a reçu du Secrétariat général la lettre circulaire suivante :

Paris, 30 janvier 1905.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

La Société française d'histoire de la Médecine vient d'achever sa troisième année d'existence. Le nombre de ses travaux et l'influence qu'elle a exercée sur l'évolution des études historiques nous permettent d'affirmer qu'elle est arrivée à son heure et qu'elle répondait à un réel besoin.

Toutefois l'expérience de ces trois années a montré au Bureau que quelques modifications pourraient être utilement apportées aux statuts. Il vous en présente une rédaction nouvelle, qui, *sans rien changer à l'esprit de la précédente*, groupe sous une forme un peu différente les différents articles, et apporte ces deux modifications : *la durée de la présidence réduite à deux ans et la création d'un conseil.*

Le Bureau attire votre attention sur ce dernier point. Il estime que cette création aura pour résultat d'intéresser plus intimement à la Société un plus grand nombre de personnes et d'élargir sa zone d'action.

Veillez croire, etc., etc.

Le dépouillement du scrutin donne *quarante-sept* réponses qui toutes se prononcent pour le projet de revision proposé par le Bureau. MM. *Folet et Moulé* proposent au Règlement intérieur une modification qui est acceptée par la Société.

Le Bureau, bien que les deux tiers des membres de la Société ne se soient pas prononcés ainsi que l'exigeaient les statuts, et devant l'unanimité des suffrages exprimés, déclare adopté le projet proposé pour les Statuts et le Règlement intérieur, qui sont désormais ainsi constitués :

Statuts.

ARTICLE PREMIER.

La *Société française d'Histoire de la Médecine* a pour objet d'étudier l'histoire de la médecine et des sciences qui s'y rattachent, y compris la géographie médicale, considérées au multiple point de vue de l'évolution des doctrines et des institutions, de la biographie, de la bibliographie et des recherches documentaires.

Elle se propose, dans ce but, d'organiser des réunions mensuelles régulières de ses Membres, de provoquer des visites collectives aux différents établissements ayant un caractère historique et de faire tous ses efforts, en intervenant soit auprès des pouvoirs publics, soit auprès des particuliers, pour qu'il ne soit porté aucune atteinte aux objets et aux documents intéressant l'histoire médicale de notre pays.

ARTICLE 2.

La Société publie un *Bulletin* périodique, contenant les actes officiels de la Société, le texte des procès-verbaux, les renseignements bibliographiques qu'elle a réunis et soit l'intégralité, soit le résumé des travaux qui lui sont communiqués.

La Société pourra se diviser en plusieurs commissions ayant chacune un Président et un Secrétaire, que ces personnes soient ou non Membres du Bureau ou du Conseil. L'opportunité de cette division en commissions et la répartition de ces dernières sont laissées à la diligence du Conseil.

ARTICLE 3.

Toute discussion portant sur des questions politiques,

religieuses ou étrangères à l'objet de la Société, est rigoureusement interdite.

Composition.

ARTICLE 4.

La Société comprend des Membres honoraires, des Membres perpétuels, des Membres donateurs et des Membres actifs, sans distinction de sexe ni de nationalité.

ARTICLE 5.

Les Membres honoraires sont affranchis de toute cotisation ; ils reçoivent gratuitement un exemplaire de toutes les publications de la Société, sans que cette mesure puisse avoir d'effet rétroactif. Leur nombre ne peut être supérieur à douze.

ARTICLE 6.

Toute candidature au titre de Membre honoraire doit être formulée dans une lettre adressée au Président et signée au moins par dix Membres de la Société. Il est donné lecture de cette lettre en séance ordinaire. L'un des Membres présents est désigné par le Président pour faire, à la prochaine séance, un rapport sur cette candidature. Il est ensuite procédé à un vote par bulletins secrets. L'élection se fait à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

ARTICLE 7.

Peuvent être Membres actifs toutes les personnes qui satisferont aux conditions suivantes :

1° Etre présenté par deux Membres ; le vote d'admission a lieu à la séance suivante. L'élection se fait à la majorité absolue des suffrages.

2° Payer une cotisation annuelle dont le taux est indiqué au règlement et en échange de laquelle on reçoit les publications de la Société.

ARTICLE 8.

Le titre de Membre perpétuel appartient à toute personne qui, soit à son entrée dans la Société, soit à une date ultérieure, a versé une somme *d'au moins deux cents francs*.

Les droits des Membres perpétuels sont les mêmes que ceux des Membres actifs.

ARTICLE 9.

Le titre de Membre donateur appartient à toute personne qui, soit à son entrée dans la Société, soit à une date ultérieure, a versé une somme *d'au moins quatre cents francs*, soit en une fois, soit en deux versements annuels.

Les Membres donateurs font de droit partie du Conseil. Après décès, leurs noms seront inscrits à perpétuité en tête de la liste des Membres de la Société.

Ressources.

ARTICLE 10.

Les ressources de la Société se composent :

- 1° Des cotisations annuelles;
- 2° Du produit de la vente du *Bulletin* et des autres publications de la Société (abonnements, vente au numéro, etc.), conformément aux clauses du traité passé avec l'éditeur ou le libraire dépositaire;
- 3° Du produit des réunions, conférences, fêtes, expositions, etc., organisées au profit de la Société;
- 4° Des subventions qui pourraient lui être accordées;

- 5° Des dons manuels qui pourraient lui être faits;
- 6° Du revenu des capitaux placés.

ARTICLE 11.

Les sommes versées tant par les Membres perpétuels que par les Membres donateurs seront capitalisées et placées en rentes françaises ou garanties par l'État français, en obligations de chemins de fer ou en valeurs à lots du Crédit foncier, de la Ville de Paris. Les arrérages des titres de rente sont incorporés au budget annuel, sans être soumis à emploi.

Administration.

ARTICLE 12.

La Société est administrée par son Bureau et par son Conseil.

ARTICLE 13.

Le Bureau comprend : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire général, deux Secrétaires, un Trésorier et un Archiviste-bibliothécaire.

Le Président veille à la stricte observation des statuts et du règlement. Il conduit les travaux, dirige les délibérations et représente la Société en toutes circonstances.

En cas d'absence ou d'empêchements, il est remplacé par l'un des Vice-Présidents.

Le Secrétaire général est chargé de la correspondance et de la publication du *Bulletin*, dont il corrige les épreuves et qu'il signe comme gérant.

Les Secrétaires sont chargés de la rédaction des procès-verbaux; ils aident le Secrétaire général dans ses différentes attributions.

L'Archiviste-bibliothécaire est chargé de la récep-

tion, de l'enregistrement, du catalogue et de la garde des objets, documents et livres reçus par la Société ou acquis par elle.

Le Trésorier opère toutes les recettes et acquitte toutes les dépenses autorisées par le Conseil.

ARTICLE 14.

Le Président et le Secrétaire général sont élus pour deux ans. Les autres membres du Bureau pour une année seulement. Ils sont tous rééligibles, à l'exception du Président qui ne peut être réélu avant deux ans.

ARTICLE 15.

Le Conseil comprend :

- 1^o Tous les membres du Bureau ;
- 2^o Les membres donateurs ;
- 3^o Les anciens Présidents pendant trois ans ;
- 4^o Neuf membres élus, renouvelables par tiers tous les ans, d'après un ordre établi par voie de tirage au sort.

Les membres sortants sont immédiatement rééligibles. Une place peut être réservée, dans chaque série annuelle, à un membre non résidant ou étranger, sans que le nombre des membres de cette catégorie puisse être jamais supérieur au tiers du nombre des membres élus.

ARTICLE 16.

Toutes les fonctions du Bureau et du Conseil sont gratuites.

ARTICLE 17.

L'élection des membres du Bureau et du Conseil a lieu dans la dernière séance de l'année. Le vote par correspondance est admis.

ARTICLE 18.

Le Bureau et le Conseil sont chargés des intérêts de la Société. Au Bureau incombe l'administration courante. Le Conseil connaît de toute question relative aux élections, engageant les finances de la Société et concernant son action matérielle ou morale. D'une façon générale, il s'occupe de toute affaire sur laquelle il y ait à délibérer.

ARTICLE 19.

Le Président convoque le Bureau et le Conseil toutes les fois qu'il le juge nécessaire.

En outre, le Bureau et le Conseil se réunissent de plein droit et délibèrent valablement toutes les fois que le Président ou l'un des Vice-Présidents ont été saisis d'une demande de convocation, signée soit par trois membres du Bureau, pour la convocation de celui-ci, soit par six membres du Conseil, dans le cas de convocation du Conseil, soit par douze membres de la Société dans l'un et l'autre cas. La demande de convocation du Bureau ou du Conseil doit exposer le motif de la réunion et indiquer les questions qu'il semble utile de mettre en discussion.

ARTICLE 20.

Les délibérations du Conseil sont transcrites par l'un des Secrétaires sur un registre spécial ; le procès-verbal de chaque séance est signé par le Président et le Secrétaire général.

ARTICLE 21.

L'exercice financier de la Société est annuel. Dans la séance de janvier, le Trésorier dépose ses comptes, qui doivent être examinés par une Commission de deux Membres, nommée par la Société sur la proposition du

Bureau. Cette commission dépose à la séance suivante, c'est-à-dire à l'Assemblée générale, un rapport écrit dont les conclusions sont mises en discussion.

Assemblée générale.

ARTICLE 22.

La Société se réunit chaque année en Assemblée générale dans le courant de février. Cette Assemblée générale peut se tenir sous la présidence effective d'un Président d'honneur choisi par le Conseil. Une convocation spéciale, faisant connaître le programme de la réunion, est envoyée à tous les Membres de la Société.

Modification des Statuts, dissolution de la Société.

ARTICLE 23.

Toute modification des Statuts ne peut être votée qu'en Assemblée générale extraordinaire, dûment convoquée à cet effet. Le vote n'est valable qu'autant qu'il réunit les deux tiers des voix des Membres présents.

ARTICLE 24.

De même, la dissolution de la Société ne peut être votée qu'en Assemblée générale extraordinaire, dûment convoquée à cet effet; trois mois au moins avant sa réunion, il aura été distribué à chaque membre un rapport exposant les motifs de cette dissolution. L'Assemblée n'est valablement constituée que si au moins la moitié plus un des membres inscrits y sont présents ou représentés par un confrère auquel ils auront à cet effet délégué leurs pleins pouvoirs. Un même Membre présent ne pourra représenter plus de quatre Membres absents. Les résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des Membres présents ou représentés.

Toutefois, si après une première convocation le quorum ci-dessus spécifié n'est pas atteint, il sera convoqué une seconde Assemblée dans les mêmes formes, qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

ARTICLE 25.

En cas de dissolution, l'Assemblée générale décide de l'usage qui sera fait des biens de la Société et de son avoir.

ARTICLE 26.

Tout Membre qui est resté trois ans sans payer sa cotisation peut être rayé de droit.

ARTICLE 27.

L'élection des neuf premiers Membres du Conseil aura lieu à l'Assemblée générale de 1906, d'après une liste préparée par le Bureau, à la majorité absolue et quel que soit le nombre des votants. Au cas où, parmi les neufs membres élus, il se trouverait des Membres non résidants ou étrangers, au nombre de trois au maximum, il serait procédé entre eux à un tirage au sort, afin de les répartir entre chacun des tiers du Conseil. Il sera procédé ensuite à une opération toute semblable, en vue de répartir les Membres résidants entre les trois séries de Membres du Conseil. De ce fait, le Conseil se trouvera constitué et son roulement sera établi.

ARTICLE 28.

La Société tient ses séances à la Faculté de Médecine, Sa Bibliothèque et ses Archives se trouvent au Laboratoire de Parasitologie.

Le siège de la Société, de sa Bibliothèque et de ses Archives, pourra être transporté en tout autre endroit, suivant les circonstances, si le Conseil en décide ainsi.

De même, les jours et les heures des séances pourront être modifiés suivant les besoins.

Règlement intérieur.

ARTICLE PREMIER.

Le siège social est au domicile du Secrétaire général.

ARTICLE 2.

La Société tient ses séances le deuxième mercredi de chaque mois, à cinq heures de l'après-midi, sauf pendant les mois d'août et de septembre. Chaque Membre reçoit une convocation indiquant l'ordre du jour.

Quand la date de la séance coïncide avec un jour férié, la réunion est avancée ou reculée d'une semaine, suivant les circonstances, par simple décision du Bureau.

ARTICLE 3.

Tout Membre ayant une communication à faire doit, pour être inscrit à l'ordre du jour, en prévenir le Secrétaire général au moins dix jours avant la date de la séance.

ARTICLE 4.

La cotisation est fixée à dix francs par an. L'année compte toujours du 1^{er} janvier.

ARTICLE 5.

Le *Bulletin* est publié par volumes annuels; il paraît par fascicules trimestriels. Au cas où n'y peuvent prendre place que des extraits ou des résumés des travaux communiqués en séance, l'auteur s'entend avec le Se-

crétaire général pour la désignation des passages à publier.

ARTICLE 6.

Les opinions émises par les auteurs n'engagent qu'eux : la Société n'en assume pas la responsabilité.

ARTICLE 7.

La Société ne donne pas de tirés à part des travaux publiés dans son *Bulletin*. Les auteurs ont le droit d'en faire exécuter à leurs frais.

ARTICLE 8.

Tout tiré à part doit porter à la fin du texte la formule suivante : *Extrait du Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine, tome....., page... , année...* En aucun cas, les tirés à part ne peuvent être mis en vente.

ARTICLE 9.

Le Conseil se réunit de plein droit dans la première quinzaine de novembre, en vue d'arrêter la liste des candidats au Bureau et aux places laissées vacantes dans le Conseil.

ARTICLE 10.

Dans le cas où un ou plusieurs Membres du Conseil seraient appelés par les élections à faire partie du Bureau, le Conseil serait complété immédiatement par un vote des Membres présents à la séance. Il en sera de même en cas de ballottage.

Les nouveaux élus prennent, dans chacun des tiers du Conseil, la place laissée vacante par les personnes qu'ils sont appelés à remplacer.

ARTICLE 11.

La Bibliothèque, les Archives et la Réserve des publications de la Société sont confiées à la garde de l'Archiviste-Bibliothécaire. La Société n'ayant pas de local lui appartenant, tous ces documents sont déposés à la Faculté de Médecine, dans une salle spéciale ou dans les annexes du Laboratoire de Parasitologie. Ce dépôt est révocable par simple décision du Conseil.

ARTICLE 12.

L'Archiviste-Bibliothécaire est chargé de la réception, de l'inscription et du catalogue des volumes, brochures et documents. Il est comptable des publications en réserve vis-à-vis de la Société. Il fait chaque année, dans la séance de janvier, un rapport écrit sur son administration. Ce rapport est soumis à l'examen d'une Commission de deux Membres, qui vérifie l'état de la Bibliothèque, des Archives et des Réserves et en rend compte à l'Assemblée générale.

M. le Président déclare close l'Assemblée générale de 1905.

* * *

M. Mac Auliffe lit, au nom de M. Chaillou et au sien-
une Etude intitulée: NOTE HISTORIQUE SUR LA LOI, DITE DE
MAREY, D'HARMONIE DES FONCTIONS DE LA VIE (v. p. 52).

* * *

M. E.-T. Hamy lit un travail ayant pour titre : LE BUSTE
DE WINSLOW (v. p. 49).

La séance est levée.

Séance du 8 mars.

Présidence de M. E.-T. HAMY.

Le procès-verbal de la dernière séance et lu et adopté.

M. le Président offre à la Société les travaux historiques suivants dont il est l'auteur :

1° LE CENTENAIRE DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE. LES ANCIENNES MÉNAGERIES ROYALES ET LA MÉNAGERIE NATIONALE FONDÉE LE 14 BRUMAIRE AN II (4 novembre 1793), in-8°, 18 p. Paris, Imp. nat., 1893.

2° UN PRÉCURSEUR DE GUY DE LA BROUSSE : JACQUES GOHORY ET LE LYCÉUM PHILOSOPHAL DE ST-MARCEAU-LÈS-PARIS (1571-1576), in-4°, 26 p. (In *Nouv. Arch. du Muséum*, 4^e série, I.)

3° WILLIAM DAVISSON, INTENDANT DU JARDIN DU ROI ET PROFESSEUR DE CHIMIE (1647-1651), in-4°, 38 p. (In *do*, 3^e série, X.)

4° LE PÈRE DE LA ZOOLOGIE FRANÇAISE : PIERRE GILLES D'ALBI, in-4°, 24 p. (In *do*, 4^e série, II.)

5° RECHERCHES SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ANATOMIE HUMAINE ET DE L'ANTHROPOLOGIE AU JARDIN DES PLANTES, in-4°, 30 p. (In *do*, 3^e série, VII.)

6° UNE ROCAILLE DU VIEUX MARLY, in-8°, 2 p. (In *Bull. du Muséum*, 1903, n° 2, p. 55.)

7° URBAIN BAUDRINEAU, SIEUR DE MÊLE, DÉMONSTRATEUR DU JARDIN DU ROI (1635-1669), in-8°, 3 p. (In *do*, 1904, n° 7, p. 424.)

8° NOTICE SUR UN RECUEIL DE PLANTES PEINTES A LA GOUA-
CHE DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVI^e SIÈCLE, APPARTENANT
A LA BIBLIOTHÈQUE DE POITIERS, in-8° 4 p. (In *do*, 1898,
n° 3, p. 158).

9° UN MANUSCRIT DE DANTY D'ISNARD A LA BIBLIOTHÈQUE
D'ARRAS, in-8°, 3 p. (In *do*, 1902, n° 5, p. 293.)

10° A PROPOS D'UNE PARURE SUR CUIVRE FAITE PAR MICHEL
LASNE POUR GUY DE LA BROUSSE, in-8°, 3 p. (In *do*, 1896, n° 6.)

11° SUR UNE TABLE EN MOSAÏQUE DITE DE FLORENCE DONNÉE

- PAR LOUIS XV EN 1748 AU CABINET D'HISTOIRE NATURELLE DU JARDIN DU ROY, in-8°, 4 p. (In *d°*, 1896, n° 7.)
- 12° JEAN HÉROARD, PREMIER SURINTENDANT DU JARDIN ROYAL DES PLANTES MÉDICINALES (1626-1628). Notice iconographique, in-8°, 5 p. (In *d°*, 1896, n° 5.)
- 13° LE FLEURISTE PIERRE MORIN LE JEUNE, DIT TROISIÈME, in-8°, 5 p. (In *d°*, 1897, n° 6, p. 186.)
- 14° LE JARDIN DE RENÉ MORIN, in-8°, 3 p. (In *d°*, 1900, n° 3, p. 129.)
- 15° LA FAMILLE DE GUY DE LA BROUSSE, in-8°, 3 p. (In *d°*, 1900, n° 1, p. 14.)
- 16° NOTE SUR UN MÉDAILLON DE J.-B. TUBY, REPRÉSENTANT LE PORTRAIT DE M. CUREAU DE LA CHAMBRE, DÉMONSTRATEUR AU JARDIN ROYAL (1635-1669), in-8°, 4 p. (In *d°*, 1895, n° 6.)
- 17° QUELQUES NOTES SUR LA MORT ET LA SUCCESSION DE GUY DE LA BROUSSE, in-8°, 3 p. (In *d°*, 1897, n° 5, p. 152.)
- 18° JEAN BREMANT, JARDINIER DU JARDIN ROYAL (1672?-1702), in-8°, 3 p. (In *d°*, 1898, n° 3, p. 130.)
- 19° LES PEINTURES DE MICHEL GARNIER AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE, in-8°, 9 p. (In *d°*, 1898, n° 8, p. 336.)
- 20° JULIE CHARPENTIER, SCULPTEUR ET PRÉPARATEUR DE ZOOLOGIE (1770-1845), in-8°, 6 p. (In *d°*, 1899, n° 7, p. 329.)
- 21° THOMAS DE BOULOIGNE, CHIRURGIEN DE CHARLES V ET DE CHARLES VI. ENGUERRAND DE PARENTY, MÉDECIN DE LOUIS XI, in-8°, 7 p. Boulogne-sur-Mer. Hamain, 1900.
- 22° JEAN-NICOLAS BRARD, PEINTRE NATURALISTE PROVENÇAL, EXPLORATEUR DES ANTILLES (1748-1822). Notice biographique, in-8°, 8 p. (In *Bull. de la Société de Géographie de Marseille*, 2^e trimestre 1904.)
- 23° JEAN-PIERRE-ANTOINE DUCHENNE ET GASPARD MAGE, in-8°, 7 p. (in *Bull. de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer*, t. V, 1900.)
- 24° LA PIERRE TOMBALE DE PHILIP THICKNESSE AU MUSÉE DE BOULOGNE-SUR-MER, in-8°, 15 p. (In *d°*, t. V, 1899.)
- 25° UN CHAPITRE OUBLIÉ DE L'HISTOIRE DE L'ANTHROPOLOGIE FRANÇAISE, in-8°, 11 p. (In *Comptes-rendus de l'Ass. franç. pour l'Avanc. des Sciences. Congrès d'Ajaccio*, 1901.)

26° SUR LE PRÉTENDU CRANE DE MOCTÉZUMA II, in-4°, 2 p.
(In *Comptes-rendus de l'Acad. des Sciences*, 1891.)

M. Pilastre offre à la Société : MALGAIGNE (1806-1865).
Etude sur sa vie et ses idées d'après ses écrits, des papiers de famille et des souvenirs particuliers, in-8°, 246 p.
Paris, Alcan, 1905.

*
* *

M. Mac-Auliffe, au nom de M. Albert Prieur, empêché, donne lecture d'un document concernant les différends qui existèrent à maintes reprises entre la CORPORATION DES CHIRURGIENS DE PARIS ET CELLE DES BOURSIERS. (V. p. 110.)

*
* *

M. Henry Meige présente une série de lithographies médicales datant de 1820-1825, signées Hippolyte Bellangé, Pigal, Charles Aubry et A. Colin, et représentant des scènes de la vie pathologique. Elles ont pour titre : *l'Apoplexie foudroyante*. — *L'Asthme*. — *La Migraine*. — *La Folie*. (V. p. 66.)

*
* *

M. le Président, revenant sur la question des représentations de L'HOMME ET DE LA FEMME VELUS DANS L'ART, expose ce qu'il sait des origines du culte de la femme barbue, culte importé d'Espagne en France et dont on retrouve la trace dans les Flandres, dans les localités comprises entre le Cap Gris-Nez et le Cap Blanc-Nez.

M. Lacronique communique un extrait du « RECUEIL DES REMÈDES FACILES ET DOMESTIQUES, choisis, expérimentés, etc... recueillis par les ordres charitables de l'illustre M^{me} Fouquet. Dijon, 1704. (V. p. 114)

A propos de la syphilis et du sentiment qu'elle inspirait, *M. Mac-Auliffe* rappelle les salles de Bicêtre au xviii^e siècle où les vénériens attendaient si longtemps leur tour de traitement, et les dortoirs où 25 lits servaient pour plus du double de malades, une première moitié d'*expectants*

se couchait de sept heures du soir à une heure du matin, puis cédait la place à l'autre moitié qui dormait de une heure à sept heures.

MM. Lacronique et Marie signalent les punitions encourues par les vénériens aux XVIII^e et XVII^e siècles.

M. Mac-Auliffe cite un manuscrit de la Bibliothèque Nationale qui démontre l'existence de peines corporelles en 1702. Au reste, le 2 mai 1788, Louis XVI avait décrété que tout soldat qui serait traité trois fois d'une maladie vénérienne s'en irait deux ans au delà de son engagement. Des châtimens plus sévères avaient été édictés contre les vénériens dans les siècles antérieurs au XVIII^e siècle. *M. Pignot*, préparateur de Laboulbène, a donné dans sa thèse des pièces justificatives qui montrent que, sous Charles VIII et Louis XII, les vérolés étaient chassés de Paris et que ceux qui étaient repris dans la ville étaient pendus ou « jetés en la rivière ».

* * *

M. Marie présente une collection d'ex-voto médicaux provenant de l'île de Samos.

La séance est levée.

Le buste de Winslow au Muséum d'histoire naturelle.

PAR

M. le Dr Hamy

*Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine
Président de la Société française d'Histoire de la Médecine*

J'ai recueilli naguère dans mon laboratoire de la rue de Buffon et placé provisoirement sur la cheminée de mon cabinet de travail un buste en plâtre, peint en vert, de 0 m. 65 de hauteur, oublié au-dessus d'une des vitrines de l'ancienne galerie de zoologie maintenant abandonnée. Cette œuvre d'art, tirée sans doute d'une ancienne terre cuite, était tout à fait anonyme; le personnage qu'elle représentait m'était complètement inconnu, et pourtant elle m'attirait et par l'art qui se révélait dans sa facture habile et serrée, et par certains détails que me faisait connaître un vieux serviteur du Jardin. Avant de se trouver relégué avec d'autres anonymes au milieu des chiens empaillés, ce buste avait en effet figuré pendant de longues années dans une des salles basses de l'anatomie comparée. On avait probablement perdu son étiquette et comme il ne portait plus aucune marque apparente qui permit une identification immédiate, on avait fait disparaître un portrait qui, faute d'inscription, avait perdu toute espèce d'intérêt.

Pour être si longtemps demeuré en bonne place

parmi les squelettes de Daubenton et les bocaux de Cuvier, le savant personnage dont ce plâtre reproduisait les traits avait été, sans doute, quelqu'un de nos anciens anatomistes.

Or je commençais alors à réunir la collection iconographique, aujourd'hui presque complète, des anciens titulaires de la chaire que j'ai l'honneur d'occuper au Muséum. Et je donnai asile à tout hasard à ce buste inconnu, persuadé que je ne tarderais guère à pouvoir mettre un nom sur son socle.

Le buste vert était à peine en place, quand une belle gravure qui le répétait *exactement renversé*, vint justifier mon hypothèse.

Cette pièce que j'ai offerte à mon laboratoire était signée *C. N. Cochin filius del — A. Romanet sculps.* et le savant dont elle donne le portrait est, comme je l'avais espéré, une des anciennes illustrations de la chaire d'anatomie du Jardin du Roi, le célèbre *Jacques-Bénigne WINSLOW*.

J'ai pu constater par la suite que la gravure au trait de la collection Landon, l'eau-forte de B.-L. Prevost, d'après Garand, le médaillon de Tardieu, c'est-à-dire tous les portraits connus de Winslow, sont issus de ce même prototype !

Winslow, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, porte la perruque, le rabat et l'hermine. Un nez droit un peu fort, une bouche un peu pincée, le menton carré, les joues tombantes, lui composent une physionomie bien personnelle.

J'ai déjà dit que comme œuvre d'art ce portrait est remarquable. Frémiet, auquel je la montrai dernièrement, la goûtait beaucoup et nous sommes tombés d'accord pour l'attribuer à quelqu'un de ces très habiles portraitistes du milieu du XVIII^e siècle qui nous ont laissé en marbre, en bronze, en terre cuite, de si nombreux témoignages de leur habileté technique.

Winslow est mort le 3 avril 1760, âgé par conséquent de près de 91 ans (1). Quand on le modéla d'après le vif, c'était déjà presque un vieillard et je présume que l'on ne se trompera guère en plaçant ce travail à une date voisine de 1735.

Quel en fut l'auteur ? C'est ce que nous ignorerons jusqu'au jour où la terre cuite originale reparaitra avec une signature sur la tranche.

Tout ce que mes recherches m'ont révélé, c'est que ce fut vers la fin de 1808 que le buste en question fut offert au Muséum par l'entremise d'Antoine-Laurent de Jussieu.

Un médecin de Paris, allié, je ne sais à quel titre, au grand anatomiste, le Dr Lullier, demeurant rue Saint-Antoine, en face de la rue de Rocroy, l'a offert au Muséum. Et voici en quels termes ce présent fut agréé par l'Assemblée des Professeurs (25 février 1808) :

« Monsieur, écrit le bureau de l'Assemblée au donateur, l'Administration a reçu avec une vive reconnaissance la nouvelle qui lui a été donnée par M. de Jussieu, l'un de ses membres, de l'intention où vous êtes de donner à l'établissement le buste de Winslow. Cette image de l'un de nos plus célèbres prédécesseurs sera placée à l'entrée de la collection d'anatomie et rappellera à la fois les services rendus à la science et l'illustration donnée au Muséum par le grand anatomiste.

« Croyez, monsieur, qu'il nous rappellera aussi le nom et le mérite du donateur qui cherche à se rendre digne d'un tel parent, et que c'est un vrai plaisir pour nous d'être aujourd'hui les organes de l'Administration et de vous transcrire l'assurance d'une gratitude que nous partageons sincèrement (2). »

(1) Il était né à Odensée (Danemark), le 2 août 1669.

(2) *Arch. du Mus., Correspond.*, 1808.

Considérations historiques sur la loi, dite de Marey, d'harmonie des fonctions de la vie.

PAR

M. le D^r Chaillou

*Ancien interne des hôpitaux
Médecin de l'Institut Pasteur*

ET

M. le D^r Léon Mac-Auliffe

Secrétaire de la Société française d'Histoire de la Médecine

Nous nous proposons de démontrer prochainement l'existence d'une loi que l'on peut appeler *loi de la synergie fonctionnelle*, mise en valeur et définie par les travaux de Sigaud et Léon Vincent, de Lyon. La découverte de cette loi est la conséquence de l'emploi de nouveaux procédés d'investigation dont nos deux maîtres lyonnais sont les initiateurs, procédés connus sous la dénomination générale d'*Exploration Externe du Tube Digestif*.

Ce n'est pas ici le lieu de préciser l'importance du principe de synergie fonctionnelle, ni de déterminer ses applications thérapeutiques. Toutefois, pour mieux expliquer l'objet de cet historique, qu'il nous soit permis de citer quelques phrases d'un récent article de Léon Vincent où se trouve brièvement développée la loi de synergie des fonctions :

« Tous les phénomènes vitaux qui se passent dans l'intimité des tuniques digestives *évoluent parallèlement*, aussi bien à l'état pathologique qu'à l'état normal; l'insuffisance motrice accompagne toujours l'insuffisance sécrétoire; l'hypersécrétion, signe de réaction glandulaire violente, marche de pair avec la distension du segment, signe de l'effort de la fibre musculaire, etc.

« On conçoit l'importance pratique de cette notion du consensus fonctionnel de tous les tissus digestifs méconnue de la médecine classique; car si l'un des actes vitaux de la digestion arrive à s'extérioriser d'une façon suffisante pour être nettement perçu par nos sens, nous pouvons embrasser dans l'ensemble de ses actes la fonction tout entière. C'est le cas des réactions motrices, dont les oscillations s'objectivent tout particulièrement par les nuances variées de la sonorité abdominale.

« La *synergie fonctionnelle*, que nous venons de signaler entre tous les éléments anatomiques de l'appareil digestif, se manifeste également entre les divers segments de cet appareil. Dès que l'aliment est entré en contact avec la paroi de l'estomac, le paroxysme vital qui caractérise la fonction proprement dite se généralise à l'appareil tout entier, y compris le foie et le pancréas. Ce n'est pas là une simple vue de l'esprit. L'Exploration Externe, grâce à laquelle nous pouvons suivre les phases du travail digestif, nous montre avec évidence la *simultanéité des actes fonctionnels dans la cavité gastrique, le cæcum et le grêle*; et rien ne nous autorise à croire que les glandes accessoires inaccessibles à nos moyens d'investigation n'obéissent pas aux lois générales qui régissent le fonctionnement du tractus gastro-intestinal...

« Du consensus physiologique des éléments anatomiques et des segments de l'appareil digestif, nous arrivons, non pas par simple voie de déduction, mais avec

l'appui de faits rigoureusement observés, à la connaissance du *consensus fonctionnel de tous les appareils de l'organisme lui-même*.

« L'organisme humain est un assemblage d'éléments cellulaires orientés dans le même sens. Tout l'organisme vibre à l'unisson. Sous la multiplicité souvent paradoxale et contradictoire, en apparence, des formes réactionnelles locales, le clinicien prévenu et instruit saura toujours reconnaître le sens univoque et déterminé de la *réaction générale*. C'est cette *unité fonctionnelle* du groupement général des éléments cellulaires et des appareils organiques qui est la clef-de-voute de l'édifice et le principe fondamental de la science clinique.

« Cette unité admise, il en résulte que la connaissance approfondie, en quelque sorte adéquate, d'un seul élément, ou mieux d'un seul appareil, nous livre le secret des diverses manifestations phénoménales quel qu'en soit le siège (1). »

Profondément convaincus de la vérité des assertions de Vincent, par une pratique déjà ancienne de l'Exploration Externe et de la Méthode d'observation clinique qui lui est adjointe, nous avons cherché dans le domaine du passé si l'existence du principe de synergie des fonctions avait été soupçonnée.

Nous avons fait appel tout d'abord aux témoignages les plus proches et dès le début, nous avons porté nos investigations sur le terrain d'une science moderne, la physiologie. Immédiatement, nous avons été frappés par la similitude des faits cliniques que nous enregistrons depuis plusieurs années avec les observations expérimentales qui ont servi de base à la dé-

(1) Léon Vincent, *Exploration externe du tube digestif et nouvelle méthode d'observation clinique*. Presse médicale, n° 20, 8 mars 1902.

couverte de la loi bien connue des physiologistes, loi, dite de Marey, d'harmonie des fonctions de la vie.

*
* *

Vous savez qu'au début de son beau livre *Du mouvement dans les fonctions de la vie*, Marey a formulé un certain nombre de lois biologiques (lois de la contraction musculaire, de l'excitabilité des nerfs, etc.), qui lui semblent se dégager des faits expérimentaux.

Parmi ces lois se range la loi d'harmonie des fonctions de la vie à propos de laquelle il s'exprime ainsi : « On pourrait admettre, ce me semble, une loi d'harmonie des fonctions de la vie. C'est-à-dire que si une fonction réagit sur une autre, elle l'influence de manière à en tirer avantage pour elle-même (1). » Pour développer cette idée, Marey montre : 1° que l'acte musculaire a besoin d'être entretenu par la circulation du sang ; 2° qu'à son tour la circulation du sang est favorisée et rendue plus rapide par l'acte musculaire.

A l'appui de sa première proposition, il cite toute une série de faits : la ligature de l'aorte inférieure qui, chez l'animal, paralyse les muscles du train postérieur ; l'injection dans les artères d'un membre de fines poussières qui vont oblitérer les petits vaisseaux et produisent ainsi la paralysie musculaire ; les observations de Charcot et Bouley sur la maladie du cheval dénommée claudication intermittente, affection produite par l'oblitération des artères iliaques, etc.

A l'appui de sa seconde proposition, Marey rappelle qu'au cours de la saignée, si le patient exécute des contractions des muscles de l'avant-bras, cet acte musculaire imprime par lui-même une plus grande rapi-

(1) Marey, *Du mouvement dans les fonctions de la vie*. Paris, Baillière, 1868, pp. 75 et suivantes. Bibliothèque Nationale, b 4538.

dité à la circulation du sang ; pour des raisons analogues, chez un animal qui vient de courir, le système artériel s'est désemploi et présente à son intérieur une pression plus faible qu'à l'état de repos.

Enfin, cet accord fonctionnel ne se manifeste pas seulement dans les influences réciproques des appareils musculaire et circulatoire. Le sang veineux, lorsqu'il arrive en abondance au poumon, stimule cet organe et provoque les mouvements respiratoires qui doivent l'artérialiser ; la respiration de son côté, au moment où elle s'effectue, fraye un passage au sang sur lequel elle doit agir.

Cet exposé de la loi dite d'harmonie des fonctions de la vie a fait donner le nom de Marey à ce principe physiologique fondamental (1). Depuis 1868, rien n'est venu infirmer cette loi. Bien plus, Mosso et Gley ont pu démontrer qu'elle s'appliquait à un appareil assez peu propice aux études physiologiques : nous voulons parler du cerveau.

Rappelons les paroles de Gley qui ont servi de conclusions à ses curieuses recherches sur le pouls carotidien et le travail intellectuel : « La pensée, qui ne se maintiendrait pas sans l'activité des cellules nerveuses bien irriguées par un sang normal, détermine par réaction l'augmentation de l'afflux sanguin nécessaire à sa production (2). »

Est-ce à dire que personne avant Marey n'avait constaté ces curieux phénomènes ! Une loi aussi générale dont les effets sont aussi fréquents ne pouvait échapper au génie investigateur de Claude Bernard. En effet, le

(1) Doléris, *Valeur du travail du matin et de l'après-midi*, dans : Premier Congrès d'hygiène scolaire et de pédagogie physiologique. Rapports et communications. Paris, Masson, 1904, p. 100.

(2) Gley, *Etudes de psychologie physiologique et pathologique*. Paris, Alcan, 1903, p. 49.

célèbre physiologiste a observé les mêmes faits et les a interprétés de la même façon que Marey :

Dans la première édition de *l'Introduction à la médecine expérimentale*, qui date de 1865, il disait : « L'emblème antique qui représente la vie par un cercle formé par un serpent qui se mord la queue, donne une image assez juste des choses. En effet, dans les organismes complexes, l'organisme de la vie forme bien un cercle fermé, mais un cercle qui a une tête et une queue, en ce sens que tous les phénomènes vitaux n'ont pas la même importance, quoiqu'ils se fassent suite dans l'accomplissement du *circulus vital*. *Ainsi les organes musculaires et nerveux entretiennent l'activité des organes qui préparent le sang ; mais le sang à son tour nourrit les organes qui le produisent.*

« Il y a là une solidarité organique ou sociale qui entretient une sorte de mouvement perpétuel, jusqu'à ce que le dérangement ou la cessation d'action d'un élément vital nécessaire ait rompu l'équilibre ou amené un trouble ou un arrêt dans le jeu de la machine animale (1). »

Nous trouvons donc dans un livre de Claude Bernard, antérieur au livre de Marey sur le Mouvement, un exemple identique de ce qu'ils ont appelé tous « la solidarité fonctionnelle ».

Cette dénomination est du reste mauvaise, car chacun des appareils de l'organisme vit, c'est-à-dire fonctionne suivant son mode personnel, réagit vis-à-vis d'excitants particuliers (milieu atmosphérique pour les poumons, milieu alimentaire pour le tube digestif, etc.) et conserve dans la synergie de l'ensemble une indépendance absolue...

Avant de rechercher si les cliniciens, eux aussi, n'ont

(1) *Introduction à l'Etude de la Médecine expérimentale*. Nouvelle édition. Paris, Delagrave, 1898, pp. 138 et 139.

pas observé que toutes les fonctions de l'économie affectent entre elles, comme l'écrit Sigaud, des rapports, non de subordination, mais bien d'étroite corrélation (1), nous tenons à rappeler ce qu'a déclaré M. Alfred Giard, le biologiste bien connu, dans sa conférence faite au Congrès des sciences et arts de l'Exposition de Saint-Louis (U. S. A.), le 21 septembre 1904 : « L'observateur, a dit M. Giard, considère les phénomènes dans la condition où la nature les lui offre, l'expérimentateur les fait apparaître dans les conditions dont il est le maître. Le naturaliste est un descripteur, le physiologiste est un créateur. » En effet, le déterminisme de laboratoire est artificiel en ce sens que le plus souvent il modifie les milieux et crée des excitations extrinsèques de fonctionnement physiologique. Dans leurs laboratoires, les physiologistes créent des causes, c'est-à-dire des conditions favorisantes ou entravantes de la fonction, ce qui explique les notions d'harmonie ou de désharmonie fonctionnelle que nous retrouvons dans leurs observations qui concernent la loi dite de Marey.

Chaque fois que, comme Gley, ils se sont préoccupés d'observer le fonctionnement physiologique d'un appareil sans modifier son milieu et ses excitants physiologiques, ils ont enregistré des phénomènes simultanés et non successifs. Sciemment ou non, ils ont observé la *synergie fonctionnelle* et non l'harmonie des fonctions (2).

(1) Sigaud, de Lyon, *Traité clinique de la Digestion et du Régime alimentaire*. Paris, Doin, 1900, tome I, préface, p. XVII.

(2) Au cours d'une conversation que nous avons eue récemment avec M. Gley, celui-ci a bien voulu nous dire que les phénomènes qu'il a enregistrés relèvent de la synergie fonctionnelle et non de l'harmonie des fonctions.

Mais nous avons hâte de revenir sur le terrain de l'histoire.

*
**

Cependant que les physiologistes parlent de solidarité fonctionnelle harmonieuse, les cliniciens qui, de toute antiquité, ont vu les mêmes faits que les physiologistes, mais chez l'homme malade, vont commettre une erreur plus grave en parlant de solidarité fonctionnelle hiérarchique. Tandis qu'une première école, qui s'étend d'Hippocrate jusqu'à Beau, va croire que l'estomac commande toutes les fonctions, une autre, dont les représentants contemporains les plus célèbres sont Lancereaux, Leven et Dubois, de Berne, va prétendre que c'est le système nerveux qui commande.

En effet, nous retrouvons l'idée de l'accord fonctionnel ébauchée dans ces antiques conceptions pathogéniques qui faisaient de l'estomac le *primum movens* de tous les troubles morbides ; c'était déjà, si l'on veut, un précurseur de Claude Bernard et de Marey que Beau, le restaurateur français de ces vieilles théories qui faisait « graviter toute la médecine autour du ventre ».

Le célèbre *Traité de la Dyspepsie* date de 1866, mais c'est un ouvrage posthume.

En même temps que l'*Introduction à l'étude de la Médecine expérimentale* s'élaborait, Beau enseignait à ses élèves de la Charité que la Dyspepsie est la clef-de-voute de l'édifice pathologique.

L'énumération des troubles qu'il classait sous le nom de symptômes secondaires ou ternaies de la dyspepsie (dyspnée, toux, aphonie, raucité, bâillement, hoquet, cauchemar, névralgie intercostale, palpitations, syncope, etc.) établit qu'il observait tous les jours des relations pathologiques entre les divers appareils de l'organisme.

« Quand une impression morale agit sur le cerveau, dit-il quelque part, il est impossible que cette impression ne détermine pas quelque effet sur l'estomac, ou sur les centres nerveux abdominaux (plexus solaire, ganglions semi-lunaires) qui lui sont annexés. Il y a alors des symptômes gastriques variables, anorexie, nausées, vomissements, gastralgie, flatulence, dyspnée ou toux gastrique, etc... qui indiquent une gastropathie au même titre que l'ictère dit essentiel produit par une cause morale indique une affection du foie, etc... » (1).

C'est la même idée (nous devons cette indication à Beau lui-même) qui se retrouve dans Hippocrate sous une forme plus confuse lorsqu'il dit que l'estomac est pour les animaux ce que la terre est pour les plantes : « Ut in arboribus terra, sic in animalibus alvus succum alibilem suppeditat. » Il s'ensuit que l'homme qui digère mal est comparable à un arbre qui, fixé sur un sol stérile, finit par se dessécher et périr.

Celse est plus précis : « Stomachum autem infirmum indicant *palor, macies, præcordiorum dolor, nausea et nolentium vomitus; in jejuno dolor capitatis* (2). » Le professeur Dubois, de Berne, soutient le contraire aujourd'hui et se trompe, tout comme l'Hippocrate latin, parce qu'il méconnaît, comme lui, la loi de synergie fonctionnelle (3).

Nous retrouvons la même erreur d'interprétation basée sur les mêmes faits véritables dans Galien : « Ventris torpor omnium confusio; torporem autem intelligimus in coquendis cibis ventriculi infirmitatem,

(1) Beau, *Traité de la Dyspepsie*. Paris, P. Asselin, 1866 (ouvrage posthume).

(2) Celse, *De medicina*, lib. I, cap. viii.

(3) Dubois, *Les psychonévroses et leur traitement moral*. Paris, Masson, 1904.

omnium plane corporis vitiorum causam esse (1). » Rappelons la fable d'Esopé : *Venter et Pedes* qui a inspiré celle de La Fontaine, *Les Membres et l'Estomac*, où il est dit de Messer Gaster :

S'il a quelque besoin, tout le corps s'en ressent.

Nous pourrions citer encore Benedetti (2), Baglivi (3), Heister (4), pour arriver à Van Helmont qui personnifiait, sous le nom d'*archée*, le centre nerveux qui siège dans la région de l'estomac, et le faisait présider au fonctionnement de tout l'organisme. Mais encore une fois chez tous ces auteurs, si les faits observés sont exacts, l'interprétation des faits est fautive et le plus souvent dénuée d'intérêt.

Nous oublierions même dans cette énumération le « bouillant » Broussais, qui a entrevu, lui aussi, la synergie fonctionnelle (5), s'il n'avait été l'un des maîtres du véritable découvreur de la loi dite de Marey; nous avons nommé Gaubert.

* * *

En 1845, paraissait à Paris un livre destiné à faire peu de bruit. C'était une *Hygiène de la Digestion* dont l'auteur, Paul Gaubert, signait « Membre de la Légion d'Honneur, ancien Médecin des Bureaux de Bienfaisance, Médecin du Ministère de l'Intérieur ».

Il nous est impossible, quant à présent, de vous fournir d'autres renseignements sur ce praticien presque

(1) *Galenii opera*, tertia classe, p. 169. H. apud Intas. Venetiis, 1565.

(2) Alexander Benedictus, *Opera*, p. 1125. Basilee, 1539.

(3) *Baglivi opera*, p. 74. Lugduni, 1714.

(4) *Compendium medicinae practicae*, p. 351. Amstelodami, 1748.

(5) « Il n'y a jamais de gastro-entérite sans un degré d'irritation cérébrale. » (*Examen des doctrines médicales et des systèmes de nosologie*, par F.-J.-W. Broussais. Paris, 1821.)

obscur, dont l'*Hygiène de la Digestion* (1) a été la seule production littéraire importante, et qui a trouvé sans doute en nous ses premiers panégyristes.

Pourtant rien de plus curieux au point de vue historique et de plus intéressant au point de vue clinique que la lecture de ce Traité, qui n'est pas, comme pourrait le faire croire son titre, un ouvrage abstrait et quelque peu spéculatif. C'est au contraire une œuvre bien vivante, personnelle, pratique, comme une manière de « Mémoires d'un médecin dyspeptique » où l'auteur s'est plu à relever sur lui-même et sur les autres, dans le but d'aboutir à une diététique rationnelle des troubles digestifs, l'influence de la fonction de nutrition sur les divers appareils de l'organisme.

Dès les premières pages de l'Introduction, nous lisons :

« Toutes les fonctions dans les limites d'activité qui sont leur état normal, se prêtent un secours mutuel, et, loin qu'il naisse jamais aucun désordre de leur jeu simultané, elles s'enchaînent et se soutiennent l'une l'autre, mieux et plus sûrement que ne font les rouages nombreux de la machine la plus parfaite...

De la solidarité nécessaire, des rapports étroits et constants entre les fonctions, il résulte que l'activité régulière d'une seule entraîne l'activité régulière des autres, que le désordre d'une seule entraîne le désordre des autres. Dès lors, étudier le mécanisme de l'une des grandes fonctions, rechercher ses rapports sympathiques, s'appliquer à connaître les conditions de sa régularité, de son action *harmonique*, c'est s'enquérir de l'homme tout entier; mais ceci ne nous est pas permis.

« Lorsque, partant de ce point de vue, nous publions une *Hygiène de la Digestion*, nous ne pouvons nous

(1) P. Gaubert, *Hygiène de la Digestion, suivie d'un nouveau Dictionnaire des aliments*. Paris, au Dépôt de la librairie, rue Thérese, n° 11, 1845 in-8°.

renfermer, on le comprend bien, dans ce qui touche strictement le boire et le manger. Nous voulons présenter la régularisation de tous les appareils, les conditions connues de la santé générale, de la santé complète, par la sage direction de l'une des grandes fonctions. Voilà notre sujet, tout notre sujet. »

Ainsi se trouve formulée pour la première fois, au moment où Claude Bernard est à l'aurore de la gloire, la loi dite de « solidarité ou d'harmonie des fonctions ». Ces derniers termes se trouvent du reste expressément dans Gaubert (1).

Mais tandis que les physiologistes vont s'appuyer sur des faits expérimentaux pour envisager l'organisme comme une machine dont les parties vibrent à l'unisson, Gaubert, clinicien, devra trouver des faits cliniques à l'appui de la loi qu'il établit.

L'influence du milieu social sur le système nerveux et par contre-coup sur le système digestif sont étudiés par lui tout d'abord, d'une façon un peu élémentaire il est vrai. (N'oublions pas que Gaubert ne s'appuyait que sur l'analyse de faits subjectifs.) Néanmoins, les faits produits en faveur de l'accord général des fonctions sont nombreux et probants. C'est l'ictère par choc moral, la diarrhée des champs de bataille, etc. Le temps nous manque pour vous citer les exemples très démonstratifs fournis en faveur des rapports fonctionnels et sympathiques de la digestion avec la circulation, l'innervation générale et cérébrale, avec la respiration et les fonctions de la peau, la nutrition et la calorification générale, les mouvements volontaires, la génération, enfin des rapports fonctionnels et sympathiques des organes de la digestion entre eux.

Tous ces faits, souvent mal interprétés, sont, d'ailleurs, bien connus des cliniciens.

(1) Gaubert, ouvrage cité, p. 121.

La priorité des recherches de Gaubert sur celles de Marey et des physiologistes est donc absolument établie, et si la loi dite de Marey était l'expression exacte de la vérité biologique, il serait injuste de continuer à lui donner ce nom.

* * *

Le principal mérite de Gaubert est d'avoir battu en brèche la solidarité fonctionnelle hiérarchique des appareils organiques, reconnue par tous les cliniciens, ses devanciers. Pour lui, mettre de l'ordre dans une fonction, agir sur *un* appareil, c'est modifier l'ensemble dans le même sens. Il admet bien que les fonctions ne se coordonnent qu'à peine, qu'elles ont entre elles des rapports de corrélation, mais cette corrélation est à son sens de cause à effet : la circulation *régit* la digestion qui *régit* la circulation, etc. ; la *cause* du fonctionnement de l'appareil digestif est la fonction circulatoire, nerveuse, etc., l'organisme formant un bloc harmonieux.

Clinicien, Gaubert se trouvait mieux placé que Claude Bernard et Marey pour envisager l'organisme en bloc, et partant il se trouvait plus rapproché de la vérité.

Il eût pu découvrir sans doute la loi de synergie fonctionnelle, épargnant à nos générations bien des efforts et bien des recherches ; mais comme la plupart des médecins du XIX^e siècle, il avait besoin en biologie d'un dogme philosophique. Gaubert était *vitaliste* ; c'est dire qu'il était guidé par les Causes Finales. L'idée de la simultanéité et non de la succession des phénomènes observés lui était bien venue (voir. ouvr. cité, p. 120), mais ses croyances philosophiques et son système social (car il en avait un) lui interdisaient d'admettre cette simultanéité.

Toute notion de causalité écartée, placé uniquement

sur le domaine de la clinique dont le déterminisme est naturel et ignore le plus souvent les causes, Gaubert eût décuplé sa puissance observatrice. Bien vite il se serait pénétré de l'importance de cette vérité première : *que l'orientation de l'organisme est donnée par l'orientation de l'une quelconque de ses parties constituantes, et que le changement d'orientation de l'une quelconque de ses parties va de pair avec un changement dans le même sens de la totalité du bloc.*

Il est vrai que Gaubert se bornait à une analyse subjective des phénomènes et qu'il ne possédait pas pour les serrer de près l'Exploration Externe du Tube Digestif qui objective jusque dans leurs moindres manifestations les oscillations de l'organisme.

Mais, en dernière analyse, si ses interprétations ont été sur ce point insuffisantes, c'est qu'il était homme et que l'entendement humain a ses limites. Là où notre pensée s'arrête dans l'analyse ascendante des faits, nous inscrivons le plus souvent le mot *cause*.

Dans les conditions d'observation où se trouvait Gaubert, sur le terrain de la clinique pure, dans tous les cas où il a cru voir des rapports de cause à effet, nous n'avons le droit de conclure qu'à la simultanéité.

Une série de lithographies médicales (1820-1825).

PAR

M. le D^r Henry Meige.

Une recueil humoristique, l'*Album comique*, qui parut vers 1820-1825, a publié une série d'images satiriques consacrées aux maladies. J'ai déjà eu l'occasion d'en présenter à la Société deux spécimens : une lithographie de Pigal, intitulée *les Tics*, et une autre, non signée, intitulée *la danse de Saint-Guy*.

J'apporte aujourd'hui quatre autres exemplaires de cette collection ; les derniers viendront à leur tour.

Ces lithographies coloriées sont pour la plupart de bonnes œuvres artistiques. Elles sont signées Hippolyte Bellangé, Pigal, Charles Aubry, A. Colin. Ce sont des scènes de la vie pathologique prises sur le vif, agrémentées de quelques fantaisies caricaturales, mais où l'on retrouve des notes réalistes qui témoignent d'un bon esprit d'observation. Elles nous font assister également aux mœurs et aux usages médicaux de l'époque.

Voici d'abord l'*Apoplexie foudroyante*.

A la suite d'un trop copieux repas où les vins les plus généreux ont arrosé les mets les plus savoureux, un gros homme, au facies vultueux, au cou très court et au corps surchargé de graisse, véritable type du « sanguin pléthorique », vient d'être frappé d'apo-

plexie. Il a perdu connaissance. Non sans peine, on est parvenu à l'étendre sur un canapé, où il gît, inerte, les membres flaccides, les yeux clos, respirant à peine, les lèvres molles, et, comme on dit, « fumant la pipe ». L'artiste a rendu avec une grande exactitude ce tableau saisissant du coma apoplectique.

Déjà les hommes de l'Art ont commencé leur œuvre: on a dégrafé le col et les vêtements, retiré les chaussures et les bas pour frictionner les jambes.

A droite, un médecin ouvre sa trousse pour y prendre une lancette et pratiquer la saignée souveraine. Un confrère, à gauche du malade, vient d'écrire une ordonnance et fait de sérieuses recommandations à une jeune femme qui regarde d'un air attristé le spectacle lamentable de ce gros corps effondré. Peut-être cette jolie personne n'est-elle pas complètement étrangère à l'accident; il est possible que les excès de table ne soient pas seuls en cause. — Vénus et Bacchus se sont ligüés entre eux... — la moue significative et le regard que le médecin jette sur le déshabillé trop hâtivement réparé de la jeune personne autorisent tous les commentaires; mais n'approfondissons pas... Et retenons seulement le réalisme très clinique de l'apoplectique. Dernier détail, une vieille servante décroche une montre suspendue au-dessus de la cheminée. Ce sont les petits profits des morts foudroyantes.

Une seconde lithographie de Pigal a pour titre *l'Asthme*. Un maître de musique s'efforce de faire chanter un pauvre diable d'asthmatique dont les quintes intempestives rendent ce travail fort ardu. Rien n'est plus réaliste que l'attitude et le facies de ce piètre élève. En pleine crise, il est congestionné, violacé, les yeux pleins de larmes; il se courbe en deux, il piétine, il trépigne, il comprime sa gorge et sa poitrine à pleines mains. C'est l'asphyxie imminente. On peut prévoir que le professeur, malgré tout son entrain et toute sa

patience, n'arrivera pas à de bien fameux résultats. *La Migraine* nous fait voir la chambre d'une jeune femme cruellement atteinte de ce mal douloureux, Assise sur un fauteuil en robe de chambre, elle soutient sa tête enveloppée d'un madras et semble gémir pitoyablement. Une servante bassine le lit où elle va s'étendre. Un homme déjà mûr fait chauffer un linge devant la cheminée. C'est bien la migraine; car la malade craint la lumière vive : on a fermé une des persiennes de la fenêtre. Elle redoute aussi tous les bruits, même les plus légers. Un des personnages a même retiré ses chaussures pour s'esquiver plus silencieusement et une jeune femme se précipite vers un gamin qui s'apprête à jouer du tambour... Cet âge est sans pitié!

Une quatrième lithographie, de C. Aubry, porte en titre *la Folie*. Celle-ci est plus fantaisiste. Les délires mégalomaniacs sont représentés par des hommes affublés d'oripeaux voyants et d'ustensiles bizarres : broche à rôtir, pelle à feu, etc... Une jeune femme couronnée de roses porte un balais orné d'une gourde. Un gros homme affalé sur un banc, enveloppé d'une couverture, un turban sur la tête, geint douloureusement. C'est un mélancolique ou un hypochondriaque? Tout cela n'est que de la psychiatrie caricaturale; l'intérêt médical reste secondaire.

Notes pour servir à l'histoire de la lèpre en
France.

Les Cagots, Gaffos et Cassots

PAR

H.-M. Fay.

Le travail que je présente à la Société est un travail de philologie ; on peut le considérer comme une sorte d'introduction à l'étude des cagots ou lépreux libres. Il présente donc de ce seul chef un certain intérêt historique et médical ; j'y classe plus de quatre-vingts mots apparentés au mot cagot, recherche leur origine, et indique au moins une partie de leur bibliographie.

Ils paraissent tous dérivés d'une racine commune. En précisant autant que possible le sens de cette racine, nous verrons qu'elle signifiait mauvais, malade ; et plus tard en France, par suite d'un travail naturel, ses dérivés devaient signifier tantôt malade, tantôt lépreux, ladre, galeux, sale, etc. Par là, la philologie apporte une lumière très grande dans l'histoire des cagots ; elle en apportera d'autres quand nous étudierons les mots chrestia, chistrone, Gezitain, esaurillé, sous lesquels on dési-

gna les cagots, et qui tous à nos yeux manifestent clairement la maladie de leur porteur (1).

A côté des lépreux confirmés, que l'on enfermait dans les léproseries, il y avait au Moyen-âge un groupe de lépreux, dont Guy de Chauliac donne la définition suivante : « Mais, s'il y a plusieurs signes équivoques et peu d'univoques (de lèpre), il est vulgairement appelé Cassot ou Capot (2). » Ces lépreux-là vivaient dans des maisons ou des villages à part, séparés des personnes saines. Leur histoire est trop longue à dire, et trop intéressante à la fois pour que je puisse la résumer. Elle méritera une étude approfondie et détaillée. Je me contenterai dans ce travail d'étudier l'origine des différents noms sous lesquels on a désigné ces malades, véritables parias, qui se sont rencontrés dans plus de la moitié de la France. Il y en eut en Bretagne, dans l'Angoumois, en Berry, Bourgogne, Saintonge, Périgord, Guyenne, Gascogne, Béarn, Navarre, Quercy, Rouergue, Languedoc, Armagnac et Bigorre. On en rencontrait aussi en Espagne, près des Pyrénées surtout. Presque chaque province leur donnait un nom, parfois plusieurs, je dirai même que de siècle en siècle leurs noms ont changé (j'ai compté près de cent vocables et variétés de formes), ce qui ne saurait étonner quand on songe à la facilité et à la rapidité des mutations qui ont intéressé les mots des divers dialectes de France, au Moyen-âge, quand surtout on admet (comme je vais chercher à l'établir) que les termes sous lesquels

(1) Nous ne donnerons pas ici les nombreuses théories (il y en a plus de 50) parfois invraisemblables que les auteurs ont proposées pour établir l'étymologie de mots que nous étudions. La plupart ne valent presque pas qu'on s'y arrête.

(2) *La grande Chirurgie de Guy de Chauliac*. Edition E. Nicaise. Paris, Alcan, 1890, p. 406.

en désignait le plus souvent ces parias, à savoir *cagot*, *cacou*, *gahet*, etc., sont d'origine galloise. (Ils semblent avoir pénétré en Gaule avec les dialectes anglo-saxons.)

Outre les termes *cacous*, *cagots*, *gahets*, et leurs dérivés, ces malades étaient connus sous le nom de *chrestias*, *chistrones*, *Gezitains*, *esaurillés*, *me-siaux*, etc.

Quand on parcourt les travaux qu'ont inspiré les cagots, qu'on lit les définitions et les étymologies que les dictionnaires et les auteurs donnent de ce mot ou de ses formes, on s'étonne de voir combien peu l'accord s'est fait quand il s'est agi de remonter aux origines de ce terme. L'ethnographie a donné, il y a peu longtemps encore, des œuvres d'un grand intérêt sur ces parias; mais les conclusions des savants ne s'accordent guère avec les nombreux documents que nous possédons à ce sujet. Depuis trente ans, les théories ethnographiques ont perdu beaucoup de terrain; leur critique a été faite par des savants autorisés, à l'opinion desquels je ne puis rien ajouter (1). Ces théories n'ont plus guère qu'un intérêt historique, depuis surtout que l'on voit dans les cagots des lépreux. Par contre, la linguistique ne demande qu'à donner des enseignements; je m'étonne que les chercheurs ne lui aient pas encore réclamé un peu de la lumière qu'elle est prête à dispenser. C'est pourquoi j'ai entrepris ces recherches, qui m'ont révélé sans cesse la solution de problèmes restés obscurs, et dont l'intérêt ne saurait échapper à personne.

* * *

Quoique les formes du mot *Cagot* n'aient pas

(1) Lire dans Francisque Michel (*Histoire des Races maudites de la France et de l'Espagne*. Paris, Franck, 1847) la réfutation des théories antérieures à 1847, et dans de Rochas (*les Parias de France et de l'Espagne*. Paris, Hachette, 1876) la réfutation de celle de F. Michel.

paru dans les écrits avant le x^e siècle, il nous paraît certain qu'elles étaient employées bien avant cette époque. Outre que cela s'explique par le fait que ces mots ont longtemps été populaires, uniquement employés par le vulgaire, c'est une impression qui se dégage de la lecture des plus anciens auteurs qui se sont occupés de la question. De Marca écrivait : « Je fus obligé d'examiner en cet endroit l'opinion de plusieurs, et qui mesme a été publiée par Belleforest touchant cette condition de personnes qui sont habituées en Béarn, et en plusieurs endroits de Gascogne sous le nom de cagots et capots ; à sçavoir qu'ils sont descendus des Visigots... (1). » Oihenart (1638) écrit aussi : « ... a nonnullis non inepte conjicitur, eos (cagotos) Gothorum, qui olim Aquitaniam habuere, reliquias esse » (2). C'est aussi la pensée de Dom Martin de Vizcay (1621).

La même impression se dégage de la lettre de Charles VI, datée du 7 mars 1407, où il dit que les capots et casots « sont accoustumés de toute ancienneté et doivent porter certaine enseigne pour estre connus des personnes saines ». Guy de Chauliac écrivait : « *Vulgariter* cassatus vocatur » (1363) et Raoul, évêque de Tréguier, dans ses statuts datés de 1436, disait : « in vulgari verbo Cacosî nominantur. »

Certaines formes du mot cagot étaient donc purement populaires avant le milieu du xv^e siècle, et les auteurs les supposaient très anciennes.

Si l'on se souvient combien peu le latin, et moins encore le grec, se sont infiltrés dans la langue populaire de Bretagne, quand on considère le très petit nombre d'auteurs qui timidement ont proposé depuis le xvii^e siècle pour l'une ou l'autre forme du mot cagot, une

(1) De Marca, *Histoire du Béarn*, 1640, liv. I, ch. xvi, p. 71.

(2) *Notitia utriusque Vasconie*. . . . Paris, *Cramoisy*, m. DC. XXXVIII, pp. 414-415.

étymologie latine ou grecque, quand enfin l'on étudie le mot *gaffot*, couramment employé au x^e siècle dans les régions avoisinant la moitié occidentale des Pyrénées, que l'on voit le lien qui unit ce mot au *cacou* bas-breton, et l'impossibilité de lui trouver une origine même dans le latin populaire, on comprend qu'il faut demander ailleurs une solution.

Cette solution au problème, on la trouvera dans les dialectes celtiques. De très rares auteurs ont pensé à cette origine, je ne trouve même que cinq noms qui méritent ici une mention.

Hasselt (1) émit le premier une théorie ethnologique (il la publia en 1825) où, comme beaucoup, il voulut voir dans les cagots une race distincte; il la supposait venue directement des Celtes. Son œuvre renferme bien des erreurs, comme d'ailleurs celle de Dieffenbach (2) qui l'a combattu. Ces travaux sont de médiocre intérêt.

Les théories linguistiques l'avaient de beaucoup précédé. Ce fut d'abord Venuti (3) qui n'apporte aucune preuve à son dire dont d'ailleurs il ne paraît pas très persuadé. Court de Gebelin (4) est plus positif; il assure, sans plus, que les noms donnés aux Cagots sont « le mot celtique Caeh, Cakod, Caffo, qui signifie puant, sale, ladre ». Il émit en outre une théorie ethnologique comparable à celle de Hasselt. Ramond (5) penche vers l'opinion de Gebelin. Enfin de Rochas écrit : « Quant à l'étymologie de *cagot*, elle ne paraîtra pas douteuse à qui suivra les transformations du mot celto-

(1) Hasselt, *Allgemeine Encyclopädie der Wissenschaften und Künste... Theil XIV*. Leipzig, 1825, in-4^o, p. 76.

(2) Dieffenbach, *Celtica*, t. 1, p. 86, 1839.

(3) Venuti (Abbé), *Dissertations sur les anciens monuments de la ville de Bordeaux, sur les Gahets...* Bordeaux, J. Chappuis, 1754.

(4) C. de Gebelin, *Dict. Celto-Breton* (Mémoires sur la langue celtique, 1759, t. II).

(5) Ramond, *Observations faites dans les Pyrénées*. 1789.

breton *cacous* ou *caquous* (ladre), dont le radical est *cacod* et dont le français du xv^e siècle a fait *cagous* (1).»

Tout cela manque de preuves; cette lacune mérite d'être comblée. C'est ce que je vais m'efforcer de faire.

* *

L'étude raisonnée des mutations des mots gaffot et kakod, termes les plus anciens qui aient servi à désigner les cagots, ne saurait être faite si l'on n'examine avec soin les dates et les lieux où ces mutations se sont produites.

Il semble que les cagots ont été très nombreux en France vers la fin du xvi^e siècle. A part la Normandie, l'Orléanais, une partie de la Bourgogne, la Franche-Comté, et les provinces situées au nord-est de celles-ci, on peut dire que les cagots ont laissé partout de leurs traces.

Ils ont cependant toujours dominé en Bretagne et en Béarn. Ils semblent avoir rayonné depuis le x^e siècle, autour de quatre points qui sont : les Alpes (Hautes-Alpes), les Pyrénées Occidentales, Bordeaux et la Bretagne.

On ne sait presque rien sur les *cagots* des Alpes, sinon qu'ils étaient autrefois appelé *caffos*, et plus tard *cagots* et *gavots*. En Navarre, on les appelait *caffos* ou *gaffos* vers le x^e siècle. A Bordeaux on disait *gaffet*. Ces termes n'étaient pas ignorés dans la langue d'Oïl, où l'on disait *caffre*. En Bretagne *kakod* était seul usité à la même époque. En Espagne on disait *gafó*.

Il paraît donc certain que deux seuls mots existaient à l'origine : *gaffo* ou *caffo*, et *kakod*. Le premier n'est certainement pas d'origine latine, le second est celtobreton à n'en pas douter.

(1) De Rochas, *Parias de France et d'Espagne*, p. 193.

Au XIII^e siècle, le mot *chrestiaà* fit fortune dans le midi de la France, à un tel point que les très rares documents qui n'emploient pas ce mot sont presque insuffisants à nous éclairer sur le sort du mot *gaffo*. Cependant, nous pouvons affirmer qu'au XIV^e siècle on disait encore *gaffet* à Marmande, au Mas d'Agenais, à Condom, c'est-à-dire en Gascogne, tandis qu'en Guyenne *gahet* et *cahet* remplaçaient *gaffet*.

La région des Gaves et de l'Adour virent aussi naître *gavot*, *gavet* et *gavacho*, puis *gabot* et *cabot* (*arcabot*). Tandis qu'à Toulouse, à Montpellier, dans les pays de langue romane apparaissent *cassot*, *casot*, *cassol*.

C'est dans les premières années du XV^e siècle qu'apparut *capot* dans le Languedoc. A la fin du même siècle, *cagot* se disait un peu en Navarre, et peut-être aussi en Anjou.

A la fin du XVI^e siècle, bien des choses ont changé. Les mots *cagot* et *capot* sont connus à Paris, et sont dès cet instant employés presque partout en France. La Bretagne, l'Anjou, le Poitou, la Touraine, le Berry, le Limousin, le Quercy, le Rouergue, le Velay, le Languedoc, la Navarre, le Béarn, et peut-être aussi la Provence et le Charolais, ont leurs *capots* et leurs *cagots*. Les termes plus anciens ne sont plus employés que dans des régions très restreintes.

Gavot s'éteint déjà dans les Hautes-Alpes, *gabot* et *gabot* se disent à Bordeaux, *cascabot* tend à devenir *cascarote* dans le pays basque, *gahet* continue à être usité. La Bretagne dit *cacou*. Puis *cagot* donne en Espagne *agote*; *gavacho* donne *gabacho* qui est encore employé quoique peu de nos jours.

Au XVIII^e siècle et au XIX^e les derniers *cagots* occupent une région restreinte. La Bretagne a toujours ses *cacous*. Le pays basque ses *cascarotes*, l'Espagne ses *agotes*, le Béarn et la Bigorre ses *cagots*. Une langue

de terre limite au nord la région des *cagots*, c'est celle des *capots* qui occupe la pointe sud de la Haute-Garonne (arrondissement de Saint-Gaudens), un coin des Hautes-Pyrénées (canton de Castelnau-Magnoac), dans les Basses-Pyrénées une grande partie de l'arrondissement de Pau. Les 2/3 sud du Gers, et dans les Landes une partie des arrondissements de Mont-de-Marsan, Saint-Sever et Dax. En Lot-et-Garonne une partie des arrondissements de Casteljaloux et de Nérac.

Gahet se disait alors en Gironde, dans la majeure partie des Landes, sur les confins Est du Lot-et-Garonne et dans une petite partie de l'arrondissement de Condom (Gers).

A lui seul ce bref exposé éclaire bien des points, car il fait apercevoir l'origine et le sort de plus d'un des mots qui nous intéressent. Seul le mot *cagot* lui-même a une origine peu nette par ce fait qu'il semble être apparu à la fois en Bretagne, en Navarre et en Languedoc : encore croyons-nous que les arguments qui vont suivre aideront à éclaircir ce point.

* * *

I. — *Cacod*.

Un fait plaide contre les théories qui supposent aux mots *cacou*, *cagot*, *capot*, *cassot*, *cahet*, *gahet*, etc., des origines différentes, c'est que ces mots ont été usités à la même époque, dans un sens identique, et que de plus ils ne diffèrent pas essentiellement comme on peut s'en convaincre sans peine.

Le mot *cagot* et ses synonymes dérivent de la racine indo-européenne *CACH* dont la prononciation est à la fois rude et aspirée (*khakh*); elle a été exprimée par les orthographes les plus différentes (*caq*, *cak*, *cach*, *kak*, *kah*) et possède un sens péjoratif.

On ne saurait mieux se rendre compte de quelques-

unes des mutations subies par cette racine, en celtique, et à la fois saisir leur nature vraiment galloise, qu'en les comparant à celles du mot gallois *aru*, rude, rapide, qui possède plus d'un lien de parenté avec la racine *cac*.

Mutations du mot aru			Mutation du radical cac		
aru	caru	garu	ar
ag	cag	...	œg ag	cag	gag
ac	cac	...	ach	cac	gak
...	caf	gaf	...	caf	gaf
as	cas	gas	...	cass	...

L'unité d'origine de ce que les auteurs appellent les synonymes, mais que je nommerai les formes du mot *cagot*, apparaît au seul examen de ce tableau. Outre que la linguistique établit cette proposition, celle-ci trouve un appui dans le fait suivant : identité absolue du sens de mots peu différents les uns des autres, employés simultanément et depuis très longtemps dans la langue populaire de régions distantes les unes des autres, dont la langue dérive certainement (pour quelques-unes du moins), du celtique, et où l'influence du latin, et surtout du grec, a été moins vive qu'ailleurs.

J'ai dit que le radical indo-européen *cach*, possédait un sens péjoratif : employé seul, il signifie *mauvais, grossier, malade, haïssable, excrément, individu qui rejette, crache ou vomit*; uni à un autre mot, ou une autre racine, il lui imprime un sens défavorable. Ex. :

χακχι (gr.), cac-a (lat.), cack (breton), excrément.

το κακχι, ce qui nuit. Σακχις, dans un mauvais état de santé.

Cacot (Berrichon), très malade.

Cac-andre, lâche.

Kak-hiel (Holl.), engelure au talon.

Si cette racine a souvent conservé sa prononciation primitive dans certaines formes du mot *cagot*, elle a aussi gardé son sens primitif, puisque *cagot* signifiait *lèpreux*, ou plus exactement *homme malade, haïssable*

et dangereux. La racine a été conservée intacte, surtout en Bretagne; voici les mots où elle se rencontre :

Kak-od ou *cac-od* est le terme celtique qui veut dire ladre; Bullet, dans son Dictionnaire celto-breton (1), écrit : *Cacodd*, ladre, anciennement en breton. Grégoire de Rosterem (2) donne aussi *cacodd* comme synonyme de ladre.

C'hakouz et *Kakouz* sont employés dans une ballade bretonne recueillie par Hersart de la Villemarqué (3) qui la suppose dater du xv^e siècle :

Biskoaz n'am hoc was kalonad,
Vid ober *Kakouz* deus va zad.

Ar *C'hakouz* paour war ann douar
N'en devez ma mignon na kar (4).

On écrivait *caqueux* dans la classe instruite; cette orthographe se trouve en effet dans une ordonnance du duc François II de Bretagne, datant de 1475: « De la part de nos pauvres sujets et miserables les Caqueux et malades, manans et habitans en l'Evesché de S. Malo, nous a esté exposé... » (5).

Cacosus était la traduction latine de ce mot; elle a été employée dans un statut de l'Evêque de Tréguier, Raoul Rolland, l'an 1436 (le 31 mai) : « Radulphus, Dei gratiâ et sanctæ sedis apostolicæ clementiâ Treco-rensensis episcopus : Quia cognovimus in dictâ civitate et

(1) Bullet, *Mémoires sur la langue celtique* (1759), t. II.

(2) G. de Rosterem, *Dict. François-Breton* (1732).

(3) Hersart de la Villemarqué, *Barzaz-Breiz*. Paris, Charpentier, 1839, 2 vol. in-8°, t. II, p. 254.

(4) Ar Gakouez : « Jamais je n'eus si grand crève-cœur — Qu'entendant traiter mon père de caqueux. » Strophe 8.

« Le pauvre Caqueux sur la terre — N'a plus ni ami, ni parent. » (Str. 14).

(5) Cette ordonnance a été publiée entre autres par Fr. Michel, *Hist. des Races maudites*, t. II, p. 208. Le mot caqueux se trouve encore dans l'Extrait d'un registre de la Chancellerie de Bretagne, pour les années 1474 et 1475. (Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, col. 1350.)

diocesi plures homines utriusque sexus qui dicuntur esse de lege, et in vulgari verbo Cacosi nominantur... (1). »

Le mot *caquin* se trouve dans un aveu rendu à Henri II en 1554 par Bohier, évêque de Saint-Malo (2). De nos jours, on dit encore *cacous* en Bretagne et quelquefois au pluriel *cacousien* et *cacousyen*, ainsi que *qacous*, d'où vient *qacousery*, corderie (3).

Cachot (prononcez cakot) est cité par Ambroise Paré et par Guillaume Bouchet qui écrivent aussi *Caquot* (1598) : « Et fut trouvé que nostre Poictou n'en étoit guères taché (de lèpre), à cause de la région qui est tempérée; que s'il y en avait c'estoyent ladres blancs appelés cachots, caquots, capots et gabotz qui ont la face belle... » (4).

Cacot est employé dans le centre de la France, dans l'Indre, où l'on dit aussi cagot; ce mot y est actuellement encore employé dans le sens de malade, très malade. Il s'employait aussi en Bretagne.

Cacouax, d'après Cambry, se disait en Bretagne à la fin du XVIII^e siècle (5).

Cacouan s'employait récemment encore.

II. — Caffot-Gaffot.

La mutation du C en F est une de celle qui nous doit retenir le plus. Car c'est elle qui a donné naissance aux mots Caffo et Gafo, qui étaient employés indifféremment dès le X^e ou le XI^e siècles, dans la Navarre. Il est certain qu'elle ne s'est pas faite par l'intermédiaire du

(1) Publié par D. H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne*, t. II, col. 1277.

(2) Manet, *Hist. de la Petite Bretagne*, t. II (1834).

(3) G. de Rosteren, *loc. cit.*, au mot *corderie*.

(4) *Le Troisième Livre de Sévres*, par Guillaume Bouchet. Paris, 1598, petit in-12, p. 485.

(5) Cambry, *Voyage dans le Finistère*. Paris, an VIII, in-8°, t. III, pp. 146-147.

G qui aurait donné le digamma ou F. Mais on peut affirmer que, comme l'H ou l'S, la lettre F s'est employée indifféremment pour le C ou le G dans les langues indo-européennes, comme modulation adoucie d'un son dur ou aspiré (1). C'est ainsi que sont de même origine :

ûtes et *filius* ;
Coniql et *connift* (gallois), lapin ;
Hay et *fay* (gallois), hêtre
Houn et *foun*, fontaine ;
Hougère et *fougère*.

Ce genre de mutation est fréquent dans les dialectes gallois.

Si ces mots ne sont pas forcément dérivés les uns des autres, ils ont au moins une origine commune. C'est le cas pour *Kakod* et *gaffo*, l'un employé en Bretagne, l'autre dans les Pyrénées. L'un et l'autre sont comme des chefs de famille d'où descendront toute une généalogie dont les degrés se retrouvent aisément et dont la reconstitution est facilitée et trouve un appui dans les considérations de dates et de lieu faites plus haut.

Comme nous l'avons déjà dit, les titres anciens nous montrent les mots *gaffo* et *caffo* employés dès le x^e siècle. Laboulinière et Dralet disent que *caffot* s'employait dans les Alpes, mais il est impossible de vérifier cette assertion.

Ce qui paraît certain, c'est que *caffo* et *gaffo* se disaient indifféremment en Navarre au xi^e siècle, outre que plusieurs auteurs les citent, de Marca dans une des éditions de son histoire de Béarn datée de 1639 écrit : « Et l'ancien For de Navarre qui fut compilé du temps du roi Sancé-Ramires environ l'an 1074, fait mention de ces gens sous le nom de *caffos*, d'où est venu celui

(1) Nous renvoyons le lecteur aux dernières pages de ce travail, où ce point est développé plus amplement.

de gahets en Gascogne » (1). L'édition de 1640 dit : « sous le nom de *gaffos*... » Zamacola (2), dans son histoire du pays basque, dit aussi que les cagots sont nommés *caffos* dans l'ancien for de Navarre, et Hagotes dans celui de Biscaye. Ce mot est aussi employé par Ramond de Carbonnières et Dralet.

On disait *caffre* dans le Nord de la France (3).

Les mots *gafó, gaffó, gaffet*, qui faisaient au féminin *gaffère* et *gaffete*, sont aussi de haute antiquité et portaient nettement le sens de lépreux. C'est ainsi que le romancero du Cid, composé au XI^e siècle, porte en plusieurs endroits le mot *gafó*. Yanguas y Miranda dit que les *gafos* vivaient dans la région montagneuse de la Navarre sous le règne de Philippe V (1316-1322). Ce mot est aussi employé dans les manuscrits et l'édition espagnole (1686) des Fors de Navarre (4).

Dans la coutume de Marmande (Lot-et-Garonne) (1390) on lit :

« § 114. *Contra los gaffets que entran en la vila sens senhal.*

« E an plus establít... que gaffet ni gaffera, estranh « ni privat, petit ni grans, no intra dens la vila de « Marmanda sens senal de drap vermelh... etc.

« § 118. *Cum los gaffetz no deven intrar en la « vila sino lo dilus...* » (5), etc... Le mot gaffet est aussi synonyme de ladre, puisque le paragraphe 44 de la même

(1) De Marca, *Histoire de Béarn*, 1639 (Biblioth. de Pau).

(2) *Historia de las Naciones Bascas...* etc.... *Escrite en español por D.J.A. de Zamacola*. En Auch, en la imprenta de la viuda de Duprat, 1818, 3 vol. in-8, t. I, p. 248, note III, et t. III, pp. 213-216.

(3) Ce mot est employé par Gauthier de Coincy, dans un vers que nous commentons plus loin.

(4) Les meilleurs et plus anciens manuscrits du For de Navarre sont : celui de l'Escorial, celui de la bibl. de l'Académie d'histoire de Madrid (XIV^e s.), et celui de M. Barthety à Lescar (XIV^e s.). D'après l'Acad. d'histoire le For de Navarre date de 1155.

(5) § 114. *Contra les gaffeds qui entrent dans la ville sans signal.* Est de plus établi... que gaffet ni gaffere, étranger ni indigène,

coutume, traitant des porcs ladres, qui ne doivent pas être vendus par les bouchers, les appellent « porcs gaffets ».

Dans la coutume de Condom, on trouve l'orthographe *gafed*.

« *Que la carn sia dada alz gafedz* » (1).

Le mot gaffet était très usité dans la région de Bordeaux. On écrivait au pluriel *gaffets*, *gaffetz*, *gafets*, ou *guafetz*. Les plus anciens titres où ces mots se rencontrent sont datés de 1287, 1300, 1309, 1328 et 1388. Ils concernent tous des donations.

En espagnol, *gafedad*, *gafez*, *gafi*, s'employaient récemment encore avec le sens de lèpre (2). La lettre F de *gaffo* et *caffo* devait bientôt se transformer, elle donna un H dans certaines régions, un V dans d'autres.

Notons ici un fait d'une importance primordiale. Tandis que dans les Pyrénées *caff* était le radical d'un mot signifiant lépreux, au pays de Galles, au x^e siècle, lépreux se disait *claff* et *clavr*. La parenté de ces mots est évidente, car l'apparition successive des liquides *l* et *r* en deux points du mot n'ont pas ici une importance suffisante pour masquer la racine, qui est évidemment *caf* ou *cac*. *Clavr* est passé en breton où il est représenté par *clanvoür*. Ce fait nous sollicite à voir à gaffot une origine anglo-saxonne.

petit ni grand, ne peuvent entrer dans la ville de Marmande sans signal de drap rouge..... etc.

§ 118. *Que les gaffeds ne doivent entrer dans la ville que le lundi.* Les paragraphes 114, 115, 116, 117 et 118 de la coutume de Marmande se rapportent aux gaffets. *Arch. historique de la Gironde*, t. I, pp. 239-242.

(1) Coutume de Condom, M^s de la Bibl. Nat., Suppl. Français, n^o 2672, fol. 25, recto, col. 2. Il s'agit des viandes qui, vu leur mauvaise qualité, ne pouvaient être vendues.

(2) Dans la Romagne et à Naples, on appelle du nom de *Caffoni* les gens de la campagne les moins civilisés et les plus grossiers. Laboulinière, *Itinéraire descriptif et pittoresque des Hautes-Pyrénées*, 1825, II, p. 79.

GAVOT ET GAVET

La mutation de F en V est d'ordre trop courant pour que je doive en donner des exemples. Elle se rencontre dans les mots *gaffot* et *gaffet*, qui donnèrent *gavot* et *gavet*.

Gavot s'est employé dans les Hautes-Alpes. Le mot *caffo* s'était employé dans la même région antérieurement. Voici ce que Huet nous apprend au sujet de ce mot : « Et ces Martegalles, et Madrigaux, ont pris leur nom des Martegaux, peuples montagnards de Provence: de même que les gavots, peuples montagnards du pays de Gap, ont donné le nom à cette danse que nous appelons gavotte (1). » Le fond de cette citation est peut-être discutable (quoique beaucoup de gavots aient été ménestrels). Dans le Lyonnais et le Beaujolais on disait *gavet* et *gavot* (2).

Les *Gavaches* de la Gironde sont identiques aux précédents. Ce mot est une sorte de pléonasme, car il est formé de *gav* et de *ache*; *gav* est le même que *gaf* ou *cac*; *ache* est une syllabe péjorative dérivée de *cac*, qui se retrouve par exemple dans le mot *brav-ache*.

Ce mot *gavache* ou *gavach* est un terme d'injure dont on se sert en Espagne à l'égard des Français de certains villages pyrénéens, qui ne sont autres que les cagots. Ces mots datent probablement du XII^e siècle.

GABOT ET GABET

La mutation du V en B est fréquente dans la région pyrénéenne et en Espagne.

(1) *Traité de l'origine des romans*, par M. Huet, chez Mariette M. DCC. XI, in-12; pp. 159-160.

(2) Fr. Michel, *Races maudites*, II, p. 352. Les *gavots* des Hautes-Alpes tirent-ils leur nom de la ville de Gap? L'hypothèse est séduisante; mais je crois qu'il ne faut voir là qu'un rapprochement de mots; à moins que, ce qui est possible, il ait existé dans la région deux mots *gavot* ayant un sens distinct, et qui se confondirent par la suite.

Les mots *gabot* et *gabet* qui se sont probablement employés en Guyenne et Gascogne sont venus de *gavot* et *gavet*. Le premier est cité par G. Bouchet (1598) (1) le second par Ambroise Paré (1607) qui les disaient usités dans la région de Bordeaux.

Cabot dont l'origine est la même est encore employé en Provence (2). Il a donné naissance aux mots *arcabod* et *arcabot* (1315 et 1319), composés de *ar* qui est peut-être dérivé de *ab* ou *ac* (diminutif de *cac*) et de *cabot*, mais je crois que *ar* signifie plutôt *homme* comme il arrive parfois en composition basque.

Ces mots se trouvent dans des ordonnances de police conservées dans les archives de Bayonne (3).

Le mot *cascabot* fut employé dans le pays basque. Nous le discuterons en étudiant le mot *cascarot* qui en dérive.

Enfin le mot *gabacho* est venu de *Gavacho*, comme *gabach*. Ces noms s'attachaient, au dire de Covarruvias cité par Ménage, à des montagnards honnis qui depuis des temps fort lointains gagnent leur vie hors de leur pays surtout en Gascogne et en Espagne, « où ils exercent les métiers les plus vils..., leur nom devient un terme d'injure. »

Ce mot se dit encore de nos jours en Espagne des habitants ou naturels de certains villages des Pyrénées. C'est un terme de mépris, une injure. Ces faits suffiraient à les identifier aux cagots. Il en est un autre. On sait que les cagots devaient être chaussés pour traverser les villages, cet usage a donné naissance par analogie à la dénomination de *gabacho* indiquant les pigeons chaussés quand ils le sont plus qu'à l'ordinaire.

CAPOT

Le B de cabot donna un P, dès la fin du xiv^e siècle.

(1) *Loc. cit.*

(2) Mistral, *Dict. provençal*.

(3) Cités d'après le texte original, par Fr. Michel, II, p. 178.

Guillaume des Innocents (1) (1595), Paré (2), Bouchet, Botero-Beneuse (3) (1599), emploient tous *capot* et *cappot*. Avant eux, Charles VI dans une lettre patente du 7 mars 1407 (4), avait écrit *capot*. Le mot *capin* s'est employé dans des régions très limitées du Bigorre surtout.

On disait *cappoterie* pour lèpre (5).

Au milieu du XIX^e siècle, Fr. Michel (6), en parcourant la région pyrénéenne nous dit qu'il a retrouvé ces mots en quelques lieux. Nous voulons ici les indiquer. Pour plus de clarté nous citerons les arrondissements et les cantons où ils existaient au moins à l'état de souvenir en 1847.

Haute-Garonne....	}	Arrondissement de Saint - Gaudens
		(sauf canton de Saint-Gaudens et d'Aurignac où l'on dit <i>capins</i>).
Hautes-Pyrénées. . .		Canton de Castelnau-Magnoac.
Basses-Pyrénées....		Arrondissement de Pau.
	}	Arrondissement de Condom.
		Cantons d'Aignan et Plaisance.
Gers.....	}	Arrondissement d'Auch, sauf cantons de Gimont et Saramon.
		Canton de Fleurance.
Lot-et-Garonne....		Cantons de Casteljaloux, Lavardac et Nérac.
Landes.....	}	Cantons de Roquefort, Villeneuve-Mont-de-Marsan, Grenade-sur-l'Adour, Saint-Sever et Dax.

(1) G. des Innocents, *Examen des éléphantiques ou lépreux*. Lyon, 1595, in-8, chap. VII, p. 17, et ch. XI, pp. 85-86.

(2) A. Paré. Ed. Paris, 1607, in-fol., p. 744.

(3) *Le Relazioni universali*... Venise, 1599, pars I, p. 21.

(4) Ordonnances des rois de la 3^e race. Collection Secousse et Villevaut.

(5) En 1439 ce mot fut employé dans une ordonnance du Dauphin de passage à Toulouse. Citée par D. Vaissette in *Hist. du Languedoc*, t. IV, p. 492.

(6) Michel, t. I, chap. I.

CAFARD

Le mot *cafard* ne dérive pas, comme on pourrait le croire au premier abord, de *caffo*. Ce mot date du xv^e siècle, et a porté dès le début le sens d'hypocrite en matière de religion, c'était à l'époque même où le mot *cagot* commençait à porter ce sens.

Beaucoup d'auteurs ont pensé que *cagot* (faux dévot) venait du vêtement ou cagoule que portaient les pénitents. Mais cela tient à un simple rapprochement de mots que Rabelais et surtout son commentateur Le Duchat se sont plu à faire (1). Il suffira de se souvenir que ce mot exprimait la haine, le mépris et la méfiance pour comprendre qu'il fut appliqué aux hommes d'une religiosité affectée. Le mot *cafard* avait le même sens. C'est ainsi que les Genevois, qui étaient des Réformés, l'employaient pour dénigrer l'honneur de la prêtrise (Garasse).

Ce mot dérive de *capot* par aspiration du *p* qui donna *ph*, puis *f*. C'est ainsi que Rabelais emploie l'orthographe *caphard*, et Garasse (Recherches des Rech., p. 78) écrit *caphart*. Marot, dans son glossaire, met *caffard*.

Cette sorte de mutation est assez peu fréquente en français. En gallois elle se rencontrait souvent. C'est ainsi que :

Fenestre est venu de Penestre
Fin de Pin=Fontaine.

Les étymologistes ont au sujet de ce mot émis les opinions les plus diverses. Nicod (2) (1606) croit qu'il vient de l'hébreu *caphat*, couvrir; Borel de *κακαραρα mala-texese* ou du turc *cafar*, renégat.

(1) Œuvre de M^e F. Rabelais. Ed. 1741, par Le Duchat, in-4, t. I, p. 3, et t. II, p. 10, note 40, et *Dictionnaire étym. de la langue françoise*, par Le Duchat, 1750.

(2) *Thresor de la langue françoise*. A Paris, chez David Douceur, M. DC. VI, in-fol., p. 100, col. 2.

Le Duchat, comme pour le mot *cagot*, le dérive de *cape*, manteau avec capuchon. Ménage, en son dictionnaire de Trévoux, le rapporte à l'arabe *cafare*, et au turc *cafar*. Fr. Michel, défendant à ce sujet la thèse qui lui est chère, croit que, descendants d'hérétiques, les *cagots* allaient à l'église par manière d'acquit et se livraient en public aux pratiques du catholicisme le plus orthodoxe. Voilà pourquoi, dit-il, les mots *cagots* et *cafards* ont été pris dans le sens d'hypocrite et de faux dévot. Puis cet auteur rappelle qu'il croit ces mots dérivés de *can*, *ca*, chien, et de *gôth*. Cette opinion n'est pas admissible, elle a été d'ailleurs combattue savamment par de Rochas.

FAGOT.

Il me faut encore signaler *Fagot*, dont le sens, quoique douteux, paraît assimilable à celui d'hypocrite. Il me semble dû à un simple déplacement des consonnes du mot *gafot* et n'être qu'une sorte d'accident dont je ne connais qu'un exemple contenu dans ces vers de Clément Marot (1495-1544):

Ils sont de chaude rencontrée
Bigots, *cagotz*, *gotz* et *magotz*
Fagotz, escargots, et *margotz* (1).

Peut-être *fagot* dérive seulement de *cagot*.

CAMOT

Le mot *Camot* donné à un monticule « *Caste deu Camot* » dans le canton d'Arzacq, au pied duquel se trouve une fontaine dite *Houn deu Chrestias* (2), est

(1) Cl. Marot. 4^e épître du Coq à l'asne.

(2) Le mot *Houn*, qui signifie Fontaine, est celt. Il montre la survivance, dans les Pyrénées, de mots appartenant à ce dialecte.

peut-être venu de cabot par suite d'une prononciation vicieuse.

Gahet, cahet.

Partout où l'on employait *gaffet*, on dit à partir du xvi^e siècle *gahet* et *cahet* ; ces 2 mots dérivent du premier. De même *gaffet*, gaffe, donna le verbe *gahar*, accrocher. Cette transformation est assez fréquente dans l'ancienne langue béarnaise. (hoecht pour foecht, de focus, foyer ; hijo de filius, fils). Elle est plus fréquente encore en espagnol (harina pour farina, etc.).

A côté de ces faits, il faut en placer d'autres qui tendraient au contraire à donner au mot *cahet* une origine celtó-bretonne. 1^o *Caeh* s'employait dans la Cornouaille ; 2^o la mutation du g en h n'est pas rare dans les langues indo-européennes et romanes en particulier ; 3^o le g et le c, entre deux voyelles, ont souvent donné un y ou un i. *Cayet* viendrait ainsi de *cagot* et *cahet* de *cayet*.

Mais ces arguments n'ont aucune valeur, car ils ne tiennent aucun compte des faits acquis par la connaissance de l'histoire. En effet l'unique titre où le mot *cayet* est employé émane de Bordeaux, et parle de la communauté des *cayets*, connue depuis longtemps sous le nom de *cahets* ou *gahets*

L'y viendrait aussi de la prononciation mouillée de *h*.

Plusieurs lieux s'appelaient les *gaffets* ou les *gahets*. Les *gaffets* de Bordeaux devinrent les *gahets* de Bordeaux.

Enfin, un autre fait montre, d'une façon quasi certaine, que *gahet* vient de *gaffet*. L'on disait jadis *gaffet* et *gaffot*, probablement aussi *caffet* et *caffot*, d'où sont dérivés *gavet* et *gavot*, *gabet* et *gabot* ; on disait de même *cahet* et *cahot*, *gahet* et même *gahot*

Le mot *cahot* semble s'être fort peu dit au début du xvii^e siècle. Il est cité par Just-Zinzerlind (1) (1616): «Nec abludit valde nomen cahets, cahots». Il existe aussi dans quelques éditions d'Ambroise Paré.

Cahet est plus fréquemment employé. Il est entre autres cité par Court de Gebelin (Le Monde primitif, 1778, col. 244-246) qui dit: «On ne peut s'empêcher de croire que ces cagots, cacous, cahets, etc., livrés dans la Gascogne et dans la Basse-Bretagne, à une ignominie aussi atroce, étoient les restes d'un ancien Peuple...» On trouve aussi ce mot dans Mahé (2).

Le mot *cahue*, qui paraît avoir même origine que *cahet* est indiqué par Yarguas y Miranda (3). Ce terme aurait été usité en Haute Navarre au xv^e siècle (4).

Caeh, lépreux, appartenait au dialecte Cornique.

Le terme *gahet* fut employé en Guyenne et en Gascogne. Jean Darnal (5) le cite comme existant en 1555. Il donna son nom à plusieurs localités (6). Ce mot date de la seconde moitié du xv^e siècle. Il fut très usité dans

(1) Itinerarium Galliæ... Appendice, p. 114.

(2) Essai sur les antiquités du département du Morbihan. Vannes, Galles aîné, 1825, in-8.

(3) Addiciones al dictionario de Antiquidades de Navarra.

(4) *Cahue*, serait venu de *caffet* ou *cafe* (cette dernière orthographe est à *caffet* ce que *gafo* est à *gaffot*). Ce fait ne doit pas nous étonner, d'autant plus que nous retrouvons un fait semblable chez nous. Par suite d'une prononciation locale, on disait en certaines régions de France, le *cahué* pour le *café*, la boisson si estimée. En 1634, du Loir écrivait en effet: «Il nous fit boire du *cahué*». Cf. art. *Cahué* du Dictionnaire de Trévoux.

(5) Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux. Bourdeaux. J. Millanger, M.DC.XX., in-4, fol. 40.

(6) Baurein dans ses *Variétés Bordelaises* (1784) nous apprend que dans les anciens titres concernant l'hôpital de Saint-Jean de Grayan, il est fait mention d'un tènement appelé *aux Gahets*. Il cite parmi les principaux villages de la paroisse de Saint-Pierre de Vansac, le village appelé *les Gahets*; suivant un titre du 11 nov. 1562, il existait un lieu dans Mérignac, appelé *au Gahet*; idem pour la paroisse de Saint-Vincent-de-Canejan, d'après un titre du 14 mars 1488.

toute la région bordelaise; il n'a pas tout à fait disparu de nos jours.

Le mot *gahet*, outre qu'il signifiait lépreux (1), portait aussi le sens de galeux (2).

Lou Gaheraou est le nom d'un village de gahets dans le canton de Lignan.

Le mot *gachet* est probablement venu de *gahet*. Il fut à peine usité (3); *gahect*, au pluriel *gahectz* se rencontre dans une ordonnance des jurats de Bordeaux (1573): « Item, est estably et ordonné que doresnavant nul chrestien ne chrestienne appelez gahectz » (4).

On disait *gaheigts* à Bugnen, canton de Navarrenx (5). Quelques lieux s'appellent *Le Gaët* (6).

Le mot *gahot* a-t-il existé en France? Peut-être, mais nous n'en connaissons pas d'exemple. En revanche, il s'employait en Espagne dès le XIII^e siècle, au sens de lépreux.

« Paroseme en el sendero la *gaha* roin heda (7). »

III. — Çagot.

L'origine du mot *çagot* est assez délicate à établir. Ce mot vient-il de *çaïfot* ou de *cacod*? S'il était né en Bretagne, comme il semble à prime abord, comment

(1) On disait, par exemple, indifféremment, Saint-Nicolas des Gahets, ou des lépreux.

(2) *Galeux*, était à vrai dire un synonyme de puant, sale de ladre, comme le mot *gafo*. La gale et la lèpre furent longtemps confondues, ainsi d'ailleurs que plusieurs maladies de peau, et la syphilis. Nous revenons sur ce point dans le 7^e chapitre de cette étude.

(3) Ce mot est peut-être venu de Gakou; mais cette seconde hypothèse est bien moins probable.

(4) Registres de la jurade de Bordeaux, conservés à l'hôtel de ville de cette ville. Collection 1573, fol. 6.

(5) Fr. Michel, *loc. cit.*, t. I, p. 138.

(6) Le Feu du *Gaët*. Le chenal du *Gaët*, petit bassin en aval de Pauillac. On disait autrefois le chenal du *Gahet*.

(7) Poesias del Archipreste de Hita, copla 935 (Tollecci ou de Poesias castellanas anteriores al siglo XV, ... par D. T. A. Sanchez... T. IV. Madrid: Ant. de Sancha. M. DCC. XC., in-8, p. 151).

se fait-il qu'il se rencontre presque exclusivement dans les Pyrénées ?

Un passage de Yanguas y Miranda, où les mots *cahués* et *cagues* sont rapprochés, fait penser à la mutation de l'H très aspiré en G.

Ce même passage assigne au mot *cagues* une origine au xv^e siècle. Les autres documents qui nous permettent de contrôler l'époque d'apparition du mot *cagot* ne laissent pas supposer un seul moment que ce mot ait pu venir de *cahet*. *Cagues* et *cagot* sont en réalité parents éloignés. En considérant que le mot *cagot* était connu à Paris au début du xvi^e siècle; que *cageois* et *cagoux*, individus grossiers, connus aussi dans le Nord, venaient certainement de *cacoux*; que d'autre part il n'est dit en aucun titre ancien que ce mot *cagot* fut populaire en Béarn; qu'en outre on le rencontre dans les pièces ayant un caractère très officiel et émanées de la cour de Paris (Sénéchaussée de Toulouse) ou de la cour de Béarn, en rapports constants avec Paris; que ce mot, de l'aveu des historiens, s'écrivait plus qu'il ne se disait en Béarn; si enfin on remarque qu'au xvi^e et xvii^e siècle ce mot se disait en Bretagne, Anjou, Poitou, Berry, aussi bien qu'en Languedoc, on comprendra qu'il est légitime de le faire dériver du mot breton *cacot*, et d'attribuer son introduction en Béarn et Navarre à la classe dirigeante, à la noblesse et aussi aux gens d'armes. Ce fait expliquerait assez comment, semblable à une tache d'huile, ce mot, parti des capitales de Béarn, s'étala tout à l'entour, et se trouva finalement entouré d'une zone ininterrompue où les dénominations dérivées de *gaffot* se sont conservées jusqu'à nos jours.

On pourrait m'objecter ceci: Les mots *capot* et *cagot* furent simultanément employés en Poitou au dire de G. Bouchet, ainsi qu'en Languedoc; ces deux mots, cités côte à côte par plusieurs auteurs, n'auraient-ils pas un lien d'origine ?

Je ne le crois pas. Capot est certainement originaire du bassin de la Gironde. Il a pu s'étaler un peu au Nord de cette région, mais il ne l'a fait que très incidemment et n'a laissé aucune trace en dehors des pays, immédiatement voisins de ceux où il se rencontrait encore il y a moins d'un siècle. Il n'en est pas de même du mot cagot. De plus il me paraît difficile de faire dériver un G d'un P au *xvi^e* siècle. La similitude de consonnance de ces deux mots explique assez le rapprochement que les auteurs ont fait, mais les considérations sus-exposées nous interdisent de les imiter.

Cagot est venu de *cacot*.

La transformation du C en G est une des plus fréquentes non seulement en France mais encore dans presque toutes les langues. Elle se comprend d'autant mieux quand on se souvient que les Romains ignoraient la lettre G avant la première guerre punique, (264 av. J.-C.), et que c'est à Carvilius, au dire de Terentius Scaurius, que l'on doit la distinction de l'une de l'autre. On disait *leciones* pour *legiones*. C'est par une mutation de ce genre que *κομμα* donna gomme; *κολπος*, golfe; *κυβερναω*, gouverner; et que sont de même origine les mots cabinet et gabinet (catalan); aculeus et agulia, aiguille; caf et gaf (gallois) impair; cabot et gabot (Prov.), chabot; etc., etc.

Cac a donc pu donner *cag*, *gac* et *gag*, soit seuls, soit unis à d'autres radicaux, en conservant son sens péjoratif. En effet : *cacare* et *cagar* (L. d'oc) signifient *cacare*; *cagar* (Languedoc), mépriser; *cagoux*, villageois grossier; *cach-aniou* et *cag-anis* (L. d'oc) lâche.

De même *Cacot* dans le sens de lépreux a donné *cagot*, *gakou* et *gagot*.

Cagot, dès la fin du *xv^e* siècle est usité dans la région pyrénéenne; il n'est presque pas d'actes, surtout en Béarn où ce mot ne fût usité, à partir du *xvii^e* siècle.

cle, à l'exclusion de tous autres. Aussi je crois inutile d'indiquer ici l'abondante bibliographie de ce mot. Il faisait au pluriel *cagots* et *cagotz*.

On écrivit aussi *Caguotz* dans une requête des villes de Sainte-Marie, d'Oloron, de Monein et autres qui fut présentée aux Etats de Béarn (1610) : « Que, combien que per los quoate et cincq artigles deu For, rub. De Quallitatz de Persones, sie deffendut aus Caguotz de conversar familiarierement ab los habitans deu present pays, etc... ». Il en est de même dans un extrait de procédure concernant les fiefs dus au roi (29 août 1621) «... Marie de Puxeu, Caguotte, a déclaré que sa maison est batié en la terre de l'abbé de Lesons... »

L'orthographe *Quagotz* se trouve dans les registres de la commune de Biarritz : il s'agit d'une plainte en justice datée de 1718. « Le sieur Labat, jurat, leur a présenté que le nommé Estienne Arnaud, munier, de la rase des *Gotz, Quagotz...* »

Quagot se rencontre dans un titre de l'an 1538 (1).

Le mot d'argot *cagoux* qui désignait des voleurs est à rattacher aux précédents. Il en est de même de *cagou*, avare et de *cagnard* qui portait le même sens. D'ailleurs l'avare qui ne veut hanter personne et se cache, n'a-t-il pas été appelé *ladre*, donnant ainsi une preuve de plus de l'assimilation qu'il faut faire des *cagots*, aux *ladres*.

Le mot *cagues*, s'employait, au dire de Yanguas y Miranda, avant l'an 1421, dans les montagnes de la Haute Navarre. Il paraît être dérivé de *cahues*, donc de *caffot*. *Cagoto* en langue romane désignait des peuplades des montagnes de Béarn (Mistral) (2). Il y a lieu de croire qu'il s'agit des *cagots*. *Cagoutin* est un diminutif que l'on rencontre dans des chansons populaires de Béarn ; en béarnais on dit *cagoutou*.

(1) *Arch. des Basses-Pyr.* B., 658, f° 349.

(2) Dictionnaire provençal.

Cagot est une orthographe vicieuse employée par Guillaume des Innocents (1595) (1). Elle rappelle la prononciation grecque du $\gamma\gamma$ et dérive peut-être d'un mot *caggot* que je n'ai pas rencontré. Il en est de même du mot *cassigothi*, traduction latine faite par G. Botero-Benense (2) et inspirée par une fausse étymologie.

Mahé (1825), dans ses Essais sur les antiquités du Morbihan, parle des *cagous*. Enfin *cagouen* en Provence signifiait lépreux. *Cagouina*, au féminin.

Le mot *gakou* est employé au féminin : *Ar gakouzez*, comme titre à la chanson bretonne du xv^e siècle publiée par Hersart de la Villemarqué que nous avons cité plus haut.

Enfin le mot *gagotes* n'a guère été employé que par Zamacola dans son *Historia de las Naciones Bascas* (1818).

CAILLAU

Il y a un groupe de mots peu connus qui paraissent dérivés de *cagot*, où le *g* du milieu du mot se serait transformé en *ll*. Ce sont :

Cailluaud, *cailhevot*, auxquels il faut, à mon avis, joindre *Calot* et *Callot*.

Les cailluauds ou cailhevots, étaient manifestement des *cagots* vivant dans l'Angoumois (3). Je penche dès le premier abord, vu la région où ces mots furent usités, à les faire descendre de *cagot*.

D'ailleurs, les enseignements de la linguistique semblent favoriser cette opinion.

Le *g*, le double *ll* et *lh* se mettent parfois les uns pour les autres.

(1) G. des Innocents, *Examen des éléphantiques ou lépreux*. Lyon, Soubron, M. D. XCV, in-8.

(2) *Le Relazioni universali*. Venise, G. Angelieri, M. D. XCIX, in-4^e pars I, lib. I, p. 21.

(3) V. Fr. Michel, t. II, p. 31.

Pareilles variétés d'orthographe se rencontrent en plusieurs mots, je n'en prendrai qu'un exemple : le mot *femme* s'est dit :

Muger (Navarre et Esp.), *mulier*, *mullier*, *molher* (Béarn). De même on a dû avoir *cagot*, *caillot*, *calhot*. L'orthographe *caillaud*, pour *caillot* est aisée à comprendre. *Cailhevot* se comprend aussi, en effet : si du mot *cagot*, nous voulons aspirer le *g*, nous arrivons à un son proche de l'*f* (angl. *cough* = *coff*) on ne s'étonnera pas alors que pour combiner les sons du *g mouillé* et *aspiré* on ait été mené à une orthographe phonique où *hv* marque l'aspiration, et *ilh*, la partie mouillée, d'où *cailhvot*, qui est l'expression écrite la moins imparfaite d'une prononciation locale.

L'interposition d'un *e* entre *h* et *v* est purement euphonique, d'où la forme définitive *cailhevot*.

Quant aux *callots* ou *calots*, sortes de teigneux, contrefaits et mendiants, ils vivaient dans les Deux-Sèvres au xviii^e siècle (1). Peut-être, étaient-ce des descendants des Cagots ; mais les renseignements que nous possédons sur eux sont trop incertains pour pouvoir permettre quelque hypothèse digne d'attention (2).

IV. — Cassot.

Le mot *cassot* est fort ancien, il date du xiv^e siècle, peut-être même du xiii^e. Il s'est employé fort longtemps. On le connaissait dans les pays de langue d'oïl au dire de Roquefort. Il y était aussi peu employé que *caffre*. En l'an 1363, Guy de Chauliac écrivait une courte description de la maladie des cagots dont il faisait une forme de lèpre (3). La plupart des copies ou éditions

(1) Lorédan-Larchey, dans son *Dictionnaire d'argot*, dit que le mot *calot*, vient de la calotte de crasse et de vermine qui couvrait la tête de ces malheureux.

(2) Voir sur ce point, Fr. Michel, t. II, pp. 114-115.

(3) Guy de Chauliac, *Grande Chirurgie*, VI^e Traité, Doctrine I, chapitre II, au paragraphe intitulé « Jugements ».

de sa Grande Chirurgie portent le mot *cassatus*; mais un parchemin du xv^e siècle dit *cassotus* (1); un papier manuscrit du xv^e (2), *cassatus*; Laurent Joubert traduisait cassot ou cagot; une édition de Lyon 1572, *cassatus*; l'édition de Claude Michel à Tournon, cassot ou cagot; et l'édition de Lyon 1595, *cassotus*.

Le mot *cassotus* était certainement correct, il fut au xv^e siècle confondu avec *cassatus*, mot latin, dont le sens n'avait rien de choquant quand il s'agissait de lépreux. Cette confusion d'ailleurs est très apparente dans une traduction anglaise, du xv^e siècle, de la *Grande Chirurgie* où on lit ce qui suit :

« If he have forso the many even voycede tokenes and fewe vnvoicede tokenes, he is comunely cleped fordone or destroyed » (3) littéralement : « S'il a vraiment plusieurs signes équivoques et peu de signes univoques il est vulgairement nommé annulé ou détruit. »

C'était une fausse traduction de « vulgariter cassotus vocatur ».

Elle eut été correcte si les plus anciens manuscrits avaient porté *cassatus* et non *cassotus*, *cassot*, *casot*, mots que nous retrouvons en 1407 (4) et en 1411 (5), sous la plume du roi Charles VI, avec le sens de lépreux, et considérés comme injure grave. Au dire de Roquefort (6), on employait *cassot* et *cassol* en langue d'oïl. Je ne puis me défendre de rapprocher ces mots du celte *cass* qui veut dire haine; *cassat*, haïr. Leur origine serait ainsi plus conforme au sens du mot, tel que

(1) Manuscrit *Biblioth. Nat. de Paris*, n° 7132, latin, 131 feuillets, parchemin, lettres gothiques, fol. 80, verso.

(2) Manuscrit *Biblioth. Nat. de Paris*, n° 7133, latin, papier xvi^e siècle, fol. 114, verso.

(3) Manuscrit *Biblioth. Nat.*, Anglais, n° 25.

(4) Lettre de Charles VI du 7 mars 1407 (Collection Secousse).

(5) Lettre de remission d'un registre de la chancellerie de France.

(6) J.-B. Roquefort, Glossaire de la langue romane.

l'entendait Charles VI, qui y voyait une grosse injure et le nom d'une grave maladie (1).

Il est en effet vraisemblable, sinon certain, que le radical *cass* dérive de la racine *cac*, dont il porte le sens. Ainsi, le mot *cassot* se trouve relié aux termes que nous avons jusqu'ici étudiés; il aurait une origine celtique.

La mutation du *c*, ou du son rude et aspiré, en *s*, n'a rien d'exceptionnel dans les langues indo-européennes, et les dialectes gallois en particulier. Ex. : ὑπερ a donné *super*; ἐρπωλλος, *serpollet*; Houll (gall.), Ἡλιος, *soleil*, *soul* (gallois); cachot et casate sont de même origine, comme cachet et sagel (L. d'oc); cach et cass (L. d'oc) rompre; etc.

Cependant, en ce qui concerne le radical *cass*, nous croyons qu'il s'est distingué du radical *cach*, dès la plus haute antiquité. *Cass* signifierait plus spécialement tout ce qui est en retrait, rejeté (2), c'est une modalité du sens péjoratif. De *cass* viendrait *Kotzing* (All. ancien), représenté en flamand par *braecken* (3); en français vomir, rejeter. *Cossus* (latin) ridé, cassé couvert de sillons, de retraits, a la même origine. Cet aspect ridé, fissuré, de la peau traduit plus spécialement l'aspect du lépreux, du cassot. En Tupi-Guarani *cha-cha* est un ridé, un lépreux (4).

V. — Mots dérivés des précédents par chute des lettres initiales.

Le *c* et le *g* au début des mots tombent souvent ;

(1) C'était une injure grave d'appeler quelqu'un *gafu*, nous dit la loi espagnole au XIV^e siècle; en France, on frappait d'une amende ceux qui traitaient autrui de *ladre* ou *mezel*.

(2) Ce même sens existe pour le mot *Kak*. Ex. : *Kak-huys* (Holl.) endroit privé, retrait. C'est le *retrete* des Espagnols, le cabinet des Français.

(3) Littéralement : *faire brèche*.

(4) Je dois les précieux renseignements qui constituent cet alinéa, à une note signée par Franciot-Legall; note inédite que l'estimé linguiste a bien voulu me communiquer.

comme d'ailleurs toutes consonnes en langues primitives. Ex : cara, ara (basque), vers ; cabia, abia (basque), caverne.

Au lieu de *cac* on peut donc avoir *ac*, *ak*, *ach*, *ack*, avec le même sens, qu'ils soient seuls ou unis à d'autres radicaux. Ex. :

Ack (breton), terme enfantin qui désigne tout ce qui est sale ;

Ach-ut (basque), terme de mépris ;

Ac-otolar (catalan), opprimer ;

Ac-otir (centre de la France), débilitier en parlant de maladie ;

Ache (anglais), mal, souffrance, maladie ;

Bour-ach-a (l. d'oc), bourrache (mauvaise bourre) ;

Brav-ache, faux brave.

Le radical *ac* ou *ach* ainsi obtenu a subi, dans certaines langues, de petites modifications, soit que le *c* ait laissé sa place au *g*, soit que la prononciation de l'*a* soit devenue plus aiguë, c'est-à-dire ait donné *æ*. C'est ainsi que *ach*, qui marque la dépréciation et la douleur dans plusieurs langues primitives, a donné *æch*, puis *æg* dans *æger*, malade, triste, et *ægrotus*(1). Il y aurait ainsi une parenté entre *ægrotus* et *agotes*, parenté d'origine et de sens.

La première syllabe peut aussi tomber tout entière, comme dans *cotir* pour *acotir* qui lui-même vient de *cacotir*, mots qui dans la France centrale signifient *être débilité par la maladie*. Ces mots sont employés dans cette même région où *cacot* et *cagot* signifient encore *très malade*, et portaient jadis le sens de *lépreux*.

Par ce mode de formation ont pris naissance de nouvelles formes du mot *cagot*. De tout ce groupe le plus connu est le mot *agot*. Zamacola semble croire que ce mot est venu de *cagot* par aspiration du C, en disant que

(1) Court de Gebelin.

le mot *hagotes* se rencontre dans les Fors de Biscaye. il oublie, qu'au x^e siècle, le mot *cagot* n'existait pas.

Le mot *agotes*, qui est le pluriel espagnol du mot *agot*, fut employé pour la première fois dans une requête présentée par ces malheureux au Pape Léon X en 1514 : « Ces agots ou chrestiens (car c'est ainsi qu'ils se nomment dans cette Requête) disent que leurs ayeux avaient fait profession de l'Hérésie des Albigeois... » (Venuti, pp. 128-129.)

Les Basques, chez qui l'article se met après le mot, à la façon d'un suffixe (langue agglutinante), disent *agota*, le cagot ; *agotac*, les cagots. A Biarritz, plusieurs titres portent le pluriel avec un *z* : *agotz*. *Aguotz* est l'orthographe la plus usitée à Capbreton, au xvi^e siècle. Enfin quelques auteurs, dominés par des considérations historiques fausses, écrivaient *agothz*.

La première syllabe du mot cagot est parfois tombée tout entière, comme dans *Goutz*, nom d'une commune près de Tartas (arrondissement de St-Sever) qui était habitée par les *cagoutz*. Les mots *goth*, *gothi* (latin), *gotz* (ordonnance du 26 avril 1697 concernant les agots de Biarritz et Arcangue) viennent de ce qu'au xvii^e siècle on les croyait descendants des Goths.

CASCAROTES

Les cascarotes, que l'on a voulu à tort confondre avec les gitanes, sont aussi des cagots. Leur identité se peut établir par les titres d'archives, aussi bien que par la discussion philologique.

Les deux termes qui ont précédé le mot *cascarote* sont *cascabota* et *arcabot*.

La permutation des consonnes en basque semble, dans l'état actuel de la science, être soumis à l'arbitraire, et ne point s'expliquer comme pour la plupart

des autres langues (1). C'est le cas dans les mots que nous étudions, où un *r* a remplacé un *b*, chose indéniable quand on rapproche l'un de l'autre ces mots.

Outre cela *cascarote* est un mot composé. Faut-il le lire *cas-carote* ou *casc-arote*? La seconde lecture est la bonne, car seule elle satisfait pleinement l'esprit, et de plus elle permet de comprendre cette autre, donnée par Guilbeau, *cast'arota*. Le sens du premier membre, *casc*, est évident; dans toutes les langues, il signifie toujours écaille, écorce, gousse. Ici, nous avons toute raison de lui donner le sens d'écaille, et de voir dans le mot *casc-arote*, la lèpre écailleuse, maladie qui atteignait les gabets dits Sarnesii, de *Sarna*, que Covarruvias définit : « una especie de lepra... est... cutis summa asperitas cum furfureis scamulis. » *Arote* viendrait de *abota*, sans doute par suite d'une rudesse spéciale de la prononciation. Le mot *agota* influa-t-il sur cette permutation? Peut-être. Ces deux mots s'employaient indifféremment au pays basque, comme le laisse entendre Abel Hugo : « On trouve dans le pays basque une race d'hommes que les habitants considéraient comme descendants des Sarrazins, et qu'ils désignent sous le nom d'Agotac ou Cascarotac (2). » Le mot *arota* est resté pour désigner les charpentiers, qui étaient presque tous cagots. On dit maintenant *Arotz*.

VI

Pour corriger ce qu'il y a de dissocié dans les pages qui précèdent, je crois devoir donner ici une vue d'ensemble de la question.

Les divers dialectes que nous avons touchés dans ce discours appartiennent tous à la grande famille indo-européenne, c'est donc au groupe indo-européen que

(1) Voir *la Langue basque*, par Arturo Campion, p. 413, in *la Tradition au pays basque*. Paris, 1899.

(2) *France pittoresque*, t. III (1835).

nous nous adresserons, et non au sous-groupe roman qui nous intéresse à peine en la question. J'insisterai sur la confusion primitive des sons vocaux, et les transitions insensibles qui en relient les variantes, en particulier pour le son *A* et l'aspirée rude *HK*. Ce sont les clefs des mutations du radical *cac*.

A occupant le sommet de l'échelle des voyelles, le moindre mouvement du voile du palais ou des lèvres suffit pour en faire un *E*. Le fait s'observe dans la langue anglaise où l'*A* possède constamment la valeur de l'*E*, comme dans *paper* (péper), *same* (sême); il peut même approcher du son *O*, dans *all* (oll). D'origine anglo-saxonne, le mot gaffet ne nous étonnerait pas, et nous comprendrions sans peine les formes gaffas et gaffos. Cela ne devrait pas davantage nous étonner en dehors de ce groupement secondaire, car la même chose se voit ailleurs. Ex. : *vasti* (gotique), *vestis* (lat.), vêtement; *avis* (gothique), *ovis* (lat), *brebis*; *pedis*, *πόδος*; *καρδία*, *cordis*; *caput*, *κεφαλή*; etc.

Pour le son aspiré *HK*, les transitions vers d'autres sons peuvent se classer en deux groupes : 1^o sons sifflants par adoucissement; 2^o sons gutturaux par durcissement. Ex. : *ham* et *hâm* (zend), *ensemble*, *avec*, est décalqué d'une part dans les mots *sam* (sanskrit), *συν*, *sam* (all. en composition, *lang-sam*), d'autre part dans *cum*, *con* et *com* (français en composition : *confusion*, *com-patriote*).

Dans le principe l'*H* dur répondait aussi au *GH* ou *KH*. Quintilien nous apprend que l'*F* se prononce comme un souffle (flatus) extrêmement dur, comme *th*, *kh*, *gh*. Ces deux faits nous ouvrent la porte vers quatre groupes nouveaux, dérivant de l'*h*, à savoir les séries dérivant de : *f*, *t*, *k* et *g*. De plus, *C*, *K* et *G* se confondaient jadis à Rome, faute de signe distinctif.

Quelques exemples aideront à mieux établir ces choses.

α) *H* devient *gh* ayant la valeur d'une *f*. *Hôh*, *hocor*, (anglo-saxon), est père du mot *cough* (anglais), toux, où le *gh* final se prononce à la façon d'un *f* (coff).

β) *H* devient *g*, puis *y*. *Hermanus* et *germanus*; *hesternus*, *gestern* (got), *yester-day* (anglo-sax.), *hier*; *hrazic* (florentin), *gracias* (esp.), *merci*.

γ) Souvent *gh* est venu de *ch*. *C* et *ch* eux-mêmes dérivent de *h*. *Hairto* (goth.), *heart* (angl.), est le *καρδια* des Grecs, le *hrd* sanscrit; comme *heafod* (sanscrit) est le *caput* des Latins. *Kas* (breton), *hassen* (all.), *haïr*. Les passages du *c* au *g* sont très fréquemment observés. *χαριτες*, Grâces; *χαρω*, *gharsh* (sanscrit); *κυβερνάω*, gouverner.

δ) L'*h*, l'esprit rude, le *gh*, le *ch*, donnent des *f* : *Χολη*, *fel*, *fiel*; *ἕιος*, *hijo*, *filium*; on écrivait indifféremment *hilum* et *filum*, à Rome; *foctis* et *hostis*, *gast* (all.), *gost* (ang); *fædus*, *hædus*; *foun*, *houn* (Béarn), *hun* (Bigourdin); *fay* et *hay* (gall.), *hêtre*.

C'est par des moyens tout pareils que nous retrouvons une parenté certaine entre les mots *cacot*, *cassot*, *cagot*, *caffot*, *gaffot*.

Mais ces mots offrent une particularité dans leur structure; je veux dire une reduplication. La racine primitive de ces mots est probablement *hoh*, ou *hah*, qui ne devait pas tarder à donner *ca* et *co*. Cette racine redoublée a donné *caca*, *caco*, *κακος*, *καχηνη*, tous mots qui subirent dans l'une ou l'autre de leurs parties des transformations. Le plus souvent, la première syllabe est restée intacte, ou bien le *c* du début a donné un *g*, gardé l'*h* primitive, ou est tombée; la seconde a subi des déformations plus profondes, soit de l'ordre de celles déjà indiquées, soit d'un ordre nouveau dont nous parlerons maintenant. Sans tenir grand compte des finales, qui sont presque toutes dérivées du *th*, lui-même venu de l'*h*, il nous faut voir ce que devient l'*f* de *gaffet* par exemple. Nous

avons vu qu'au moyen-âge, l'*f* donnait souvent un *v*, le *v* un *b*; ce sont là mutations d'ordre simple et sur lesquelles nous n'avons plus à appuyer. En étudiant le mot *cailhevot*, nous avons vu le sort du *g*, passant à l'*y*, aux *ll*, aux *lh*. Nous avons maintenant tous les éléments nécessaires pour comprendre la filiation des termes, dont nous donnons la série au lecteur. Cette série corrobore entièrement tout ce qui vient d'être exposé; nous la donnons en deux colonnes: dans la première se trouvent les termes parents du mot *cagot*, dans la seconde les synonymes dérivés caractéristiques de ce mot. Nous en distraisons volontairement la plupart des formes de création récente, où l'influence néo-latine est évidente.

Gafo, <i>V. Esp.</i> puant, sale, ladre	Gafo, <i>Esp.</i>
Gaoué (Ga(f)oué), <i>Bigourdin</i> ,	Gaffo, <i>Nav.</i>
goitreux.	Gaffet, <i>Guienne.</i>
Gav-rat, <i>slave</i> , malpropre.	
Gav-ni —	
[Gav-roche]	
Claff, <i>Welsch</i> , lépreux.	
Clavr, —	Caffot, <i>Nav.</i>
Clanvour, <i>Br.</i> , lépreux.	
Gwael, <i>Gall.</i> , mauvais.	
Gwall, <i>Br.</i> , mauvais.	
Fall, <i>Br.</i> , —	
Gwae, <i>Gall.</i> , malheur.	
Fae, <i>Br.</i> , mauvais.	
Gaeth, Caeth (1), <i>Welsch</i> ,	Caeh, <i>Cornique.</i>
esclave, ruiné.	
Gaes, <i>Celte</i> , moquerie	
Gas, —	
Gaffe, Casse, <i>v. Fr.</i> , impair	
dépareillé.	
Cass, <i>Roman</i> , nul, vain.	
Cassus, <i>L. d'oc</i> , sans valeur.	Cassot, <i>Languedoc.</i>

(1) Quoi qu'en disent plusieurs auteurs, nous ne croyons pas que ces deux mots soient dérivés de la racine *cac*, nous les citons toutefois ici, à cause des confusions multiples qu'ils ont amenées. Il faut, à mon avis, leur attribuer autant qu'à l'orthographe vicieuse *cassatus*, la traduction anglaise erronée du mot *cassot*, dont nous avons parlé au chapitre IV.

	Cassotus a été traduit fausement, au XIV ^e siècle, en anglais par <i>destroyed</i> , <i>fordone</i> .
Cossus, <i>Lat.</i> , ridé.	
Kotzen, <i>All.</i> , vomissement.	
Cassou { <i>L. d'oc</i> , exclama-	
Cachou { tion de douleur.	
Cass { rendre vain.	Cachot, <i>Br.</i>
Cach {	
Caç, <i>Gall.</i> , excrément.	
Kezour, <i>Br.</i> , —	
Cac, <i>Gaél. ir.</i> , mal.	
Ach, exprime la tendance avec dépréciation.	
Ache, <i>Angl.</i> , malade.	
Kach, <i>Br.</i> , excrément.	Kakod, <i>Br.</i>
Cak, <i>Arabe</i> , pellagre.	
Cac { <i>Welsch</i> , ordure.	
Cag {	
Cacach, <i>Gall. ir.</i> , sale.	Cagot.
Cagare { <i>bas Latin</i> , cacare.	
Cacare {	
Cagoux, <i>v. Fr.</i> , paysan grossier.	
Cagar, <i>Prov.</i> , cacare.	
Kakkery, <i>Holl.</i> , diarrhée.	

VII

Après avoir étudié les mutations par lesquelles a passé le mot *cagot*, il convient d'examiner le sens propre de ce mot. Depuis le remarquable travail de de Rochas, et les recherches qu'a suscitées plus près de nous Zambaco-Pacha, on sait que *cagot* était le nom qu'on donnait à une sorte de lépreux. Mais il ne suffit pas de savoir ce que l'on pensait de ces parias au XVI^e siècle; il faut rechercher le sens du mot *cagot* dans les documents les plus anciens de notre langue, puis le sens des termes qui sont dérivés de la racine *cac* dans les principales langues indo-européennes, avant de tirer des conclusions.

(1) J.-B.-B. Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, t. 1, p. 201.

A la fin du x^{ne} siècle, Gauthier de Coinci donne le mot *caffre* en langue d'oïl, dans les vers suivants :

Tant par est lais qu'il est hom vis
N'en doie avoir poor et hide.
Tous ses pechiez, fors l'omecide,
A relevez et decouvers
Li *caffre* pourris et cuivers
Dont Diex la dame a si vengié
Que vers li ont la char mengié
Et les leffres dusques ès dens.

Ces vers, cités par Roquefort, ne laissent point de doute sur la cause de la hideur qu'inspirait le *caffre* : c'était un lépreux. Le même lexicographe dit que la langue d'oïl possédait aussi *cassol* et *cassot* au sens de lépreux, sujet à la lèpre, de race sujette à la lèpre.

La langue d'oc possédait aussi *cassot*. Au x^e siècle on disait *gafo* en Espagne ; au xi^e, *gaffos* en Navarre, ainsi que *caffos*.

En Espagne, *gafo* signifiait tout d'abord *sale, puant*, puis *lépreux*, sens qu'il conserva depuis.

Le mot *gahet* signifiait aussi *galeux*. « L'archiprêtre dont le chef-lieu, qui était d'abord à Saint-Nicolas-de-Graves, fut transféré ensuite à Saint-Pierre-de-Gardignan, est appelé dans les anciens pouillés du diocèse *archipreté de Cernès, archypresbyteratus Sarnesii*, ou *de Sarnesio*, ou simplement *Sarnesium*. Ce terme, dont le sens paraissait inexplicable, n'était que la traduction littérale du mot *gahet* ou *galeux*, puisque dans l'idiôme basque *sarna* signifie la gale, et *sarnotsua* *galeux*, mot qui est passé dans la langue espagnole. » (Michel, I, p. 167.) Ce fait que *gahet* se soit traduit un jour *galeux*, ne peut étonner quand on se souvient que la gale entraînait dans ce grand complexus appelé lèpre au Moyen-âge. La trace en est demeurée encore au pays basque où l'on traduit parfois *cascaçota* par *danse des gueux* ou *galeux*. Ceci est

corroboré par Covarruvias (*in* Tesoro de la Leng. Castel.) qui écrit. « SARNNA : una especie de lepra... » Le mot gahet, dans la Gironde, portait le sens de galeux et de lépreux, comme le prouvent les deux traductions latines de ce mot, à savoir : *leprosus* et *sarnesium*; *sarna* était la lèpre écailleuse (1), maladie qui plus tard donna son nom aux *cascaletes*.

Rappelons que gaffet et lepros sont employés indifféremment dans la coutume de Marmande ; qu'enfin en bas-breton les mots cacodd et cacou signifiaient primitivement puant, sale, et plus tard ladre (2).

En un mot les termes les plus anciens qui aient été synonymes de cagots ont signifié puant, sale, et puis lépreux.

Il convient de remarquer que si nous employons ici le mot lépreux, c'est que nous sommes bien embarrassé d'en employer un autre, quoique ce terme n'exprime que très imparfaitement notre pensée. Tout en ne voulant pas ici discuter la nature de la maladie des cagots, nous devons cependant rappeler que la pathologie au moyen-âge, et surtout avant cette époque, n'abondait pas précisément en descriptions nosographiques, et que fort souvent sous un même nom un très grand nombre d'affections diverses étaient mises. Nous ne serions même pas étonné, si dans le populaire (à une époque où l'influence de la médecine arabe n'avait pas encore donné de cliniciens à la France), la plupart des états nosologiques ne constituaient pas un groupe à peine dissocié et que l'on appelait du nom générique de maladie, ou état mauvais. Plus tard, ce nom générique n'aurait plus désigné (toujours dans le peuple) que le groupe des affections plus ou moins graves réputées contagieuses, dans lequel rentraient toutes sortes de maladies cutanées ou éruptives, les éléphantiasis, le crétinisme,

(1) V. Covarruvias.

(2) Cagoux et cagois, qui sont des dérivés de cagot, signifiaient récemment encore un *villageois grossier*.

la pellagre, la syphilis, la lèpre enfin. On lui donna un jour le nom de lèpre et de ladrerie. Ceci trouve un appui dans les faits suivants. Le mot *κακον*, qui signifie en grec l'état de maladie, signifiait aussi lèpre, du moins au Moyen-âge, où les religieux du mont Cassin en firent *cacosomium* qui signifiait léproserie (1). Le mot *malus*, d'où vient *mal*, signifie aussi lèpre, en particulier en Béarn et en Bretagne. Je n'en veux que deux preuves. L'une est tirée de ce proverbe béarnais :

A Saint-Christau
Pet mude lou malau.

« A Saint-Christau, le lépreux change de peau. »

En Bretagne, tous les lexiques de bas-breton, donnent les mots *lor* et *malor* comme synonymes de lépreux.

Enfin les léproseries se sont appelées par toute la France maladreries, malautières, malets, elles renfermaient tous les malades classés sous le nom de lépreux, c'est-à-dire beaucoup de monde, comme on peut s'en convaincre à la seule vue de 2.000 léproseries que comptait la France au Moyen-âge. Encore n'y enfermait-on pas tous les lépreux. Ceux qui ne présentaient pas assez de signes positifs étaient libres de demeurer chez eux, mais loin de la ville, en un endroit bien aéré.

Les lépreux s'appelaient malades, malaus, malors ; on disait encore les mesiaux, miseles (2). On les appelait enfin les dangereux ou mauvais, cacosos. De même que le mot *malau*, *cacot*, avant de signifier lèpre, avait dû porter le sens de malade : c'est du

(1) « CACOSOMIUM, Domus leprosorum. Epitome Chronici Casin. apud Murator, tome II, p. 353, col. 2. Cum Ecclesiis, villis, xenodochiis, castris, ptochotrouhiis, cacosomiis, brephotrophis Vox. ducta a κακος, malus et σωμα, corpus. Gloss. ad Ser. med. et inf. Lat., t. II, col. 18. On disait habituellement leprosomium, dans le même sens.

(2) Mesiaux, mezél, etc., ne viennent pas, quoiqu'en aient dit certains auteurs, de misères.

moins ce que l'on remarque dans le centre de la France, où cacot et cagot signifient très malades.

Tout ceci nous montre quel devait être le sens primitif du radical *cac*, à savoir *malade* et mauvais (malus). C'est le sens que nous retrouvons primitivement dans le mot *gafo*; il se déduit aussi des vers de G. de Coinci où le mot *caffre* (1) est accolé au mot *cuivers* (malheureux).— La maladie des cagots n'était pas *une*; plusieurs faits le prouvent; ne fut-ce que le doute constant des historiens, qui très rarement affirment que les cagots sont lépreux. Rappelons enfin que le mot arabe *cak* signifie pellagre et que la pellagre se rencontre souvent dans le Béarn, où il est probable qu'elle se confondit jadis avec la lèpre.

Maintenant que nous avons vu le sens primitif du mot *cacoux*, voyons ce que le mot indo-européen *cac* a donné dans les langues qui nous touchent de plus près.

En arabe, *cak* signifiait pellagreur; *caco*, dissimulé.

En grec *κακος* est un malade, il signifie aussi mauvais, dangereux et méchant.

En latin, *æger*, qui se disait primitivement *æcer*, est dérivé de *ac*, *ach* (2), qui n'est autre que *cac* dont la lettre initiale est tombée.

En Angleterre, on a le mot *ache* qui signifie aussi maladie; en Espagne *gafo*; en France *cacou*, *cagot* et *gahet*; on retrouve enfin le même radical dans tous les dialectes indo-européens et surtout dans les patois de France, où il a le plus souvent un sens péjoratif et s'emploie dans les exceptions les plus diverses que comporte ce sens.

En welsch on disait *claff* et *clavr*, lépreux.

Le fait que dès le x^e siècle le mot chrestians commençait à se dire, à la place de gaffet et gaffot, mani-

(1) Nous avons dit plus haut que les caffres paraissent avoir été lépreux.

(2) V. Court de Gebelin, Dict. étym. de la langue latine.

feste l'influence latine, qui crut être victorieuse au XIII^e siècle du vieux vocable gallo-celtique.

Concluons : 1^o le radical *cac* indo-celtique a porté primitivement le sens de *mauvais*, puis *malade*, *rejeté*, *dangereux*, etc. Plusieurs de ses dérivés ont signifié *lépreux* ;

2^o Ce radical a donné en France les mots synonymes de *cagot* ;

3^o Les mots *cagot*, *caffot*, *cassot*, etc... nous viennent des dialectes gaulois et celtiques (1).

(1) Remarquons que les mots *gafo*, *caco*, étaient populaires à une époque où le peuple ne parlait pas latin, et où cette langue n'était cultivée que dans la classe érudite.

Documents

Sentence de police rendue en faveur de la Communauté des Maîtres Boursiers à Paris. Contre le Corps des Maîtres en l'Art de Chirurgie de Paris. (22 décembre 1769.)

Qui, en ordonnant l'exécution des Statuts anciens et nouveaux de la Communauté des Maîtres Boursiers, et notamment de l'arrêt du 31 mars 1688, maintient lesdits maîtres de la Communauté dans le Droit, possession et concurrence, de fabriquer, vendre et débiter seulement toutes sortes de Bandages pour les hernies et descentes; avec défense au Corps de Chirurgie de les troubler dans la fabrication, vente et débit desdits Bandages et Condamne le Corps de Chirurgie aux Dépens.

A TOUS CEUX, QUI CES PRÉSENTES LETTRES VERRONT :

Anne Gabriel Henri Bernard de Boulainvilliers, seigneur de Passy et autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Prévôt de Paris ; Salut :

Sçavoir faisons que sur la Requête faite en Jugement devant nous à l'audience de la Chambre de Police, du Châtelet de Paris, par M^e Magny, Procureur des Jurés en charge de la Communauté des Maîtres et Marchands Boursiers à Paris, et encore Procureur du

(1) Communiqué par M. le D^r ALBERT PIQUEUR.

Sieur Caillé Défendeur à l'Assignation à lui donnée à la requête des Prévôts en exercice du Corps et Compagnie des Maîtres en Chirurgie de Paris, par exploit d'Hébert Huissier à Verge, du 19 Décembre 1763, présenté au Greffe ce jourd'hui par Dupuy, tendante contre ledit Caillé à ce que faute par lui d'avoir fait ôter le Tableau posé extérieurement au devant de sa Boutique, contenant qu'il compose et vend des Bandages propres aux hernies où descentes, il leur soit permis de le faire enlever ; que défenses soient faites audit Caillé de faire de pareilles annonces à l'avenir, et de Composer, fabriquer où appliquer aucuns Bandages propres aux dites hernies, où descentes ; et pour sa Contravention ledit Caillé Condamné, en tels dommages-intérêts et Dépens le tout suivant ses moyens. Du 26 janvier 1764, 2 août 1765, et 16 janvier 1766, suivant la requête verbale du 2 mars suivant et lesdits Jurés Boursiers intervenans en ladite instance d'entre ledit Caillé et lesdits Prévost du Corps et Compagnie de Chirurgie, suivant leur requête verbale du 7 novembre 1765, tendante entr'autres choses, afin d'exécution des Statuts, arrêts et réglemens concernant leur Communauté à ce que sans s'arrêter aux demandes desdits Prévosts du Corps de Chirurgie dans lesquels ils seroient déclarés non recevables, la Communauté desdits Boursiers soit maintenue, gardée et conservée dans le droit et possession de fabriquer, vendre et débiter les Bandages avec défenses auxdits Prévosts de Chirurgie, de les y troubler, et à ce qu'ils soient condamnés en tels dommages et Dépens, avec publication et affiche de la Sentence à intervenir, défendeurs à la demande incidente desdits Prévosts en Chirurgie portée aux Moyens du 15 Janvier 1766, tendante afin d'exécution des différens arrêts et règlement concernant le corps des Maîtres en Chirurgie, de défense à tous Maîtres Boursiers, d'entreprendre à l'avenir sur la profession desdits Maîtres en Chi-

urgie et experts reçus à St-Côme pour la guérison des hernies et descentes, faire vendre et appliquer aucuns Bandages, et d'en avoir aucunes annonces au devant de leurs Boutiques à peine de Saisie et de Trois mille livres d'Amende avec publication et affiche de la Sentence à intervenir et autres fins suivant leurs moyens Du 23 Janvier suivant, Opposans à la Sentence par défaut du 12 février 1768, suivant, leur requête verbale du 14 Novembre audit'an, contre M. Alix aîné, Procureur des Prévosts en exercice du Corps et Compagnie des Maîtres en l'art et science de chirurgie des Ecoles du Collège de Saint Côme à Paris demandeurs au principal aux fins de leur assignation audit Caillé, défendeur à l'intervention et demande desdits Jurés Boursiers ci devant énoncés, demandeurs incidemment contre lesdits Boursiers, suivant leur moyen contenant ladite demande incidente du jour, 15 Janvier 1766, et encore en exécution de ladite Sentence par défaut. Parties ouïes sans que les qualités puisse nuire ni préjudicier.

Nous, après qu'il en a été délibéré sur les Pièces et dossiers des Parties mis entre nos mains, recevons les parties de Magny, Opposantes à l'exécution de Notre Sentence du 12 février 1768, faisant droit sur leur opposition, recevons les Jurés de la Communauté des Boursiers, l'une des parties de Magny, parties intervenantes ; faisant droit sur leur intervention, et au principal, disons que les Statuts et Règlements de la Communauté des Maîtres Boursiers, et notamment l'arrêt du 31 mars 1688, et leurs Nouveaux Statuts, et lettres patentes du mois d'avril 1750, dûment enregistrés en la cour le 26 août 1756 seront exécutés selon leur forme et teneur ; ce faisant sans s'arrêter aux demandes desdites parties d'Allox dont nous les avons déboutés : Disons que le Sieur Caillé, autre partie de Magny ainsi que tous les Maîtres de la Communauté des Boursiers

de cette ville de Paris seront maintenus gardés et Conservés dans le droit, possession et concurrence de fabriquer, vendre et débiter seulement toutes sortes de Bandages pour les hernies où descentes sans qu'ils puissent néanmoins s'ingérer en quelque manière que ce soit, de faire aucune opération ni aucune application desdits Bandages, ni s'entremettre d'aucuns pansements, remèdes et médicaments pour la guérison des hernies et descentes, ni même de placer aucune sorte d'écriveau au devant et au dessus de leurs Boutiques, indicatifs de la fabrication desdits Bandages, conformément audit arrêt du 31 mars 1688.

Faisons défense aux parties d'Allix et à tous autres, de troubler les dites parties de Magny dans la fabrication, vente et débit desdits Bandages seulement ; Disons que ledit Caillé sera tenu dans trois jours de la signification de notre présente Sentence, à faire ôter le tableau posé extérieurement au devant de sa Boutique contenant annonce, qu'il compose et vend des Bandages propres aux hernies et descentes, sinon et ledit temps passé, lesdites parties d'Allix seront Autorisées à le faire enlever en la manière accoutumée : Sur le surplus des Demandes respectives des parties, les mettons hors de Cour, et néanmoins, condamnons les parties d'Allix aux dépens envers toutes les parties ce qui sera exécuté monobstant et sans préjudice de l'Appel

En témoin de ce, nous avons fait sceller ces présentes données par Monsieur le Lieutenant-Général de Police, au Châtelet de Paris, le Vendredi quinze Décembre, mil sept cent soixante neuf. Collationné. VIMONT. Scellé vingt deux Décembre 1769. AUDRY.

Cette Sentence est de la comptabilité des Sieurs SERVAIS, DECQ, NICOLAS, SONNERAT Adrien Joseph, CANNECIÈRE Jean, CAPRON Gardes et Jurés en Charge. — Jean ROBERT, Doyen.

EXTRAIT DU : Recueil des Remèdes faciles et domestiques, choisis, expérimentez et très-aprouvez pour toutes sortes de maladies, internes et externes, invétérées et difficiles à guérir (1).

Recueillis par les ordres charitables de l'illustre Mad. FOUQUET, pour soulager les pauvres malades, 5^e édition. A Dijon, Jean Ressayre, imprimeur ordinaire du Roi et de la Ville, M. DCCIV.

CHAPITRE XIV (pages 183 et 184).

Contre les maux vénériens

Il est vrai qu'à considérer la nature de ces vilains maux, selon leur primitive et leur ordinaire origine, il les faut prendre comme de justes effets, et des châtimens temporels de ce malheureux péché, qui seul précipite plus d'âmes dans l'enfer que tous les autres ensemble. Bien loin de leur donner du secours il en faudrait accroître les souffrances, et décerner des pénitences rigoureuses, au lieu des remèdes faciles. Néanmoins, parce que l'expérience nous fait voir, qu'on les peut quelquefois contracter par une contagion innocente et imprévue, comme une femme pieuse de son mari débauché; un enfant de lait de sa nourrice criminelle; une nourrice innocente de son enfant de lait, sorti d'un sein vérolé; d'autre en buvant, mangeant et couchant avec assiduité avec des personnes depuis longtemps gâtées et infectées, et même que parmi les coupables, il y en peut avoir des pauvres et des misérables, qui, étant dans l'entière impuissance d'en jamais guérir, à faute de pouvoir soutenir les frais des remèdes ordinaires, pourroient en infecter toute

(1) Communiqué par M. le D^r LASCORIQUE.

une ville. Pour ces raisons la charité chrétienne, qui est toute patienté, toute pleine de douceur et de bénignité, m'a obligé de mettre ici quelque remede assez faciles et très assurez pour secourir les uns et les autres : le tout à la plus grande gloire de Dieu.

Le Secrétaire-général-gérant : ALBERT PRIEUR.

Poitiers. — Imprimerie BLAIS et ROY, 7, rue Victor-Hugo, 7.

Procès-verbaux des séances

Séance du 12 avril 1905.

Présidence de M. E.-T. HAMY.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *Mac-Auliffe* offre à la Société, au nom de l'auteur :
LES APOTHICAIRES DE CAMBRAI AU XVII^e siècle, par le D^r H.
Coulon, de Cambrai, in-8, 43 p. Paris, 1905 (Extrait du
Bulletin historique et philologique, 1904).

Il offre en son nom une lettre de convocation, dont la formule générale est imprimée et dont les blancs sont remplis d'indications manuscrites, qu'avait coutume d'adresser à certaines personnalités compétentes, un oculiste de Lyon désireux de les voir assister à ses opérations.

En voici le texte. Les mots en italique correspondent aux mots manuscrits :

Troyes, le 24 octobre 1822.

Monsieur,

Faisant demain plusieurs opérations de Cataracte, je prends la liberté de vous inviter à être présent à ces opérations; elles auront lieu à midi, dans une des salles de *l'hôtel du mulet*.

En attendant l'honneur de vous posséder, je vous prie de me croire,

MONSIEUR

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Landrau (?)

Médecin-chirurgien-oculiste de la ville de Lyon.

La convocation est adressée à M. Bédor, docteur médecin à Troyes.

M. le *Secrétaire général* signale à la Société les derniers ouvrages parus ayant trait à l'histoire de la médecine, notamment l'HISTOIRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE TOULOUSE par M. *Barbot* (2 vol. in-8, Toulouse, 1905).

* * *

M. *H.-M. Fay* lit une étude sur les CAGOUS, GAHETS ET CAGOTS (V. *Bulletin*, 1906, n° 1).

* * *

M. *Jeanselme* lit une ETUDE HISTORIQUE SUR LE SCORBUT DE MER AU XVIII^e SIÈCLE (V. p. 130).

La séance est levée.

Séance du 10 mai 1905.

Présidence de M. E.-T. HAMY.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Parmi les travaux historiques reçus M. le *Secrétaire général* signale particulièrement l'ouvrage de M. le Dr *Masson* sur les empoisonnements au XVII^e siècle.

M. *Ruelle* signale une communication faite au Congrès de médecine d'Alger par M. *Baret* sur des documents du XIII^e siècle provenant de Michel Scott (1214-1291) et établissant l'existence de la Syphilis en Europe avant la découverte de l'Amérique. Michel Scott établit des différenciations étiologiques très nettes entre la syphilis et la lèpre.

La Société procède à l'élection de M. le Dr *Bonnet*, d'Ainay, présenté par MM. Marie et A. Prieur.

M. *E. Bérillon* lit une note sur les ALIÉNÉS ENCHAÎNÉS A TUNIS et présente un EX-VOTO CHIRURGICAL ETRUSQUE.

*
**

M. le *Secrétaire général*, au nom de M. *Louis de Ribier*, donne lecture des STATUTS ET RÈGLEMENTS DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DE RIOM A LA FIN DU XVII^e SIÈCLE (1692). (V. p. 183).

*
**

M. le *Président* communique la note d'un apothicaire du roi Louis XIII pour un trimestre. Cette note, qui s'élève à 375 livres, montre à quel abus des médicaments se livrait la thérapeutique à cette époque. Malheureusement on ne connaît pas les substances employées, le roi « ayant défendu qu'on détaillât les espèces ».

*
**

M. *Hervot* présente toute une série de DOCUMENTS CONCERNANT L'HISTOIRE MÉDICALE DE LA VILLE DE SAINT-MALO (v. p. 192).

La séance est levée.

Séance du 14 juin 1905.

Présidence de M. JEANSELME.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

*
**

M. le *Président* lit une note ayant pour titre : UN VESTIGE DU CULTE PHALIQUE. LA DANSE DU SERPENT A LUANG-PRABANG (v. p. 195).

*
**

M. A. *Marie* présente, comme suite à une note anté-

rieure sur les EX-VOTO MÉDICAUX, une série de plaques en argent repoussé, figurant les diverses parties du corps (V. Pl. nos I et II).

Ces plaques sont celles que suspendent les fidèles aux icônes ou aux autels des saints pour en obtenir des guérisons.

Toutes les parties du corps peuvent être ainsi figurées et offertes dans un but curatif à la divinité ou bien en remerciement des cures obtenues.

La série recueillie en Flandre diffère peu d'une série recueillie dans le rite grec à Samos.

Ces plaques diffèrent peu de celles en bronze, présentés antérieurement comme ex-voto préhistoriques.

D'autres ex-voto en cire sont aussi présentées par M. Marie, qui les a recueillis en Espagne.

Ces derniers affectent à peu près les mêmes formes que ceux en argent recueillis en Flandre ou en Grèce.

Dans la Campine flamande on a aussi des ex-voto pour la médecine vétérinaire, figurant des animaux variés (porcs, poules, lapin, vache, cheval), dont on demande la guérison; ces plaques sont aussi en argent ou en métal argenté.

En Grèce et en Turquie les églises grecques présentent aussi des maisonnettes en argent, sorte d'assurance par l'ex-voto : la maison ainsi offerte en effigie est censée protégée contre les désastres collectifs, incendie, écroulements, etc., voire même l'épidémie dans la famille, c'est ainsi indirectement l'assurance-maladie : c'est l'ex-voto thériaque combiné à la prévoyance générale sans frais appréciables.

*
* *

M. A. Marie présente, en outre, diverses photographies relatives à des instruments en silex taillés, confectionnés par des malades aliénés, à l'aide des cailloux de la cour de leur section (V. Pl. n° III).

Privés de métal et d'objets usuels métalliques, ces malades retournent à l'utilisation ancestrale d'objets en pierre (couteaux, marteaux, grattoirs), non point par atavisme, mais parce que les mêmes causes proviennent des mêmes effets et qu'à défaut d'outils modernes ils se servent de ce qu'ils trouvent pour leur usage. Les objets confectionnés

sont, soit des objets destinés à des réactions dangereuses pour se débarrasser de leurs gardiens, soit des objets destinés à faciliter l'évasion (bris de serrures et crémones, sciage, avec pierres dentées, de panneaux de bois ou de barreaux métalliques), il y a enfin des objets inoffensifs destinés à faciliter la fragmentation des aliments, le taillage de crayons, etc...

Des photographies d'objets analogues tirés des collections du professeur Lombroso ont été présentées à l'appui de ces documents.

La séance est levée.

Séance du 12 juillet 1905

Présidence de M. E.-T. HAMY.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le *Secrétaire général* rend compte des derniers travaux historiques publiés.

*
* *

M. *Paul Dorveaux* donne lecture de la PRÉFACE DE L'INVENTAIRE DES ARCHIVES DE LA COMMUNAUTÉ DES MARCHANDS APOTHECAIRES-ÉPICIERIS DE PARIS (1703-1715). (V. p. 199).

*
* *

M. *Albert Bloch* montre à la Société une PLAQUE DE MAÎTRE CHIRURGIEN DATANT DU XVIII^e SIÈCLE.

*
* *

M. R. *Blanchard*. — Dans un travail précédent (1), j'ai fait connaître un certain nombre de documents iconographi-

(1) R. BLANCHARD, notes historiques sur la peste. *Archives de Parasitologie*, III, pp. 589-643, 1900; cf. pp. 632-637.

ques relatifs à la peste ; j'ai dû me borner, car il m'eût été facile d'en citer beaucoup plus.

Je reviens aujourd'hui sur cette question pour présenter à la Société un document populaire qui me semble particulièrement digne d'intérêt. C'est une simple image d'Épinal, mesurant 33 cm. de haut sur 54 cm. de large, marges non comprises. Elle est signée THIÉBAULT et a pour titre BONAPARTE TOUCHANT LES PESTIFÉRÉS. La légende occupe quatre lignes ; elle est ainsi conçue :

« Le 11 mars 1799, BONAPARTE, général en chef de l'armée d'Égypte, suivi de tout son état-major, alla visiter, à Jaffa, les deux hôpitaux où les pestiférés et les blessés étaient soignés séparément. — Il resta plus d'une heure dans celui des pestiférés, et leur | adressa des paroles de consolation et d'encouragement. — Dans le but de montrer aux malades que l'affection de la peste n'était pas aussi contagieuse qu'ils le supposaient, il en toucha plusieurs, et il aida à soulever le cadavre d'un soldat mort de ce mal. Les | musulmans le regardaient avec étonnement et admiration. Enfin, sur les vives instances du médecin en chef Desgenettes, il consentit à se retirer, comblé des bénédictions de ces malheureux. — Lorsqu'il sortit, les officiers de son état-major, | justement alarmés, lui firent de vives observations sur son imprudence : C'ÉTAIT MON DEVOIR, leur répondit-il avec calme, JE SUIS GÉNÉRAL EN CHEF. »

Plus bas à droite, on lit :

DE LA FABRIQUE DE PELLERIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, A ÉPINAL.

Cette image représente donc la fameuse scène du 21 ventose an VII, que le baron Gros a immortalisée par son célèbre tableau *les Pestiférés de Jaffa*. La composition est tout à fait différente de celle de Gros, mais elle est pourtant inspirée de celle-ci : en effet, à part certaines modifications de costume, le général Bonaparte a exactement la même attitude que sur le tableau de Gros ; toutefois, il touche de l'index gauche le grand pectoral d'un malade affaissé, les bras pendants, ce qui n'est aucunement en rapport avec la peste. Avec plus de précision, Gros fait toucher par le général en chef l'aiselle, c'est-à-dire le bubon axillaire d'un pes-

tiféré qui, pour faciliter l'attouchement, tient le bras droit relevé au-dessus de sa tête.

Le tableau de Gros a figuré au salon de 1804. L'image qui nous occupe est donc de date plus récente. Grâce à l'obligeance de M. Pellerin le propriétaire actuel de la célèbre imagerie, j'ai pu savoir que la planche a été exécutée sous le Premier Empire, comme toutes celles représentant les faits mémorables de la période consulaire. Cette planche existe encore et il s'en fait de temps à autre quelques réimpressions. Mon exemplaire me paraît être assez ancien, à en juger par l'aspect des caractères typographiques.

* * *

M. H.-M. Fay donne lecture d'un travail sur les CHRÉSTIANS (*Notes pour servir à l'histoire de la Lèpre en France*) (V. p. 208).

* * *

M. Paul Delaunay lit une étude biographique sur PEF-FAULT DE LA TOUR (1715-1811). (V. p. 230).

* * *

M. Raphaël Blanchard apporte, sur la VISITE DES MÉDECINS ANGLAIS A PARIS, les observations suivantes :

Au commencement d'octobre 1904, un groupe d'environ 150 médecins français se sont rendus à Londres pour visiter les hôpitaux et les institutions médicales. L'accueil des confrères anglais fut empreint de la plus grande cordialité.

Il fut décidé que les médecins de la Grande-Bretagne viendraient à leur tour à Paris : un comité fut constitué sous la présidence d'honneur du prof. Ch. Bouchard et la présidence effective du Dr J. Lucas-Championnière ; de leur côté, les médecins anglais se groupèrent autour de sir W. Broadbent. Je n'insiste pas sur ces détails, que l'on trouvera tout au long dans

divers journaux de médecine, notamment dans *la Presse médicale*; je n'ai pas davantage l'intention de raconter par le menu les fêtes médicales anglo-françaises, qui ont duré du 10 au 13 mai 1905, à Paris, et se sont continuées les jours suivants à Vichy, à Pau, à Evian et en quelques autres stations balnéaires.

Une telle visite marque une étape heureuse sur la voie du rapprochement de deux grands peuples qui ont tout intérêt à vivre en bonne harmonie; il m'a semblé qu'elle constituait un événement dont la Société française d'Histoire de la Médecine devait garder la trace. Aussi ai-je songé à déposer dans notre bibliothèque une série aussi complète que possible des documents relatifs à cette visite des médecins anglais à Paris. Je n'aurais pu rassembler tous ces documents sans l'aimable empressement de M. G. Steinheil, l'éditeur bien connu, trésorier du comité, et de M. le Dr Teissier, agrégé à la Faculté de médecine et secrétaire du comité; je tiens à les remercier l'un et l'autre.

Quelques-uns des documents que je présente sont de véritables œuvres d'art. J'énumère les principaux :

1^o *Notice historique sur l'ancienne Faculté de Médecine et le Collège des chirurgiens jurés de Paris rédigée à l'occasion de la visite rendue par les médecins anglais à leurs confrères parisiens les 10, 11, 12, et 13 mai 1905.* Brochure in-4 carré (180^{mm} sur 235) de 1v-79 p., sans lieu ni date, ni nom d'auteur ou d'éditeur. L'« achevé d'imprimé » indique M. G. Steinheil comme « auteur de la notice ». L'ouvrage modestement désigné sous le nom de notice est en réalité un excellent abrégé de l'histoire de la Faculté de médecine de Paris, imprimé avec le plus grand soin et orné d'un très grand nombre de gravures d'une irréprochable exécution. Le titre porte, imprimée en rouge et noir, une reproduction du sceau de la Nation d'Angleterre au xiv^e siècle. Un exemplaire

de cette précieuse plaquette a été offert par le Comité à chacun des participants aux fêtes, tant Anglais que Français.

2° *Programme* de la soirée offerte, le 12 mai, au théâtre de l'Automobile-Club. La couverture est ornée d'une jolie gravure de Dewambez, dans le goût du XVIII^e siècle. Le programme, trop touffu, n'a pu être exécuté en entier ; le premier acte de *Lakmé* n'a guère plu ; en revanche, les vieilles chansons françaises, exécutées par les célèbres chanteurs de Saint-Gervais, sous la conduite de M. Ch. Bordes, ont obtenu un succès considérable. M^{me} J. Raunay, de l'Opéra-Comique, a dit à ravir le chant de la Nymphé, de *Circé* ; grand succès pour l'artiste, ainsi que pour M. le professeur Ch. Richet, auteur du libretto, et pour M. le Dr Raoul Blondel, auteur de la musique. On n'ignore pas que, sous le pseudonyme assez diaphane de Raoul Brunel, notre confrère est un compositeur fort apprécié, lauréat des concours musicaux de la Ville de Paris.

3° *Menu* du banquet du samedi 13 mai au Grand Hôtel. — Ce menu est orné d'une charmante composition gravée par Dewambez, d'après les croquis du Dr Teissier, et réunissant en une même couronne florale la rose d'Angleterre, le chardon d'Ecosse et le trèfle d'Irlande. Au milieu, les armes de l'ancienne Faculté de médecine de Paris.

Divers journaux ont publié les discours prononcés à ce banquet ; il est donc inutile de nous y arrêter. Je dois, en revanche, mentionner avec tous les éloges qu'elle mérite la très belle décoration électrique dont le Dr Teissier avait eu également l'idée.

La salle où se tenait le banquet est demi-circulaire et ornée de grandes glaces ; on avait tiré de celles-ci le meilleur parti décoratif. A chacune d'elles était appendue une corbeille d'où s'échappait ici une gerbe de chardons, là un bouquet de trèfle, plus loin une gerbe

de roses ; le pays de Galles était symbolisé par le dragon. Cette décoration se répétait tout autour de la salle, réunie d'une glace à l'autre par une guirlande électrique. La glace centrale portait côte à côte deux bouquets, l'un formé des trois fleurs emblématiques du Royaume-Uni, l'autre formé de fleurs bleues, blanches et rouges ; le tout était surmonté d'un écusson ovale, flanqué de palmes et surmonté de la couronne royale ; sur l'écusson, trois cigognes surmontées d'un soleil ; au-dessus, une banderolle portant les mots *URBI ET ORBI SALUS*.

4° Deux modèles différents de la carte donnant droit aux trains spéciaux organisés pour l'excursion au château de Chantilly, dans l'après-midi du vendredi 12 mai. — Ces cartes sont ornées de deux écussons, dans le coin supérieur gauche : l'un représentant les armes de l'ancienne Faculté de Paris, l'autre reproduisant le sceau de la Nation d'Angleterre.

5° Deux spécimens de la carte d'entrée à la représentation théâtrale donnée à l'Automobile Club. — Ces cartes sont ornées des deux écussons susdits.

6° Une carte d'invitation au banquet du Grand Hôtel. — Mêmes écussons, imprimés en rouge.

7° Deux modèles différents de la carte d'admission au banquet. — Mêmes écussons, imprimés en noir.

8° Une carte donnant le plan des tables et l'indication des places, celles-ci montant au total de 398. — Cette carte est au nom de M. Yvon, titulaire de la place 147.

9° Un certain nombre d'autres documents, parmi lesquels la carte d'invitation à la réception des médecins anglais par le Conseil de l'Université de Paris et la Société des Amis de l'Université, à la Sorbonne, le 10 mai, à neuf heures du soir ; la carte d'invitation à la réception par la municipalité de Paris, le 11 mai, à quatre heures et demie ; la liste des souscripteurs au

Comité de réception et d'organisation ; la liste des confrères venus du Royaume-Uni ; d'autres pièces encore d'un moindre intérêt.

Quelques-uns des documents énumérés ci-dessus pourront paraître futiles et sans la moindre importance. On me permettra d'être d'un tout autre avis ; l'histoire n'est devenue vraiment intéressante pour chacun que le jour où les écrivains ont cherché dans les archives, les musées et les monuments de toute sorte la démonstration et l'illustration des faits qu'ils avaient mission de relater : un document renseigne plus exactement sur les mœurs, l'état des esprits, les faits et gestes que ne saurait le faire la dissertation la plus savante. La visite des médecins anglais à Paris est un incident restreint, mais non sans portée ; les documents que nous avons rassemblés pourront donc quelque jour être consultés avec intérêt. Je pense depuis longtemps qu'on aiderait singulièrement la tâche de ceux qui, plus tard, voudront écrire l'histoire du mouvement des idées médicales et spécialement celle des congrès et autres réunions internationales, si fréquents à notre époque, en constituant dès maintenant des dossiers analogues à celui que j'offre aujourd'hui.

En outre des documents énumérés plus haut, voici encore deux médailles en galvanoplastie. L'une d'elles, large de 52 mm., est la reproduction du grand sceau de l'ancienne Faculté de médecine ; l'autre, large de 35 mm., est la reproduction du petit sceau. Ces médailles servaient d'insignes aux commissaires des fêtes franco-anglaises ; elles se portaient à la boutonnière avec un ruban tricolore. Elles ont été fabriquées d'après les indications de M. Steinheil, et seulement en nombre très restreint ; je dois à l'amabilité de M. Steinheil l'autorisation de faire fabriquer les exemplaires que je présente et dont j'ai pu enrichir ma collection de numismatique médicale.

Comme on l'a vu plus haut, les armes de l'ancienne Faculté de médecine de Paris ont figuré en diverses circonstances, au cours des fêtes médicales franco-anglaises. J'ai salué avec un véritable plaisir la réapparition de ces armoiries célèbres, proscrites en 1792, supprimées depuis lors et dont j'avais eu déjà l'occasion de déplorer l'abandon.

Voilà quelque cinq ans, le Conseil de la Faculté de médecine en vint, à propos d'une toute autre affaire, à parler incidemment du timbre actuel de la Faculté, représentant Hippocrate. Tout le monde fut d'accord pour reconnaître que ce timbre était disgracieux au possible et devrait être remplacé. Diverses propositions furent faites ; je rappelai les armoiries de l'ancienne Faculté, avec leur célèbre devise : *urbi et orbi salus*, et je proposai de reprendre et ces armes et cette devise. Il me fut répondu que tout cela était bien vieux jeu et que la devise était ridicule et prétentieuse. L'affaire en resta là ; Hippocrate n'a pas encore été détrôné.

Vieux jeu tant qu'on voudra ; il n'en est pas moins vrai que la Faculté actuelle, qui s'enorgueillit à juste titre des trésors artistiques que, à travers les vicissitudes de la Révolution, elle a reçues de l'ancienne Faculté, ne déchoirait pas en oubliant moins complètement sa devancière et renouerait une tradition illustre en reprenant des armes et une devise qui sont siennes et dont l'exagération est singulièrement mitigée par le suave et délicat parfum d'archaïsme qui s'en exhale. Les amis de l'art, de la science et de la tradition y trouveraient tous un régal exquis.

Du reste, le vœu que je formule est en partie réalisé. M. le professeur Debove, qui, depuis quatre ans qu'il est Doyen, a déjà introduit à la Faculté tant d'heureuses innovations, dans le domaine artistique, vient de faire poser, à l'extrémité du Musée Orfila reconstitué, une superbe grille en fer forgé, façonnée d'après ses

croquis; cette grille est surmontée d'un écusson ovulaire dans lequel se voient les trois cigognes passant à gauche, tenant dans leur bec un rameau d'Origan et surmontées d'un soleil radieux, dissipant les nuages. La devise fameuse accompagne cet écusson. Et maintenant, il ne reste plus qu'à compléter une restitution si bien commencée et à remplacer Hippocrate, sur les timbres et cachets de la Faculté, par l'antique armoirie ornée de sa devise.

La séance est levée.

**Etude historique
sur le scorbut de Mer
au XVIII^e siècle.**

PAR

M. le D^r Jeanselme

Professeur agrégé à la Faculté de Paris, médecin des Hôpitaux.

Cette terrible maladie, qui fauchait déjà les rangs des Croisés, et qui dans les temps modernes décime encore les places fortes et les armées en campagne, paraît avoir épargné les gens de mer tant qu'ils ne firent que le cabotage. Mais, vers la fin du xv^e siècle, l'ère des grandes expéditions maritimes commence, et aussitôt le scorbut s'attache aux flancs des navires qui tiennent la mer pendant de longs mois. Lorsque VASCO DE GAMA doubla le cap de Bonne-Espérance, en 1497, pour se rendre aux Indes Orientales, ses équipages furent cruellement éprouvés par le scorbut. De 160 hommes dont ils étaient composés, plus de 100 succombèrent au fléau. Depuis lors, tous les navigateurs signalent avec effroi cette grande ennemie qu'ils redoutent à l'égal des écueils et de la tempête. Francis DRAKE (1578) et Thomas CAVENDISH (1586), qui l'un et l'autre firent le tour du monde, le premier en 1051 jours et le second en 779, eurent beaucoup à souffrir du scorbut. Sir Pierre HAWKINS, qui parcourut la mer du Sud à la fin du xvi^e siècle, déclare que, durant ses

vingt années de navigation, il a vu périr du scorbut, cette « peste de la mer », suivant sa propre expression, plus de dix mille marins.

Quel est donc ce mal, assez puissant pour anéantir, en quelques semaines, la flotte la plus redoutable ? L'ESCARBOT, qui nous a laissé le récit du second voyage au Canada du malouin Jacques CARTIER (1535), va nous le dire en un style plein de saveur.

« La maladie commença entour de nous d'une merveilleuse sorte et de la plus incogneue ; car les ungs perdaient les substances et leur devenaient les jambes grosses et enfléz, et les nerfs retiréz et noircis comme charbon, et à aucuns toutes semées de gouttes de sang comme pourpre, puis montait la dicte maladie aux hanches, cuisses et épaules, aux bras et au col, et à tous venait la bouche si infectée et pourrie par les gencyves, que toute la chair en tombait jusqu'à la racine des dentz, lesquelles tombaient presque toutes, et tellement se esprint de la dicte maladie à nos trois navires, qu'à la my-février, de cent-dix hommes que nous estions, il n'y en avait pas dix sains, et pour ce que la maladie nous était incogneue, feist le capitaine ouvrir le corps pour voir si nous aurions cognaissance d'icelle pour préserver, si possible estait, le persus, et fust trouvée qu'il avait le cœur blanc et flétry, environné de plus d'ung pot d'eau rosse comme dacte, le foye beau, mais avec le poumon tout noircy et mortifié et s'estait retiré tout son sang au-dessus de son cœur, pareillement avait la rate par devers l'eschine ung peu entamée environ deux doigts comme si elle eust esté frottée sur une pierre. »

Cependant, l'épidémie redoublait de violence, au point qu'il ne restait plus que trois hommes valides ; trente-cinq des meilleurs matelots étaient déjà morts et tous les autres étaient en si piteux état qu'on les regardait comme condamnés. Dieu voulut bien alors

nous prendre en pitié, dit le narrateur, et nous fit connaître un remède qui nous rendit la santé. Le capitaine, considérant la triste situation de son équipage, sortit un jour du fort, et fut se promener sur la glace. Il vit une troupe de gens qui venaient de *Stadacona*, parmi lesquels étaient un certain Domogaïa qui, dix ou douze ans auparavant, avait eu le genou aussi gros que la tête d'un enfant de deux ans, les tendons des jambes retirés, les dents gâtées, les gencives pourries et puantes. Le capitaine, le voyant en parfaite santé, fut pénétré de la joie la plus vive, espérant d'apprendre de cet homme la manière dont il avait été guéri, Domogaïa lui apprit qu'il devait la santé au suc des feuilles d'un certain arbre particulièrement efficace dans le scorbut. Cet arbre était appelé dans le pays *Ameda* ou *Hanneda* (1). Les malades prirent une décoction de son écorce et de ses feuilles, et furent tous guéris en peu de temps.

Tenter de refaire l'histoire du scorbut en général serait ambitieux car, après Lind, il reste peu à glaner. L'étude que j'entreprends ne vise qu'à démontrer le point suivant : quelle que soit la cause, encore hypothétique du scorbut, pour qu'elle entre en activité il faut que l'organisme humain soit préparé à le recevoir par des causes secondes dont le rôle est si prépondérant que, sans elles, une épidémie de scorbut ne saurait éclater.

La preuve de ce que j'avance, je la trouve dans les récits des circumnavigateurs. Ce n'est point au sortir du port d'embarquement que le scorbut éclate, c'est après plusieurs semaines de navigation difficile, quand les fatigues, les privations, la famine ont affaibli les

(1) Lind est porté à croire que l'*ameda* est le grand sapin d'Amérique. Quelques-uns ont cru que c'était le sassafras, et d'autres l'aubépine. *Cartier*, dans son troisième voyage, dit que l'*ameda* a trois brasses de circonférence.

constitutions les plus robustes et déprimé les caractères les mieux trempés. C'est parmi les contingents réunis à la hâte, parmi les vieillards ou les jeunes recrues inexpérimentées, que la maladie choisit de préférence ses victimes.

Nul exemple n'est plus propre à mettre en évidence cette vérité que la détresse à laquelle fut réduite l'escadre de l'amiral George ANSON (1).

Quand, vers la fin de l'année 1739, l'Angleterre prévit que la guerre avec l'Espagne était inévitable, elle forma le dessin d'attaquer cette couronne, dans ses établissements lointains, dès que la rupture serait déclarée. Le 10 janvier 1740, Anson reçut la commission qui l'établissait commandant en chef d'une escadre composée du *Glowcester*, du *Severn*, de la *Perle*, du *Wager* et du *Tryal*, chaloupe armée en guerre. D'après les instructions qu'il reçut, il devait doubler le cap Horn pour se rendre dans la mer du Sud, y longer la côte, croiser dans ces parages et attaquer les établissements espagnols, puis gagner Manille pour procurer des rafraîchissements aux équipages et radouber les vaisseaux. Après bien des contre-temps qu'il est inutile de mentionner, Anson se rendit à Spithead, dans l'intention de partir au premier vent favorable. Mais il fut étrangement trompé dans son attente. Au lieu de trois cents matelots dont il avait besoin, l'amiral Balchen ne donna pour l'escadre que cent soixante-dix hommes, dont trente-deux sortaient de l'hôpital. Ce désagrément ne fut pas le dernier que G. Anson eut à essuyer. Il avait été convenu qu'un régiment « et trois compagnies indépendantes, chacune de cent hommes, devaient servir comme troupes de débarquement à

(1) *Voyage autour du Monde*, fait dans les années de 1740, 41, 42, 43, et 44, par George Anson, commandant en chef l'escadre de Sa Majesté Britannique, orné de cartes et de figures en taille-douce, traduit de l'anglais. Paris, 1750.

bord de l'escadre. Mais on trouva bon de changer cet arrangement et toutes les forces de terre se réduisirent à cinq cents invalides, externes de l'hôpital de Chelsea. Comme ces gens sont des soldats que leur âge, leurs blessures, ou d'autres infirmités rendent incapables d'aller en campagne et même de faire le service ordinaire des régiments, M. Anson fut vivement touché du choix d'un détachement de soldats aussi décrépits ; car il était pleinement persuadé que la plupart périeraient longtemps avant que d'arriver à l'endroit où l'on aurait besoin de leurs services, parce que les délais, qui étaient survenus à différentes reprises, l'obligeraient à doubler le cap Horn dans la saison la plus orageuse de l'année. Le chevalier Wager se joignit à M. Anson pour représenter que des invalides n'étaient nullement propres à un exploit militaire, et sollicita fortement qu'on donna d'autre monde ; mais on lui répondit que des personnes qui se connaissaient mieux en soldats que lui et M. Anson jugeaient que des invalides étaient tout ce que l'on pouvait choisir de mieux en cette occasion.

« En vertu de cette décision, ils eurent ordre de se rendre à bord de l'escadre le 5 août. Mais au lieu de cinq cents, il n'en arriva que deux cent cinquante-neuf, tous ceux qui avaient assez de jambes, ou du moins assez de forces pour sortir de Portsmouth ayant déserté. Il ne resta que ceux qui étaient invalides à la rigueur des termes, la plupart âgés de soixante ans et quelques-uns même de plus de soixante-dix. Il serait difficile de s'imaginer une scène plus touchante que celle de l'embarquement de ces infortunés vétérans. Ils avaient assez d'expérience dans le service pour démêler les malheurs qui les attendaient.

« La crainte de ces malheurs, mêlée d'indignation, était vivement peinte sur leur visage. On venait les enlever à une situation tranquille pour les charger d'une

entreprise fatigante, dont la faiblesse de leur corps et celle de leur âme les rendaient également incapables, et dans laquelle ils devaient naturellement périr de maladies douloureuses et de langueur, sans avoir vu l'ennemi en face, ni avoir contribué en rien au succès de l'expédition. Était-ce donc là la récompense d'avoir sacrifié leur jeunesse et tout le temps de leur vie qu'ils avaient eu quelque vigueur et quelque activité au service de la Patrie ?

« Je ne saurais m'empêcher d'observer ici que ce fut un grand malheur, tant pour ce détachement de vieillards et de malades, que pour l'expédition même à laquelle ils furent employés ; que, parmi tous les invalides externes de l'hôpital de Chelsea, dont le nombre pouvait monter à deux mille, les plus infirmes eurent la préférence pour une entreprise aussi fatigante que dangereuse. Car personne n'ignore que, quoique les invalides en général ne soient pas ceux dont on se sert en pareille occasion, on peut néanmoins, par un choix prudent, entre deux mille hommes, en trouver cinq cents qui aient encore quelques restes de vigueur ; et M. Anson s'était attendu qu'on lui choisirait du moins ce qu'il y aurait de meilleur ; mais il vit avec douleur que tout le détachement était un assemblage d'objets propres à exciter la pitié. Par la désertion dont nous avons parlé, cette assemblée perdit le peu de santé et de forces qu'il pouvait avoir encore, de sorte que le chef d'escadre pouvait emmener avec lui, s'il le voulait, les malades les plus infirmes d'un hôpital...

« Pour suppléer aux deux cents quarante invalides qui avaient déserté, on fit embarquer deux cent dix hommes détachés de différents régiments de marine, tous soldats des plus novices qu'on ne faisait que d'enrôler et qui n'avaient de militaire que l'uniforme ; aucun d'eux n'ayant été assez exercé au maniement des armes pour qu'on lui permit de faire feu. Le dernier détache-

ment des gens vint à bord le 8 août, et le 10 l'escadre fit voile de Spithead pour Sainte-Hélène, où elle devait attendre le vent favorable pour commencer son voyage.»

Au cours de l'expédition de l'amiral Anson, qui dura trois ans et neuf mois, le scorbut éclata à deux reprises à bord de l'escadre anglaise : la première fois, ce fut en mars 1741, sept mois après le départ de l'Angleterre. Un aussi long répit accordé par le fléau à des hommes épuisés par l'âge et les infirmités paraissait extraordinaire, si l'on ne savait que l'escadre avait relâché à Madère (25 octobre-3 novembre 1740), puis à l'île Sainte-Catherine, sur la côte du Brésil (21 décembre 1740-18 janvier 1741) où elle s'était pourvue abondamment d'eau et de vivres frais. Donc, quand le scorbut se manifesta sur les vaisseaux, ils n'avaient quitté la dernière relâche que depuis six semaines. Ce délai d'incubation n'a rien d'anormal.

Au débouquement du canal de Lemaire, les vaisseaux furent assaillis et dispersés par une terrible tempête. « Les dangers contre lesquels il nous fallut lutter pendant les trois mois suivants sont peut-être au-dessus de tous ceux qu'on a éprouvés dans aucune expédition navale. » Ce qu'il advint de l'escadre montée par des hommes aussi peu en état d'affronter de telles épreuves, il est aisé de le concevoir. Les vaisseaux furent dispersés, le *Centurion* était un véritable hôpital flottant.

« Aussitôt que nous eûmes passé le détroit de Lemaire (7 mars 1741), le scorbut se manifesta dans nos équipages : la longueur du voyage, la fatigue que nous souffrîmes et la tristesse que nous causèrent tant de fâcheux accidents augmentèrent cette maladie au point que, vers la fin d'avril, il y avait bien peu de nos gens qui n'en fussent atteints et que nous perdîmes sur le *Centurion*, dans le cours de ce mois, quarante-trois personnes. Nous regardions le mal comme étant à son

plus haut point, et nous nous flattions qu'il s'adoucirait à mesure que nous avancerions vers le Nord ; mais il se trouva au contraire que nous perdîmes le double de monde, pendant le mois de mai, et comme nous ne relâchâmes en aucun endroit avant le milieu de juin, la mortalité augmenta encore et la maladie s'étendit si fort que nous trouvâmes que nous avions perdu plus de deux cents hommes, et qu'à chaque quart nous ne pouvions compter sur le gaillard d'avant que six hommes au plus capables de service.

« Cette maladie, si commune dans les voyages de longs cours, et qui fut en particulier si destructive pour nos équipages, est peut-être la plus singulière et la moins concevable de toutes celles qui peuvent affliger le corps humain. Les symptômes en sont fort inconstants et innombrables ; le progrès et les effets fort irréguliers. A peine trouvait-on deux personnes qui, ayant ce mal, se plaignissent des mêmes accidents, et lorsque les mêmes symptômes paraissaient, ce n'était pas dans le même ordre. Quoiqu'il revête souvent la forme de quelques autres maladies et qu'il n'ait pas de signes qui lui soient si propres qu'ils puissent toujours servir à le distinguer, il y a pourtant certains symptômes qui l'accompagnent généralement, et qui méritent qu'on en fasse une mention particulière. Telles sont de grandes taches livides, dispersées sur toute la surface du corps, les jambes enflées, les gencives puantes, et surtout une lassitude extraordinaire dans tous les membres, après le moindre exercice ; et cette lassitude dégénère en une disposition à tomber en faiblesse au moindre effort, et enfin au moindre mouvement.

« Cette maladie est ordinairement accompagnée d'un étrange abattement d'esprit, de frissons, de tremblements, et d'une grande disposition à être frappé de terreurs violentes au moindre accident. Nous avons eu trop souvent occasion de remarquer que tout ce qui

décourageait nos gens, ou qui confondait leurs espérances, ne manquait pas de reingrèger (1) le mal ; en telles occasions, ceux qui étaient au dernier degré de la maladie en mouraient, et ceux qui étaient encore capables de quelque service, étaient réduits à garder le branle. Il paraît qu'un des meilleurs préservatifs, c'est un esprit vif, gai et résolu.

« Ce n'est pas une petite tâche que de rapporter tous les maux qui accompagnent quelquefois cette maladie : elle produit souvent des fièvres putrides, des pleurésies, la jaunisse, de violentes douleurs de rhumatismes : elle cause quelquefois une constipation opiniâtre, avec une grande difficulté de respirer, et ce dernier cas passe pour le plus dangereux symptôme du scorbut. D'autres fois, toutes les parties du corps, mais particulièrement les jambes, sont attaquées d'ulcères de la plus mauvaise espèce, accompagnés de carie dans les os, et de chairs fongueuses luxuriantes, qui résistent à tous les remèdes. Une chose très extraordinaire et que l'on ne croirait pas sur le rapport d'un seul témoin, c'est que des cicatrices de plaies, guéries depuis bien des années, se sont rouvertes par la virulence de cette maladie.

« Un des invalides qu'on avait embarqués à bord du *Centurion* avait été blessé cinquante ans auparavant à la bataille de Boyne ; il fut guéri en peu de temps et se porta bien pendant de longues années ; cependant, le scorbut l'ayant attaqué, les plaies se rouvrirent et parurent telles que si elles n'avaient jamais été guéries, et ce qu'il y a de plus étonnant, le calus bien formé d'un os qui avait été rompu fut dissous, et la fracture telle que si elle n'avait jamais été consolidée. En vérité, rien n'est plus étonnant que certains effets

(1) Mot désuet, qu'on trouve dans Amyot et Montaigne, synonyme d'*aggraver*.

de ce mal. Plusieurs de nos gens, quoique réduits à garder le branle, paraissaient se porter encore assez bien ; ils buvaient et mangeaient avec appétit, ils étaient de bonne humeur, et parlaient avec vigueur et d'un ton de voix nullement affaibli ; cependant, si on les remuait ne fût-ce que d'un côté du vaisseau à l'autre, et cela dans leurs branles, ils expiraient à l'instant même. D'autres, qui se fiaient aux apparences de force qui leur restait, et qui s'ennuyaient de rester dans leurs branles, moururent avant que d'avoir gagné le tillac. Il est arrivé souvent que des gens qui étaient encore en état d'aller et de venir, et capables de rendre quelque service, sont tombés morts dans un instant, en faisant quelque effort ; et c'est ainsi que nous en avons vu mourir plusieurs durant le cours de notre voyage.

« Ce mal terrible nous tourmentait déjà dès le temps que nous étions occupés à doubler le cap Horn, et quoiqu'il ne fût pas encore parvenu à sa plus grande violence, nous perdîmes, dès le mois d'avril, quarante-trois hommes à bord du *Centurion*, comme je l'ai déjà dit. Nous espérions qu'il s'adoucirait après avoir doublé ce cap, mais nous eûmes la douleur d'éprouver que la mer Pacifique ne nous était pas plus favorable que les mers orageuses qui entourent la Terre de Feu... »

L'île de Juan-Fernandez était la seule rade, dans ce quartier du monde, où nous puissions radouber notre vaisseau, faire recouvrer la santé à nos malades, et éviter ainsi de périr en mer. Nous vognâmes vers cette île. Comme nous perdions cinq à six hommes par jour, nous résolûmes, pour gagner du temps, et aussi pour éviter le danger d'être affalés sur la côte, de chercher cette île, en courant sur le méridien où elle est marquée... « La mortalité était parvenue parmi nous au point le plus terrible, et ceux qui étaient encore en vie étaient abattus par ce dernier contre-temps, et par l'idée de rester plus longtemps en mer ; notre provision d'eau

tirait à sa fin, et tout concourait à nous jeter dans un désespoir qui augmentait la violence de la maladie et nous emportait nos meilleurs matelots. Pour surcroît de malheur, les calmes et les vents contraires nous contrarièrent tellement que nous mîmes neuf jours à faire en courant la bande de l'Ouest, le même chemin que nous avions fait en deux jours, en partant vers l'Est. Ce fut dans ce triste état, si propre à décourager avec un vaisseau délabré, manquant d'eau et notre équipage si affaibli, que nous n'avions pas plus de dix matelots en état de service à chaque quart, dont plusieurs étaient même trop faibles pour travailler dans les manœuvres hautes ; ce fut, dis-je, dans cet état que nous voguâmes jusqu'au 9 de juin, que nous découvrîmes, à la pointe du jour, l'île de Juan-Fernandez. Je finirai ce premier livre à ce période tant désiré et si important pour nous, après avoir remarqué que pendant le temps qui s'écoula entre la résolution, que nous prîmes le 28 de mai, de tourner le cap vers le continent, et la vue que nous eûmes enfin de cette île, nous perdîmes soixante-dix à quatre-vingts hommes, que nous aurions sans doute sauvés, si nous avions trouvé cette île dès cette première fois, comme nous l'aurions sûrement fait, en gardant le même cours quelques heures de plus. »

Le 9 juin, le *Centurion* abordait à l'île de Juan-Fernandez, et peu après le *Tryal* gagnait l'ancre. Le 26 du même mois, le *Glowcester* était en vue. « Comme on ne pouvait douter de l'état de détresse où se trouvait l'équipage, le chef d'escadre envoya à leur secours le canot chargé d'eau, de poisson, et d'autres rafraîchissements qui leur vint bien à point. Ils avaient jeté à la mer les deux tiers de leur monde et de ceux qui restaient en vie, on ne comptait plus que les officiers et leurs valets qui fussent en état d'agir (1).

(1) Sur terre, comme sur mer, les officiers, dont le régime est

« Depuis longtemps ils étaient réduits à une pinte d'eau par ration toutes les vingt-quatre heures, et, malgré cela, sans le secours que nous leur envoyâmes, ils seraient bientôt morts de soif, leur provision d'eau tirait à sa fin. Nous apprîmes alors le triste état où *le Gloucester* était réduit; il y avait à peine un homme qui ne fût pas malade, excepté ceux que nous y avions envoyés; la mortalité y était terrible et, sans les provisions que nos chaloupes y avaient portées, tous, sains et malades, mouraient également faute d'eau. Ce qu'il y avait de plus terrible, c'est que ces maux paraissaient sans remède: il y avait déjà un mois que ce vaisseau faisait tout ce qu'il pouvait pour entrer dans la baie, et il n'était pas plus avancé que le premier moment qu'il découvrit l'île; l'équipage perdait tout à fait courage, toutes les tentatives n'ayant réussi qu'à faire mieux connaître la difficulté de réussir, et ce jour même qu'il reçut notre dernier secours, la situation parut plus désespérée que jamais, nous perdîmes de nouveau le vaisseau de vue et n'osâmes plus nous flatter de lui voir gagner l'ancre.

« Ce malheureux vaisseau était donc ainsi continuellement rejeté bien loin, comme une balle de raquette, lorsqu'il se voyait à peu de lieues de distance du Port, vers lequel il tendait; en être si près et par conséquent presque à portée de tout ce qui pouvait mettre fin à leurs maux était une circonstance qui aggravait l'infortune de ces pauvres gens, puisque cela ne servait qu'à les tourmenter par la vue des secours auxquels il n'était pas en leur pouvoir d'atteindre. Enfin, le moment de délivrance arriva dans le temps que nous nous y attendions le moins: car plusieurs jours après que *le Gloucester* eut disparu à nos yeux, nous fîmes

plus substantiel que celui-ci des hommes, sont rarement atteints du scorbut.

agréablement surpris le matin du 23 juillet, de lui voir doubler, à pleines voiles, la pointe du N.-O de la baie. Nous envoyâmes en toute diligence à son aide toutes les chaloupes que nous avions, et une heure après que nous l'eûmes aperçu, il vint mouiller l'ancre entre la terre et nous. Nous eûmes lieu alors d'être pleinement convaincus que tous les secours et les provisions que nous lui avions envoyés lui avaient été d'une nécessité absolue; pour peu qu'il en eût manqué la moindre partie, il était impossible qu'un seul homme de l'équipage eût échappé à la mort; malgré les attentions extrêmes du chef d'escadre qui leur avait envoyé, comme nous venons de le dire, à différentes reprises de l'eau, des herbages et autres rafraîchissements et même du monde pour leur aider à manœuvrer, et le succès de ces attentions, qui avait diminué les fatigues de l'équipage, rétabli les malades et fait cesser la mortalité, ils avaient perdu les trois quarts de leur monde et peu de ceux qui restaient en vie étaient capables du moindre service. Notre premier soin fut de les aider à jeter l'ancre et le second de porter leurs malades à terre, ils étaient réduits à moins de quatre-vingts et nous nous attendions bien à en voir mourir la plus grande partie, mais soit que ceux, dont la maladie avait atteint un certain point de malignité, fussent déjà tous morts, soit que les rafraîchissements que nous leur avions fournis eussent disposé ceux qui restaient à une guérison plus prompte, il arriva que ces malades furent beaucoup plus tôt rétablis que les nôtres ne l'avaient été à notre arrivée dans l'île, et qu'il en mourut très peu depuis qu'ils furent débarqués.

« *L'Anne* fut... le dernier vaisseau qui nous joignit au rendez-vous. » Depuis deux mois ce navire d'avitaillement était mouillé à l'est de l'île d'Inchin; l'équipage, qui était atteint du scorbut, s'y rétablit bientôt, au moyen des rafraîchissements qu'il trouva en abon-

dance, et de l'eau excellente que la terre voisine lui fournit.

« Le reste de l'escadre consistait en trois vaisseaux : *la Severn*, *la Perle* et *le Wager*, qui nous servait d'arsenal. Les deux premiers nous quittèrent vers le cap Noir, et nous apprîmes depuis qu'ils étaient retournés au Brésil. » *Le Wager*, fort délabré, toucha sur une roche cachée, vers le 47° de latitude méridionale, et peu après échoua entre deux petites îles à une portée de fusil du rivage.

Au commencement de septembre, les équipages du *Centurion*, du *Gloucester* et de *l'Anne* « se trouvèrent assez bien rétablis du scorbut... ; c'est ce qui m'a déterminé à choisir ce période pour y placer le compte de ceux que nous perdîmes, compte qui servira à donner une idée des maux que nous avons soufferts et des forces qui nous restaient. Nos trois vaisseaux, à leur départ d'Angleterre, étaient montés de neuf cent soixante et un homme; et, au temps où je parle, il nous en était mort six cent vingt-six, il nous en restait donc trois cent trente-cinq, les mousses compris; le nombre ne suffisait pas à beaucoup près pour former un équipage pour *le Centurion*, et était à peine capable de fournir à la manœuvre nécessaire sur nos trois vaisseaux en y employant toutes leurs forces ». Mais Anson parvint à capturer quelques navires espagnols dont il répartit les matelots sur ses propres vaisseaux. L'escadre ainsi rajeunie longe la côte occidentale de l'Amérique jusqu'au Mexique. Le sac de Païta, en novembre, un séjour de plus d'une semaine à Quibo, en décembre 1741, fournissent tout ce qui est nécessaire à la santé des équipages. Puis près de cinq mois s'écourent sans que l'escadre touche terre. Vers le mois d'avril 1742, « notre provision d'eau commençait à tirer à sa fin. Par bonheur nous prîmes tous les jours des tortues; car, dans un climat aussi chaud que celui-là,

nous aurions extrêmement souffert, si nous avions uniquement été réduits à la saline. Notre situation avait sûrement de quoi nous alarmer... Divers accidents avaient tellement diminué notre provision d'eau qu'il ne nous en restait que pour dix jours pour toute l'escadre; de sorte que... nous craignons de nous voir bientôt exposés à un malheur aussi terrible qu'aucun de ceux qu'on puisse éprouver en courant les mers ». Enfin, on découvrit une très bonne aiguade, au port de Chéquétan, où les navires purent remplir leurs futailles. Mais si l'eau ne manquait point, en revanche les vivres étaient rares et les équipages durent se nourrir de poisson de mer, de lézards, de faisans, dont la chair était sèche et sans goût. « Les seuls fruits que les bois nous fournissaient, poursuit le narrateur, étaient des limons, à peine en quantité suffisante pour notre usage journalier; des papas, et cette espèce de prune d'un goût aigrelet et agréable, qu'on appelle, à la Jamaïque, prune à cochon. La seule herbe qui vaut la peine qu'on en parle est la morgeline, qui croît le long des bords des ruisseaux. Comme elle passe pour un antiscorbutique, nous en mangions souvent, malgré son extrême amertume. » Cet appoint était insuffisant, et, dès les premiers jours du mois de mai, le scorbut, qui, suivant toute vraisemblance, couvait à bord depuis longtemps, se réveille.

Le 6 mai 1742, l'escadre anglaise quitte ces parages, faisant route vers l'Asie, dans l'intention de donner la chasse au galion espagnol chargé d'or qui, une fois l'an, se dirige du port d'Acapulco vers Manille. « Quand nous quittâmes la côte du Mexique, le scorbut avait déjà commencé à se manifester parmi nos équipages, quoique depuis notre départ de l'île de Juan Fernandez jusqu'alors ils eussent joui d'une parfaite santé. Nous avions, par une triste expérience, trop bien appris à connaître cette maladie pour penser qu'il y eût aucun

moyen qu'un prompt trajet pour sauver la plupart de nos gens ; et comme, après avoir été près de sept semaines en mer, nous ne pouvions pas nous flatter d'être plus près des vents alisés que quand nous avons mis à la voile, nous devions naturellement supposer que notre voyage serait trois fois plus long que nous ne l'avions cru au commencement ; et par conséquent nous ne pouvions nous attendre qu'à mourir du scorbut, ou à périr avec notre vaisseau, faute de monde pour le gouverner. Il y avait, à la vérité, parmi nous quelques personnes qui aimaient à croire que, dans ce climat chaud, si différent de celui où nous nous étions trouvés en doublant le cap Horn, cette maladie perdrait beaucoup de sa force ; à cause qu'on suppose ordinairement que, dans ce passage, la malignité du scorbut tient principalement à la rigueur du temps. Mais la violence de ce mal dans notre situation présente nous convainquit bientôt de la fausseté de cette supposition : aussi bien que de celle de plusieurs autres opinions reçues au sujet de la cause et de la nature de cette cruelle maladie.

« C'est un sentiment généralement admis, que l'eau douce à suffisance et toutes sortes de provisions fraîches sont un puissant préservatif contre cette maladie ; mais nous avons de ces sortes de provisions à bord en abondance, tels que cochons, volaille, etc., dont nous nous étions pourvu à Païta ; outre cela nous prenions tous les jours une grande quantité de bonites, de dauphins et d'albicores, et le temps variable qui nous privait des vents alisés était extrêmement pluvieux, de sorte que, dès que quelques-unes de nos futailles étaient vides, il ne tenait qu'à nous de les remplir et chaque homme eut cinq pintes d'eau par jour durant la traversée. Mais malgré cette abondance d'eau et de poisson frais, aussi bien que d'autres mets non salés, qu'on fournissait aux équipages, les malades ne s'en portèrent pas

mieux pour cela. Nous ne nous vîmes pas seulement trompés à ces égards; nous avons pris encore une autre précaution qui était de bien nettoyer nos vaisseaux, et de tenir les écoutilles et les sabords ouverts pour faciliter le passage de l'air. Cette précaution est seule capable, suivant bien des gens, d'empêcher le scorbut de se manifester, ou du moins d'en diminuer considérablement les effets; cependant nous remarquâmes vers la fin de notre traversée que, quelque peine qu'on eût prise pour tenir nos vaisseaux nets, et pour y laisser entrer de l'air frais, la maladie avait continué à attaquer nos équipages, et n'avait presque rien perdu de sa malignité.

« Qu'on ne s'imagine pas que je veuille soutenir que la viande fraîche, abondance d'eau et une circulation continuelle d'air frais entre les ponts soient des choses peu importantes: je suis très convaincu au contraire qu'elles peuvent beaucoup contribuer à la santé ou au rétablissement des équipages et qu'en plusieurs occasions elles sont capables d'empêcher la cruelle maladie dont nous parlons de se manifester. Tout ce que je voulais prouver est proprement que, dans certains cas, cette maladie ne saurait être, ni prévenue, ni guérie, quelque chose qu'on fasse et quelque remède qu'on emploie sur mer. J'ose assurer que, quand elle est arrivée à un certain point, le malade ne peut être guéri, à moins qu'on ne le porte à terre, ou du moins à une petite distance du rivage. Il sera peut-être difficile d'acquérir jamais une connaissance exacte de la cause de ce mal; mais on conçoit aisément, en général, qu'il faut un renouvellement continu d'air frais pour entretenir la vie des animaux et que cet air, sans perdre son élasticité ni aucune de celles de ses propriétés qui nous sont connues, peut être tellement altéré par les vapeurs qui s'élèvent de l'Océan qu'il en devienne moins propre à conserver la vie à des animaux terres-

tres, à moins que ces vapeurs ne soient corrigées par une autre sorte d'exhalaisons, que peut-être la terre seule est capable de fournir.

« J'ajouterai à ce que je viens de dire au sujet de cette maladie que notre chirurgien, qui attribuait à la rigueur du climat le scorbut dont nos équipages furent si cruellement maltraités durant le temps que nous employâmes à doubler le cap Horn, n'oublia rien dans les circonstances présentes, pour guérir, ou du moins pour soulager nos malades, mais avoua à la fin qu'il y perdait absolument ses soins et ses peines. Cet aveu déterminâ le chef d'escadre à essayer deux remèdes, dont on avait beaucoup parlé immédiatement avant son départ d'Angleterre, savoir les pilules et les gouttes de M. Ward. Quoique les effets de ces remèdes fussent quelquefois, à ce qu'on disait, très violents, on jugea néanmoins devoir en faire l'essai, la mort de nos malades paraissant sans cela inévitable. On donna donc un des remèdes, ou tous deux, à diverses personnes, dans tous les degrés de la maladie. Un de ceux sur qui on faisait l'essai commença à saigner violemment du nez. Le chirurgien l'avait déjà condamné, et il s'en fallait peu qu'il fût à l'agonie; mais il se trouva bientôt mieux, et sa santé se fortifia ensuite de plus en plus, quoique lentement, jusqu'à ce que nous eussions gagné terre, ce qui arriva quinze jours après. Quelques autres sentirent un soulagement, qui ne dura que quelques jours, au bout desquels ce fût précisément la même chose qu'auparavant : cependant, ni ceux-ci ni ceux des autres qui ne furent point soulagés, ne se trouvèrent pas plus mal que s'ils n'avaient rien pris du tout. La propriété la plus remarquable de ce remède était qu'il agissait à proportion des forces du patient, c'est ce que nous observâmes presque en tous ceux qui le prirent; de sorte que ceux qui ne pouvaient plus vivre que deux ou trois jours n'en étaient

presque point affectés ; et, à proportion des progrès que la maladie avait faits, le remède opérait par une transpiration insensible, ou comme un vomitif qui n'avait rien de violent, ou bien enfin comme une douce purgation ; mais quand un homme, qui avait encore toutes ses forces, prenait le remède, tous les mêmes effets étaient produits avec violence et duraient quelquefois huit heures sans discontinuer. »

La traversée du Pacifique fut rude. *Le Gloucester*, qui faisait eau de toutes parts, dut être abandonné et son équipage passa sur *le Centurion*. Le scorbut sévissait sans relâche ; « il ne se passait point de jour sans que nous perdissions huit, dix et quelquefois douze hommes ; et plusieurs de ceux qui jusqu'alors s'étaient bien portés furent tout à coup atteints du même mal et réduits à garder le branle ». Après avoir tenté vainement de mouiller à l'île d'Anatacan, dans l'archipel des Larrons, « nous partîmes... avec la crainte trop fondée de mourir du scorbut, ou de voir périr dans peu notre vaisseau, faute de monde pour entretenir le mouvement des pompes ». Telle était la situation critique du *Centurion*, l'unique vaisseau qui subsistât de l'escadre anglaise quand, le 26 août 1742, l'île de Tinian fut reconnue. « Tout ce que nous avions de gens en état de servir ne montait qu'à soixante et onze ; encore plusieurs se trouvaient-ils hors d'état de manœuvrer, misérable reste des équipages réunis du *Centurion*, du *Gloucester* et du *Tryal*, qui faisaient ensemble près de mille hommes à notre départ d'Angleterre. » Un des premiers soins de George Anson fut de faire transporter à terre les malades. Plusieurs d'entre eux étaient si faibles qu'on fut obligé de les porter sur les épaules de la chaloupe à l'infirmierie (improvisée dans une cabane qui avait servi de magasin aux indigènes), transport auquel prirent part le chef d'escadre et tous ses officiers, ainsi qu'ils l'avaient déjà fait dans l'île de Juan Fernandez. « Non-

obstant l'extrême faiblesse de nos malades, ils sentirent presque à l'instant même l'influence de l'air de la terre, car, quoique nous eussions enterré ce jour-là et la veille vingt et un hommes, nous n'en perdîmes plus que dix durant le séjour de deux mois entiers que nous fîmes dans cette île dont les fruits, qui ont le goût aigrelet, agirent avec tant d'efficacité sur nos malades qu'au bout d'une semaine il y en avait bien peu qui ne fussent assez bien portants pour marcher sans aide. » Dans cette île de Tinian, véritable paradis terrestre, « nous trouvâmes . . . plusieurs végétaux excellents contre le scorbut, comme des melons d'eau, de la dent de lion, de la menthe, du pourpier, du cochlearia et de l'oseille, que nous dévorâmes avec cette avidité que la nature ne manque jamais d'exciter pour ces puissants remèdes en ceux qui sont atteints du scorbut... Vers la mi-septembre, plusieurs de nos malades étaient passablement rétablis par le séjour qu'ils avaient fait à terre. Le 12 de ce mois, tous ceux qui se trouvaient en état de manœuvrer furent envoyés à bord du vaisseau, et alors le chef d'escadre, qui était lui-même atteint du scorbut, se fit dresser une tente sur le rivage. »

Encore pendant près de deux ans, *le Centurion* va poursuivre sa course aventureuse. Le scorbut ne fera plus une seule victime à bord. C'est que ce navire peut désormais se ravitailler aisément à Macao, dans la rivière de Canton, à l'île du Prince, au cap de Bonne-Espérance et engager de robustes recrues pour combler les vides laissés par la maladie.

Après mille péripéties, G. Anson s'empara du fameux galion espagnol dont il rapporta les immenses richesses dans sa patrie. L'Angleterre, reconnaissante envers les intrépides marins qui s'étaient couverts de gloire à son service, leur abandonna le butin dont on peut évaluer la valeur à quatre cent mille livres sterling, ce qui fait dix millions de notre monnaie.

*
* *

Si l'expédition commandée par l'amiral Anson aboutit à un véritable désastre, c'est que les règles les plus élémentaires de l'hygiène nautique furent méconnues.

En France, vers le milieu du dix-huitième siècle, on suivait les mêmes errements. A. Lefèvre nous dépeint avec force détails la triste situation des marins au service du Roi (1). Les levées étaient arbitraires, souvent elles comprenaient des hommes qui n'avaient pas encore eu le temps de se refaire des fatigues d'une campagne antérieure.

Ils arrivaient au port tout nus, ayant vendu en route leurs nippes pour vivre. Comme ils ne passaient aucune visite sanitaire, il n'était pas rare qu'au moment de l'embarquement un grand nombre d'entre eux fussent reconnus impropres au service.

« Pendant leur séjour à terre... ils étaient nourris, à la Cayenne, presque toujours avec du biscuit et des salaisons de retour. Ce régime, peu réparateur, durait trois ou quatre mois, autant que l'armement. Alors les matelots n'étaient pas casernés, ils couchaient en ville chez des hôtesses où ceux qui avaient de l'argent trouvaient à améliorer leur régime avec du pain frais et de la viande fraîche, mais où les malheureux contractaient des dettes qu'ils ne pouvaient acquitter qu'au moyen de leurs avances et au préjudice des hardes et autres approvisionnements dont ils ne pouvaient plus se munir au moment du départ. »

Les capitaines étaient chargés de l'approvisionnement de vivres, ce qui ne donnait aucune garantie touchant le choix des aliments. Malgré l'ordonnance du 15 avril 1689, qui confie désormais à un munitionnaire géné-

(1) A. LEFÈVRE, *Histoire du service de Santé de la Marine*, etc., *Archives de méd. navale*, t. III, 1865.

ral la fourniture des vivres aux vaisseaux du Roi, il arrivait pourtant que les vivres embarqués étaient de mauvaise qualité.

On ne saurait s'imaginer la malpropreté de ces matelots, habituellement dépourvus de vêtements de rechange et entassés sur des navires dont l'aération était défectueuse. « Les hamacs, qu'on ne dépendait que rarement, étaient toujours humides et infects. L'usage était de n'en délivrer qu'un pour deux hommes, qui, tour à tour mouillés par la sueur ou par la pluie, tentaient vainement d'y goûter quelque repos. »

Aussi le scorbut faisait-il parmi ces malheureux de véritables hécatombes. En 1746, le duc d'Enville, à la tête d'une escadre de quatorze navires, reçoit l'ordre de reprendre la côte du Canada, tombée aux mains des Anglais. Une suite de vents contraires obligea l'escadre à faire un long séjour dans la rade de l'île d'Aix, où les équipages commencèrent à être atteints de diverses maladies, telles que rhumes de poitrine, pleurésies, fièvres intermittentes, affections vénériennes en grand nombre. Ces malades, dont le nombre moyen s'élevait journallement à deux ou trois cents, étaient couchés à terre sous des tentes. Bref, une grande partie des équipages passa successivement par l'hôpital. D'ailleurs les matelots tuaient l'oisiveté en faisant grand abus de vin et d'eau-de-vie.

C'est dans ces fâcheuses conditions que l'escadre prit la mer. En vue des Açores, le scorbut et des fièvres malignes se déclarèrent. Arrivé à Halifax, après une traversée dépassant trois mois, le duc d'Enville avait le tiers de ces hommes, soldats et marins, sur les cadres. Il fallut camper à terre, au mois d'octobre, par un temps humide et froid, ce qui redoubla les ravages du scorbut. L'escadre ayant été dispersée par les Anglais, les survivants sains et malades furent entassés sur des navires marchands pour être rapatriés. Le

médecin en chef de l'expédition, Chardon de Courcelles, gravement malade lui-même, et embarqué avec 261 scorbutiques sur le navire hollandais *Grande-Amazone*, a laissé de cette catastrophe le tableau le plus poignant.

« Ces pauvres malheureux occupaient tout l'entrepont et la cale, où l'on avait établi un faux-pont avec des planches que l'on s'était contenté de placer les unes auprès des autres sans les assujettir. Sur ce plancher mal assuré on avait dressé des épontilles qui portaient trois étages de cadres placés les uns au-dessus des autres. Il n'y avait de distance d'un cadre à l'autre que pour y coucher un homme sans qu'il pût se mettre sur son séant. Les courroirs qu'on avait laissés entre les rangs étaient si étroits qu'à peine un homme pouvait y passer. Cette installation avait été faite si à la hâte et avec si peu de précaution que, deux jours après notre départ, le coup de vent que nous essayâmes bouleversa le faux pont, une grande partie des épontilles et des cadres, de sorte que les malades tombaient les uns sur les autres et s'étouffaient. Ils étaient hors d'état de s'aider eux-mêmes, et personne n'osait s'en approcher pour leur donner du secours à cause du peu de solidité du faux-pont et du risque qu'il y avait de se blesser. Ils restèrent près de vingt-quatre heures dans ce pitoyable état. Il fallait attendre que la mer fût moins agitée pour les en tirer, rétablir le faux-pont et les cadres le mieux qu'il fut possible et les y replacer. Mais ce fut souvent à recommencer... (1). »

Par surcroît de malheur, les quelques provisions embarquées furent avariées ou perdues, de sorte que les malades ne recevaient qu'une à deux onces de viande fraîche par semaine et du riz en petite quantité les autres jours. Vers la fin de la traversée, longue de plus

(1) A. LEFÈVRE. — *Hist. du service de santé de la Marine*, etc. *Arch. de Médéc. navale*, t. III, 1865, pp. 641 et suiv.

de deux mois, la détresse était telle que les moribonds couverts d'ulcères croupissaient au milieu des ordures qu'on ne prenait plus la peine d'enlever. Enfin *la Grande-Amazone*, véritable charnier, arriva à l'île Dieu ; sur les 261 malades embarqués, 221 avaient succombé. Des 40 survivants, 3 ou 4 seuls échappèrent à la mort (1).

*
*
*

Si des conditions d'hygiène meilleures ne mettent pas les équipages à l'abri du scorbut, du moins elles amortissent ses coups et le rendent moins meurtrier. Le voyage de circumnavigation que le commodore Byron exécuta de 1764 à 1766 en est la preuve. C'était une croisière scientifique, préparée à loisir, pour laquelle on avait prévu tout ce qui était propre à conserver la santé des équipages. Il y avait même à bord une machine pour aérer l'eau. « C'est, dit la relation du voyage, une espèce de ventilateur, avec lequel on force l'air de passer à travers l'eau dans un courant continu et aussi longtemps qu'il est nécessaire. » Le vaisseau *le Dauphin* quitte l'Angleterre le 21 juin 1764, fait escale à Madère, où il prend à bord « divers rafraîchissements et particulièrement une grande quantité d'oignons », mouille dans une île du cap Vert, pour faire de l'eau, et séjourne plus de deux mois à Rio-de-Janeiro. Puis, après avoir rempli ses futailles au fort Désiré, il longe la côte de Patagonie et franchit le détroit de Magellan du 17 février au 9 avril 1765. Durant cette navigation, souvent coupée de relâches, « personne ne ressentit la plus légère atteinte de scorbut ». C'est seulement vers la fin du mois de mai, alors

(1) Une copie du mémoire manuscrit adressé à M. de Maurepas par Chardon de Courcelles a été déposée, par M. A. Lefèvre, à la Bibliothèque de l'École de Médecine de Rochefort.

que depuis longtemps les vivres frais étaient rares, que la maladie dont l'époque d'apparition n'est pas mentionnée prend de l'importance. Le 7 juin, *le Dauphin* était en vue des îles de *Disappointment*, où il tenta vainement d'aborder.

« Le scorbut faisait alors parmi nos équipages les plus cruels ravages ; nous avions plusieurs matelots sur les cadres ; ces pauvres malheureux, qui s'étaient traînés sur les gaillards, regardaient cette terre fertile, dont la nature du lieu leur défendait l'entrée, avec des yeux où se peignait la douleur ; ils voyaient des cocotiers en abondance chargés de fruits dont le lait est peut-être le plus puissant antiscorbutique qu'il y ait au monde.

« ... Tous ces rafraîchissements qui les auraient rendus à la vie n'étaient pas plus à leur portée que s'ils en eussent été séparés par la moitié du globe... » Quelques jours plus tard, les canots purent aborder dans une des îles de l'archipel du roi Georges. Ils « firent plusieurs voyages à terre, pour en rapporter des noix de coco et une grande quantité de plantes antiscorbutiques dont l'île est ouverte. Ces rafraîchissements nous furent d'un si grand secours que bientôt il n'y eut plus personne attaqué du scorbut ». Mais « le 21 (juillet) notre provision de noix de coco se trouvait consommée et le scorbut commença à faire de nouveaux progrès. Les noix de coco sont un remède d'une surprenante efficacité contre ce mal terrible. Ceux qui en étaient atteints au point d'avoir les membres tout noirs, de ne pouvoir se remuer qu'à l'aide de deux hommes, et qui, outre leur faiblesse, souffraient encore les douleurs les plus aiguës, se rétablissaient très promptement, quoique sur mer, en mangeant de ces noix. En très peu de temps, ils recouvraient leurs forces, reprenaient leur service, et montaient au haut des mâts aussi légèrement qu'avant leur maladie. » Le 31 juillet *le Dauphin* jette l'ancre à la pointe sud-ouest de l'île

de Tinian. Les malades sont aussitôt descendus à terre. Le 30 septembre, nos malades se trouvant parfaitement rétablis, j'ordonnai qu'on rembarquât les tentes... et, munis de tous les rafraîchissements que l'île fournit, particulièrement d'environ deux mille noix de coco, dont nous avons éprouvé toute l'efficacité contre le scorbut, nous appareillâmes le lendemain, 1^{er} octobre, de la rade de Tinian, où nous avons fait un séjour de neuf semaines... » Le 7 mai 1766, après avoir touché à Batavia et au cap de Bonne-Espérance, *le Dauphin* rentra en Angleterre sans avoir eu à souffrir de nouveau du scorbut.

* * *

Vers le même temps (1766-1769), Bougainville faisait aussi le tour du monde. Chargé par le roi de France de remettre les îles Malouines au délégué de Sa Majesté Très Catholique, il séjourne dans cet archipel pendant plusieurs mois, puis remonte vers la rivière de la Plata pour se ravitailler. Tous ces préparatifs exigent de longs délais. La frégate *la Boudeuse* et la flûte *l'Etoile* ne commencent en réalité leur voyage de circumnavigation qu'après l'équinoxe d'automne de l'an 1767; il y avait déjà près d'un an que Bougainville avait quitté la France. Le 11 novembre, « il arriva de Buenos-Aires une goëlette chargée de farine, et nous en prîmes soixante quintaux, qu'on trouva moyen de loger encore dans les navires. Nous y avons, toute compensation faite, des vivres pour dix mois : il est vrai que la plus grande partie des boissons était en eau-de-vie. Les équipages jouissaient de la meilleure santé ; le long séjour qu'ils venaient de faire dans la rivière de la Plata, pendant lequel un tiers des matelots couchait alternativement à terre, et la viande fraîche dont ils furent toujours nourris, les avaient prépa-

rés aux fatigues et aux misères de toute espèce, dont la longue carrière allait s'ouvrir. » L'état sanitaire se maintient excellent jusqu'au commencement du mois de mars 1768, époque à laquelle quatre matelots étaient « tachés du scorbut ». Le passage du détroit de Magellan avait été pénible : c'est seulement après cinquante-deux jours d'une navigation difficile qu'il avait été franchi. Le 6 avril, Bougainville aborde à Taïti et les scorbutiques débarqués guérissent promptement. Mais quand les vaisseaux eurent quitté cette île enchantée, que les matelots surnommaient la *Noouvelle-Cythère*, les calmes et les vents contraires ralentirent leur marche. Vers la mi-juin, la situation devenait critique. « Malheureusement, le plus cruel de nos ennemis était à bord, la faim. Je fus obligé de faire une réduction considérable sur la ration de pain et de légumes. Il fallut aussi défendre de manger le cuir dont on enveloppe les vergues et les autres vieux cuirs, cet aliment pouvant donner de funestes indigestions. »

Aussi, en juillet, le scorbut était à bord et pourtant, dit Bougainville, « je fus obligé de retrancher plus d'un tiers des gourganes qui faisaient notre soupe : je dis notre, car toute se distribuait également. Etats-majors et équipages étaient à la même nourriture ; notre situation égalisait les hommes, comme la mort. » Après une relâche de huit jours au port Praslin, à la Nouvelle-Bretagne, où Bougainville ne peut se procurer que du bois et de l'eau, mais point de vivres frais, il fait route vers les Moluques. A la fin d'août « quarante-cinq... personnes étaient atteintes du scorbut ; la limonade et le vin en suspendaient seuls les funestes progrès ». Enfin, le 1^{er} septembre, Bougainville arrivait en vue de Boëro. « Ce ne fut pas sans d'excessifs mouvements de joie que nous découvrîmes, à la pointe du jour, l'entrée du golfe de Cajeli. C'est où les Hollandais ont leur établissement ; c'était le terme où devaient finir nos plus

grandes misères. Le scorbut avait fait parmi nous de cruels ravages depuis notre départ du port Praslin ; personne ne pouvait s'en dire entièrement exempt, et la moitié de nos équipages était hors d'état de faire aucun travail. Huit jours de plus passés à la mer eussent assurément coûté la vie à un grand nombre et la santé à presque tous. Les vivres qui nous restaient étaient si pourris et d'une odeur si cadavéreuse que les moments les plus durs de nos tristes journées étaient ceux où la cloche avertissait de prendre ces aliments dégoûtants et malsains... Le 7, au matin, je fis embarquer les malades, et on disposa tout pour appareiller le soir avec la brise de terre. Les vivres frais et l'air sain de Boëro avaient procuré à nos scorbutiques un amendement sensible. Ce séjour à terre, quoiqu'il n'eût été que de six jours, les mettait dans le cas de se guérir à bord, ou du moins de ne pas empirer, avec l'usage des rafraîchissements que nous étions désormais en état de leur donner ». Cependant trois jours plus tard, « le 10 au matin, le nommé Julien Launai, tailleur, mourut à bord, du scorbut. Il commençait à entrer en convalescence ; deux débauches d'eau-de-vie l'ont tué ». Bougainville navigue alors dans l'archipel des Moluques. « L'abondance était aussi grande maintenant sur nos vaisseaux que l'avait été la disette. Le scorbut disparaissait à vue d'œil. » Toutefois, il n'était pas encore éteint quand les vaisseaux entrèrent dans le port de Batavia, le 28 septembre 1768. Durant ce long voyage de vingt-six mois, l'endémie scorbutique ne fut point grave, puisque Bougainville ne perdit, en tout, que sept hommes.

Il serait fastidieux de multiplier les citations. Les trois exemples que j'ai rapportés suffisent amplement. On peut en dégager les conclusions suivantes :

1^o C'est après le passage du détroit de Magellan ou

du détroit de Lemaire, c'est-à-dire quand l'équipage surmené est réduit à se nourrir de conserves, que les premiers signes de scorbut se manifestent à bord ;

2° Souvent une recrudescence plus ou moins sévère éclate en plein Pacifique, quand les hommes sont privés de végétaux ou torturés par la famine ;

3° Le débarquement dans un lieu abondamment pourvu de vivres frais, tel que l'île de Juan Fernandez, de Taïti, de Tinian, de Boëro, arrête sur-le-champ l'épidémie, quelle que soit sa violence ;

4° La gravité du scorbut est subordonnée à l'endurance des équipages ; les invalides qui montaient l'escadre de George Anson étaient voués d'avance à une mort certaine ;

5° Quand les conditions étiologiques ci-dessus énumérées sont satisfaites, le fléau se développe indifféremment sous toutes les latitudes et dans tous les climats.

* *

Cependant le scorbut n'était pas, au xviii^e siècle, le compagnon obligé de toute expédition de long cours. Trois fois, le capitaine Cook fit le tour du monde. Dans son premier voyage, qui dura plus de deux ans (25 mai 1768-12 juin 1771), il n'est point question du scorbut. Il est expressément dit, dans la relation du troisième (1776-1780), qu'« il n'y eut pas le plus léger symptôme du scorbut sur l'un ou l'autre des vaisseaux ».

Pendant le second, la maladie se manifesta neuf mois après le départ d'Angleterre, par 55°16 de latitude australe, au cours d'une navigation difficile parmi les icebergs descendant du pôle sud. Plus tard, l'équipage, de retour dans la région des glaces, eut à subir une nouvelle atteinte du même mal. Cependant, il ne

fit pas de victime et, durant cette campagne de trois ans et dix-huit jours, quatre hommes seulement moururent, dont un seul de maladie.

Si le capitaine Cook réussit à préserver ses équipages du scorbut, ou tout au moins à rendre les effets de ce fléau presque négligeables, c'est que ce navigateur, le premier sans conteste parmi ceux du XVIII^e siècle, avait compris la nécessité, pour le succès de ses entreprises, d'observer à bord certaines règles d'hygiène nautique. Doué d'une grande largeur de vues, l'obéissance passive à ses ordres, résultat d'une discipline inflexible, lui paraissait insuffisante. Il voulait plus, il s'efforçait de convaincre ses subordonnés, de les convertir à ses idées et il y parvenait en prêchant d'exemple. « Quelque bon que soit un nouvel aliment, dit-il, l'exemple et l'autorité d'un commandant sont toujours nécessaires pour l'introduire parmi eux ; sans cette précaution, ils négligeront les avantages qu'il procure. Je pourrais au besoin citer cinquante faits à l'appui de cette remarque. Quelques personnes de mon équipage, officiers et matelots, dédaignèrent le céleri, le cochléaria, etc., bouillis avec des pois et du froment, et plusieurs refusèrent d'en manger. Mais comme je ne changeai pas de conduite, leur opiniâtre préjugé se dissipa peu à peu : ils y prirent bientôt autant de goût que les autres, et je crois qu'à cette époque tout le monde sans exception avouait que nous n'étions pas atteints de scorbut, à cause de la bière et des végétaux dont nous avons fait usage à la Nouvelle-Zélande. Dans la suite, je n'ai pas eu besoin d'ordonner de cueillir des végétaux lorsque nous en trouvions, et quand ils étaient peu abondants, chacun se hâtait de s'en emparer le premier. »

Cook donne à maintes reprises la preuve que cette question du scorbut, toujours menaçant, est l'objet de sa constante préoccupation : « Le 29, j'envoyai à bord

de *l'Aventure*, pour m'informer de la santé de l'équipage ; j'avais appris que le capitaine Furneaux avait des malades. Son cuisinier était mort, le scorbut et le flux de sang retenaient sur les cadres vingt de ses meilleurs matelots. Nous n'en avions alors que trois sur la liste des malades, et un seul était attaqué du scorbut ; plusieurs autres cependant avaient des symptômes de cette maladie, et on leur donnait du moût de bière, de la marmelade de carottes, du jus de limon ou d'orange. On remarqua que *l'Aventure* ne prenait pas autant de nouvel air que *la Résolution*, qui avait plus d'œuvres mortes, et qui par conséquent pouvait ouvrir plus d'écouilles dans le mauvais temps. Nous fîmes aussi une plus grande consommation de sourcrot (1) et de moût de bière, et nous appliquions les grains de moût sur toutes les pustules et enflures, régime que n'observait pas *l'Aventure*. D'ailleurs son équipage était peut-être plus scorbutique que le nôtre à son arrivée à la Nouvelle-Zélande et il mangea peu ou point de végétaux pendant la relâche au canal de la Reine-Charlotte ; d'abord parce qu'il n'en connaissait pas les meilleures espèces, et ensuite parce que c'était une nourriture à laquelle il n'était point accoutumé, raison qui suffisait seule pour la faire rejeter des matelots. »

Le capitaine Cook fut assassiné par les naturels des îles Sandwich. Mais l'empreinte laissée par ce grand homme était si forte que ses prescriptions furent, après sa mort, aussi religieusement suivies que de son vivant, comme si son ombre continuait à planer sur les vaisseaux.

Le capitaine Gore, qui lui succéda dans le commandement, a pleinement rendu hommage à son mérite : « le moyen de conserver la santé des équipages, qu'il a découvert et qu'il a suivi avec tant de succès, forme

(1) Choucroûte.

une nouvelle époque dans l'histoire de la navigation, et les siècles futurs le mettront au nombre des amis et des bienfaiteurs du genre humain. Ceux qui connaissent l'histoire de la marine savent à quel prix on s'est procuré jusqu'à présent les avantages qui résultent des voyages en mer ; la maladie terrible qui est la suite des longues navigations, et dont les ravages ont marqué les pas des hommes à qui nous devons la découverte des nouvelles terres, serait devenu un obstacle insurmontable à l'exécution des entreprises de cette espèce, si on n'avait exercé, sur la vie de matelots, une tyrannie qu'il est impossible de justifier. Il était réservé au capitaine Cook d'apprendre au monde entier, après des essais réitérés, qu'il y a des moyens de prolonger des voyages en mer durant trois ou quatre ans, dans des parages inconnus, sous tous les climats, même les plus rigoureux, non seulement sans nuire à la santé, mais sans diminuer le moins du monde la probabilité de la vie des équipages. »

Cook a exposé lui-même la méthode qui lui a donné de si beaux résultats, dans une lettre adressée à la Société royale de Londres. En voici la traduction :

Méthode suivie pour préserver la santé de l'équipage du navire de Sa Majesté « Résolution » pendant son dernier voyage autour du monde, par le capitaine James Cook, F. R. S., adressée à Sir John Pringle, Baronnet, président R. S., membre de la Société royale (Fellow).

A Sir John PRINGLE, Bart. P. R. S. Reçue le 7 mars 1776.

Mil End, 5 mars 1776.

Monsieur

Comme beaucoup de personnes ont exprimé quelque surprise relativement au bon état sanitaire dont a joui,

contrairement à la règle, l'équipage de *la Résolution* sous mon commandement, pendant son dernier voyage, je prends la liberté de vous communiquer les méthodes qui furent suivies pour obtenir ce résultat. Pour une grande part, il est dû au soin extrême que prit l'amirauté de faire mettre à bord tous les objets que l'expérience ou les conjectures faisaient juger les meilleurs pour préserver la santé des matelots. Je n'abuserai pas de votre temps en mentionnant tous ces objets, mais je me limiterai à ceux qui furent trouvés les plus utiles. Nous avions à bord une grande quantité de malt, dont l'un fit du moût (tisane sucrée) et que l'on donna (non seulement aux hommes qui avaient des symptômes manifestes de scorbut, mais aussi à ceux que l'on jugeait, d'après les circonstances, être le plus exposés à cette maladie), à telle dose que le médecin jugeait nécessaire, ce qui s'élevait parfois à trois quarts (1 quart = 1 litre, 135 grammes. Donc, 3 quarts = environ 3 litres 405 gr.) dans les 24 heures. C'est là sans doute l'une des meilleures médications anti-scorbutiques sur mer que l'on ait trouvées jusqu'à présent, et donnée à temps avec les soins convenables pour les autres choses, elle empêchera le scorbut de faire pour un temps considérable de grands progrès; mais je ne suis pas d'avis qu'elle le guérira sur mer, à une période avancée.

La choucroute, dont nous avons aussi une provision considérable, n'est pas seulement un légume sain, mais aussi, d'après mon opinion, un excellent antiscorbutique qui ne se gâte que par la conservation. Une livre était donnée à chaque homme, quand on était en mer, deux fois par semaine, et plus souvent si on le jugeait nécessaire.

La soupe, ou bouillon portatif (Portable soup or Broth) (élément d'une soupe à l'état solide et réduite au plus petit volume), était un autre article essentiel,

dont nous avions aussi une ample provision. Une once de cette substance pour chaque homme (ou telle autre quantité qui semblait nécessaire) était mise à bouillir avec leurs pois trois fois par semaine ; et lorsque nous nous trouvions en des lieux où l'on pouvait obtenir des légumes frais, on la faisait bouillir avec ceux-ci et avec de la farine de froment ou d'avoine chaque matin pour déjeuner, et aussi avec des pois secs et des légumes frais pour le dîner. Cela nous permettait de faire plusieurs repas nourrissants et sains et donnait le moyen de faire manger aux hommes une plus grande quantité de choux qu'ils ne l'auraient fait autrement. En outre, nous étions pourvu de Rob de citrons et d'oranges (jus concentré à consistance de sirop), que le médecin trouva utile dans plusieurs cas. Parmi les autres denrées alimentaires, nous avions du sucre à la place d'huile, et de la farine de froment à la place de beaucoup de farine d'avoine et nous gagnions certainement au change. Je crois le sucre un très bon antiscorbutique, tandis que je crains que l'huile, de la façon du moins dont on l'emploie habituellement dans la marine, ait l'effet contraire. Mais l'usage des articles les plus salutaires, soit provisions, soit médicaments, restera généralement inefficace, s'il n'est pas appuyé par un certain genre de vie. Sur ce point, beaucoup d'années d'expérience, en même temps que quelques conseils que j'eus de Sir Hugh Palliser, des capitaines Campbell, Wallis, et d'autres officiers intelligents, me permirent de jeter un plan d'après lequel tout devait être conduit. L'équipage avait trois veilles, excepté dans des occasions extraordinaires. Par ce moyen les hommes étaient beaucoup moins exposés aux intempéries que s'ils avaient été obligés de veiller alternativement (at watch and watch); et ils avaient d'ordinaire des vêtements secs pour se changer quand il leur arrivait d'être mouillés. On prenait le soin de les

exposer le moins possible. Les moyens convenables étaient employés pour tenir leurs corps, leurs hamacs, couchettes, et vêtements dans un état constant de propreté. Des soins semblables étaient pris pour maintenir le navire propre et sec dans l'entrepont. Une ou deux fois par semaine on l'aérait avec du feu, et quand c'était impossible, on l'enfumait avec de la poudre à canon mouillée avec du vinaigre ou de l'eau. Souvent aussi, je faisais faire du feu dans un pot de fer au fond de la cale, ce qui purifiait beaucoup l'air contenu dans les parties inférieures du vaisseau.

On ne peut donner trop d'attention à ceci, non plus qu'à la propreté du navire et des hommes ; la moindre négligence cause à fond de cale une odeur putride et infecte, que rien, sauf le feu, ne peut éloigner ; et si on ne se sert pas de celui-ci à temps, ces odeurs entraînent de fâcheuses conséquences. On veillait aussi à la propreté des cuivres du vaisseau. Je n'ai jamais permis qu'on servit aux hommes, ainsi qu'on a l'habitude, la graisse que l'ébullition faisait sortir du bœuf ou du porc salés ; car je pense qu'elle cause le scorbut. Je n'ai jamais manqué d'embarquer de l'eau partout où l'on pouvait s'en procurer, même si nous n'en avions pas un besoin apparent, car je pense que l'eau fraîche prise à la côte est beaucoup plus saine que celle qui est restée un certain temps à bord. Pour cet article essentiel nous n'étions jamais rationnés, mais nous l'avions toujours en quantité pour chaque emploi nécessaire.

Je suis convaincu qu'avec beaucoup d'eau fraîche et une grande attention à la propreté l'équipage d'un navire souffrira rarement du scorbut bien qu'il ne soit pas pourvu des antiscorbutiques ci-dessus mentionnés. Nous n'avons vu que peu d'endroits où l'art de l'homme ou la nature ne pût offrir quelque sorte de rafraîchissement, soit végétal, soit animal. Mon premier soin



CULTE GREC



CULTE CATHOLIQUE

Ex-voto médicaux

Soc. fr. d'Hist. de la Médecine, 1905. Pl. I et II.

était de me procurer par tous les moyens en mon pouvoir ce que l'on pouvait obtenir de l'un ou de l'autre ; et ensuite d'obliger nos gens à s'en servir, en usant pour cela de mon exemple et de mon autorité, mais les bénéfices d'une telle manière de faire devinrent bientôt si évidents que j'eus peu à recourir à l'un ou à l'autre.

Telles sont, Monsieur, les méthodes par lesquelles *la Résolution* sous la garde de la Providence, accomplit un voyage de trois ans et dix-huit jours à travers tous les climats, depuis 52° Nord jusqu'à 71° Sud, avec la perte d'un seul homme par maladie, qui mourut d'une affection compliquée et traînante sans aucune complication de scorbut. Deux autres se noyèrent accidentellement et un autre fit une chute mortelle de telle sorte que, sur le nombre de ceux que j'emmenai d'Angleterre, je n'en perdis que quatre.

J'ai l'honneur d'être.....

.....

Dans une lettre adressée à Sir John Pringle, et datée de Plymouth Sound, 7 juillet 1776, le capitaine Cook donne quelques explications complémentaires :

« Je suis tout à fait d'accord avec vous quand vous dites que la cherté du Rob de citrons et d'oranges l'empêchera d'être fourni en grande quantité, mais je ne le crois pas absolument indispensable ; car bien qu'il puisse servir d'adjuvant à d'autre chose, je n'ai pas grande confiance en lui seul. Je n'ai pas plus confiance dans le vinaigre ; mes hommes en usèrent très peu pendant le dernier voyage, et vers la fin, pas du tout ; cependant nous n'éprouvâmes aucun mal de sa suppression. J'ai rarement observé l'usage de laver l'intérieur du navire avec du vinaigre, pensant que le feu et la fumée remplissaient mieux le but. »

*
* *

Toutes ces notions, dont le capitaine Cook faisait une judicieuse application, n'avaient été acquises par les gens de mer qu'au prix d'une longue expérience. Ouvrez l'admirable livre de Lind, qui joint à une érudition de bon aloi la sobriété du style, la logique du raisonnement dépourvu de toute hypothèse oiseuse, et vous y trouverez exposées, à la date de 1753, l'ensemble des règles prophylactiques dont Cook sut tirer si grand profit au cours de ses voyages (1768-1779) (1). Lind, qui avait été un médecin naviguant, nous apprend que le 20 mai 1747, alors qu'il était embarqué sur le *Salisbury*, il soumit à divers essais thérapeutiques douze matelots atteints du scorbut. « Les deux qui firent usage des oranges et limons reçurent le soulagement le plus prompt et le plus sensible... Après les oranges, le cidre fut le remède qui produisit les meilleurs effets... Quant à l'élixir de vitriol, j'observai que ceux qui avoient fait usage d'un gargarisme acidulé avec cette liqueur avoient la bouche en meilleur état que les autres, et particulièrement ceux qui s'étoient servis de vinaigre : mais d'ailleurs je n'aperçus aucun bon effet de l'usage interne de ce remède, à l'égard des autres symptômes... » Lind cite plusieurs exemples qui prouvent les effets bienfaisants des citrons et des oranges, entre autres celui-ci : l'escadre anglaise de la Baltique, sous les ordres de l'amiral Ch. Wager, était décimée par le scorbut, tandis que les vaisseaux hollandais qui marchaient de conserve avec elle étaient beaucoup moins éprouvés. L'alimentation seule pouvait

(1) LIND, A Treatise on Scurvy, in Three Parts, containing an Inquiry into the Nature, Causes and Cure of that Disease, etc. Edinburgh, 1753, in-8°; London, 1756, in-8°; London, 1772, in-8°. — Traduction française intitulée : Traité du scorbut divisé en 3 parties, etc. (avec la traduction du Traité du scorbut de Boërhaave et les Commentaires de Van Swieten). Paris, 1756, 2 vol. in-12. C'est cette version que j'ai consultée.

être mise en cause. Comme l'amiral Wager avait fait provision d'une grande quantité de limons et d'oranges à Livourne et qu'il avait entendu vanter leur efficacité dans le scorbut, il fit porter tous les jours sur le tillac une caisse de chacun, les gens de l'équipage en mangèrent à discrétion et en mélangèrent le suc avec leur bière : le résultat fut tel que tous ses matelots arrivèrent au port en parfaite santé.

Autre part, il dit : « J'aurois pu recommander ici quelque nouveau préservatif... Mais les oranges et les limons ont cet avantage particulier par-dessus tous ce qu'on peut proposer, c'est qu'ils ont pour eux l'expérience de près de deux cens ans... Ronsseus, qui écrit le premier sur cette maladie, en fait mention, et il observe qu'il est extrêmement probable que les matelots hollandais avoient découvert par hasard ce remède, lorsqu'ils furent attaqués du scorbut, en revenant de l'Espagne, où ils avoient chargé leurs vaisseaux de limons, et principalement d'oranges (1). » Après avoir fait un long éloge de ces fruits, il propose « un moyen facile et commode de conserver leurs vertus pendant des années entières, sous un petit volume ». C'est d'exprimer le suc, de le décanter, puis de le faire bouillir jusqu'à ce qu'il ait acquis la consistance sirupeuse et de le mettre alors en bouteilles. « On éprouvera des effets extrêmement salutaires de cet extrait dans toutes sortes d'occasions ; mais il sera utile principalement pour corriger la mauvaise eau-de-vie et les autres liqueurs spiritueuses nuisibles, dont les matelots font un usage immodéré. » Lind rappelle ensuite aux commandants de vaisseaux que « la plupart des fruits peuvent se garder longtemps lorsqu'ils sont cueillis avant leur maturité dans les jours secs, où ils ont été exposés aux rayons du soleil, et lorsqu'on a eu le soin de les mettre dans

des bouteilles sèches et bien bouchées, de sorte que l'air et l'humidité ne puisse point y pénétrer... La plupart des végétaux récents, tels que le chou, les haricots et plusieurs autres, peuvent être conservés en les rangeant par couches avec du sel, lorsqu'ils sont très secs, dans des vases de grès secs et propres, et lorsque le vase est plein, il faut couvrir le tout avec du sel, le bien presser et bien boucher l'orifice, afin que l'air et l'humidité ne puissent point y pénétrer. Quand on veut faire usage de ces végétaux, il faut les laver avec de l'eau chaude, et on les trouvera frais et verts, même après les avoir gardés un an. » Les oignons, le cresson, les salades, les choux confits, le potage portatif, le cidre, la bière additionnés de jus d'orange ou de limon, sont de puissants antiscorbutiques. Pour préserver les convalescents du scorbut, Lind conseille de leur donner une alimentation dans laquelle on fera entrer le pain frais, bien levé, le gruau d'avoine, la bouillie d'avoine, le riz, les pommes cuites, la bouillie d'orge, les raisins secs, les groseilles rouges, le sagou, le vin, etc.. — mais surtout les choux confits et les oignons qu'on fera cuire avec du potage portatif faible. Un exercice gradué, proportionné aux forces du convalescent, est nécessaire.

Il faut corriger le froid et l'humidité de l'air en brûlant des bois aromatiques entre les ponts, ou en mettant du charbon allumé dans un vase rempli de goudron et en le transportant dans tous les endroits du vaisseau, afin de le remplir de cette salutaire vapeur antiseptique.

Lind insiste avec juste raison sur le choix des boissons. Pris à petite dose, le vin, le cidre, la bière et surtout la sapinette, préparée avec des branches des espèces *abies* et *pinus*, sont, dit-il, d'excellents antiscorbutiques. L'alcool au contraire est très nuisible, et il le prouve surabondamment. « On voulut éprouver si on ne pourroit point passer l'hiver en Groenlande et à

Spitzberg ; pour cela, on laissa sept matelots dans chacun de ces endroits. La première épreuve fut faite en 1633, et la dernière en 1634. Le scorbut fit périr les matelots pendant l'hiver, et on ne trouva, le printemps suivant, que le journal qu'ils avoient laissés de leur malheur. Il paroît qu'on doit attribuer le triste sort de ces malheureux au peu de connoissance qu'on avoit alors sur cette maladie, et aux moyens pernicieux qu'on leur recommanda pour s'en préserver : ces moyens étoient principalement des potions anti-scorbutiques purgatives, des esprits distillés, tels que l'eau-de-vie et autres semblables, lesquels augmentèrent infailliblement la maladie, et abrégèrent leurs jours.

« Ces mauvais succès firent croire qu'il n'étoit pas possible d'habiter ces contrées pendant l'hiver ; mais l'accident suivant fournit une preuve évidente du contraire. Un vaisseau laissa par hasard presque dans le même endroit huit hommes de son équipage, lesquels par conséquent furent obligés d'y passer l'hiver ; la saison fut également rude, ils n'avoient d'autre nourriture que celle qu'ils pouvoient se procurer par la chasse : aucun d'eux ne périt. Ce bonheur fut dû au manque des moyens qu'on auroit cru nécessaires (quoique pernicieux en effet) pour les faire subsister, et les préserver de cette maladie, c'est-à-dire d'eau-de-vie, de biscuit, de viandes salées, etc... (1). »

Lind cite encore une observation très significative faite par Henry ELLIS, au cours de son voyage à la baie d'Hudson (1746-1747) : « Deux tonneaux d'eau-de-vie, que nous avions transportés du fort d'York, pour nous régaler aux fêtes de Noël, eurent des conséquences funestes. L'équipage s'étoit assez bien porté jusqu'alors ; mais ayant fait un usage immodéré de

(1) LIND, t. 1^{er}, pp. 294-297.

cette eau-de-vie, il fut bientôt attaqué du scorbut, lequel est une suite constante de l'usage des boissons spiritueuses. » Ellis donne une description très exacte de l'épidémie qui fut la conséquence de cette orgie (1).

La question de l'eau potable, de sa bonne conservation, de son épuration au besoin, préoccupe beaucoup Lind.

« Quelquefois, comme l'a observé le docteur Homs, en tenant chaudement de l'eau ainsi corrompue dans un grand vaisseau bien bouché, elle redevient bonne à boire lorsque la putréfaction a cessé. Les particules nuisibles et putrescentes ayant été entièrement volatilisées par le mouvement intestin, elles se dissipent d'elles-mêmes : c'est ce qui arrive souvent à l'eau de la Tamise. On devra donc mettre un grand tonneau rempli d'eau corrompue et bien bouché, dans la chambre où l'on fait du feu, et y entretenir un degré de chaleur suffisant pour accélérer la putréfaction ; par ce moyen, les particules hétérogènes et putrides étant volatilisées se dissiperont promptement, et la putréfaction cessera, et l'eau deviendra bonne à boire. »

Le médecin hollandais ROURPE est pour ainsi dire un disciple de Lind, dont il invoque l'autorité presque à chaque page. Telle est son admiration pour le médecin anglais qu'il commence le chapitre du Scorbut par cette phrase : « Crudelem hanc nautarum calamitatem optime descripsit Doct. LIND in suo Tractatu de Scorbuto, quem edidit lingua Anglica ; hic profecto liber

(1) A Voyage to Hudson's Bay, by the *Dobbs* galley, and California, in the years 1746 and 1747, for discovering a North-west passage, by Henry ELLIS, 1748. — D'après LIND, t. II, p. 223, le capitaine Ross (Premier voyage au Pôle Nord et aux régions arctiques, 1818-1819), prenant ses quartiers d'hiver au *hâvre Félix*, se félicite de n'avoir de spiritueux assurés que pour un an, « car on ne peut, dit-il, douter des effets pernicieux que les liqueurs alcooliques produisent dans ces climats, en augmentant les dispositions au scorbut ».

maximi pretii est, quo nemo carere debet, qui Medicinam in mari vel chirurgiam exercere cupit... » *Le De Morbis navigantium* (1) n'ajoute rien d'essentiel à ce qu'on savait avant sa publication. Je me borne donc à rapporter, en note, ses conclusions thérapeutiques (2). Néanmoins la lecture du livre de Rouppe n'est pas dépourvue d'intérêt, car dans ses Prolégomènes il nous fournit des indications sur l'aménagement intérieur des navires de guerre hollandais, sur le mode de couchage, sur le régime alimentaire, etc.

*
* *

En France, vers le même temps, les médecins-navigants écrivaient de remarquables études sur le scorbut. Entre toutes, il faut signaler en première place le *Traité sur les Maladies des Gens de Mer*, par POISSONNIER-DESPERRIÈRES, inspecteur-adjoint des hôpitaux de la Marine et des Colonies, dont le chapitre 1^{er} sur le scorbut serait à citer tout entier (3). Mais malgré le très grand mérite de Poissonnier, je ne puis admettre, avec Mahé, auteur d'une monographie très documentée sur le scorbut (4), qu'il ait été l'inspirateur de la mé-

(1) Ludovici Rouppe, medicinae doctoris, De Morbis navigantium liber unus. Accedit observatio de effectu extracti cicutæ storkiana in cancro. — Lugduni Batavorum, apud Theodorum Haak, MDCCCLXIV.

(2) «... Videntur ad integrum hujus morbi curationem quatuor subordinate generales indicationes sufficere. Itaque primo procuratur ægris talis victus, quali jam diu indignere, nempe ex recenti carne et oleribus. — 2. Vestimenta atque stragula talia, ut corpus tegere et modico in calore servare queant. — 3. Exercitationes corporis secundum vires ægrorum moderandæ sunt. — 4. Tandem ut urgentibus symptomatibus, idoneis succurratur remediis. »

(3) *Traité sur les Maladies des Gens de Mer*, 2^e édit., revue, corrigée et augmentée par Poissonnier-Desperrières, Inspecteur général-adjoint des Hôpitaux de la Marine et des Colonies. A Paris, Imp. Royale, 1780. — La 1^{re} édit. est de 1767. — Le titre porte la devise : « *Quod vidimus testamur.* »

(4) MAHÉ, Art. *Scorbut*, in *Dict. des Sciences médic.*, 1880.

thode suivie par Cook. Le livre de Lind parut en Angleterre, patrie du grand navigateur, en 1752, tandis que le *Traité de Poissonnier* fut édité en France en 1767, c'est-à-dire quinze ans plus tard et à la veille pour ainsi parler du départ de Cook pour sa première expédition (1768). Quelle apparence y a-t-il qu'il ait pris pour guide un ouvrage étranger, alors qu'il existait dans son pays un ouvrage écrit dans sa langue maternelle et universellement estimé des gens de mer ! Du reste, pour dissiper tous les doutes, il suffit de parcourir le chapitre de Poissonnier sur le scorbut, et l'on verra qu'il se réfère plusieurs fois à son devancier Lind. Cette question de priorité établie, il faut reconnaître que le paragraphe intitulé « Curation prophylactique » est un véritable modèle (1) :

« Comme l'air froid et humide est une des causes principales du scorbut, on ne négligera rien pour diminuer son action ; il faudroit que, dans les temps froids, humides et pluvieux, pendant lesquels il règne des brouillards, on ordonnât aux Matelots de se couvrir de leur mieux pour éviter les atteintes de l'humidité. Les Officiers devroient défendre qu'aucun Matelot se couchât dans son hamac avec ses habits mouillés... Dès lors la police intérieure d'un vaisseau veut que les gens de l'Equipage aient du linge et des habillements pour changer dans le besoin... Après cela, il faudroit aussitôt employer tout ce qui seroit propre à dissiper la trop grande humidité des endroits où couchent les Matelots. Mais quel moyen a-t-on à opposer à un pareil inconvénient dans un Vaisseau ? On ne sauroit y faire de grands feux : l'usage de l'alkali fixe, dont on pourroit sur terre tirer avantage pour une petite habitation, n'est pas proposable à mer... Une

(1) POISSONNIER-DESPERRIÈRES, 2^e édit., p. 87.

précaution très utile, qu'on pourroit encore prendre, seroit de parcourir l'entrepont avec un fourneau rempli de charbons ardents, fait de manière à n'avoir rien à craindre du feu, et qui seroit toujours accompagné d'un surveillant exact ; ce feu mobile feroit des stations de distance en distance : on jetteroit sur les charbons enflammés quelques substances résineuses, telles que la résine de pin, le benjoin commun, l'encens, et même une petite quantité de vinaigre, etc...

« Les mauvais aliments dont les Matelots font usage étant une cause auxiliaire, dont l'énergie est très grande, rien ne seroit plus utile que d'en changer la qualité dans ces circonstances. Du pain fermenté nouvellement fait, ou du meilleur biscuit, une certaine quantité de viande fraîche sont des secours qu'on devroit réserver pour de pareilles occasions. Le vin est alors un excellent antidote ; on doit en donner dans ce cas aux Matelots : c'est un restaurant, un tonique, un antiscorbutique merveilleux. On ne peut pas en dire autant de l'eau-de-vie, et des liqueurs spiritueuses distillées ; elles doivent être proscrites, parce qu'elles leur sont très funestes, ainsi que je l'ai dit ci-devant.

« Lorsque toutes les causes qui produisent ordinairement le scorbut ont agi ensemble, et qu'il est très à craindre qu'il n'infecte l'Equipage, ou lorsqu'enfin il a commencé à s'annoncer chez quelques individus par des signes, quoique équivoques, c'est alors que les Officiers et le chirurgien doivent montrer plus d'ardeur pour empêcher qu'il ne se manifeste sensiblement ; et cela en excitant la gaieté parmi les Matelots, en les rassurant, en leur donnant des jeux qui les exercent, les amusent et les distraient. Quelques bouteilles de vin distribuées à propos, une plus grande quantité de légumes, la diminution des viandes salées, quelques volailles enfin serviroient admirablement bien à éloigner la disposition que les Matelots auroient

alors au scorbut : l'usage du riz, par exemple, me paroîtroit excellent dans la circonstance...

« Les légumes assaisonnés avec un peu de vinaigre, les choux confits avec cette liqueur et le sel sont des moyens à employer, non seulement contre le scorbut, mais encore contre plusieurs autres maladies auxquelles les matelots sont exposés sur mer. Les suc de groseille, de citron, d'orange, et ceux des autres fruits aigrelets, épaissis au bain-marie, et conservés dans des bouteilles exactement bouchées, sont de la plus grande utilité pour prévenir le scorbut; on pourroit en faire prendre à tout l'équipage une cuillerée le matin dans un verre de vin ou de bière. C'est par ces précautions que M. Lind nous apprend que le Commandant de quatre vaisseaux anglois, qui les premiers firent le voyage de l'Inde pour le compte de la Compagnie d'Angleterre, parvint à préserver son équipage des ravages que faisoit le scorbut dans les autres vaisseaux de la petite escadre dont il faisoit partie; il donnoit tous les matins à chaque Matelot trois cuillerées de suc de citron... l'embarquement d'une certaine quantité de ces substances devoit faire un article bien essentiel de l'approvisionnement d'un Vaisseau... Quoi de plus propre à rassurer contre une si cruelle maladie que ce que nous apprend le Docteur Mead, de la facilité avec laquelle l'Amiral Charles Wager fit cesser le scorbut qui affligeoit son Equipage ! Tout son secret consistoit à fournir chaque jour à ses Matelots une caisse de limons, dont ils mangeoient avec profusion, et dont ils mélangeoient le suc avec la bière qui leur étoit distribuée.

« C'est à l'usage des oranges que Lord Anson dut le prompt rétablissement de son équipage dans l'isle de Tenian...

« M. Lind s'est assuré par nombre d'expériences répétées, et par toutes les observations qu'il a recueillies,

que le cidre et la bière étoient de bons anti-scorbutiques... La décoction des jeunes branches de sapin... *sive abies rubra*, auquel on peut très bien substituer le *pinus sylvestris*, conseillé par Erbenius, Médecin de Suède, est encore un remède efficace; l'usage de cette espèce de pin fit disparaître d'une manière si prompte et si surprenante le scorbut qui ravageoit l'armée suédoise qu'il doit tenir un des premiers rangs parmi les remèdes anti-scorbutiques...

« L'usage des oignons s'oppose si efficacement aux progrès de cette maladie que M. Lind dit qu'il n'a jamais vu les Equipages qui en font un usage journalier en être attaqués...

« L'usage de l'eau corrompue étant une des causes du scorbut, rien n'est plus précieux que de pouvoir la conserver, ou lui rendre sa première bonté lorsqu'elle l'a perdue... Il est, je pense, fort difficile d'empêcher que l'eau ne se corrompe lorsqu'on la transporte d'un climat froid dans un climat chaud, parce qu'il est de l'essence de tous les corps de tendre plus ou moins vite à la putréfaction (non que l'eau élémentaire puisse subir aucun changement), mais c'est que l'eau commune contient beaucoup d'hétérogénéité: des insectes sans nombre y éclosent, y vivent et y prennent accroissement, etc., et par là l'eau qui, dans l'état de pureté parfaite, ne devoit jamais se corrompre, devient sujette à une dépravation relative aux substances dont elle est chargée: c'est un effet auquel on a tâché de s'opposer par différens moyens... M. Lind a recours aux sucres d'orange, de limon, etc., pour l'aciduler. Mais tous ces moyens, si aisés à pratiquer, ne sont malheureusement pas assez efficaces pour s'opposer parfaitement à la putréfaction de l'eau...

« On peut aider l'efficacité des additions par des précautions prises dans les temps de l'emplissage des tonneaux; il faut qu'ils soient toujours pleins, et qu'ils

soient exactement bouchés : car pourquoi la communication avec l'air extérieur, qui est un des principaux agens de toutes les fermentations et dépravations des substances végétales et animales, n'agiroit-elle pas ici comme dans toutes les autres circonstances connues?... Il arrive cependant... que l'eau ou presque toute l'eau d'un vaisseau se trouve corrompue après un certain temps... il faudroit trouver et indiquer quelques moyens simples et aisés de la purifier et de la rendre potable sans danger.

« L'ébullition a paru propre à lui restituer son premier état ; elle détruit tous les animalcules qui peuvent exister dans cette eau. Dès lors ce liquide, auparavant pernicieux, peut être bu sans danger. Mais il a toujours perdu par le moyen du feu un certain principe volatil qui ne lui est jamais rendu ; ce qui le prouve, c'est que l'eau qui a souffert l'ébullition, au lieu de lâcher le ventre, le resserre. » Poissonnier-Desperrières propose de purifier l'eau corrompue par le procédé suivant : « Un mucilage fait avec de la colle de poisson qu'on jetteroit dans les tonneaux, en se précipitant, entraîneroit dans le fond les matières putréfiées et errantes ; rien alors n'empêcheroit qu'on ne soutirât l'eau, et qu'on n'y joignît les substances antripturides dont on a fait mention. Ce seroit faire un beau présent à l'humanité que de trouver tout à la fois un moyen de purifier l'eau, et de la rendre propre à s'opposer à la plus cruelle des maladies (1).

(1) D'après G. MAURANS (Avis aux gens de mer sur leur santé, etc. Nouvelle édition, Marseille, chez Jean Mossy père et fils, 1786), auquel j'emprunte les éléments de la note suivante, la première idée de distiller de l'eau de mer revient à Leibnitz.

En 1717, Gautier, médecin de Nantes, donne la description d'une machine distillatoire, mais le roulis la rendait inutilisable en mer. Poissonnier a construit une machine très pratique, on en trouve la reproduction dans le Traité de Chimie expérimentale de Baumé. Maurans, qui écrit en 1786, dit que, depuis 1763, époque à laquelle Poissonnier a décrit sa machine, il en a été fait plus de 400 expé-

«... Il faut tendre au but que l'on se propose par tous les moyens possibles. L'exercice modéré est un des plus salutaires... Mais que l'on se souvienne de cette réflexion : autant un exercice modéré est avantageux, autant l'exercice poussé trop loin est nuisible. »

* * *

Cook fit école et tous les grands navigateurs de la fin du XVIII^e siècle s'inspirèrent de sa méthode.

La Pérouse nous donne quelques détails intéressants sur les règles d'hygiène qu'il imposait à ses hommes : «... La santé de nos équipages était le premier des biens : c'est pour la leur conserver que j'ordonnai de parfumer les entreponts, de faire branle-bas tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'au soleil couchant. Mais, afin que chacun eût assez de temps pour dormir, l'équipage fut mis à trois quarts, en sorte que huit heures de repos succédaient à quatre heures de service. Comme je n'avais à bord que le nombre d'hommes rigoureusement nécessaires, cet arrangement ne put avoir lieu que dans les belles mers, et j'ai été contraint de revenir à l'ancien usage, lorsque j'ai navigué dans les parages orageux. » Grâce à ces mesures, sept mois après avoir quitté la rade de Brest,

riences, tant sur les vaisseaux du Roi que sur ceux du commerce et de la Compagnie des Indes. Tous ceux qui s'en sont servis s'en sont bien trouvés. Bougainville dit qu'il doit à l'usage de l'eau distillée par cette machine le salut de son équipage. En 1764, Poissonnier rendit compte de sa découverte à l'Académie des Sciences, qui reconnut les avantages de sa machine distillatoire. Néanmoins, un Anglais, Irvine, voulut se faire honneur de cette découverte. En conséquence, il la présenta au Parlement d'Angleterre et obtint une récompense de 5.000 livres de pension, mais un autre Anglais, moins jaloux de l'honneur de sa patrie que de la vérité, publia tout de suite dans un *Pamphlet* que Poissonnier, médecin français, était le véritable inventeur de cette machine et prouva que, depuis plus de 9 ans, on en faisait usage sur les navires français, avant que M. Irvine, Anglais, tentât de se l'approprier.

l'état sanitaire du bord se maintenait excellent. « Jamais peut-être aucun vaisseau n'avait doublé le cap Horn et n'était arrivé au Chili sans avoir des malades ; et il n'y en avait pas un seul sur nos deux bâtiments. » Près d'un an après le départ de France, l'expédition se trouvait au port des Français, large baie située sur le littoral de l'Amérique du Nord, et le narrateur du voyage peut dire : « Nous nous regardions enfin comme les plus heureux des navigateurs, d'être arrivés à une si grande distance de l'Europe sans avoir eu un seul malade, ni un seul homme des deux équipages atteint du scorbut. » Enfin, plus de deux ans s'étaient écoulés quand La Pérouse écrivait au ministère, de la baie d'Avatscha (Kamschatka), une lettre dont j'extrais le passage suivant :

« Il n'y a pas un seul malade sur les deux bâtiments, quoique nous ayons sans cesse navigué au milieu des brumes les plus épaisses, obligés de mouiller et d'appareiller à chaque instant, avec des fatigues dont les navigations du capitaine Cook offrent peut-être peu d'exemples. Nos soins pour la conservation de nos équipages ont été suivis, jusqu'à présent, d'un succès encore plus heureux que celui de ce célèbre navigateur, puisque, depuis vingt-six mois que nous sommes partis d'Europe, personne n'est mort à bord de *la Boussole*, et qu'il n'y a pas un seul malade sur les deux bâtiments. »

La foi que le capitaine de Langlé avait dans les préceptes édictés par Cook fut la cause indirecte de sa mort. Cet officier fut massacré par les insulaires, en voulant faire quelques chaloupées d'eau avant de s'éloigner de l'île de Maoua. « J'eus beau lui représenter que nous n'en avions pas le moindre besoin : il avait adopté le système du capitaine Cook ; il croyait que l'eau fraîche était cent fois préférable à celle que nous avions dans la cale ; et comme quelques person-

nes de son équipage avaient de légers symptômes de scorbut, il pensait, avec raison, que nous leur devions tous les moyens de soulagement... Rien ne put ébranler la résolution de M. de Langle; il me dit que ma résistance me rendrait responsable des progrès du scorbut qui commençait à se manifester avec assez de violence. » Ce passage montre combien le corps des officiers s'était imprégné des idées de l'illustre navigateur. Cédant aux instances réitérées, La Pérouse autorisa la descente à terre qui se termina par un désastre.

Vancouver, qui avait été le compagnon de Cook, put exécuter un long voyage (1791-1793), sur les côtes froides et brumeuses de l'Amérique du Nord, sans que ses équipages aient eu beaucoup à souffrir du scorbut.

Le médecin espagnol Gonzalès, en s'appliquant à faire suivre à la lettre toutes les mesures indiquées par le capitaine Cook, réussit à préserver presque entièrement du scorbut les équipages des corvettes *la Découverte* et *l'Audacieuse*, malgré l'excessive durée d'une campagne qui se prolongea cinq ans et trois mois.

*
* *

Durant la première moitié du dix-neuvième siècle, le scorbut, mal assoupi, redevient menaçant chaque fois que la vigilance du commandant se relâche, chaque fois qu'il exige de ses hommes au delà des forces humaines. Le voyage de découvertes aux terres australes, exécuté par le capitaine Baudin (1800-1804), fut signalé par une épidémie très grave de scorbut, qui faillit compromettre le succès de l'expédition.

Cependant, rien n'avait été négligé pour que les approvisionnements embarqués au départ fussent abondants et de la meilleure qualité; des instructions sanitaires, prévoyant tous les cas, avaient été données par Keraudren, premier médecin de la marine. Mais le

capitaine Baudin multiplia les fautes contre l'hygiène comme à plaisir et doit être tenu pour responsable du mauvais état sanitaire qui régna sur ses vaisseaux. Son obstination à ranger de trop près la côte d'Afrique, dit Péron, prolongea outre mesure la durée de la traversée du Hâvre à l'Île de France qui exigea cent quarante-cinq jours. Pendant le séjour dans cette colonie, quarante matelots d'élite désertèrent et un grand nombre d'officiers, de naturalistes, d'artistes, dégoûtés par les mauvais traitements du commandant, préférèrent abandonner l'expédition. Enfin, après quarante jours de relâche, les bâtiments levèrent l'ancre et se dirigèrent vers la Nouvelle-Hollande; dès le premier jour de cette longue et pénible navigation, le pain, le vin et la viande fraîche furent retranchés à l'état-major et aux équipages! Trois mois et demi plus tard, la situation devenait alarmante. A cette époque, les privations les plus grandes pesaient sur les équipages; les aliments détestables auxquels on était réduit depuis le départ de l'Île de France avaient fatigué les tempéraments les plus robustes; le scorbut exerçait déjà ses ravages, et plusieurs matelots en étaient grièvement atteints. La provision d'eau touchait à sa fin, et il était impossible de la renouveler. De longs mois s'écoulaient pendant lesquels la corvette explore les côtes de la Nouvelle-Hollande. Elle court les plus grands dangers de faire naufrage, et cependant ces dangers n'étaient rien en comparaison du scorbut qui faisait de nombreuses victimes. Déjà plusieurs hommes avaient été jetés à la mer, plus de la moitié de l'équipage était hors de service; le commandant était cependant impatient de résoudre le grand problème de l'intégrité de la Nouvelle-Hollande. Vainement, pendant huit jours, il renouvela ses tentatives pour pénétrer derrière les îles Saint-Pierre et Saint-François et arriver au but désiré; les temps contraires et l'accablement de l'équipage ne lui permirent point

d'y parvenir ; une seconde campagne était donc nécessaire. Le navire prit en conséquence la route du Sud, pour aller hiverner au port Jackson. Avec un équipage épuisé, et par le temps d'hivernage, on devait croire que le commandant dirigerait sa route par le détroit de Bass : c'était évidemment la plus courte et la moins périlleuse. Il en jugea autrement et donna ordre de doubler la terre de Van Diémen. Après six semaines d'une navigation des plus pénibles, et pendant laquelle la maladie fit de nouvelles victimes, *le Géographe* se trouva en vue du port Jackson ; mais plusieurs jours se passèrent sans pouvoir y pénétrer : la faiblesse des matelots les rendait incapables de manœuvrer. Enfin, grâce au renfort qu'amena une chaloupe expédiée par le gouverneur, la corvette put arriver au mouillage.

« Ainsi se termina, dit Péron, cette longue navigation, l'une des plus meurtrières dont les fastes de la marine aient conservé l'histoire et qui faillit entraîner la perte totale de notre équipage. A cette époque, en effet, tous nos scorbutiques se trouvaient si mal qu'il aurait infailliblement suffi de quelques jours pour en enlever la moitié : deux d'entre eux, même, périrent encore le lendemain de notre mouillage ; mais ces malheureux exceptés, tous les autres se rétablirent avec une rapidité qui tient réellement du prodige ; il n'en mourut pas un, et quelques jours suffirent pour rendre à la santé des hommes placés sur le bord de la tombe... »

Les fautes commises par le capitaine Baudin furent évitées par DUPERREY, commandant de la corvette *la Coquille* (1822-1825). Profitant de l'expérience qu'il avait acquise en naviguant sous les ordres de L. de Freycinet, commandant de *l'Uranie*, il dirigea l'armement et l'installation de son navire de la manière la plus judicieuse. Aussi, est-il à remarquer, comme un fait inouï en marine, que, pendant une campagne de trente et un mois et treize jours, et un parcours de vingt-cinq

mille lieues, *la Coquille* revint au point de départ sans avoir perdu un seul homme, sans malades et sans avarie. Duperrey attribue en grande partie la bonne santé dont jouit constamment son équipage à l'excellente qualité de l'eau conservée dans les caisses de fer, où les matelots pouvaient puiser à discrétion.

La substitution de la vapeur à la voile a porté au scorbut un coup décisif. En abrégeant la longueur des traversées dont on peut désormais évaluer approximativement la durée, en facilitant le ravitaillement en vivres frais, elle a procuré aux marins un certain confort qui, joint à un meilleur aménagement intérieur des navires, a chassé le scorbut.

Ce n'est pas à dire qu'il soit passé au rang de maladie historique. Il règne encore à bord de voiliers et chaque année la campagne de pêche sur les côtes d'Islande ou sur le grand banc de Terre-Neuve est marquée par une épidémie plus ou moins meurtrière de scorbut. Aujourd'hui, la plupart des cas se développent sur des bâtiments trop exigus pour embarquer un médecin et par cela même ils échappent à l'observation scientifique. Peut-être est-ce la raison pour laquelle la connaissance de cette maladie n'a pas fait de sensibles progrès depuis cent cinquante ans. A cette époque, on savait à la perfection les symptômes, l'étiologie, la prophylaxie et le traitement du scorbut. Les modernes n'ont rien ajouté d'essentiel à ces notions vulgarisées par le livre de Lind et la cause réelle de ce terrible mal reste encore une énigme que nul n'a su déchiffrer.

**Les chirurgiens de Riom
d'Auvergne au XVIII^e siècle.**

PAR

M. le D^r Louis de Ribier (*de Châtel-Guyon*).

Statuts et Règlements dressés par le Collège des médecins et la Communauté des chirurgiens de la ville de Riom en exécution de l'Edit du mois de février 1692. Tant pour l'exercice de la charge de conseiller médecin ordinaire du Roi acquise par lesdits médecins et Collège, que pour celle de deux chirurgiens jurés royaux unis à la communauté des chirurgiens de ladite ville et qui doivent être observés tant en la réception des aspirants qui veulent être reçus Maîtres chirurgiens dans la dite ville que pour ceux qui veulent exercer la chirurgie à la campagne dans l'étendue du ressort de la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom (1).

(1) Manuscrit in-folio en notre possession, qui nous a été offert par M. Paul Le Blanc, l'obligeant érudit brivadois. — Les statuts de la communauté des chirurgiens de Clermont furent homologués au greffe du lieutenant-général de la généralité d'Auvergne le 13 juillet 1694, ceux de la communauté de Montferrand le 1^{er} janvier 1699. (Cf. Elie Jaloustre : *les Anciennes écoles de l'Auvergne*. In Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, 1881, pp. 422 et suivantes.)

Art. premier.

Les charges de chirurgiens jurés, prevost et bails de la Frérie de Saint-Cosme seront exercées par des Maîtres chirurgiens pendant deux années privativement à tous autres Maîtres ainsi qu'il est porté par l'Edit de sa Majesté, art. 2, lesquels seront nommés par la Compagnie le 28 septembre lendemain de Saint-Cosme à commencer par le plus ancien et ensuite par l'ordre du tableau, et qui ne pourront être continuées plus de deux années, l'ancien exercera la charge de juré, le second celle de greffier, et la seconde année celui qui aura été juré sera greffier.

Art. 2.

Les deux jurés prevosts et bails étant nommés prêteront le serment à la chambre de Saint-Cosme en présence des médecins et des deux anciens jurés, lequel sera enregistré par le greffier dans le registre de la communauté qui sert à insérer les serments réceptions des aspirants et autres actes concernant le collège des médecins et communauté des chirurgiens, outre ce il sera fait un autre registre pour mettre les rapports tant de la ville que la campagne lesquels deux registres seront paraphés et côtés par le médecin en charge et les deux jurés, lesquels jurés avant que de pouvoir faire aucune fonction seront tenus prêter serment en la chambre du Conseil de la Sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom.

Art. 3.

Les dits Jurés rendront compte de l'exercice de leurs charges et des deniers qu'ils auront reçus pour la communauté un mois après la fin de leur charge, savoir des deniers de la communauté en présence du médecin en charge. Et aux jurés des deniers provenus des rapports. Les bails rendront leur compte aux anciens et

nouveaux baïses, lesquels se chargeront de l'argent, papiers et ornements de la frérie de Saint-Cosme et en déchargeront les anciens au bas de l'inventaire qui sera fait de ce qui appartient à la frérie, lesquels comptes seront rapportés pour être arrêtés par la communauté qui en donnera quittance aux comptables et chargera ceux qui viendront après de ce qui aura resté tant dans la bourse commune que dans la frérie.

Art. 4.

Les affaires de la communauté seront poursuivies au nom du prévost, qui ne pourra en entreprendre sans l'aveu de la compagnie.

Art. 5.

Les maîtres chirurgiens ne pourront associer aucun garçon avec eux, mais ils pourront céder leurs privilèges à un garçon chirurgien qui sera tenu de justifier de son bail d'apprentissage, certificat de service de deux années chez les Maîtres ou dans les hôpitaux des armées du Roi en présence du médecin en charge et aux deux jurés pour être visé par eux et prestera serment comme dessus avant que d'exercer ; les maîtres qui auront cédé leurs privilèges ne pourront plus tenir boutique ouverte pendant tout le temps qu'ils auront cédé lesdits privilèges. Mais ils auront droit d'assister aux consultations où ils seront appelés et pourront exercer les charges de la communauté à leur tour.

Art. 6.

Aucun maître chirurgien ne pourra avoir plus d'un apprenti à la fois à moins que le premier n'ait fait une première année d'apprentissage et il sera tenu de donner à la frérie de Saint-Cosme 3 livres que le Maître aura soin de lui faire donner comme aussi aucun maître chirurgien ne pourra recevoir aucun garçon chirurgien

sortant de chez son confrère à moins qu'il n'ait resté trois mois absent hors de la ville.

Art. 7.

Les veuves des Maîtres chirurgiens à l'avenir pourront tenir boutiques ouvertes ou céder leurs privilèges à un garçon chirurgien aux conditions portées par l'art. 5.

Art. 8.

L'aspirant qui voudra être admis à la maîtrise pour la ville et campagne visitera les médecins en charges et chirurgiens avec son conducteur et présentera sa requête aux jurés ou à leur défaut au prévost ou à l'ancien maître et paiera pour la présentation de la requête 4 livres, à laquelle requête il attachera son bail d'apprentissage, son acte baptistaire, des certificats des Maîtres chez qui il a servi de quatre années ou des certificats de service dans les hôpitaux d'armées ou d'autres et celui qui aura reçu la requête convoquera l'assemblée par billets, le médecin en charge y sera présent et occupera la première place et consécutivement le greffier, le prévost, les deux baillis, et les autres Maîtres se placeront par ordre de réception et on y examinera les pièces que l'aspirant aura attaché à la requête et s'il est de bonne vie et mœurs et de la qualité qu'il faut pour être reçu Maître et s'il est admis à ses examens, on lui captera jour lequel sera marqué sur le registre après qu'il aura consigné la somme de 150 livres suivant l'Edit du roi entre les mains du greffier qui lui en donnera quittance et si c'est pour la compagnie il consignera suivant l'Edit du Roi la somme de 75 livres.

Art. 9.

L'aspirant qui voudra être reçu Mé chirurgien dans

la ville de Riom subira cinq examens et un chef-d'œuvre, savoir le premier sur la généralité de la chirurgie; il sera interrogé en présence du médecin en charge par les deux jurés et aux Maîtres qui assisteront à l'assemblée excepté le Maître chirurgien qui aura été choisi pour son conducteur de l'agrément de la compagnie, tous auront voix opinatives ou délibératives, et si l'aspirant est jugé capable, on l'admettra à son second examen les jour et heure marqués sur le registre.

Art. 10.

La matière du second examen sera prise de quelque traité particulier de la chirurgie comme tumeurs après plaies et on l'interrogera sur les manières de les guérir et les remèdes qui y conviennent et dans le second examen il ne sera interrogé que par les jurés, prévost et deux anciens maîtres.

Art. 11.

Dans le troisième examen il sera interrogé sur l'anatomie, ostéologie, fracture et dislocations et il sera procédé comme il est marqué dans les articles précédents.

Art. 12.

Dans le quatrième examen il sera interrogé sur les opérations de chirurgie en général et en particulier, et il sera procédé comme il est marqué par les articles précédents.

Art. 13.

Le cinquième examen dit de rigueur, l'aspirant sera interrogé par les jurés et les maîtres sur toute la chirurgie tant en général qu'en particulier, et si la compagnie est contente de l'aspirant on lui captera jour et heure pour son chef-d'œuvre.

Art. 14.

Dans le chef-d'œuvre, l'aspirant fera quelques opérations de chirurgie ou l'anatomie de quelques parties du corps humain sans être interrogé, à moins qu'il ne manque ou qu'il n'oublie quelque chose, et il y sera procédé comme il est marqué par les articles précédents.

Art. 15.

Dans les assemblées, pour l'interrogation des aspirants, le conducteur sera obligé de répondre pour lui à défaut par lui de savoir répondre, et le conducteur et l'aspirant seront obligés de se retirer en particulier pour laisser recueillir les voix à la compagnie.

Art. 16.

A chaque examen l'aspirant donnera au médecin en charge 3 livres ; à chaque juré, prévost et deux des anciens Maîtres 40 livres et à chaque autre Maître 20 livres et à la fin de son chef-d'œuvre 3 livres à la frérie de Saint-Cosme et 3 livres au clerc de la chambre de Saint-Cosme.

Art. 17.

Un seul fils de Maître sera exempt à l'avenir de consigner aucune somme comme aussi un seul gendre de Maître s'il n'a point de fils et ne subiront que deux examens et le chef-d'œuvre savoir le premier comme il est porté par l'art. 9 et le second examen de rigueur comme il est porté par l'art. 13 et son chef-d'œuvre comme il est porté par l'art. 14 et ne paieront pour tous droits que les assistances du médecin en charge et des chirurgiens ; 3 livres à la frérie de Saint-Cosme et 3 livres au clerc de la chambre de Saint-Cosme.

Art. 18.

Le médecin en charge et les Maîtres chirurgiens

seront obligés aux examens qui se feront pour la maîtrise de la ville et campagne, à peine d'être privés de leurs droits, à moins qu'ils ne soient malades, et ne pourront entrer dans la chambre de Saint-Cosme pour y opiner aucune assemblée demi-heure après l'heure captée.

Art. 19.

L'aspirant qui voudra être reçu pour la campagne ne subira que deux examens : un sur la théorie en général et en particulier et l'autre sur la pratique et paiera les droits comme il est porté par l'art. 8 et par l'art. 16.

Art. 20.

Les sages-femmes qui voudront être reçues soit pour la ville ou pour la campagne présenteront leur requête au juré, et y attacheront leur acte baptistaire, leur bail d'apprentissage et subiront deux examens par les deux jurés en présence du médecin en charge et donneront pour la bourse commune la somme de 20 livres et celle de la campagne la somme de 10 livres et paieront les droits comme il est porté par l'article 16.

Art. 21.

Quand les dits aspirants tant de la ville que de la campagne et les sages-femmes auront été jugés capables d'exercer leur art et fonctions, il leur sera expédié par le greffier des lettres de maîtrise en forme lesquels chacun d'eux seront tenus de représenter à Messieurs les officiers du siège et prêter serment en la chambre du conseil avant que de s'immiscer à leurs fonctions.

Art. 22.

Les Perruquiers étuvistes prêteront serment en la

chambre du conseil de Saint-Cosme et payeront à la bourse commune la somme de 20 livres et ceux de la campagne paieront 10 livres, comme il est porté par ledit Edit.

Art. 23.

On fera une anatomie chaque année dans la chambre de Saint-Cosme à porte ouverte où le médecin en charge fera le discours et le chirurgien en charge fera la démonstration, et ne pourra l'entreprendre que depuis le premier octobre jusqu'au premier avril. Pour cela il sera payé de la bourse commune 50 livres au médecin en charge et 50 livres au chirurgien et si on ne peut pas faire d'anatomie dans le temps marqué on fera un cours de ostéologie.

Art. 24.

Ne pourront aucunes personnes de quelque état et qualité qu'elles soient exercer et pratiquer l'art de chirurgie, faire aucune opération d'icelle, penser les malades, n'administrer aucun remède servant à la chirurgie même dans les maladies secrètes sans avoir été examiné par les médecins et chirurgiens jurés et pris lettres de chirurgiens conformément à l'Edit du mois de février 1692.

Art. 25.

Et pour les articles non exprimés dans les statuts on se régira conformément au susdit Edit du Roi. Fait, délibéré et arrêté en la chambre de Saint-Cosme, le dixième janvier mil sept cent seize.

(Signé) *Bourlin.*

(Signé) *Bourlin.* (Signé) *Chevogeon.* (Signé) *Gravière.*

(Signé) *J. Faure.* (Signé) *Peschaut.*

(Signé) *Massonnet.*

Paraphés ont été les statuts ci-dessus par nous Guillaume Valeix, conseiller du Roi en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, commissaire.

Suivant l'ordonnance de la chambre de ce jourd'hui douze mars mil sept cent seize.

Signé : *Valeix*.

Les dits statuts ont été enregistrés dans le dépôt du greffe de la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom conformément à l'ordonnance rendue en la chambre du conseil au rapport de M. Valeix le douze mars mil sept cent seize. Fait le neuf juin mil sept cent seize.

(Signé) *Borda*.

Note sur des pièces concernant l'Histoire médicale de Saint-Malo

Présentées à la Société d'Histoire de la Médecine

PAR

M. le D^r Hervot (*de Saint-Malo*).

1^o Les deux registres manuscrits proviennent de la Bibliothèque de M. Chifoliau, Jean Guillaume (1716-1799), maître en chirurgie à Saint-Malo et lieutenant du premier chirurgien du roi, depuis le 24 octobre 1760 jusqu'à la suppression des Maîtrises et Jurandes en 1792.

Le premier registre contient :

D'un côté, les actes de la Confrairie de Saint-Côme et Saint-Damien de 1666 à 1718, avec le nom des prévôts, leur comptabilité, l'indication de leurs archives et des ornements d'église, et les sentences rendues contre les défailants.

De l'autre côté, les procès-verbaux de médecine légale et les certificats, transcrits par le greffier du lieutenant du premier chirurgien du roi de 1724 à 1758. — Ces procès-verbaux les uns, au nombre de 320, sont des certificats délivrés à la requête de particuliers. Ils constatent les coups, blessures, maladies, ou infirmités,

ébauchent des traitements, et portent au bas, avant les signatures, l'indication des honoraires demandés. Les autres, au nombre de 70, sont de véritables réquisitions juridiques : Sur l'ordre des magistrats — sénéchal, juges de l'Amirauté, ou juges de Police, — les médecins, constatent les crimes, les suicides; pratiquent des autopsies et des exhumations. Toutes ces dernières opérations portent en bas la mention « vacations dues ».

Le second registre contient :

L'inscription des actes et examens nécessaires à la réception des Maîtres chirurgiens de Saint-Malo, Saint-Servan, campagne, chirurgiens navigans et sages-femmes (1715-1776). Les Brevets d'apprentissage commencent le 1^{er} octobre 1762 à y être enregistrés.

Le nombre et la forme des épreuves varient selon l'ambition du candidat et se précisent surtout depuis 1724, époque de la première nomination d'un lieutenant du premier chirurgien du roi, à Saint-Malo.

Les examens sont différents si le maître doit s'établir à Saint-Malo, ou s'il compte fixer sa résidence à Saint-Servan, Paramé, Saint-Méloir; de même, les obligations qui lui sont imposées sont plus ou moins importantes. Le registre contient les pièces nécessaires à la réception de 68 chirurgiens navigans, 14 sages-femmes et 15 maîtres chirurgiens. Il a été enregistré aussi 72 brevets d'apprentissage.

2^o Les pièces détachées originales ont été recueillies patiemment à diverses sources. Une seule, dont l'original appartient aux archives des Hospices, a été photographiée, pour être exhibée à la Société.

A. — Certificats médicaux :

Certificat pour un enfant trouvé, 1726.

Certificat de Lagous M. Ch., 1721.

Certificat de Hunault D.-M., 1722.

Certificat traitant des maladies vénériennes.

- Certificat de Lagous M.Ch. et Hunault D.-M., 1731 (folie).
- Certificat de Lagous M.-Ch., 1750 (folie).
- Certificat de Laroche-Lucas et Sébire, 1755 (maladies scrofuleuses).
- Certificat de Moras M. Militaire, 1815 (congé de convalescence).
- Mémoire de Préménil-Durand, Chirurgien major à bord du grand Saint-Pierre (inventaire de ses objets précieux).
- B. — Notes d'Honoraires :
- 1^o Note Dubuisson, 1693 (photographie).
 - 2^o Note Bougourd, 1786. Indication du privilège des médecins pour la dernière maladie.
 - 3^o Fanonel, apothicaire, 1786, note détaillée privilégiée.
 - 4^o Reçu de Lebreton, officier de Santé (3 frimaire an VI).
 - 5^o Blachier (Mémoire détaillé 1807).
 - 6^o Résumé sur timbre du mémoire de Blachier, (1807).
- C. — Affiche de l'Hôpital Général portant défense de mendier en Ville, 1784.
- Plaidoyer contre Toury aspirant à la maîtrise de chirurgie (imprimé), 1774.
- Lettre du Duc de Choiseul à propos des soldats envoyés aux eaux minérales, 1761.
- Prospectus d'un charlatan et poursuites pour tentative de vol, 1814.
- D. — Lettre de la Chalotais, procureur général au Parlement de Bretagne, demandant une place pour un fou, dans un des Hôpitaux de Saint-Malo, 1753.
- Supplique à M. de la Chalotais pour l'intéresser à ce fou.
-

Un vestige du culte phallique.

La danse du Serpent à Luang-Prabang

PAR

M. le D^r Jeanselme.

Elle fait partie des réjouissances publiques, et surtout des enterrements qui, au Laos, sont l'occasion de fêtes où la gaîté se donne libre cours.

Au premier tableau, trois ou quatre vieilles mégères accompagnées d'un homme (qui, en l'espèce, est un médicastre) dansent une sorte de pas rythmé où les bras prennent autant de part que les jambes. Ils tournent en cercle autour d'un panier rempli de feuillages. De temps à autre de légers frémissements agitent la masse verte, et aussitôt les acteurs s'écartent en poussant des cris d'effroi. Puis, ils reprennent leur sarabande. Les femmes, vaincues par la curiosité, s'approchent du panier, reculent, enfin s'enhardissent jusqu'à le toucher. Sur-le-champ, la tête d'un serpent actionné par un enfant caché dans le panier émerge au-dessus des feuilles. Nouveaux cris de terreur. Mais l'incorrigible curiosité attire toujours les femmes vers le mystérieux panier et le même jeu de scène se répète à plusieurs reprises. L'une des vieilles sorcières finit par être piquée par le serpent et tombe à terre. Elle est morte!...

Deuxième tableau. — Le médicastre se prodigue, il applique la main sur la région du cœur, il tâte le pouls, et fait signe qu'il ne bat plus. Il entr'ouvre les paupières, il soulève le corps, les membres sont ballants. La femme est bien morte. Il s'agit de la ressusciter.

C'est le sujet du troisième tableau. — Notre homme tire de sa musette une fleur de bananier (qui, en raison de sa forme, symbolise le sexe féminin), et un jeu de six à huit phallus de diverses tailles, mais tous d'énorme encolure. Ces objets, de première nécessité, sont bien conditionnés, artistement peints et d'un réalisme à faire rougir une demi-vierge. Une des commères verse un peu d'alcool de riz sur la fleur de bananier excavée en cupule. Notre médecin s'armant d'un phallus opère sur cette coupe improvisée une vigoureuse friction. Le breuvage ainsi préparé est entonné à la morte. En plusieurs fois, le cadavre avale ainsi, sans broncher, près d'un litre d'alcool de riz. Mais que n'avalerait pas une Laotienne ! Entre temps, médecin et commères donnent de nombreuses accolades à la jarre d'alcool pour se donner du courage. Dans le feu de l'action souvent, l'un des acteurs saisit un phallus et le met sous le nez de son partenaire, qui recule aussitôt pris d'un accès d'éternuement interminable. Cette scène dure plus ou moins longtemps, suivant l'entrain et la générosité des spectateurs, qui jettent de la menue monnaie aux acteurs.

Finalement le médecin reconnaît l'impuissance de sa singulière potion et va recourir à une thérapeutique plus active. Il dispose les phallus par rang de taille, en commençant par les plus grêles. Successivement il en essaye le mérite, j'allais dire la vertu, en les introduisant dans l'habitat qui leur est destiné par les causes finales. Les premiers sont de nul effet, les seconds font tressaillir la morte qui s'étire voluptueusement dans une pose alanguie ; enfin le gros calibre

ressuscite la morte qui d'un bond saute sur ses pieds. Inutile de dire que cette scène n'est que mimée. Les phallus sont passés sous la jupe relevée jusqu'à la racine des cuisses. Il n'y a pas intromission. Heureusement, grands Dieux!...

Quelle peut être l'origine de cette singulière cérémonie qui se transmet d'âge en âge? Les Laotiens l'ignorent. Je ne crois pas — ce qui peut paraître paradoxal au lecteur — que ce spectacle soit obscène dans son principe. Peut-être avait-il autrefois un caractère rituel et était-il destiné à représenter d'une manière concrète la toute-puissance de l'organe mâle, symbole de la vie, présidant aux transmigrations ou incarnations successives.

Toujours est-il qu'actuellement cette cérémonie est encore en grand honneur au Laos et elle a figuré en bonne place parmi les réjouissances offertes au peuple lors des funérailles du défunt roi. Il n'est pas de mauvais ton d'y assister. Parmi la foule qui se presse autour des acteurs, je remarque des vieillards, des bonzes, des femmes mariées, des jeunes filles, des enfants. Ce spectacle semble fort naturel et je crois que la plupart des assistants se retirent sans être sous le coup d'une pensée de luxure. Cependant, quand approche la scène décisive, on voit les jeunes filles s'éclipser, mais plus d'une ne s'éloigne qu'à regret en contemplant le dénouement, l'œil allumé et les joues roses, derrière l'épaule de leur grand frère ou de leur fiancé. Elles voudraient bien voir sans être vues. Quant aux enfants des deux sexes, il est manifeste que, jusqu'à l'âge de 10 à 12 ans, ils ne comprennent rien aux gestes les plus significatifs. Je vois encore, en souvenir, un gamin d'une dizaine d'années regardant de ses grands yeux d'inconscient les énormes phallus s'engouffrant sous la jupe de la morte.

Chaque année, à Luang-Prabang, on promène en grande pompe un immense phallus. Il semble tout naturel de suivre cette procession et d'y prendre part. A Luang-Prabang également, à Kong et probablement en d'autres lieux du Laos, une fois l'an, les jeunes gens façonnent des jouets en bois représentant un homme et une femme; par un jeu de ficelles habilement tirées, les pantins entrent en action et s'accouplent (1).

(1) Conf. ce que dit HÉRODOTE, *Euterpe*, livre II: « Les Egyptiens célèbrent le reste de la fête de Bacchus... à peu près de la même manière que les Grecs; mais au lieu de phallus, ils ont inventé des figures d'environ une coudée de haut, qu'on fait mouvoir par le moyen d'une corde. Les femmes portent dans les bourgs et les villes ces figures, dont le membre viril n'est guère moins grand que le reste du corps qu'elles font remuer. Un joueur de flûte marche en tête, elles le suivent en chantant les louanges de Bacchus. Mais pourquoi ces figures ont-elles le membre viril d'une grandeur si peu proportionnée, et pourquoi ne remuent-elles que cette partie? On raconte à ce sujet une légende sacrée. »

**Préface de l'Inventaire des archives
de la Communauté des marchands
apothicaires-épiciers de Paris,
dressé en 1703**

PAR

M. le D^r Paul Dorveaux,

Bibliothécaire de l'École de Pharmacie.

Les archives des corporations parisiennes, représentées par de nombreux registres et par une quantité de documents conservés dans des cartons ou simplement en liasses, ont toutes péri, avec les archives départementales de la Seine, dans les incendies de la Commune, en 1871 (1). Celles de la Communauté des marchands apothicaires-épiciers sont les seules qui aient échappé à ce désastre. Transmises au Collège de pharmacie en 1777, puis à l'École de pharmacie lors de sa création, en 1803, elles se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque de cet établissement.

Elles ont été inventoriées à deux reprises diffé-

(1) L'inventaire des Archives de Paris en 1850, dressé par Aubert, a été publié par Alfred Lamouneau dans son *Rapport sur la situation des archives*, présenté au Conseil général de la Seine en 1892 (Paris, 1893, pp. 151 et suiv.). Il comprend (pp. 151 à 154) les archives des corporations parisiennes.

rentes: la première fois en 1703, par Lamy, « premier greffier-audencier des Prévostés Royales »; la seconde fois en 1786, par Claude-Joseph Saintotte, « écrivain déchifreur ». J'ai publié, en 1893, dans la Revue des Bibliothèques, l'inventaire dressé par Saintotte. Celui de Lamy est inédit; il débute par la préface suivante.

PRÉFACE OU AVERTISSEMENT

Touchant l'Inventaire général des titres et papiers de la Communauté de Messieurs les Appoiquaires-Epiciers de la ville et fauxbourgs de Paris.

Ce n'est pas sans raison, Messieurs, si je prens la liberté de vous dire que toutes les communautés tant séculières que régulières se sont toujours atachées à la conservation de leurs chartes et font bâtir à leur avènement aux lieux et endroits les plus secs de leur établissement de certaines chambres ou cabinets, qu'ils ont nommé archives, fermés à doubles serures et garnis en dedans de fortes armoires, pour y déposer et enfermer ce qu'ils ont de plus précieux, c'est-à-dire leurs titres, comme de fait c'est avec juste droit, puisque les choses qui nous donnent dans la vie civile quelque honnête qualité, lorsque nous avons assés de malheur d'en faire la perte, c'est autant dire que le corps qui perd l'ame a tout perdu; et il faut demeurer d'accord qu'un gentilhomme qui perd ses titres de noblesse est en grand danger de tomber dans la roture: s'il est obligé de les raporter pour faire preuve de sa qualité, en ce cas il devient l'homme du monde le plus malheureux, perdant non seulement son honneur et celui de sa famille, mais encor le chagrin et le désespoir le mettent dans un tel accablement qui, le plus souvent, le

conduit au tombeau ; cependant ces sortes de pertes se font par de certaines nonchalances, peu de soin ou précaution.

J'ay bien voulu avec votre permission, Messieurs, vous faire ce petit avant-propos, pour vous faire connoître qu'il est très dangereux de négliger ce qui nous regarde, tant en général qu'en particulier, non seulement sur nous-même, mais encor pour ceux qui peuvent venir après nous, comme peuvent être nos enfans, parens ou amis, et par cete raison on peut être persuadé qu'un père est très malheureux de laisser à sa famille après sa mort des dettes et des procez, le plus souvent par son ambition ou peu de conduite, quand il pouvoit, pendant sa vie, leur laisser de bonnes éducations et quelque peu de bien pour se tirer des mains de la misère.

Je ne dis point cecy, Messieurs, sans raison. Les comparaisons que je viens de faire s'adressent à vos prédécesseurs, et il y a plus de cent années, si vos titres et papiers avoient été en ordre, vous auriez connu l'origine de vôtre Compagnie, et vous n'auriez pas cédé pour ainsi dire le pas à des gens bien au dessous de vôtre état, qui cherchent tous les jours les moiens de satisfaire à leur ambition et de vous renverser à leurs pieds ; je parle ici de vos antagonistes (1), dont ceux qui les ont précédés sont sortis d'un des métiers le plus mécanique qui de leur tems étoit à Paris, et pour justifier ce que je dis, il n'y a qu'à lire une sentence rendue au Châtelet de Paris le 15 septembre 1459 entr'eux et les chandeliers, qui, en ce tems, se disoient aussi épiciers ; elle sufira pour faire conoître l'ancienne qualité de ces Messieurs.

Je n'en parleray pas davantage ; je diray seulement, en passant, que si vos anciens prédécesseurs avoient

(1) Ces *antagonistes* sont les épiciers, frères ennemis des apothicaires.

fait réflexion sur la dignité de leur profession et qu'ils eussent pris la peine de prendre garde au tems de leur établissement dans la ville de Paris en possédant les deux professions d'appotiquaires épiciers, ils auroient trouvé que: le 22 may 1336, Philippe 6^e, Roy de France, leur a donné des loix; au mois d'août 1353, Jean premier leur a donné des statuts; au mois d'août 1390, Charles 6^e leur a donné des règles; le dernier novembre 1437, Charles 7^e a tout confirmé; au mois d'août 1484, Charles 8^e a donné ses lettres patentes portant règlement des statuts de la Communauté des Appotiquaires Epiciers, enregistré aux bannières du Châtelet; au mois d'octobre 1493, ledit Roy Charles 8^e a confirmé les privilèges des Appotiquaires Epiciers par ses lettres patentes; au mois de juin 1514, Louis 12^e a fait quelques réformations sur les anciens statuts, où entr'autre chose Sa Majesté déclare que ceux qui sont épiciers ne sont pas appotiquaires et que ceux qui sont appotiquaires sont épiciers; même déclare aussi ledit Seigneur Roy que les épiciers simples ne se trouveront pas au chef d'œuvre des compagnons, et défences ausdits épiciers de ne s'entremettre de l'état d'appotiquairerie en quelque manière que ce soit; et enfin, au mois de juin 1516, François Premier, par ses lettres patentes, a confirmé les privilèges des Appotiquaires Epiciers données par ledit Roy Louis 12^e.

Il est donc certain, si messieurs vos anciens avoient voulu prendre garde à toutes ces belles prérogatives, qu'ils auroient empêché l'union des deux corps (1) qui a été faite le 28 juillet 1560, sous le règne de François second, ou du moins ils s'y seroient fortement opposés, et je croy, selon moy, que la Compagnie n'auroit pas

(1) Les *deux corps*, unis par François II, en 1560, sont celui des apothicaires et celui des épiciers.

été tant tourmentée de toutes sortes de manières ; cependant c'est une chose faite.

Vous pouvez présentement, Messieurs, en tout tems vous défendre contre vos ennemis ; vous avez même des armes assez fortes pour les attaquer, si bon vous semble ; c'est pourquoi je ne doute point que d'orénavant vous ne soyez plus exacts à conserver vos titres mieux que vos anciens n'ont fait, non pas pour faire des procès mal à propos, mais pour vous défendre contre ceux qui avoient volonté de vous en faire.

Il s'agit maintenant de vous faire entendre comme l'inventaire de vos titres et papiers est composé.

Ledit inventaire est partagé en sept chapitres.

Dans le premier, il se trouvera les lettres pattentes, anciens statuts concédés par les Rois ci-dessus nommés, celles des Rois leurs successeurs, les plus forts arrêts du Conseil obtenus contre les appotiquaires des maisons Royales et autres pièces de conséquence, le tout cotté à la marge tant dudit inventaire que sur les dossiers de chaque pièce.

Le second chapitre consiste en toutes les sentences, arrêts et autres pièces obtenues contre les épiciers simples, cottées comme dessus, et les cinq autres de même.

Le troisième chapitre sont les sentences et arrêts et autres pièces contre les appotiquaires des maisons Royales.

Nota. — Pour les arrêts qui ne se trouveront point dans le présent chapitre, on aura recours au premier chapitre.

Le quatrième chapitre sont tous les titres du jardin du faubourg saint Marcel.

Le cinquième chapitre sont les sentences, arrêts et autres pièces contre les chirurgiens.

Le sixième sont des déclarations et indemnités données à la Compagnie par divers particuliers. Ledit chapitre est plus honorable que de conséquence.

Le dernier et septième chapitre sont environ 200 imprimés, tant arrests qu'autres pièces, et ce n'est pas le moindre chapitre de l'inventaire par ce qu'il y a eu beaucoup d'arrests pris, vollés ou perdus, qui ne se sont point trouvés dans les procédures, lesquels imprimés m'ont été mis ès mains par le sieur Jacques-Charles Balbi (1), l'un de vos maîtres et gardes. Je puis vous

(1) Jacques-Charles Balbi, né à Paris, fut reçu maître apothicaire en 1687, puis s'établit rue de la Verrerie. Garde de la communauté pendant les années 1702, 1703 et 1704, il fut, en cette qualité, élu « receveur » pour l'année 1703. Le compte rendu de sa gestion est contenu dans un registre intitulé : *Compte de Jacques Charles Balbi pour la bourse particulière. Année 1703*. Les dépenses occasionnées par l'Inventaire des archives y sont mentionnées aux folios 35 et 37, où on lit ce qui suit :

« Sixième chapitre de dépenses à cause de l'Inventaire général des titres et papiers de la Compagnie, fait en vertu de la délibération de la Compagnie.

« Fait dépense le dit rendant [compte] de la somme de huit cent soixante douze livres un sol, payée au sieur Lamy pour son travail tant du dit inventaire que recueil et minute des dits titres de la Compagnie suivant sa quittance du onzième novembre mil sept cent cinq, cy..... 872 l. 1 s.

« De la somme de sept cent livres que le comptable fait dépense à laquelle il s'est bien voulu restreindre pour la nourriture dudit sieur Lamy pendant les vingt huit mois qu'il a travaillé tant audit inventaire que audit recueil, cy..... 700 l.

« De la somme de vingt quatre livres, que le comptable a payée tant pour le papier fourni pour faire les extraits et copies concernant le dit inventaire qu'à cotter chaque pièces, achapts de sacs et ficelle, cy..... 24 l.

« De la somme de cent trente livres qu'il a payée au sieur Chevalier écrivain pour avoir copié ledit inventaire, ensemble le livre d'alphabet et réglé le livre de dépost suivants a quittance du vingt huitième novembre mil sept cent quatre, cy..... 130 l.

« De la somme de quatre vingt deux livres par lui payée au sieur Lahogue marchand papetier pour avoir fourni et fait relier le livre d'inventaire, celui d'alphabet et le livre de dépost et en avoir fourni le papier à raison de trente sols la main, mesme fourni les cordons et attaches et couvertures suivant sa quittance du cinquième jour de février mil sept cent cinq, cy..... 82 l.

En marge du dernier article, on lit la note suivante, écrite par Balbi lui-même : « Alloué pour les cinq articles précédents, faisant

dire en passant, à sa louange, que la Compagnie lui doit avoir obligation des soins et peines qu'il s'est donné pour la recherche de tous les imprimés chez plusieurs libraires ; car enfin, sans les dits imprimés qui vous servent d'original à la place de ceux, comme j'ay dit, qui vous ont été volés ou perdus, vôte inventaire n'auroit pas été complet comme il est, et enfin je diray que pendant l'espace de près de vingt mois que j'ay eu l'honneur de travailler à l'inventaire de vos titres en la maison du sieur Balbi, il n'y a guères de jours qu'il ne se soit donné des mouvemens pour la recherche de ce que je lui demandois.

Les choses en cet état, il ne s'agit donc plus, Messieurs, que de vous prier d'avoir la bonté de prendre un petit mot de mon avis touchant les règles que l'on peut observer pour la conservation de vos titres.

Premièrement. Il se trouvera trois livres dans un tiroir de votre armoire : le premier est l'inventaire ; le second est l'alphabet dudit inventaire (1) ; le troisième est un registre qui aura pour nom : *Registre des dépôts des titres de Messieurs les Appotiquaires-Epiciers de la ville de Paris.*

Ce *Registre de depost* sera partagé en sept articles où il y aura à chacun article : premier chapitre, second chapitre, et ainsi du reste. Cedit *Registre de depost* servira lorsque quelqu'un de Messieurs les gardes en charge retireront de chaque chapitre quelques pièces pour les produire en justice ; ou autrement, ils auront la bonté, s'il leur plaît, de metre en écrit, sur ledit livre de depost, le jour et datte qu'ils auront tiré ladite

partie de ce sixième chapitre, la somme de six cent livres, cy 600 livres seulement. » Le total des cinq articles est de 1808 livres, 1 sol.

(1) Ce premier et ce second livre sont aujourd'hui les registres 40 et 41 des Archives.

pièce, en quoi elle consiste suivant le dossier qui y sera attaché, la personne à qui on l'aura donnée et le nom du sieur maître et garde qui l'aura tirée, afin que par honneur il soit responsable de la faire remettre au lieu d'où elle aura été tirée, et surtout de prier celui à qui elle sera confiée de ne point ôter la cotte qui se trouvera dessus, afin que, lorsqu'elle sera rendue, elle puisse être remise en son lieu et place suivant sa cotte.

Secondement. Après que la pièce sera remise à sa place, on rayera l'article de dépost de ladite pièce et par ce moien on ne fera jamais aucune confusion.

Et afin qu'il y ait encore une plus grande règle, il seroit bon, sauf meilleur avis, que le sieur ancien garde qui sortira de charge prenne par devers lui une petite note des pièces de dépôts qui sont tirées pendant le tems qu'il aura été garde, pour voir dans la suite si lesdites pièces ont été remises.

Il seroit bon encor que, toutes les années, lorsque le sieur ancien garde sortira de charge, que l'on fit une révision de tous les papiers et procédures qui auront été faites pendant sa dernière année, pour ce, s'ils sont de conséquence, les metre en état tant dans l'inventaire, alphabet, qu'au dos desdites pièces et par extrait, ainsi que j'ai eu l'honneur de faire, et surtout que celui qui écrira sur lesdits livres d'inventaire et alphabet, sache écrire du moins ou aprochant de celui qui a copié d'après moy, afin que tout se suive dans les mêmes règles et de la même manière.

Pardon, Messieurs, si je m'érige en donneur d'avis. Je crois qu'il est de mon devoir et de mon zèle de faire ainsi, vous suppliant de m'excuser si je n'ay pas fait les choses plus régulièrement qu'elles n'ont été faites ; mais je vous prie d'être persuadés que j'ay fait de mon mieux, et le feray toujours en toutes sortes d'occasions où il s'agira de rendre service à la Compagnie, vous

priant d'agrèer mes très humbles respects comme étant,
Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé :) LAMY,

Premier greffier audiencier des Prévostés royales.

P. S. — Messieurs, après la préface faite de l'Inventaire de vos titres, le sieur Jacques-Charles Balbi, l'un de vos maîtres et gardes, qui a eu le soin et les peines comme j'ay dit en la préface de vôte dit Inventaire, aiant recouvert (*sic*) encore par sesdits soins plusieurs pièces et titres, tant tirées sur les livres qui sont en votre Bureau qu'autres endroits, pour quoi et attendu que lesdits titres et pièces sont de dattes anciennes, tant pour être remises au premier chapitre de l'Inventaire qu'au 2^e chapitre concernant les épiciers, vous ne trouverez pas mauvais, si l'on trouve plusieurs pièces sous une même cotte, attendu qu'il a été de nécessité de mettre chaque pièce selon sa datte, et en même tems j'ay encore a vous donner avis qu'au pardessus de ce que j'ay dit dans ladite préface, que tous les originaux et principales pièces ne sortent point de vos archives, et en faire faire des coppies collationnées aux originaux desdites pièces, afin qu'il ne s'en puisse perdre ny égarer aucuns, ainsi qu'il a été cy-devant fait ; et si l'on trouve encore quelques titres et pièces que l'on soit obligé d'augmenter, ils seront mis ensuite sur les mêmes cottes selon leur datte, ainsi qu'il est ci-dessus dit ; c'est pourquoi on aura recours au livre de l'alphabet qui portera enseignement desdits titres et pièces sur le livre de l'Inventaire.

(Signé :) LAMY.

Notes pour servir à l'histoire de la lèpre en
France.

Les Chrestiaas ⁽¹⁾.

PAR

M. H.-M. Fay.

On est loin d'avoir tout dit sur les léproseries et les lépreux de l'ancienne France ; leur histoire présente encore des champs sinon inexplorés, du moins à peine défrichés. C'est ainsi que les *Chretienneries* de Navarre et de Guyenne sont à peine connues. Assimilées aux *Cagotarias*, nom qu'elles prirent généralement à partir du xvi^e siècle, elles n'ont jamais donné lieu à une étude distincte. Les quelques auteurs qui ont parlé des *chrestiaas* les considèrent le plus souvent comme une race maudite, mais ne vont pas jusqu'à chercher dans la lèpre seule la cause de leur ostracisme. Depuis ces trente dernières années, on tend cependant à croire que les *chrestiaas* étaient lépreux. Je veux ici exposer que tout concourt à nous montrer chez ces malheureux

(1) Depuis longtemps déjà je réunis des documents et notes en vue d'écrire l'histoire des Cagots et celle des Lépreux au Moyen-âge. Je présente ici le fruit d'une partie de mes recherches en ce qui concerne les Chrestiaas de Navarre : les preuves qui me les font regarder comme lépreux.

Je rappelle qu'à partir du xvi^e siècle le mot *Chrestiaa* fut presque partout remplacé par le mot *Cagot*.

des lépreux et rien que des lépreux; leur nom, les termes mêmes des titres anciens qui en parlent, leur vie publique enfin nous apportent plus de preuves qu'il n'est nécessaire.

I

Le mot *Chrestiaa* a été employé dans le sens de lépreux dans la portion occidentale du bassin de la Garonne et de l'Adour, ou plus exactement dans la région représentée actuellement par les départements de la Gironde, les Landes, les Basses et Hautes-Pyrénées, le Gers et une partie du Lot-et-Garonne; c'est précisément là que s'employait, dès le x^e siècle, le mot *gaffet*: lépreux. Il est intéressant de noter la coexistence, dans la même région, de ces deux synonymes, l'un d'origine anglo-celtique, l'autre d'origine latine.

Il est presque inutile de se poser la question de savoir si le mot *Chrestiaa*, appliqué aux lépreux, est bien le même que *Christianus* que portent les disciples du Christ. Cependant Fr. Michel, dont les opinions méritent toujours grande attention, n'hésite pas à dire que « tous les auteurs, P. de Marca en tête », ont été « trompés par la ressemblance de ce mot avec celui qui en gascon signifiait *chrétiens* ». Il ajoute que, dès le xiv^e siècle, la confusion était établie, puisqu'on écrivait à cette époque *chrestiaa* au lieu de *crestats* ou *crestia*. Et pourquoi? Parce que « du moment où les Cagots, soupçonnés de lèpre, reçurent l'ordre de porter sur leurs habits une pièce de drap rouge de la grandeur d'une pièce de monnaie, et sans aucun doute dentelée », le peuple n'eut pas de peine à « y voir une crête, appelée en langue du midi *cresta*, comme autrefois en latin *crista* (1) ». La confusion avec le mot *chrestiaa* ne

(1) Fr. Michel, *Histoire des Races maudites de France et d'Espagne*. Paris, Franck, 1847, t. I, p. 367.

tarda pas à se faire. « Le mot, néanmoins, resta, et, quand on voulut se rendre compte de sa valeur, on ne trouva que *châtré*, qui, dès le xiv^e siècle, se disait *crestat* en gascon. C'est à n'en pas douter à cette interprétation que la tradition qui fait descendre les Cagots des Juifs, doit son origine. Ceux-ci étaient appelés *châtrés*, *chat pons*, en raison de la circoncision.... (1). »

Cette hypothèse toute gratuite ne repose, il faut l'avouer, sur absolument rien. On ne sait même pas l'origine du signal rouge, en forme de *pied d'oie* et non de *crête*, qui ne paraît pas antérieur au xiii^e ou xiv^e siècle. Si le mot *cresta* avait été primitivement employé, il y aurait des chances pour que cette orthographe se rencontre à peu près intacte dans les pièces les plus anciennes. Précisément il n'en est rien. On trouve en effet :

Le mot *Christianus* en l'an 1000. — Dans le Cartulaire de l'Abbaye de Luc en Béarn (fol. 59) (2).

Le mot *Crestians* en l'an 1226. — Livre d'Or de la Cathédrale de Bayonne (Arch. des Basses-Pyr.).

Le mot *Χριστιανος* en l'an 1288. — For de Béarn. Rubr. 31, art. 65.

Le mot *Christiaas* en l'an 1288. — For de Béarn. Rubr. 51, art. 170.

Le mot *Christianus* en l'an 1291. — Donation du Frère Raymond de Tremblade (Arch. du Gers, G. 20).

Le mot *Chrestianaria* en l'an 1320. — Constatation de l'Incendie de la Chrestiennerie de Sauveterre (3).

Le mot *Chrestiandad* en l'an 1369 (Arch. Basses-Pyrénées, E 1401, f^o 44).

Le mot *Crestiaa* en l'an 1385. — Dénombrement général des maisons de la vicomté de Béarn (4).

(1) *Loc. cit.*, pp. 368-369.

(2) Mss. Bibl. nat., Collection Baluze, cote : 74.

(3) Archives Hist. de la Gironde, t. IV, pp. 366-367.

(4) Arch. des Basses-Pyr., E. 306.

Le mot *Crestias* en l'an 1398. — Rénovation de Cour Mayour, art. 9 (1).

Rappelons que l'on écrivait, dès le XII^e siècle, *crestian* et *cristian*, aussi bien que *chrestien*, *chrestiaa*, ou *christiaa*, dans le sens de *chrétien*.

Avant d'aller plus loin, il faut que l'on sache les différentes orthographes et formes du mot *Chrestiaas* au sens de *Cagot*.

Ce sont : *Christianus*, *Christiaa*, *Cristiaa*, *Χριστιαν*, *Christia*, *Chrestiaa*, *Crestiaa*, *Crestia*, *Crestien*, *Crestian*, *Chrestian*, *Chretien*; auxquels il faut ajouter *Creeté* et *Cresté* (2), et enfin *Crétin* (3).

On disait, au féminin, *Crestiane*, *Chrestienne*, *Chrestiane*.

Il y avait un diminutif, qui est devenu le nom d'un hameau de la commune de Castède Cami : *les Crestianotes*. Enfin la chrétiennerie où ils vivaient est indiquée dans différents titres sous les noms de *christiana* (1291), *crestientat* (1396), *crestianaria* (1320), *chrestiandad* (1369).

L'origine de tous ces mots n'est pas difficile à trouver, comme l'on peut s'en convaincre par l'examen de ce qui précède. Ils sont dérivés de *Chretien*, *Christianus*. Cependant si Fr. Michel n'a point admis cette origine, c'est qu'il songeait à « l'impossibilité qu'il y aurait eu au Moyen-âge à imposer de propos délibéré le nom de chrestiens à des malheureux qu'on voulait flétrir. »

(1) Je ne cite ici que les titres les plus anciens.

(2) Nous n'hésitons pas à classer parmi les cagots ou lépreux les *Creetés* ou *Crestés* de l'Angoumois; nous y sommes d'autant plus poussés que, comme nous l'avons démontré dans un précédent travail, leurs autres noms, qui étaient *Caillaud* et *Cailhevots*, dérivent du mot *cagot*.

(3) Ce mot, qui date à peine de la fin du XVII^e siècle, a toujours été considéré comme dérivé du mot *chrétien*. Je le classe ici parce que j'incline à croire qu'il vient de *chretien* (*cagot*). On a longtemps confondu *crétins* et *cagots*.

Et en effet pourquoi les appeler chrétiens. Walkenaer chercha à établir tout un système pour l'expliquer ; il voulut démontrer que les Cagots étaient les descendants des anciens Chrétiens de la Novempopulanie (1).

Oihenard suppose que les Gascons, ennemis des Goths, qui étaient chrétiens, laissèrent ce nom aux descendants de cette race. « Christianorum etiam appellationem, ab eadem gente (les Gascons) nondum Christiana religione imbuta, Gothis impositum, in hac Gothorum veluti fœce, ad nostram memoriâ integram remansisse (2). »

D'autres disent que l'on soupçonnait les Sarrazins convertis de n'avoir jamais été très fervents et que s'ils s'étaient convertis c'était pour échapper à leurs vainqueurs.

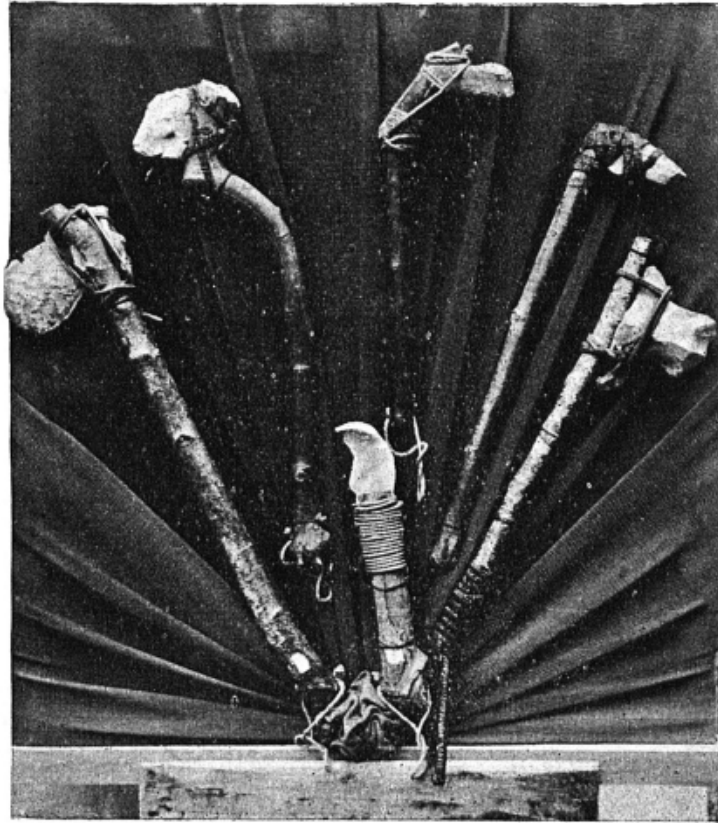
Fl. de Rœmond, dans l'Anti-Christ (pp. 855-858), développe à ce sujet une autre hypothèse. « J'ai remarqué, dit-il, qu'en plusieurs lieux on les (les Cagots) appelle chrétiens, ce qui est advenu à mon avis de tant comme ont toujours fait les hérétiques, ainsi que remarque sainte Hiérosme des Lucifériens et saint Augustin des Donatistes, s'étant les vrais chrétiens contentés du grand et victorieux nom de catholiques. »

Fr. Bosquet dit des Cagots : « Quos et vicini eorum Tarbelli Christianos vocant vel per irrisionem, vel eo modo, quo Judeos Christianos dictos scimus (3). »

(1) Nouvelles Annales des voyages, 1833, 2^e série, t. XXVIII, pp. 320-336. Lettre 1^{re} sur les Vaudois, les Cagots, et les Chrétiens primitifs, par M. C. A. W.

(2) Oihenartus. — Notitia utriusque Vasconia... etc. — Parisiis, S. Cramoisy, m. dc. xxxviii, pp. 414-415.

(3) On a longtemps confondu Juifs et Cagots ou lépreux, en particulier en Bretagne, à Bordeaux et dans les Pyrénées. Juifs et lépreux s'étaient associés pour empoisonner les fontaines publiques, disait une accusation populaire, à propos de laquelle Philippe V ordonna de sévir contre ces malheureux ; les chrestias



**Instruments en Silex taillés, confectionnés
par des aliénés**

Soc. fr. d'Hist. de la Médecine, 1905. Pl. III.

Venuti croyait qu'il s'agissait des chrétiens qui étaient de retour de la Palestine et avaient rapporté avec eux une épidémie de lèpre : « Voilà, disoit-on, des gens qui se croient plus chrétiens que les autres, parce qu'ils ont fait le grand pèlerinage. Ou si vous l'aimez mieux (on les appelait chrestiens), en terme de pitié, comme on appelle encore en Italie *Cristianello* et *Cristianella*, un pauvre malheureux à qui il est arrivé quelque fâcheux accident (1). »

Cette seconde interprétation rappelle un peu celle de Perquin de Gembloux qui décrit les chrestiaas : « ceux à qui le ciel appartient, les pauvres d'esprit, les personnes tutélaires des familles, les chrétiens par excellence (2). »

Notre opinion ne diffère pas beaucoup de cette dernière, qui vise plus les crétiens que les cagots. Nous croyons en effet qu'à plus d'un titre le lépreux méritait ce nom de *chretien*. Car pauvre, dénué de tout, affligé

furent poursuivis à cette époque, même en Haute-Navarre, si nous en croyons Yanguas y Miranda. La confusion était née de ce que l'on admettait que les Juifs avaient importé en Europe cette lèpre dont ils avaient été frappés autrefois en la personne de Giezi. (C'est de là que vient le mot *gezitain*, sous lequel on désignait parfois les Cagots.)

À Bordeaux, le terme *Nouveaux Chrétiens* s'adressait primitivement aux Juifs Portugais convertis par intérêt au catholicisme. — Cf. Gasnos, *Etat des Juifs...* Th. doct. en droit de Rennes, 1897, imp. à Angers. La confusion de ceux-ci avec les Cagots encore appelés *Chrétiens* ne devait pas manquer de se faire. Elle est manifeste dans une ordonnance de police rendue en 1555 par la jurade de Bordeaux, dans laquelle sont employés indifféremment les mots : *Nouveaux Chrétiens* et *gahets*. La seconde rédaction du même article datant de 1573 porte : « Il est ordonné que nul *Chrétiens* ou *Chrétiens* appelez *Gahets*... » Une rédaction un peu postérieure dit : « ... Ceux que l'on nomme *Chrestiens* et *Chrestienne*, ou autrement *gahets*. »

(1) Venuti (l'abbé), *Dissertations sur les anciens monuments de la ville de Bordeaux, sur les Gahets...* Bordeaux — *Chappuis*, M. DCC. LII, in-8°, p. 140.

(2) Perquin de Gembloux. — *Histoire littéraire, philologique et bibliographique des patois*. Paris, Téchener, 1841, in-8°, p. 124.

de souffrances morales et physiques, il ne pouvait trouver de consolation sérieuse que dans sa religion. Chrétien parce que pauvre et souffrant, il l'était aussi parce qu'il vivait de la charité publique ; il était enfin parce qu'il relevait directement du pouvoir ecclésiastique et pas du tout (primitivement au moins) du pouvoir laïque. Il y avait là plus de raisons qu'il n'en fallait, surtout au Moyen-âge, pour appeler les lépreux *chrétiens*. Mais tous les lépreux ne furent pas ainsi appelés.

II

Il y avait jadis deux sortes de lépreux : ceux que l'on appelait les *Lépreux reclus*, « *Leprosi reclusi* », et ceux que l'on peut par opposition nommer *Leprosi liberi*. Les lépreux enfermés vivaient à la façon de Frères moines et constituaient des communautés, dont l'on connaît les règlements, les usages, etc... Ils vivaient reclus volontaires dans de vastes habitations ou hôpitaux ; ils étaient tenus à la chasteté.

Les lépreux libres étaient souvent gens mariés, ayant enfants, et qui désiraient malgré la maladie vivre en famille. Aussi se contentait-on de leur signifier certaines défenses concernant leur vie publique ; toutes mesures de prophylaxie. La plupart allaient habiter dans des maisons hors des villes et vivaient d'aumônes, au cas où ils étaient pauvres. Ils constituaient parfois des sortes de petits villages, avec leur chapelle privée et leur cimetière. Enfin ils étaient sous la juridiction directe, et (s'ils étaient pauvres ou infirmes) à la charge de l'Evêché dans lequel ils étaient nés ou étaient tombés malades, cela dans le but de leur ôter le seul motif plausible d'émigrer, et par conséquent de propager l'infection dont ils étaient atteints.

Ce sont ces lépreux libres qui s'appelèrent *Chrestiaas*,

Cagots, Gahets, Cacous, etc., dans diverses régions. Les moindres détails de leur existence les font assimiler aux lépreux libres des autres régions de la France, dont nous travaillons à dégager l'histoire encore presque inconnue. Il y avait enfin un autre groupe de lépreux libres qui vivaient disséminés dans les villes ; véritables mendiants, voleurs et vagabonds, contre lesquels les mesures de police rigoureuses étaient prises de loin en loin. Dans la Bretagne on les appelait *cacous* comme les précédents. J'ai dit que les *Chrestiaas* étaient des lépreux libres : les termes mêmes des titres anciens en font foi.

En 1573, les jurats de Bordeaux firent publier un arrêt qui figure dans les statuts de la ville, et qui s'exprime en ces termes : « Est statué que aucun de ceux, que l'on nomme Chrestiens et Chrestiennes, ou autrement Gahets, de quelques lieux qu'ils soyent, ne pourront sortir hors leurs maisons ou habitations ne entrer en la présent ville, pour aller par les ruës, sinon qu'ils portent une enseigne de drap rouge de la grandeur d'un grand blanc cousue et bien attachée au deuant de leur poitrine, et en lieu découvert et apparent, et qu'ils ayent les pieds chaussés... etc. » (1).

Le sens du mot *chrestiens* employé dans ce titre nous est d'ailleurs confirmé par la note suivante que De Lurbe ajoute au paragraphe cité : « Semblable règlement pour lesdits gahets est contenu es arrests contenus au précédent chapitre (2) ; » or le précédent chapitre est intitulé « Des Ladres et Mezeaux ».

Chrétiens et Gahets sont donc bien les mêmes, et gahets signifiait lépreux, de l'aveu de tous les auteurs (3).

(1) Cet arrêt est la réédition d'un règlement de police de 1555.

(2) Les anciens statuts de la ville et cité de Bourdeaux... etc. A Bourdeaux. Par S. Millanges, imprim... 1593. Le nom de l'auteur [de Lurbe] est à la fin de la préface.

(3) Nous en prendrons au hasard une preuve. Les Chrestiens ou Gahets de Bourdeaux vivaient autour de l'Eglise Saint-Nicolas, fon-

Les mots *Christiani* et *Agotes* (1) sont accolés dans les onze pièces qui constituent le procès que les agots de Navarre poursuivirent devant le Pape Léon X et l'empereur Charles-Quint (1514 à 1524).

Chrétiens et Léproux sont confondus dans l'acte de donation par le Frère Raymond de Tremblade, prieur de l'hôpital de Serregrand, de tous ses droits sur la *chretiennerie* ou *leproserie* de la Bastide de l'Estelle de Barran, en faveur d'Arnaud, *christian* d'Auch, et de sa femme. « Dedit et concessit in perpetuum..... quidquid juris habebat et habere debebat in dicta christiana sive leprosia bastide stelle de Barrano.... (2 oct. 1291) (2). »

Enfin il convient de citer quelques vers de Godefroy de Paris, poète contemporain de Philippe le Long, où ce mot *Chrestien* paraît s'adresser aux lépreux d'une façon générale. Ils sont tirés d'une poésie intitulée *Un Songe* (3) :

Ami, sais-tu nulles nouvelles ?
Ouil, assés, et quelles? — Celles
Qui courent au monde orendroit.
.....
Lors chaçoit de mainte guise
Et mainte grant beste y fut prise :
Juifs, Templiers et Chrestiens,
Furent pris et mis en liens
Et chaciés de païs en autre.

« Il est clair que le mot *Chrestien* est pris ici dans une

déc au XIII^e siècle, ainsi que l'*enclos des Gahets* qui l'entourait. On appelait cette église indifféremment Saint-Nicolas de Graves, des Gahets ou des Léproux. Les Gahets payaient, au chapitre de Saint-André de Bordeaux, un cens pour leur église ; or, dans un censier de 1437 vu par Fr. Michel, on lit : « *Leprosi burdigalenses pro ecclesia sancti Nicolai et pro vineis que sunt circa ecclesiam, xvi solidi.* »

(1) Les Agotes étaient lépreux.

(2) Archives départementales du Gers, G. 20, fol. xix-xx.

(3) Cité par de Rochas, *les Parias de France et d'Espagne*. Paris, Hachette, 1875, p. 65.

acception spéciale et qu'accolé aux Juifs et aux Templiers il ne peut désigner qu'une certaine catégorie de Chrétiens. Serait-ce forcer le sens du texte, que d'y voir les lépreux chassés de leurs asiles par ordre de Philippe le Long et qui furent précisément, avec les Juifs et les Templiers, les victimes de Philippe le Bel et de son fils (1)? »

Les Cagots étaient lépreux; Chrétiens et Cagots sont les mêmes. Il semble que jusqu'au xix^e siècle on disait plus *Chrestiaa* que *Cagot* en Béarn, mais on écrivait plus *Cagot* que *Chrestiaa*. Nombreuses sont les pièces d'archives, les chansons populaires, les noms de lieux où *Cagot* et *Chrestiaa* sont indifféremment employés.

Citons encore un dernier titre qui nous affirme la synonymie de *Chrestiaas* et *Lepreux*.

C'est la « Constatation de l'incendie de la Chrestiennerie de Sauveterre (2) ». En 1320, cette Chrestiennerie fut incendiée par les Pastoureaux, y est-il écrit. Or, en 1320, une troupe de Pastoureaux ensanglanta la Guyenne faisant main basse sur les lépreux et les juifs accusés d'avoir empoisonné les fontaines. Ils commirent tant de désordre que le gouverneur de Languedoc dut leur donner la chasse. Ce rapprochement de faits et de dates méritait d'être signalé (3).

III

L'étude de la vie publique des *Chrestiaas* montre encore qu'ils étaient lépreux.

Le mot *Chrestiaas* fut employé en Béarn et Navarre dès la fin du x^e siècle, pour désigner les lépreux. C'est

(1) De Rochas, *loc. cit.*, p. 65.

(2) Archives hist. de la Gironde, t. VI, pp. 366-367.

(3) V. de Rochas, p. 64.

dans ce sens, semble-t-il, que ce mot figure dans le cartulaire de l'Abbaye de Lucq. C'est du moins l'opinion de De Marca qui cite ce document et en donne un résumé un peu incorrect, dont on s'empressa après lui de faire le commentaire. Ce document que l'on croyait perdu fut retrouvé et publié sur l'original (ou mieux sur une copie authentique de l'original) par de Rochas. Comme nous en parlerons un peu longuement et que le mot *Christianus*, qui y est employé, a donné lieu à une intéressante discussion, nous reproduisons ici ce titre (1).

« Temporibus Lupi Anerii, vice-comitis Oleronensis, fuit quidam miles Garsias Galinus nomine, qui dedit Sancto Vincentio terram quam possidebat id est duas villas, una quæ appellatur Bordez, altra quæ vocatur Aoss, cum uxore suâ et filio suo Sanchio Galino et filia sua Benedicta nomine, qui ob remedio animarum suarum obtulerunt se dño et Sancto Vincentio cum omni honore suo et omnibus appendiciis suis et postea perpetualiter confirmaverunt. Postea, ipsa Benedicta volens accipere maritum in Prexato, cum consensu abbatis et seniorum Sancti Vincentii, dedit unam nassam in Prexato et unum Christianum qui vocatur Auriolus Donatus (2). »

Qu'était-ce que ce chrétien ? Il me paraît évident, quoi qu'en aient dit les auteurs depuis de Marca, que ce n'était pas un serf. Quand on signifiait un serf en particulier on disait, comme dans le cartulaire de Saint-Pé par exemple (p. 387) : « Oriolus Tentulli, miles Bearnensis, dedit Beato Petro duas villas, et unum pagensem vocatum Adempons. » Je crois qu'il

(1) Histoire de Béarn, ch. V, livre IV, p. 271.

(2) Collection Baluze aux manuser. de la Biblioth. Nationale, cote 74, *Cartulaire de l'Abbaye de Lucq en Béarn*, f° 59, copie faite en 1626.— Publié par de Rochas, *Parias de France et d'Espagne*, pp. 37-38.

s'agit ici d'un ceysal, ou censitaire. Je dirai mieux, *Christianus* signifie ici cagot ou lépreux. Voici pourquoi. Dans plusieurs cartulaires du XII^e siècle, on trouve souvent des contrats semblables à peu de chose près à celui que nous avons cité, où l'on présente des *christiani donati* comme des malheureux qu'une épreuve physique faisait se retirer du monde et se donner corps et biens à des monastères. Le plus grand nombre de ces donats étaient lépreux. Ainsi Raymond, fils de Loup de Beaulieu, atteint de lèpre, livra sa terre à l'abbaye de Saint-Pierre en 1090 et accepta de recevoir en aumône sa nourriture de l'abbaye (1).

Si le lépreux qui se donnait ainsi n'avait rien, ou était serf, ou ouvrait de quelque métier, il conservait dans l'abbaye l'équivalent de son état antérieur. Tels étaient les « pauvres du Christ », *pauperes christiani* ou *Christi*. Les riches étaient des *frères*, on disait aussi *fratres donati, christiani donati*.

Pour ce qui regarde le passage en question du cartulaire de l'Abbaye de Luc, je propose l'explication suivante :

Lorsque Benedicte voulut se marier et, pour ce, abandonner l'abbaye où son père l'avait confinée, elle obtint de l'abbé son consentement, et le paya en offrant une maison du Préxat, et en se faisant remplacer, en quelque sorte, par un pauvre lépreux qu'elle dota et qui de ce jour est appelé *donat* : « dedit... unum christianum qui vocatur Auriolus donatus (2). » L'absence de nom de famille après le nom patronymique était constant au X^e siècle chez les pauvres et surtout chez les lépreux.

En résumé, le *christianus* dont il s'agit était lépreux; de plus il paraît certain qu'il n'était pas serf.

(1) Dans le sens que je propose, *donatus* pouvait s'écrire avec ou sans D majuscule.

(2) Cartulaire de la Réole, fol. 13, in Arch. hist. de la Gironde, t. V, p. 123.

L'état de servitude semble ne s'être pas rencontré chez les chrestiaas. Le livre d'or de la cathédrale de Bayonne (1266), qui est, après le cartulaire de Luc, la pièce la plus ancienne où soient mentionnés ces malheureux, nous montre qu'il y avait un groupe de *chrestians* censitaires de Sainte-Marie pour la somme annuelle de 6 deniers (1). Ils vivaient dans un quartier isolé de la banlieue de Saint-Léon. On trouve encore en cet endroit une source nommée fontaine des Agots.

Ils avaient à Bordeaux une situation analogue. Cet état d'homme libre se manifeste encore dans un contrat que les Chrestiaas de Béarn passent de gré à gré avec Gaston Phœbus en vue de la construction de la charpente du Château de Montaner. Le prince leur accorde en paiement la suppression de l'impôt (1379) (2).

Presquetous les *chrestias* paraissent avoir été menuisiers ou charpentiers. On connaît cependant quatre titres des XIV^e et XV^e siècles, où l'on cite des chrestias médecins. Plusieurs paraissent avoir joui d'une certaine fortune. Telle la chrestiane de Bougarber, qui fit un don assez important à l'Eglise (3), en 1388. D'autres ne dédaignaient pas de prendre des allures de noblesse, allant jusqu'à se faire traiter de *Seigneur* (4).

La suppression de l'impôt accordé aux Chrestiaas, en 1379, par Gaston Phœbus, n'était au fond, de la part de ce prince, qu'une libéralité sans grande valeur, et à laquelle d'ailleurs il était sollicité par certains conseils ecclésiastiques. Le 3^e concile de Latran (1179) avait exonéré les lépreux de la dyme. Mais ce n'était pas le seul impôt qui fut. Le For de Morlaas (1200) nous

(1) Arch. des Basses-Pyr. Livre d'Or de la cathédrale de Bayonne, Parchemin, fol. 85.

(2) Arch. Basses-Pyr., E 304, fol. 9.

(3) Arch. Basses-Pyr., E 1922, fol. 37.

(4) Arch. Basses-Pyr., E 1405, fol. 73 (an. 1396).

laisse entendre que les lépreux payaient la Taille, puisque, dit-il, seuls les *domangers* (*dominici*) qui n'avaient pas l'habitude de payer la Taille continueront à jouir de ce privilège. Les conciles provinciaux de Morcenx, en 1326, et de Paris, en 1346, ordonnèrent la suppression de cet impôt *aux lépreux reclus* (1). Ces actes ecclésiastiques influèrent manifestement l'esprit, et jusqu'à la rédaction de l'art. 9 de la Rénovation de Cour Mayour, rédigé à Morlaas (1398). La suppression de la Taille, pour les chrestiaas, devint de ce jour une loi et non simplement un privilège.

« Art. 9. — Item. Fo establit et ordenat que las
« caperaas, hospitalees ni crestias, deu sedent qui
« an per lors glisies hospitalaries, crestianaries, no
« paguin talhas ni contribuesquen a las dona-
« tiones deu Senhor. Actum a Morlaas, lo III^e Jorns
« de julh l'an M^o III^e XCVIII. »

Nous sommes certains toutefois que, de 1379 à 1398, les Chrestias ne payaient pas d'impôt, puisque sur divers censiers et en particulier dans le Dénombrement des maisons de la vicomté de Béarn (1385) les chrestiaas sont toujours indiqués comme ne payant pas *le fouage*. Ce dernier document nous apprend en outre qu'il y avait des crestiaas dans 95 villes ou villages de Béarn. La façon dont ils sont indiqués dans le texte varie. Il y a deux formules : *lo crestiaa* et *l'ostau deu crestiaa*. Ces différences de désignation ne sont pas dues au hasard de la rédaction. En effet *lo crestiaa* est, dans l'énumération des foyers d'un village, toujours mise à la fin ; il semble représenter un groupe à part, et mérite d'être traduit *le quartier des crestiaas*, la *crestianaria*. Au contraire les mots, *l'ostau deu crestia*, spécifient qu'il s'agit de la maison d'un crestia. Ici, il

(1) Le Concile de Paris emploie le mot *leprosariae*, celui de Morcenx dit *reclusos leprosos*.

s'agit d'un *crestiaa* et de sa famille ; là, d'une petite colonie de *crestiaas* (1).

Les *crestianarias* étaient sises hors des villes. Beaucoup de titres et le témoignage des historiens du *xvii^e* siècle nous en convainquent. Ce fait les assimile aux lépreux libres. J'en prends garant le début du chap. II de la *XXXVII^e* partie de l'appendice au 3^e Concile de Latran, où l'on nous montre des lépreux vivants « *extra civitates et villas* » et transférés « *ad loca solitaria* ». Quand les *crestiaas* étaient nombreux, ils avaient une église et un aumônier pour eux, sinon ils étaient relégués au fond de l'Église paroissiale. Ils avaient en outre un cimetière privé. Ces dispositions existaient identiques pour les lépreux libres. On les trouvera dans le 3^e Concile de Latran (1179), au ch. *XXIII*, intitulé « *Leprosi sibimetipsis privatam habeant ecclesiam et cœmeterium* » et dans le concile d'Ancyre (314) au ch. *XVII*.

Dès 1288, peut-être même plus tôt, la législation béarnaise s'était occupée des *chrestias* dans deux articles de loi ayant trait aux témoignages en cas de délit et de meurtre. Leurs voix ne valaient pas celles des autres hommes. Ici, il fallait 5, là 6 *crestiaas* pour valoir un témoin.

Voici les 2 passages en question. Ils sont contenus dans les *Fors de Béarn* (1288). Le premier sous la rubrique *XXXII^e* :

« Art. 65. Item. Fo stablit et autreyat que, si per « aventure, los ditz Juratz no poden saber vertadere « sabence qui aure feyt la mala-feyta, que aquets de qui « hom aure mala sospieyta, que se esdigne sa maa sep- « tale despetits o ab trente *chrestiaas*. »

(1) Il y a un grand nombre de détails, dans le texte de cette pièce, qui soulignent et appuient notre opinion sur ce point. Il serait trop long et fastidieux peut-être de les exposer ici.

[Item. Fut établi et octroyé que, si par aventure, lesdits jurés ne peuvent point avoir une véritable connaissance de celui qui aura fait le délit, celui contre qui on aura mauvais soupçon se justifie sa main septième (1) de témoins ou avec trente cagots.]

Le second est sous la rubrique LI (De plagas et colonis).

« Art. 170. Item. Si per aventure es aucun accusat « de mort que no sie feyte ab criit et ab biaffora, l'accusat se esdisera ab VI desperit, o seno los pot aver « ab XXX christiaas.

[Item. Si par aventure quelqu'un est accusé de meurtre qui ait été commis sans cri ni appel à mainforte, l'accusé se purgera avec le témoignage de six témoins et s'il n'y en a pas, avec trente cagots.]

L'interprétation de ces 2 articles a toujours paru pleine de difficultés. Les commentateurs ont voulu y voir une sorte d'assimilation des crestiaas aux serfs. Mais les serfs n'avaient pas le droit d'hester.

En vérité l'explication de ces articles est embarrassante. Cependant, je crois que l'on peut arriver à comprendre l'esprit qui les dicta si l'on entre un peu avant dans les idées qui avaient cours encore au XIII^e siècle.

Pour permettre de saisir mieux ce qui va suivre, le lecteur me permettra de rapporter ici trois textes, sur lesquels on se basera.

Le premier est un passage du Concile de Nogaret (1290), qui établit un usage déjà répandu sans doute, et lui donne une sanction. C'est au chap. V, *De Sententia excommunicationis et de Leprosis*.

«... Item, quod leprosi super actionibus personalibus non conveniantur coram iudicibus sæcularibus et si conventi fuerint, non teneantur respondere coram ipsis : et ad interesse teneantur eisdem

(1) Voir note précédente.

qui eos sic procuraverint conveniri et nihilominus iudices sæculares compellantur per censuram ecclesiasticam, ne ipsis super talibus actionibus respondere compellant. »

Ainsi donc les lépreux ne sont pas tenus de répondre à une convocation devant un tribunal civil ; ils ne sont même pas tenus de s'y faire représenter.

Cette règle pouvait paraître un peu rigoureuse en ce qui concernait les Chrestiaas, qui, au dire de Guy de Chauliac (il les appelle *cassots*), présentaient plus de signes équivoques qu'univoques de l'infection lépreuse.

Le second texte est ainsi rédigé :

« Summopere admonendi sunt comites et iudices ne viles et indignas personas coram se permittant ad testimonium accedere : quoniam multi sunt qui perjurare pro nihilo ducunt, in tantum ut pro unius diei satietate, aut pro quolibet parvo pretio, ad juramentum conduci possint, animasque suas perjurio perdere minime formident. » (Cap. reg. franç., additio 3^a, c. 88. Éd. Baluze, t. I, col. 1173.)

Voici le troisième.

« De liberis hominibus qui proprium non habent, sed in terra dominica resident, ut propter res alterius ad testimonium non recipiantur. Conjuratores tamen aliorum liberorum hominum ideo esse possunt quia liberi sunt. Illi vero qui et proprium habent, et tamen in terra dominica resident, propter hoc non abiciantur, quia in terra dominica resident ; sed propter hoc ad testimonium recipiantur quia proprium habent. » (Capit. vormaliens, ann. 829. In. Baluze. Capit. reg. fr. T. I, col. 671-672.)

Nous pouvons sans peine définir l'état civil des Chrestiaas : c'étaient des hommes libres, le plus souvent censitaires d'une abbaye, mais aussi, et c'est le cas pour plusieurs de ceux qui vivaient loin des villes

principales, ils possédaient du bien, des maisons, des terres, de la fortune ; ils pouvaient vendre leurs maisons et terres de leur seul mouvement (1), ou les léguer (2) à telles conditions qu'il leur plaisait. Tous actes qu'un simple *chrestia* ne pouvait se permettre. Leur état civil leur permettait d'hester. Mais étaient-ils de « viles et indignes personnes » ? Plus ou moins. Cependant il faut avouer qu'ils n'inspiraient pas, avant la seconde moitié du xv^e siècle, l'horreur que nous remarquons après cette époque. En tant que lépreux, ils pouvaient refuser de venir au tribunal ; c'était du moins, semble-t-il, un usage ; mais qui en 1288 n'avait pas encore force de loi, le Concile de Nogaret n'ayant siégé que 2 ans plus tard. De plus ils n'étaient pas forcément lépreux.

Enfin, et c'était le seul gros argument contre leur droit à hester, ils étaient soumis à la juridiction ecclésiastique. Cette dépendance alarmait la nation, qui voulait qu'un témoin ne dépendît que de la vérité.

Parmi ces divers arguments pour ou contre la capacité du *chrestia* à témoigner, les uns étaient un peu vieillissés, les autres n'avaient pas encore reçu de sanction, et l'on ne peut se défendre de songer que le législateur eut quelque peine à tout concilier. C'est de là peut-être que naquirent ces articles étranges, tels que je ne sache point qu'il y en ait de pareils ailleurs. Rédigés deux ans plus tard, il est probable que, sous l'influence du Concile de Nogaret, ils eussent été tout différents (3).

(1) En 1391, le 5 mai, Monico, propriétaire de la *chrestiantad* de Navarrenx, la vend à Jeannette, fille de Berdolet, *chrestia* d'Oloron, moyennant 36 florins d'or. — Cité par de Rochas, *loc. cit.*, p. 44, note 2.

(2) Amand Guilhem, maître de la *chrestiantad* de Lucq, lègue la moitié de ladite *chrestianté*, meubles et immeubles à sa femme, sous réserve qu'elle ne pourra pas les aliéner et que leurs enfants hériteront après elle. Arch. Basses-Pyr., E 1401, f^o 44.

(3) On aurait écrit par exemple comme dans la coutume de Beau-

Inscrits dans le For de Béarn, ils y restèrent jusqu'en 1552, mais sait-on comment et pendant combien de temps ils furent respectés ? On ne sait ; mais il y a lieu de croire que le reflet s'en retrouve dans ce vieux proverbe béarnais : *Sept cagots valent un chrétien*.

Pour terminer, nous allons étudier brièvement un acte fait par devant notaire, concernant les Chrestias en général, et celui de Momour en particulier. On y trouve définis plusieurs usages ; nous montrerons au fur et à mesure qu'ils étaient tous applicables aux lépreux. Cette pièce est ainsi une preuve tout à fait convaincante en ce qui concerne l'identification des Chrestiaas aux lépreux.

« Notum sitque personalment, en presenci de mi notari et deus testimonis juus scriutz, P. de Bolauc, garde et cum a garde deu loc de Momor, requeri, manda et inhibi, tant a luy ere premes, a maeste Ramon, chrestian deudit loc de Momore, que eg ni sa molher, gendre, filhe, ni antes de ssa familie, no agossen a tenir bestiars (1), ni far laboradge, mes que agossen a bibre ab lor offici de charpenterie (2) cum antiquementz auen acostumat et se deue far. »

L'interdiction aux lépreux d'avoir des troupeaux, c'est-à-dire d'élever des animaux de boucherie, est implicitement contenue dans les statuts de la communauté des bouchers de la ville de Meulan, délivrés par Charles VI en 1404, et dans les Règlements pour les

voisis : « Mesiau ne doivent pas être oys en témoignage, car coutume s'accorde qu'ils soyent déboutés de la conversation d'autres gens. » En 1552 les Fors et Coutumes de Béarn, à la rubrique « de testimonis », ne parlent pas des cagots, mais à la rubrique 65, art. III, ils leurs défendent de se mêler aux autres hommes pour la conversation familière. Cet article doit être rapproché de celui de la coutume de Beauvoisis ; il contenait, semble-t-il, la défense absolue d'hester pour les descendants des Chrestiaas.

(1) Ne pourront tenir bêtes de boucherie.

(2) Mais qu'ils pourront vivre de leur métier de charpentier.

Bouchers de la montagne Sainte-Geneviève, à Paris (1362); on ne pouvait vendre la viande d'un animal élevé chez les lépreux. A Bordeaux, les ladres ne pouvaient être bouchers.

Le métier de charpentier était laissé aux lépreux parce que les charpentes des maisons n'étant généralement pas à portée de la main, on ne craignait pas qu'elles transmettent l'infection de celui qui les avait construites. Il semble aussi que l'on croyait le bois peu susceptible de servir de véhicule à l'infection (1).

« *Item, que no agossen ad anar descaus (ils ne pourront aller déchaussés) enter las gens deudit loc.* »

De Marca nous apprend que comme on estimait les crestias infectés de lèpre, « en 1460 les États demandèrent à Gaston de Béarn, Prince de Navarre, qu'il leur fût défendu de marcher pieds nus par les rues de peur de l'infection ». Au milieu du xv^e siècle, les lépreux ne devaient donc pas aller pieds nus. L'usage des souliers et des gants était presque partout obligatoire pour les lépreux.

« *Item, que no agossen a entrar en lo molii (moulin) per moler cum persumiuen et attemplauen far, mes lo sag balhassen au molier a la porta de la mole per moler.* »

Dans le cérémonial pour la mise hors la vie commune des lépreux contenu dans le Rituel de Sens, imprimé en 1550 par Jean Savine, on lit : « Je te défends d'entrer... au moulin... »

« *Item, que agossen a demandar l'aumoyne et queste acostumade a cascun hastau, en reconeçence de lors chrestianelat et separation.* »

C'est parce qu'ils étaient *chrestiens* et séparés qu'ils avaient droit de demander l'aumône. C'était aussi un

(1) C'est de là qu'est venu que certaines personnes superstitieuses touchent du bois quand on parle devant elles des maladies.

des privilèges les plus connus des lépreux. Je ne veux citer à ce sujet qu'une disposition du for de Navarre, qui paraît à plus d'un titre ne viser que les Chrestias : « Les lépreux et mesets... poiran passar et repassar per le Royaume demandan l'aumoene. »

« *Item, que quant anassen obrar per bieles, se portassen en que beure (1), afin que no metossen en prœ a negun, ni begossen on los autres besis de Momor beuen.* »

Cette mesure de prophylaxie est fort connue chez les lépreux. Dans le Rituel de Sens, déjà cité plus haut, on lit : « Et sy tu veulx hoyre fault prendre un vaisseau honeste (2). »

« *Item, que no anassen lauar a las fontz ni en autre lauader ont los besis (où les voisins) deudit loc lauassen, ni tant paue frequentar en lauan bugade o baxere ab las autres lauadores deudit loc.* »

Dans le Rituel de Sens, on lit : « Je te défends de laver tes mains et autres choses nécessaires pour ton usage es fontaines, ruisseaux... »

« *Item que no agossen a baiar jouer ni dansar eg ni sa familie ab los autres besins ni besis deudit loc.* »

Défense de jouer avec les enfants et jeunes gens est faite aux Gafos dans les Fors de Navarre dont l'origine remonte, semble-t-il, à 1074. Tous les auteurs considèrent le mot Gafos synonyme de lépreux. C'est d'ailleurs le sens qui lui est donné dans le romancero du Cid, dans la coutume de Condom, et dans les divers dictionnaires espagnols.

Ces défenses, surtout celle de la danse, reviennent à

(1) « *Item, que quand ils vont travailler en ville, qu'ils portent en quoi boire.* »

(2) La disposition suivante n'a pas d'intérêt pour nous, elle vise les salaires que les chrestias peuvent réclamer pour leurs travaux. Je passe donc.

prohiber la présence du Chrestia dans les réunions; c'est d'ailleurs la défense qui était faite aux lépreux quand on leur interdisait l'accès des marchés, foires, et tavernes. Cela est d'ailleurs contenu dans le For de Navarre (Rub. XXXIV, art. IV) « *Los Lepros et mesets no se entremesclaran ny approcharan... ab los autres...* (1). »

La fin de l'acte de 1471 dit que ces défenses sont justes, raisonnables et conformes aux usages. Il se termine par la date « *Actum a Momor, lo III^{me} jorn d'aost l'an mil III^c LXXI* » suivent les noms des témoins. (Arch. des Basses-Pyr. E 1768, fol. 228. Notaires d'Oloron. — Publié par P. Raymond, in *Mœurs Béarnaises*, 1335-1550 — Pau - Ribaut, in-8°, p. 44.)

Tels sont, brièvement exposés, les principaux faits qui nous font considérer les Chrestias commelépreux. Leur nom n'était-il pas une marque de la charité publique qui prenait pitié de la malheureuse maladie, qui fait d'eux des hommes vivant de charités. Les titres anciens nous montrent plusieurs fois clairement le mot chrestiaa employé comme synonyme de lépreux. Enfin leur vie publique, dans ses moindres détails, est calquée sur celle des lépreux.

(1) Ces mêmes défenses se trouvent dans la coutume de Marmande, où elles visent les Gaffets.

Peffault de la Tour¹

1715-1811.

PAR

M. le D^e Paul Delaunay,

Ancien interne des Hôpitaux de Paris.

J'ai lu la correspondance de Peffault de la Tour : c'est un homme charmant et gai, un solliciteur intrépide et terrible pour ses amis : il leur envoyait de ses vers, leur en lisait à l'occasion, et les assaillait tous les jours de demandes de recommandations, car il était affligé d'une femme et de nombreux enfants, et il tira le diable par la queue toute sa vie.

Dominique Peffault de la Tour naquit à Saumur le 17 janvier 1711. Il alla étudier la médecine à Montpellier, y soutint le 3 décembre 1736, sous la présidence de Sauvage, sa thèse de bachelier en médecine, et prit enfin le bonnet de docteur dans cette Université. Il revint s'établir dans son pays, à Beaufort en Anjou ; c'est là qu'il épousa, le 5 février 1741, par contrat passé devant Lussion et Roberdeau, notaires royaux à Beau-

(1) Les documents inédits qui ont servi à cette étude nous ont été très obligeamment communiqués par M. L. Brière, du Mans, que nous en remercions vivement. — Cf. Célestin Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*. Paris-Angers, 1878, t. III, pp. 64-65.

fort, Anne-Louise Jameron (1). Il faut croire que ni cette union ni sa place ne lui apportèrent la fortune (2), car sa correspondance nous le montre sans cesse préoccupé de trouver un autre sort. En 1753, il s'adresse au marquis de Contades, gouverneur de Beaufort, pour obtenir une place de médecin (de marine probablement) à Rochefort. Contades se dérobe et lui répond : « Je sens que vous êtes fort utile dans un pays auquel je dois m'intéresser et que ce seroit luy rendre un mauvais service de vous en faire sortir. » Mais la guerre de Sept ans éclate, et Peffault pense à se faire nommer médecin d'armée; il relance Contades, qui n'en peut mais (1756), insiste encore en 1759 (3) et se fait

(1) « Contrat de mariage entre « Messire Dominique Peffault, sieur de la Tour », docteur en médecine, demeurant à Beaufort, fils de noble homme Dominique Peffault, sieur de la Tour, lieutenant de la communauté des maîtres en chirurgie de la ville de Saumur, y demeurant faub. de Ferret, paroisse de N.-D. de Nantilly, et de Magdeleine Aubry, le père présent, — et Anne-Louise Jameron fille de Charles Jameron, conseiller procureur du Roi en la sénéchaussée de Beaufort, et de Anne-Jacquine Rousseau. — Le marié apportait une maison sise place des Halles à Beaufort (valeur 2400 l.), plus 35 l. 12 s. de rente au principal de 712 l., plus 15 l. de rente, plus 600 l. d'argent à lui déjà donnés en avancement de droits. — L'épouse avait le bien et métairie du Petit Bois, en Saint-Georges Ghantelaizon, affermé 220 l. par an, plus 800 l. d'arrérages dus par cette ferme, plus 1000 l. de trousseau et d'habits nuptiaux, dont 200 l. à prendre ci-dessus.

Le cachet de Peffault porte de... à 3 étoiles de... 2 et 1.

(2) Les détails manquent sur la vie de Peffault à Beaufort. M. Joseph Denais, dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort en Vallée, 1412-1810*, Paris et Angers, 1871, est muet sur le personnel médical ! Célestin Port dit que Peffault fut échevin de Beaufort.

(3) « Je ne connois pas bien, lui écrit à ce sujet M. de Lajesse, le 21 février 1759, les appointemens et les fonctions des médecins de l'armée; je sçais que le premier médecin a 500 l. par mois, un médecin consultant 500 l. par mois et que ceux qui sont attachés aux hôpitaux ont 200 et jusqu'à 300 l. par mois. A l'égard de ce qu'on en fait à la paix, je crois que l'on les répartit dans les différens hôpitaux des places de France, mais en tout je ne crois pas que cela soit quelque chose de fort avantageux pour quelqu'un qui est estably. » — Louis Georges Erasme, marquis

dire qu'aucun poste n'est vacant et que d'ailleurs la nomination appartient au premier médecin du Roi ; notre solliciteur s'adresse alors à l'intendant de la guerre Foullon : plus serviable que le maréchal, ce dernier lui propose une charge de médecin de marine, pour un voyage d'un an ou plus à 600 l. par mois environ ; Peffault accepte avec empressement, lorsque, le 15 juin 1759, Foullon l'avise que la place vient d'être prise par un concurrent plus pressé. Notre homme se retourne alors vers la Pompadour, et n'en reçoit que ce billet :

« A Versailles le 23 may 1761,

« M^{me} de Pompadour est très fâchée, Monsieur, de ne pouvoir vous rendre le service que vous lui demandés, les emplois dépendent des fermiers généraux seuls et Madame la marquise ne peut ny ne veut leur en demander. J'ay l'honneur d'être... etc.

« COLLIN. »

Peffault tenait absolument à se faire nommer médecin militaire : il invoque l'appui de M^{me} de Séchelles-Hérault auprès du maréchal de Belle-Isle ; mais le maréchal meurt ; il demande par la même occasion à la bonne dame une recommandation auprès de l'évêque de Narbonne, pour obtenir dans quelque collège une bourse pour son fils ; mais le prélat ne fait à cette requête qu'un accueil décourageant. Il y avait de quoi rebuter un solliciteur moins entêté : heureusement le maréchal de Contades est promu en 1762 gouverneur d'Alsace, commandant du Fort Louis ; bonne occasion pour en obtenir une situation médicale dans une place forte et Peffault d'en reparler à de Lajesse ; celui-ci l'informe que la situation est souvent médiocre (le mé-

de Contades (1704-1795), était alors commandant en chef de l'armée d'Allemagne et maréchal de France depuis le 24 août 1758.

decin de l'hôpital d'Huningue touche de 1000 à 1200 l. d'appointements), la carrière toujours encombrée, surtout au moment de la paix, où il faut caser tous les médecins qui ont fait campagne, et que le maréchal est assez mal renseigné sur les vacances du service de santé. M. de la Tour s'avise alors qu'un emploi dans les eaux minérales lui serait avantageux : il fait pressentir Sénac par Contades pour être nommé en survivance, médecin des eaux de Vichy ; c'est en vain : déjà Le Clerc, médecin de Paris, en a obtenu la promesse. Peffault de la Tour fut pris alors d'ambitions territoriales ; il écrivit à l'Intendant :

Supplie très humblement Dominique Peffault de la Tour docteur en médecine de la Faculté de Montpellier demeurant à Beaufort en Anjou et représente à Votre Grandeur que de tous les médecins du pais il est un des plus employés, malgré cela le moins riche, que ceux qui forment l'arondissement de sa réputation composent trois classes, la première sans contredit la plus nombreuse est remplie de gens qui prient Dieu pour luy, de ce côté là le suppliant peut être fort tranquile ; la seconde renferme ceux qui pénétrés de la plus vive reconnaissance confessent volontiers les obligations qu'ils luy ont mais en luy protestant qu'ils n'ont pas le sou, la troisième enfin consiste dans le plus petit nombre qui marchande le plus souvent et ne sert tout au plus qu'à le faire végetter ; que depuis vingt et cinq ans il exerce son état, qu'il est chargé d'une nombreuse famille, pour l'éducation de laquelle il dépense journellement tout ce qu'il pourroit mettre en réserve pour suppléer sur la fin de ses jours tant à la médiocrité de sa fortune qu'à l'impossibilité où il pourra se trouver lors de supporter les fatigues d'une pratique qui fait aujourd'buy son unique ressource, que la providence semble luy présenter l'occasion la plus favorable dans l'aliénation qu'il plait au Roy faire des communes de ce comté, ce considéré, Monseigneur, le suppliant seroit-il assés heureux pour obtenir une place de sur-numéraire parmi vos protégés et obtenir en conséquence une

soixantaine d'arpens desdites communes aux charges d'en paier annuellement à Sa Majesté le même prix que ceux qui pourroient en offrir le plus, ne demandant à cet égard qu'une préférence qui luy paroît d'autant plus juste qu'il est un des habitans du pais qui a été le plus zélé tant qu'il a été question de contribuer pour sa partie au bien de l'humanité ; c'est une grâce Monseigneur d'autant plus digne de vous qu'elle ne vous est demandée que sous les auspices de la vérité que le suppliant vous expose et dont il vous conjure, Monseigneur, de vouloir bien vous faire informer, ce faisant il ne cessera de continuer ses vœux pour la conservation, gloire et prospérité de Votre Grandeur.

« Demandez et vous recevrez », telle était la devise de M. Peffault de la Tour ; il ne recevait pas toujours, mais il demandait tout le temps. Sa constance finit par être récompensée ; il fut nommé en 1764 médecin de l'École Royale militaire de la Flèche.

Le collège de La Flèche, tombé en décadence après l'expulsion des Jésuites, devint, par lettres patentes de Louis XV, données le 7 avril 1764, une École préparatoire à l'École militaire du Champ-de-Mars, pour les jeunes gentilshommes. « Le 24 août 1764, dit M. de Montzey, le Roi nomma les sieurs de la Barberie et du Hauthierray pour remplir dans le conseil d'administration la place des deux anciens gentilshommes ; M. du Pont de la Motte, inspecteur et contrôleur du collège, M. de Boissimon, chevalier de Saint-Louis, inspecteur des grands élèves, et M. Peffault de la Tour médecin. Mais quelques mois après il fut représenté au Roi que les vieux services du médecin Le Jau demandoient qu'il fût réintégré au collège dans les fonctions qu'il exerçait, le Roi décida donc qu'il en serait ainsi, et que M. Peffault de la Tour aurait la surveillance [survivance ?]. Le sieur Drouault fut nommé chirurgien et le sieur Farçy consultant (1). »

(1) De Montzey, *Histoire de la Flèche et de ses seigneurs*. Le Mans et Paris, 1878, t. II, p. 160.

Enfin M. de la Tour était devenu fonctionnaire, et il resta jusqu'à la suppression de l'École militaire, en 1776, médecin de cet établissement. A peine débarqué de Beaufort à La Flèche, il résolut d'assurer le triomphe de l'hygiène dans la ville, qui en avait grand besoin. Il constata que le cours du Loir, déjà ralenti dans cette plaine, était en outre encombré d'écluses ou portes marinières, qui retenaient une eau croupie et malsaine ; la cité, le collège étaient entourés de fossés, bourbeux l'hiver, l'été dépotoirs d'immondices stagnants ; pendant la mauvaise saison, il s'en dégageait des brouillards malsains, et lors de la sécheresse les vases de la vallée et des douves étaient des foyers d'infection : « de sorte, dit Peffault, qu'à mon arrivée ... j'y ai trouvé la plus grande partie des habitans particulièrement ceux qui avoisinent de plus près ces douves et ces fossés en but à la dyssentérie, à des fièvres putrides intermittentes de toute espèce, malignes et vermineuses ». Il en fit donc un mémoire à Paris-Duverney, intendant de l'École militaire ; le 22 novembre 1764, ce dernier le félicita de ses recherches et l'engagea à en faire un rapport motivé que le Bureau d'administration du collège transmettrait au ministre Choiseul. Peffault s'exécuta avec empressement.

Monseigneur, écrivit-il, si l'excellence du cœur des souverains se montre dans les projets qu'ils enfantent pour le bonheur des peuples et la gloire de leur empire, c'est dans l'exécution de ces mêmes projets que l'on connaît le grand ministre et le véritable cytoien. Jusqu'à ce jour, Monseigneur, vous vous êtes montré tel, spécialement dans le célèbre établissement du collège royal de cette ville que Sa Majesté vient de consacrer à l'éducation des enfants de sa noblesse militaire ; cette pépinière de héros va croître sous ses yeux dans cette auguste enceinte et puiser dans les trésors de votre sagesse les lumières et les sentiments qui

font l'attente et l'espérance de la patrie, parce qu'ils feront un jour la terreur de ses ennemis. C'est, Monseigneur, pour contribuer en ce qui concerne à remplir des vues aussi sages et aussi généreuses que je prends la liberté de soumettre à Votre Grandeur quelques réflexions que j'ai cru devoir faire sur le sol, le climat et la situation, la qualité des eaux de la ville de la Flèche et de son collège, afin de prévoir autant qu'il est possible tout ce qui pourrait nuire à un dépôt aussi cher et aussi respectable.

Et fort de ce pompeux préambule, Peffault expose que les eaux potables actuellement utilisées à La Flèche sont lourdes, séléniteuses, tirées de puits insalubres, ainsi qu'il l'a constaté en présence de M. le duc de Praslin en son château de la Flèche avec M. Poissonnier, médecin en chef de la marine; que les eaux du Loir ne valent guère mieux, et que lui, Peffault, a trouvé avec M. d'Acheville, professeur de mathématiques, sur la paroisse de St-Germain-du-Val, à un tiers de lieue de la Flèche et non loin du collège, une source pure abondante, qui alimenterait facilement et l'école, et même la ville. Il demande l'adduction de ces eaux, le curage et le dessèchement des fossés de la ville et du collège, l'empêchement du reflux du Loir dans ces douves, et propose de faire lever le plan de ces travaux par M. d'Acheville. En note du brouillon de son mémoire, il ajoute : « Adressé au ministre le 17 mai 1765, huit mois après mon arrivée à la Flèche, qui néanmoins n'eut son exécution que quatre ans après à cause des obstacles qu'y apportèrent certaines gens, jaloux sans doute de ce que j'avais donné l'initiative de ce projet. »

Ainsi l'amour du bien public enflammait M. Peffault de la Tour, et il ne s'intéressait pas moins à la prospérité de la famille royale. Cette même année 1765, le Dauphin tomba malade, et M. de la Tour résolut de le sauver. Il envoya une missive au ministre, puis le

20 octobre, reprenant sa bonne plume, il s'adressa à M. Richard de Hautsierck, médecin consultant du Roi, « en supposant toutes fois que la maladie de ce prince dépende des obstructions du foye ou autres viscères du bas-ventre », pour lui confier les formules dont il attendait le meilleur effet, après une longue expérience : et c'est pourquoi il se hasardait à « concourir à la guérison d'un prince qui fait l'espérance de la nation, guidé uniquement par [son] zèle et par les mouvements d'un cœur véritablement français ».

Voici quelques-unes des recettes que le médecin fléchois préconisait *ad usum delphini* :

Dans une décoction émolliente vous ajouterez deux ou trois gros de thérébentine préalablement dissoute avec le jaune d'œuf, une gros de sel de nitre et une once de miel mercurial ou violat pour un lavement. — Prenez une certaine quantité de limaille de fer que vous ferez rougir au feu, que vous éteindrez ensuite dans le vin blanc, après quoi vous la laisserez seicher à l'ombre pour la porphyriser et la réduire en poudre impalpable. Prenez trois gros de cette limaille ainsi préparée, un gros et demi de rhubarbe, deux gros de poudre de cloportes, un gros d'iris de florence, que le tout en poudre soit incorporé avec une once et demie ou deux onces de savon d'Alicante que l'on ramolira avec l'eau commune au cas qu'il ai trop de consistance; pour une opiate. Prenez une once de racine de parelle coupée par rouelles, faites-la bouillir dans trois chopines d'eau réduites à une pinte, en retirant le pot du feu on y ajoutera deux gros d'esquine rapée, une pinssée de fleurs de genêts et un gros de sel de Glaubert. On laissera faire l'infusion du soir au matin, puis on la retirera au clair. On édulcorera chaque dose avec suffisante quantité de syrop des cinq racines et j'ajouteray icy que je fais selon les circonstances couper chaque dose avec un tiers ou moitié de lait de vache ou d'annesse.

Peffault de la Tour trouva dans sa nouvelle place l'occasion de s'afficher comme un adepte enthousiaste

de l'inoculation. En mars 1769, le fameux inoculateur Gatti, qui venait d'inoculer la duchesse de Choiseul, fut envoyé par le ministre à l'école de la Flèche; il y resta trois mois, et dévoila à Peffault tous les secrets de son art (1). Ce dernier devint un inoculateur réputé dans la province, et le 3 mai 1774, son confrère Bridault, médecin à La Rochelle, désirant inoculer deux de ses enfants, lui demanda quelques conseils et du virus louable : « Pour cela je vous prierai de m'envoyer plusieurs brins de fil préparé bien chargés de pus variolique, de joindre en outre à cet envoi beaucoup de croûtes sèches ou de poudre de croûte et même encore, s'il est possible, la lame d'une lancette dont la pointe seroit chargée d'un pus variolique de bonne espèce. »

Fort de son expérience en cette matière, de la Tour, ayant vu Louis XV emporté par la variole, se permit d'écrire le 13 mai 1774 au comte de Provence pour engager la famille royale à se faire inoculer :

Monseigneur,

Le meilleur et le plus sage des conseils est celui qui part de l'expérience même, voici la sixième année que l'on inocule la petite vérole aux élèves du collège de la Flèche dont je suis le médecin ; sur plus de trois cent que j'ai fait inoculer sous mes yeux je n'ai aperçu aucun accident pendant ni après cette opération jusqu'à ce jour : outre cela j'ai inoculé moy même M^{me} la marquise de Contades, brüe de M. le maréchal, et trois de ses enfants, ceux de M. le comte d'Andigné, ceux de M. de Constantin de la Corye, ceux de M. le comte d'Autichamp, frère du marquis commandant en second la gendarmerie, et une infinité d'autres dans cette province, toujours avec le même succès. C'est, Monseigneur, d'après ces observations et surtout d'après le coup accablant

(1) Peffault en profita pour demander à Gatti un appui auprès de Choiseul en vue de quelques faveurs pour lui-même et un de ses fils ; Gatti ne put rien obtenir.

dont la France vient d'être frappée que je me suis cru autorisé dans la liberté que je prend de témoigner à Votre Altesse Royale mon inquiétude qui est celle de la nation entière tant pour le Roy que Dieu vient de nous accorder dans sa miséricorde que pour vous-même, Monseigneur, et pour Monseigneur le comte d'Artois. Je me prosterne, Monseigneur, aux pieds de Votre Altesse royale dont je suis avec le respect de l'annéantissement, le très humble, très obéissant et très soumis serviteur.

PEFFAULT DE LATOUR D. M.

Peffault de la Tour demeura toujours fidèle à la variolisation, et plus tard, lorsque la vaccination jennérienne fut divulguée, notre homme ne l'accueillit qu'avec méfiance. Dans un manuscrit intitulé : « *Doutes proposés sur l'inoculation de la vaccine comparée avec celle du virus variolique...* » et qui doit dater des premières années du XIX^e siècle, il s'exprimait ainsi :

Quoy qu'ait pu dire le docteur Paulet, médecin de Paris, contre l'inoculation, je ne pense pas cependant qu'il y ait un moyen plus sûr contre ce redoutable fléau. J'en fis les premiers essais au mois de mars 1769 sous les yeux du célèbre docteur Gatty que le ministre duc de Choiseul nous avoit envoyé à cet effet et qui venoit lors d'inoculer M^{me} la duchesse. Il résida trois mois à notre école militaire où il fit inoculer tous ceux de nos élèves qui n'avoient point encore eu cette maladie. Les succès répondirent généralement à ses vœux et aux nôtres. Depuis cette époque et jusqu'à la funeste extinction de ce noble et précieux établissement j'en ai fait inoculer plus de douze cent des deux sexes tant à l'école militaire qu'à quinze ou vingt lieues aux environs avec un succès qui n'a rien laissé à désirer. Parlons maintenant de l'inoculation de la vaccine. Sans oser la justifier ni la condamner, je crois très sincèrement qu'il sera prudent de ne se pas presser de prononcer sur cette nouvelle méthode... comme ce n'est ni l'esprit de parti ni celui de la prévention qui me conduie, j'avoüe que j'adopterois très volontiers

cette nouvelle méthode si je la croiois dans le cas de pouvoir rivaliser avec la première. Mais je desirerois avant de me prononcer recevoir quelques renseignements positifs sur un sujet d'une aussi haute importance. Entre autres je voudrois les obtenir sur les questions suivantes : 1. Est-on bien convaincu de l'analogie de la vaccine avec le virus variolique ? — 2. Croit-on qu'elle ait une énergie suffisante au développement du germe variolique inné au point de l'amener à sa destination par sa propre extinction ? — 3. Les inoculés par cette méthode éprouvent-ils cette légère maladie compagne inséparable du développement de l'éruption ? 4. Quelque discrète que soit cette éruption, n'y eut-il que celle de l'insertion bien caractérisée, se manifeste-t-elle, quand il s'en déclare plusieurs, indistinctement sur toutes les parties du corps ? — 6. Est-on bien sûr que l'inoculation faite avec le véritable virus variolique sans aucun effet sur les vaccinés, est-on bien sûr, dis-je, que cette observation soit suffisante pour établir la sécurité ? — 7. Peut-on être inoculé plusieurs fois avec la vaccine ou bien sa nullité seroit-elle la même que celle du virus variolique en pareil cas ? — 8. Ne pourroit-on pas attribuer la vertu qu'on lui suppose à une neutralisation passagère et capable de suspendre pour un temps le développement du germe variolique inné ?

M. Peffault de la Tour était dévoré par l'ambition : il souhaitait ardemment être décoré, et comptait un peu sur ses succès d'inoculateur pour se faire décerner le cordon de Saint-Michel. En 1778, il confia cet espoir à son ami Devèze, qui, le 27 mai, ne lui répondit point selon ses vœux.

Premièrement, mon cher docteur, à supposer que vous réussissiez, on m'a assuré qu'il vous en coûteroit pour le moins 1.200 l. de déboursé. Le marc d'or qu'il faut payer pour des lettres de noblesse qu'on expédie avant de donner le cordon monte seul à un milier d'écus. 2^o Il vous faudroit quitter La Flèche, abandonner vos affaires peut-être pour dix mois ou un an et venir ici croquer le marmot à la porte des grands et surtout de M. Amelot pour solliciter

une grâce qui à la fin vous seroit peut-être refusée. 3^o La profession que vous exercés est assez noble par elle-même pour n'avoir pas besoin de cette décoration. On accorde ces sortes de cordons principalement à des personnes qui se sont distinguées dans le commerce ou dans des arts mécaniques, mais nous ne voyons pas que les plus fameux médecins du Roi ni les grands avocats de Paris se soient mis sur les rangs pour obtenir de pareils privilèges ; tous ces motifs réunis me font penser, mon cher ami, que vous ferés bien de laisser là cette affaire et de ne plus vous en occuper ; je connois une personne de mérite qui sollicite depuis dix ans cette récompense sans avoir pu encore l'obtenir ; je souhaite, mon cher docteur, de pouvoir vous servir plus efficacement dans d'autres occasions . . .

Ces arguments persuadèrent M. Peffault, qui ne récidiva que huit ans après, à en juger par cette belle supplique trouvée dans ses papiers :

Supplie très humblement Dominique Peffault de Latour, docteur de la Faculté de Montpellier, associé correspondant de la Société Royal de Médecine de Paris, médecin en chef par nomination du Roy depuis vingt et quatre ans de l'Ecole militaire et Collège royal de la Flèche, né le 17 janvier 1715, et représente qu'il a pendant tout le temps susdit rempli sa place avec le zèle et l'assiduité dont il est capable, il pourroit même dire avec un succès qui passeroit toute croyance s'il n'étoit de l'autenticité la plus reconnue, qu'il a en outre inoculé et fait inoculer sous ses ordres et son administration plus de huit cents élèves du Roy sans qu'il en soit résulté le plus léger inconvénient ni la moindre apparence de récidive qu'à ce titre il se flatte d'être dans le cas de prétendre aux grâces de la Cour aussi bien que les médecins d'armée, des hôpitaux militaires tant de terre que de la marine et autres, qu'en conséquence il ose espérer de pouvoir être admis au nombre des chevaliers de l'ordre du Roy dans celui de Saint Michel et d'obtenir le cordon noir de ce même ordre avec les privilèges qui y sont attachés, tels sont les vœux du suppliant qui ne cesse d'en faire pour la conservation de

l'auguste et jeune monarque, l'appui, la gloire et l'espérance de cet empire. A la Flèche, le 27 août 1786.

M. Peffault de la Tour ne fut jamais enrubanné : mais comme il tenait à cette parure, il s'affilia à une loge maçonnique pas très sérieuse, une de ces loges pour badauds où les cérémonies consistaient à porter de brillantes écharpes en sautoir et à embrasser les dames après avoir loué la philanthropie, la philosophie et le grand Architecte de l'Univers ; ces accolades fraternelles étaient une juste consolation, car les discours étaient filandreux. Peffault nous a laissé un brouillon de ses essais d'éloquence, le voici :

Très vénérables grand-maître et grande-maitresse et vous très chers et respectables frères et sœurs, lorsque je me propose de vous entretenir dans ce beau jour qui nous rassemble, je vous parois sans doute rempli d'une confiance téméraire, mais dans ce moment où les sciences et les arts semblent vouloir prendre une possession solennelle de cette loge, ne doit-il pas m'être permis de déférer à la noble émulation que vous me donnez et de compter un peu sur votre indulgence ?

Et l'orateur continue de chanter en des phrases pompeuses et vides « ce temple qui doit contribuer à la gloire de la province qui le voit naître ».

— Ouy, chers frères et sœurs, ce flambeau d'union et de talent que nous avons rallumé de nos propres mains nous éclairera désormais d'âge en âge ; je le vois déjà briller dans cette illustre assemblée, l'éclat de sa lumière ne reconnaît d'autre principe que le concours nombreux et unanime qui orne ce temple et surtout cette portion si précieuse de l'humanité pour laquelle il n'y a plus rien de fermé et qui mérite dès à présent de s'asseoir jusque dans le Sanctuaire des Muses.

Sexe aimable dont les suffrages
Excitent nos voix et nos jeux,

Pour orner un cercle de sages
 Il suffit aujourd'hui d'un regard de vos yeux.
 Si vers nous ils laissent encore
 Echapper un subtil rayon
 Ce n'est plus que pour faire éclore
 Les fruits heureux de la raison.
 Puisseons-nous dans notre art conserver quelques traces
 De ce goût délicat qui peut seul vous flatter.
 Votre aspect en ces lieux nous apprend que les grâces
 Ne doivent jamais nous quitter.

M. de la Tour n'en était pas moins bien avec la noblesse et le clergé de la région, où il comptait bon nombre de clients et de correspondants ; je ne citerai que la famille de Contades, les de Robien d'Andigné, le duc d'Estissac, le maréchal de Brissac, l'évêque de Nantes, l'évêque d'Angers, Couët du Vivier de Lorry, et le vicomte de Narbonne-Pelet avec lequel il échangeait de petits vers et auquel il demandait de temps à autre, pour n'en pas perdre l'habitude, une recommandation pour une faveur ou une place qu'il n'obtenait jamais. En l'année 1776, M. de la Tour fut plongé dans une grande affliction : l'Ecole royale militaire de la Flèche fut supprimée, et transformée, par lettres patentes du 20 mai, en un collège dont la direction fut confiée aux Doctrinaires. Notre homme se vit menacé de perdre sa place, et je ne sais à qui il écrivit alors cette supplique éplorée :

Monseigneur, Dieu sçait que je n'ai jamais rien désiré au-delà du plus pur nécessaire, que j'en ai sacrifié la plus grande partie pour l'éducation de mes enfants qui ne sont point encore en état de me rembourser et qu'il n'y a que ma place dans le Collège de la Flèche qui puisse me conserver dans le plus juste équilibre ; si je la perds, que devenir ? Où trouver, Monseigneur, un point d'appui capable de tenir contre les secousses de la malignité et de l'envie ? C'est avec confiance que je m'écrie avec les apôtres : *Domine, salva nos, perimus !..* Notre collège comme la superbe Troye

vient d'être détruit par les Grecs, c'est un second Paris qui en est la cause, ce n'est cependant pas pour avoir enlevé une autre Hélène, car celle dont il jouit n'est certainement pas comparable à la femme de Ménélas. Mais, Monseigneur, trêve d'allusion, le Sr de la Motte et ses adhérents travaillent à me déservir auprès des doctrinaires, ils leurs ont présenté le médecin Leleu, homme plus souple que méchant, qu'ils ont dessein de faire servir à leur vengeance beaucoup plus que de l'obliger, c'est pourquoy je m'adresse à votre grandeur comme protectrice de la justice et de la vérité, je ne fais aucun doute que si vous voulés bien prendre quelque intérêt en moy ces congréganistes ne se décident en ma faveur comme il est juste et comme me l'a promis leur général, mais depuis cette promesse il y a tant eu de menées de la part de mes ennemis que je ne crois pas cette précaution inutile. J'ai adressé dans les tems un mémoire au ministre dans lequel je luy prouve en honne logique que ma place ne peut et ne doit être supprimée parce que le Roy maiant nommé au mois d'aoust 1767 médecin de son Collège de la Flèche sans autre explication ni restriction, je dois continuer de l'être tant que Sa Majesté en conservera la propriété et qu'elle le destinera surtout à l'éducation gratuite de la noblesse pauvre de son Royaume, ainsi que l'anoncent les dernières lettres patentes, que d'ailleurs je me suis expatrié pour venir occuper cette place que conséquament il ne seroit pas juste de m'en priver puisqu'il faut aussi bien qu'il y ait un médecin attaché à cette maison, *ergo primo occupanti*. Mais, Monseigneur, que sert-il d'argumenter en règle contre le système d'une volonté arbitraire ? Je conclus donc que celui qui dans l'ordre de la fortune a quelque chose moins que le suffisant n'est que malade, mais que celui à qui il ne reste rien est mort. De grâce tirez moy du tombeau ! Je suis avec un profond respect, etc...

Peffault de la Tour sut pourtant tirer quelque avantage de la liquidation de l'Ecole militaire, en dépit du « mensonge et de la prévention » ; il y gagna une pen-

sion de 500 l. (1), ce dont M. Bonnefoux, supérieur général des Doctrinaires, le félicita chaleureusement. D'ailleurs il resta médecin du nouveau Collège royal, et cumula ces fonctions avec celles de médecin de l'hôpital dont il partageait le service avec ses confrères Micault et Leleu (2).

Nous n'avons pu trouver en quelle année Peffault de la Tour fut nommé correspondant de la Société royale de Médecine, titre qu'il prend souvent dans ses lettres. Et cette compagnie ayant proposé comme sujet de prix pour la première séance publique de 1782 : *Quels sont les moyens les plus sûrs de préserver les enfans en nourrice des accidents auxquels la dentition les expose et d'y remédier lorsqu'ils en sont atteints?* Peffault rédigea une « Dissertation sur la dentition des enfans ». M. Peffault, qui avait lu Jean-Jacques, observa d'abord :

...que les animaux sauvages n'ayant jamais souffert de dégradation dans leur physique se sont toujours soutenus comme ils se soutiendront toujours dans la jouissance des

(1) Extrait du registre des arrêtés et décisions du bureau d'administration des Ecoles R^{le} militaires, du 5 mars 1777 :

« Vu au bureau d'administration la décision écrite de la main de M. le comte de Saint-Germain en date du premier de ce mois et déposée aux archives de l'Ecole R^{le} militaire, arrêté qu'à compter de la même époque il sera annuellement payé à titre de pension de retraite, sur les fonds de l'hôtel, la somme de cinq cents livres au Sr Peffault de la Tour, en considération des services qu'il a rendus au Collège où il a exercé les fonctions de médecin depuis le 24 août 1764 jusqu'à la séparation des élèves, au mois d'avril 1776.

« Pour copie : Duprez.

« Enregistré à La Flèche, le 7 septembre 1793, l'an deux de la République.

« Reçu vingt sols. Charles. »

(2) « Ils font chacun à leur tour et par quartier la visite de l'hôpital deux fois le jour, » dit l'*Almanach contenant les juridictions et détails intéressants des villes de l'Anjou, du Maine, du Perche et de Senonches pour l'année 1775*. Angers et Le Mans.

droits primitifs de la nature, au lieu que ceux de notre classe se trouvent dans un cas malheureusement bien différent : en effet, la source une fois infectée ne conduit elle pas la dépravation de ses eaux jusque dans les filières les plus imperceptibles de leur distribution ? D'après cela doit-on s'étonner que la constitution des enfans des siècles civilisés tienne de celle de leurs parens et que leur faiblesse originelle se propage d'une manière autant destructive qu'allarmante dans la plupart des générations ?

Les enfans chétifs et irritables sont plus exposés aux accidents de la dentition, et il faut au nouveau-né des soins minutieux, une hygiène sévère : au moment de la naissance on doit laisser couler du cordon, avant la ligature, trois ou quatre cuillerées de sang, pour diminuer la pléthore des humeurs ; évacuez le méconium avec un lavement ; faire donner le sein toutes les quatre heures, sans autre nourriture pendant les six premiers mois ; deux bains par jour, avec une poignée de lavande dans l'eau ; frictions cutanées ; *pas de maillot*.

Lorsque les gencives sont tuméfiées, douloureuses, que la fièvre s'allume, que la diarrhée se déclare, l'hyperthermie sera combattue par une saignée au bras, de une once ou une once et demie, répétée si besoin est ; faire boire du petit lait clarifié, donner le sein le plus rarement possible ou même remplacer l'allaitement par le bouillon de poulet ou du veau ; sur les mâchoires cataplasme de lait, mie de pain et safran oriental, ou même sangsues aux parotides ; incision de la gencive au besoin. (Enfin Peffault propose un hochet de son invention) : enrouler autour d'une tige de fer, au moyen d'une bande de linge, un petit matelas de crin, laine et éponge à tremper dans une décoction de racine de guimauve (1).

(1) Vicq d'Azyr répondit en 1778, à un envoi de Peffault ; « Monsieur, vos observations sur les maladies des nouveau-nés ont été très accueillies par la Société. Une méthode à peu près semblable est très répandue en Angleterre. Votre mémoire m'a été envoyé des Bureaux de M. Necker. La Société en fera mention dans l'histoire de son 1^{er} vol. in-4 qui est maintenant sous presse. J'ai aussi reçu une observation de médecine pratique jointe à une de vos lettres. J'ai l'honneur d'être...

« Vicq d'Azyr (31 août 1778). »

Notre homme, encouragé par une lettre laudative de Vicq d'Azyr, se décida à faire part à la Société d'autres réflexions non moins intéressantes sur les épidémies. Celles-ci sont dues, dans son idée, à un virus miasmatique, à des « acides contagieux » ; tantôt ils restent dans les premières voies, tantôt ils envahissent les humeurs ; la lymphe, alors, épaissie ou coagulée, stagne, ce qui porte le trouble dans tous les appareils sécréteurs ; le sang lui-même, privé de la lymphe, son délayant habituel, encombre l'extrémité des artères, un engorgement inflammatoire se produit à ce niveau. L'humeur morbifique peut se porter vers le système nerveux, vers les téguments (exanthèmes), etc., d'où les diverses modalités symptomatiques, qui tiennent aussi aux prédispositions individuelles (tempérament) et sociales (misère, famine). — Pour enrayer l'épidémie, il faut purifier l'air dans les maisons contaminées et au dehors : « rien ne paraît mieux indiqué que les fumigations publiques par la combustion des différentes aromates arrosées de fort vinaigre dans les places et carrefours des villes, bourgs et villages infestés de cette contagion ou qui se trouvent dans son voisinage. Surtout une police de propreté sur tous les rapports exactement observée (1). »

(1) Monsieur et très honoré confrère, la Société royale de médecine à laquelle j'ai communiqué les observations que vous m'avez adressées sur les épidémies en général m'a chargé de vous en faire ses remerciements. Elle a nommé des commissaires qui lui en ont fait un rapport très avantageux. Nous en ferons usage dans un de nos volumes. La Compagnie vous invite toujours à continuer une correspondance qui lui est aussi utile qu'agréable. J'ai l'honneur d'être... etc.

VICQ D'AZYR.
30 août 1780.

La Société royale avait proposé, en 1778, comme sujet de prix à décerner en 1785, la question suivante : *Quelles sont parmi les maladies soit aiguës soit chroniques celles qu'on doit regarder comme vraiment contagieuses, par quels moyens ces maladies se communiquent d'un individu à un autre, etc.*

Il n'y a dans les idées de Peffault de la Tour rien de bien neuf ni d'original, et l'on a grand'peine à les extraire du fatras embrouillé et pompeux, du verbiage médico-philosophique où il se complait. Il écrivait avec une abondance redoutable, rédigeait des maximes et réflexions morales, et dissertait à perte de vue sur le solidisme, l'humorisme, et le fluide nerveux. En 1755 étant encore à Beaufort, il attaqua les opinions de Le Cat sur une affection épidémique survenue à Rouen en 1753-54 ; il s'agissait, selon Le Cat, d'un herpès interne, gastro-intestinal, justiciable des topiques communément appliqués sur l'herpès externe ; au reste le Rouennais ajoutait que les maladies sont dues à une altération primitive des solides, car un vice des humeurs exclurait toute possibilité de maladie locale ; les liquides ne sont modifiés qu'en second lieu.

M. Peffault de la Tour protesta contre ces propositions et en prouva la fausseté par raison démonstrative :

« Le chyle est le germe du sang ;... celui-ci l'est de toutes les autres humeurs et... si le chyle est vicié par quelque cause que ce soit... le sang le sera nécessairement. De même si le sang tombe en dépravation, les autres humeurs tiendront de leur source : donc les maladies résident dans les fluides puisqu'ils sont sujets à tomber en dépravation... Indépendamment que tous les points du tissu de nos solides soient affectés dans le cas où les humeurs sont en dyscrasie, il ne s'ensuit pas qu'ils doivent l'être tous avec la même force... quand même les fluides dépendraient de l'état des solides ils n'en seraient pas pour cela à l'abri des dépravations (1). » Et à une réplique de Le Cat, M. de la Tour répondit catégoriquement :

« Considérons le corps humain physiquement : qu'y

(1) *Journal de médecine*, avril 1755, pp. 233-240.

voyons-nous? Des solides et des fluides dont les fonctions, quoique différentes, sont dans une mutuelle et essentielle dépendance pour coopérer toutes ensemble à la conservation de la vie et de la santé. Des différentes manières d'être de chacune de ces parties prises dans l'état naturel, dépendent les différents tempéraments, et dans l'état contre nature les différentes maladies (1). »

En l'année 1756, de la Tour écrivit une réfutation du système de Sauvage, qui faisait de l'âme la cause des mouvements du cœur. Notre homme observa, avec Aristote, que « le mouvement est le propre unique de la matière », car l'âme, « substance simple, inaltérable pour mieux dire indestructible, n'étant point matière, incapable par conséquent de produire par elle-même aucun mouvement qui, de quelque espèce qu'il soit, ne peut s'opérer que par le contact ou choc mutuel des corps », ne saurait être « véritablement le principe essentiel des mouvements de son corps ».

Toutes ces idées par lui ressassées en d'innombrables brouillons, en mille projets de mémoires, Peffault de la Tour voulut les condenser en un livre, *l'Homme et ses maux ou Réflexions physiques, métaphysiques et morales sur l'homme et ses maux, particulièrement sur l'épidémie en général, suivies de plusieurs observations de médecine pratique, de dissertations sur la maladie des nouveau-nés, sur l'inoculation de la petite vérole, sur une méthode éprouvée constamment avec le plus grand succès depuis plusieurs années qui supplée au lait des nourrices et enfin la recette d'un remède qui préserve de la rage non seulement ceux qui ont été mordus, mais qui guérit encore ceux qui ont le malheur d'en être atteints*, avec une épître dédicatoire à M^{me} Necker. Je pense que c'est ce manuscrit qu'il pro-

(1) *Journal de médecine*, décembre 1755, p. 415.

posa au libraire Mame, de Tours, lequel s'en débarrassa poliment en lui faisant remarquer que « ce pays n'abonde point en connaisseurs, d'ailleurs les livres de médecine sont presque toujours un fonds à charge aux libraires; si vous voulez en faire la dépense, vous pourriez en trouver le débit en l'envoyant à Paris (1) ». Mais M. Peffault n'était pas riche, et sa pauvreté nous épargna une édition de *l'Homme et ses maux*.

La Révolution trouva Peffault de la Tour attristé par des deuils et tourmenté par des procès! Un de ses fils, établi depuis dix-sept ans à Saint-Domingue et maire de la paroisse du Dondon, fut massacré par les nègres révoltés, laissant une veuve et des orphelins. En 1791-93, la situation pécuniaire du médecin, déjà peu brillante, surtout après ces catastrophes, qui le forçaient de venir en aide à ses petits-fils, s'aggravait de démêlés juridiques avec son beau-frère Joseph-Charles Jameron du Motté, au sujet de l'héritage de ses beaux-parents. Les événements avaient suspendu le paiement de sa pension, comme l'atteste cette réclamation par lui présentée :

Citoyen président,

Nous sommes cinq collègues dans la commune de la Flèche, département de la Sarthe, qui sommes pensionnés de la ci-devant école militaire, nous avons envoyé toutes les pièces qui nous ont été demandées pour en toucher le paiement, cependant voilà deux ans expirés que nous n'avons rien touché et ce qui te paraîtra sans doute étonnant c'est qu'on nous fasse paier notre contribution mobilière sur cet objet : tu es juste, citoyen président, ainsi que tes dignes collègues. C'est sur cet espoir que nous sommes convaincus que tu vas faire disparaître une pareille inconséquence de la sagesse de tes décrets, que nous n'avons pas puisé en vain à la source de ta sagesse, de la droiture de ton âme et

(1) Lettre du 27 avril 1779.

de tes lumières, nous sommes avec la plus inviolable fraternité tes frères et concitoyens; qu'en conséquence tu vas donner des ordres pour qu'on nous paie incessamment 11 sols un denier par jour.

Peffault faillit même être emprisonné, sur la dénonciation de l'ex-curé Milscent; ses relations antérieures avec les ci-devant nobles, ses opinions catholiques, étaient déjà d'assez graves méfaits, mais il fut de plus accusé d'avoir pris la cocarde blanche, le jour de la Saint-Jean, quand les royalistes avaient envahi la Flèche; heureusement le citoyen Picouveau, coutelier, l'un de ses juges, en avait fait autant pour sa sûreté et Peffault échappa pour cette fois à la détention (1). Son fils, Dominique-René-Louis, médecin à Saumur, n'eut pas la même chance et fut incarcéré comme suspect le 3 octobre 1793, conduit à Doué avec les détenus angevins et libéré seulement en frimaire an II.

Le docteur Dominique Peffault de la Tour s'éteignit à La Flèche le 10 janvier 1811. Il passa ses dernières années à rédiger des diatribes politico-théologico-morales, des maximes philosophiques, des réflexions contre le divorce et des conseils à Bonaparte; il foudroyait en vers français les athées et les régicides, et trouvait que tout allait de mal en pis :

Si Rome eut ses Brutus, la France a ses brutaux,
Ce royaume aujourd'hui n'a pas d'autres héros.

La poésie nationale, comme on le voit, ne perdit rien à sa disparition (2).

(1) De Montzey, *Hist. de la Flèche*, t. III, p. 52.

(2) Peffault de la Tour eut une fille et trois fils (Célestin Port n'en cite que deux). L'un, colon à Saint-Domingue, périt dans la révolte des noirs. — L'autre, *Dominique-René-Louis*, né à Beaufort en Vallée, fut reçu docteur en médecine de la Faculté d'Angers le 17 novembre 1767 (Thèse sur l'emploi des sangsues dans le traitement de la goutte). s'établit à Saumur, où il se maria en 1770. Vers cette époque, de concert avec ses collègues, les D^{rs} René Cos-

Œuvres de Peffault de la Tour.

Outre les manuscrits et mémoires précités, on peut mentionner :

1^o *Réflexions critiques sur un Mémoire de M. Le Cat.* (Signé : Peffault de la Tour, médecin à Beaufort en Anjou, le 1^{er} février 1755. *Journal de médecine,*

nard, Bergcolle, Charles Normand, Antoine Poullain, il demanda au chancelier l'érection de leur groupe en Collège de médecine avec les avantages y attachés. Officier municipal de Saumur en 1791, il fut arrêté en 1793 comme suspect, et libéré plus tard sur la réclamation du maire et de la municipalité de Saumur (21 frimaire an II). Il a publié un *Précis sur l'inoculation de la petite vérole.* Saumur, Degouy aîné, Angers, Mame, 43 pp. in-8°, an VI. — A la mort de son frère, il demanda que ses deux fils, volontaires au bataillon de Maine-et-Loire, fussent placés dans le corps d'expédition de Saint-Domingue, pour y recueillir quelques débris de la fortune de leur oncle.

Un autre fils de Dominique Peffault, *Joseph-Julien* Peffault de la Tour, né à Beaufort le 27 janvier 1752, entra dans les ordres. Tonsuré à 14 ans par Jacques de Grasse, évêque d'Angers, il fut reçu dans la Congrégation des chanoines réguliers de St-Augustin (Génovéfains) le 21 décembre 1771 par l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont. L'évêque de Lisieux, J.-M. de Caritat de Condorcet, lui donna le bénéfice de Ste-Barbe-en-Auge, le 17 mars 1773, et Jacques de Grasse lui conféra le diaconat le 2 avril 1774. Ordonné le 1^{er} juin 1776 par Ch. de Broglie, évêque de Noyon (1784). Il avait passé par la paroisse de Corneville au diocèse de Rouen (1778) et le prieuré-curé de St-Martin-de-Villequier : le 11 mai 1801, le vicaire général d'Angers, Meilloc, le nomma desservant du prieuré-cure de Beaufort, mais le nouvel évêque Charles Montault le trouva trop excentrique et lui retira ce poste. L'abbé se vengea en emportant avec lui toutes les clefs de l'église, du clocher et de la sacristie. L'évêque du Mans, de Pidoll, l'autorisa à rester près des siens, à La Flèche, paroisse Ste-Colombe. Il mourut à La Flèche le 11 mars 1837 et fut inhumé dans le cimetière de cette ville (Célestin-Port). — Cet abbé était un original, et métromane : il a laissé d'énormes liasses de sermons et de prêches mêlés de sonnets et de bouts rimés tous plus mauvais les uns que les autres, et il entrelarde de vers l'ordre des offices et la liste de ses messes ; il mettait les droits de l'homme en vers français, fulminait des prophéties, rédigeait un catéchisme catholico-philosophique par demandes et réponses, entassait dans une foule d'écrits bizarres des métaphores saugrenues, comme on peut le voir dans ses manuscrits conservés dans le cabinet de M. Brière, au Mans,

chirurgie, pharmacie, d'avril 1755, t. II, pp. 233-240. — C'est une réponse à un mémoire de Le Cat inséré dans le *Journal de médecine* d'octobre et novembre 1754. — Le Cat répliqua par une *Réponse aux réflexions critiques de M. Peffault de la Tour insérées dans le Recueil d'avril dernier*, dans le *Journal de médecine*, de juin 1755, pp. 387-391.)

2^o *Réplique de M. Peffault de la Tour, docteur en médecine, à la réponse de M. Le Cat, insérée dans le Recueil du mois de juin 1755 sur la Herpe*. — De Beaufort en Anjou, le 29 septembre 1755. *Journal de médecine* de novembre 1755, t. III, pp. 361-370, et de décembre 1755, pp. 403-415.

3^o *Sur un homme d'une grosseur extraordinaire et guéri particulièrement par les épispastiques*, par M. Peffault de la Tour, docteur en médecine à Beaufort en Anjou. — *Journal de médecine* de juin 1757, pp. 422-427, t. VI.

4^o *Lettre adressée à M. Sauvage sur son système au sujet de la puissance du cœur*, par le sieur Peffault de la Tour, docteur médecin de la Faculté de Montpellier, à Beaufort en Anjou, le 1^{er} juillet 1756. — *Mercure de France*, octobre 1756, 2^e vol., pp. 153-167.

Le Secrétaire-général-gérant : ALBERT PRIEUR.

Poitiers. — Impr. Blais et Roy 7, rue Victor-Hugo.

Procès-verbaux des séances

Séance du 11 octobre 1905.

Présidence de M. E.-T. HAMY.

Le procès-verbal de la dernière Séance est lu et adopté.

Parmi les derniers travaux historiques parus, M. le Secrétaire général signale surtout le livre de M. le Docteur L. Couyba, de Sainte-Livrade, sur la PESTE EN AGENAIS AU XVII^e SIÈCLE.

A propos des efforts extraordinaires réalisés par nos prédécesseurs pour arrêter les épidémies, et notamment les épidémies de peste, MM. Folet, Delaunay, Demmler citent un certain nombre d'exemples. M. Demmler se souvient même avoir vu des documents montrant que la tuberculose était considérée comme contagieuse et déjà combattue comme telle.

M. M. Fay offre à la Société, au nom de l'auteur, PLOMBIÈRES ANCIEN ET MODERNE, par J.-D. Haumonté, édition réfondue et augmentée, avec gravures et plans, par Jean Parisot, in-8, 424 p. Paris, Champion, 1905.

La Société procède à l'élection de M. Baudot, de Dijon, docteur en pharmacie, présenté par MM. Paul Dorveaux et Albert Prieur.

* *

M. H. Folet, de Lille, à propos d'un exemplaire du livre

d'Augustin Belloste (1654-1730), ayant pour titre : *Le Chirurgien de l'Hôpital et manière de guérir promptement les plaies* (exemplaire ayant appartenu à Marie-Anne, duchesse douairière de Savoie), lit un travail auquel il a donné comme titre : « *Les Petits Prophètes de la chirurgie* », et où il traite de ceux qui, comme Belloste, peuvent être considérés comme les précurseurs des idées chirurgicales actuelles. (V. p. 264).

M. E.-T. Hamy lit une note à propos d'un texte de 1223 cité récemment par M. Longnon, où il est parlé de la découverte dans le cercueil d'Hervé, évêque de Trèves, d'une plaque de plomb servant à maintenir, sous la chemise, une hernie ombilicale.

M. Raphaël Blanchard présente à la Société : 1° Un SPÉCULUM datant probablement du XVI^e siècle, et découvert par lui, il y a deux mois, chez un marchand de ferraille de Venise (V. p. 282).

2° Une photographie de la NOUVELLE GRILLE DU MUSÉE OR-FILA où, sur les indications de M. Debove, ont été rétablies les anciennes armes de la Faculté.

M. Léon Mac-Auliffe lit, au nom de M. Chaillon et au sien, une note sur l'EMPLOI DE LA GÉLATINE pendant dix années dans le régime alimentaire de l'hôpital Saint-Louis (1829-1839.) (V. p. 284).

M. A. Marie, de Villejuif, présente quelques observations au sujet du CARACTÈRE HALLUCINATOIRE DE L'ŒUVRE DE GOYA (V. p. 289).

L'heure tardive oblige de remettre la suite de l'ordre du jour à la séance du 8 novembre.

Séance du 8 novembre 1905.

PRÉSIDENCE DE M. E.-T. HAMY.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos du procès-verbal, *M. le Secrétaire général* fait observer que l'introduction dans la thérapeutique des hernies de pièces métalliques comprimant le point de la hernie est vraisemblablement due au moine Constantin, mort au Mont-Cassin en 1087. On a conservé de lui *Constantini Africani medici operam reliquia* (Bâle, 1539). Il était né à Carthage.

M. le Secrétaire général ajoute, en ce qui concerne l'apparition de la chemise comme vêtement, qu'il faut en placer la date vers le VI^e siècle. On la signale chez les femmes mérovingiennes. Jusqu'au XIII^e siècle, elle ne fut visible chez l'homme qu'aux poignets et à sa partie inférieure, car elle dépassait un peu le bリアud; chez la femme, elle était visible aux manches et à l'encolure.

Chez l'homme, pour permettre de monter à cheval, elle était fendue devant et derrière.

La chemise (camisia ou chainse) était en toile de chanvre ou de lin.

M. le Président rappelle l'existence d'une grande tapisserie flamande du milieu du XV^e siècle montrant des paysans travailleurs aux champs simplement vêtus de leur chemise.

M. Courtade rappelle en outre que Polybe nous montre les soldats romains portant une chemise de lin.

* * *

M. Lacronique offre à la Société : 1^o Une épreuve photographique de la fresque centrale, peinte en grisaille par Gibelin, au-dessus de la chaire du grand amphithéâtre de l'Académie et de l'École de chirurgie (actuellement Faculté de médecine). Couverte en 1864 par une toile de Matout, représentant Ambroise Paré pratiquant la ligature des artères après une amputation, elle fut détruite en même temps que

ce tableau par l'incendie du 15 octobre 1889. Mais la légende qui l'accompagnait a persisté sur la muraille.

Cette fresque représentait Louis XVI accordant sa protection à la chirurgie et accueillant les élèves et professeurs en chirurgie présentés par La Martinière. La France lui témoigne sa reconnaissance. Le Génie de l'amour du peuple met sur sa tête une couronne de fleurs. Parmi les Vertus qui entourent son trône, on distingue la Prudence, la Bonté, la Libéralité et la Magnificence.

Elle est reproduite dans l'ouvrage publié par Gondoin, architecte des Écoles de chirurgie, en 1780, et donnant la description de l'édifice.

2^o MÉDECINS MÉDAILLEURS. LE D^r PAUL RICHER ET SES PRÉCURSEURS, par le D^r R. *Lacronique*. In-8, 39 p. Chalon-sur-Saône, Bertrand, 1905.

[Cet ouvrage contient, outre la biographie de M. *Paul Richer*, la description et la reproduction des médailles suivantes: Cinquantenaire de la Société de Biologie (1899); — Pr Raphaël Blanchard (1900); — Pr Marey (1902); — Pr Chauveau (1903); — B. Tessier, étudiant en médecine (1904). Parmi les précurseurs de M. Richer, l'A. signale le médecin *P. Robinet*, qui nous laissa la médaille de Marin le Pignoy (1621) qui fut un des fondateurs du Collège des médecins de Rouen (23 août 1605); — *Cusco*, qui donna en 1867 la médaille du Pr Blandin; — le D^r *Henry Moreau*, qui collabora avec Alphée Dubois à la médaille du Cinquantenaire de la Société médicale du 13^e arrondissement (1895).]

M. Gênevrier offre à la Société, au nom de l'auteur: *ÉTUDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE SUR OLYMPE DE GOUGES. Considérations générales sur la mentalité des femmes pendant la Révolution française*, par M. le D^r *Alfred Guillois*. In-8, 91 p. Lyon, Rey, 1904.

[D'après l'A., Olympe de Gouges aurait été atteinte d'un délire à forme paranoïque qui paraît devoir être placé dans la catégorie des « Paranoïa reformatoria », c'est-à-dire à idées réformatrices. D'ailleurs, c'est le propre des époques troublées de faire sortir de leur latence les prédisposés.]

M. Mac-Auliffe offre au nom de l'auteur, *M. Wellcome*, de Londres: 1^o *ANTIENT CYMRIC MEDICINE*, in-12, 51 p. Londres, 1903. 2^o *OXFORD MEDICAL LORE*, in-12. Londres, 1904.

* * *

M. le Secrétaire général signale la lettre que lui a envoyée *M. Demmler* concernant l'ANCIENNETÉ DE L'IDÉE DE CONTAGION DE LA PHTISIE, et les mesures prises contre elle, notamment au XVIII^e siècle.

Parmi les livres nouveaux, *M. le Secrétaire général* signale la nouvelle édition, publiée par le « *Mercur de France* », de l'ouvrage de Dulaure : DES DIVINITÉS GÉNÉRATRICES CHEZ LES ANCIENS ET LES MODERNES (in-18, 338 p. Paris, 1905). Il insiste surtout sur le chapitre complémentaire écrit par *M. A. Van Gennep*, dans lequel l'A. expose et développe cette opinion que souvent « les organes sexuels sont représentés et utilisés rituellement non en qualité d'organes de reproduction, mais comme organes d'émission de liquides symboliques assimilés à la pluie ». L'A. s'appuie notamment sur les documents laissés par les Amérindiens, qui prouvent que chez ces peuples les phallophories n'ont rien à voir avec un culte du Phallus ni avec des divinités génératrices.

M. Camille Vieillard présente le moulage d'une médaille, trouvée dans les environs de Gergovie, représentant à l'avant les organes génitaux masculins et féminins, et au revers un phallus ailé. *M. Lacronique* reconnaît là une reproduction en bronze d'un des nombreux camées du musée de Naples datant de l'époque romaine.

* * *

M. E.-T. Hamy lit une note sur le buste de Dombey, médecin, naturaliste, ethnographe et explorateur (1742-1794), buste qu'il a identifié avec le concours de *M. Francisque Lacroix*, du musée de Mâcon. Ce buste, qui paraît dater de la fin de 1785, au moment où l'explorateur revenait de l'Amérique du Sud, où il séjournait depuis six ans, pourrait bien être dû au ciseau de Houdon. (V. p. 308).

* * *

M. Albert Prieur donne lecture d'un catalogue officiel

du musée anatomique de l'Université de Leyde, catalogue imprimé en 1701. (V. p. 292).

M. *Edgard Bérillon* rappelle à ce propos qu'en un dernier voyage accompli en Hollande il a réuni un certain nombre de pièces de cuivre rondes, représentant un squelette et portant la mention *Hortas medicus*. Ces pièces servaient, lui a-t-on dit, de jetons d'entrée au jardin botanique de l'Université de Leyde. Il se propose d'ailleurs de les apporter à une prochaine séance.

La séance est levée.

Séance du 13 décembre 1905.

Présidence de M. E.-T. HAMY.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le *Secrétaire-général* offre à la Société :

1^o Au nom des Auteurs : GRIECHISCHE PAPYRI MEDIZINISCHEN UND NATURWISSENSCHAFFLICHEN INHALTS, par MM. *Kalbfleisch* et *Schöne*; in-8, 40 p., avec 9 planches hors texte. Berlin, 1905.

2^o Au nom des traducteurs : NOTES VÉTÉRINAIRES ET ÉCONOMIQUES RECUEILLIES DANS UN VOYAGE A TRAVERS QUELQUES PROVINCES D'ALLEMAGNE, DE HOLLANDE, D'ANGLETERRE, DE FRANCE ET DE SUISSE, par *Georg-Ludwig Rampelt* (traduites, en ce qui concerne la France, par MM. *Moulé* et *Rayet*). [In *Recueil de médecine vétérinaire*, 30 septembre 1905.]

M. *Raph. Blanchard* offre à la Société :

1^o Au nom de l'auteur : LE MONDE MÉDICAL PARISIEN AU XVIII^e SIÈCLE, par M. le D^r *Paul Delaunay*; in-8, 479-XCII p. Paris, Rousset, 1906.

2^o Au nom de l'auteur : LA MÉDECINE ET LES MÉDECINS A SAINT-MALO (1500-1820), par M. le D^r *Hervot*; in-8, 248 p. Rennes, 1906.

* * *

M. le *Secrétaire général* lit, au nom de MM. *Violet* et

Marie, un travail ayant pour titre : ENVOUTEMENT ET FOLIE (V. p. 311).

Les auteurs apportent un certain nombre d'observations montrant que l'envoûtement opère en ce moment une renaissance assez nette. Il a pris, en tous cas, un caractère scientifique à la suite des expériences et des publications de de Rochas, de Papus et de Decrespe. De là à envahir le grand public il n'y a qu'un pas, qui ne serait pas franchi sans danger.

MM. *Hamy, Jeanselme, Demmler* citent des faits montrant la fréquence des cas d'envoûtement en Afrique et surtout en Asie (Annam et Tonkin). M. *A. Prieur* lit des passages du livre de M. Lancelin (*le Ternaire magique de Shatan*), prouvant quelle influence, dans certains milieux, on fait jouer aux envoûtements, surtout à l'*envoûtement par le sang*, dont la plupart des auteurs occultistes, par mesure d'hygiène publique, se refusent à indiquer le cérémonial.

* * *

M. *E.-T. Hamy* lit une étude intitulée : CHEZ LE PROFESSEUR HUNAULD, INTÉRIEUR D'UN SAVANT PARISIEN (1741).

Il s'agit d'un inventaire dressé à la mort d'Hunauld (1701-1742), professeur d'anatomie au Jardin du Roi, élève de du Verney et de Winslow, médecin du duc de Richelieu, chez lequel il mourut, célèbre par ses travaux sur l'ostéologie. Il avait réuni une bibliothèque fort complète et avait organisé un cabinet très riche en préparations anatomiques.

* * *

M. *Raph. Blanchard* présente une série d'IMAGES POPULAIRES CONCERNANT LA MÉDECINE.

Il fait part à la Société de la publication, en Allemagne, d'un nouveau livre de M. *Holländer* sur la caricature et la satire en médecine.

M. *Raph. Blanchard* annonce, dans les termes suivants : la fondation à Leipzig d'un Institut d'Histoire de la médecine, « L'Université de Leipzig a créé récemment une chaire d'histoire de la médecine, à laquelle est annexé un Institut

spécial. La chaire nouvelle a été confiée au Dr Sudhoff, de Bochdahl, fondateur de la Société allemande d'histoire de la médecine, bien connu par ses remarquables études sur Paracelse. J'ai la bonne fortune de connaître personnellement M. le Professeur Sudhoff ; j'ai grand plaisir à le féliciter de la nomination dont il vient d'être l'objet ; je félicite non moins vivement l'Université de Leipzig d'avoir confié son nouvel enseignement et la direction de l'Institut annexe au savant qui était le plus désigné par ses travaux pour occuper ces deux postes avec éclat.

« Sous la savante et active direction de M. le Professeur Sudhoff, l'Institut d'histoire de la médecine ne va pas tarder à devenir un centre de travail et d'information. Il ne me semble pas douteux qu'un musée ne doive y être promptement organisé, à l'instar de celui de Lyon et de ces collections médicales si précieuses et si instructives qu'on peut voir à Nuremberg, à Zurich, à Bâle et ailleurs. En présence de cette énergie poussée vers les études médico-historiques qui se manifeste actuellement dans des pays si divers, sans oublier les Etats-Unis d'Amérique, il me paraît plus que jamais déplorable que la Faculté de Médecine de Paris, à laquelle j'ai soumis deux projets successifs de création d'un musée historique, au nom de notre Société, n'ait pas prêté à mes propositions l'attention qu'elles méritaient. Cette création est indispensable ; elle se fera quelque jour ; la Faculté, qui aurait pu se mettre à la tête du mouvement et se signaler par son initiative, ne pourra plus maintenant que suivre des exemples venus de partout. »

*
* *

Le scrutin, ouvert au début de la séance, pour les élections au Bureau de 1906, a donné les résultats suivants :

<i>Votants</i> : 38.	<i>Majorité absolue</i> : 20.
Ont obtenu :	
Vice-présidents : MM. Paul RICHER.....	38 voix (Elu)
— GILBERT BALLEZ.....	38 — (Elu)
Secrétaires : M. VICTOR NICAISE.....	37 — (Elu)
— M. LÉON MAC-AULIFFE.....	36 — (Elu)

Archiviste : M. A. BELUZE..... 35 — (Elu)
— M. LOBLIGEOIS..... 1 —
Trésorier : M. CAMILLE VIEILLARD..... 38 — (Elu)

La séance est levée. La prochaine séance aura lieu le
mercredi 11 janvier.

Les petits prophètes de la chirurgie
Augustin Bellosté (1654-1730).

PAR

M. le D^r H. Folet

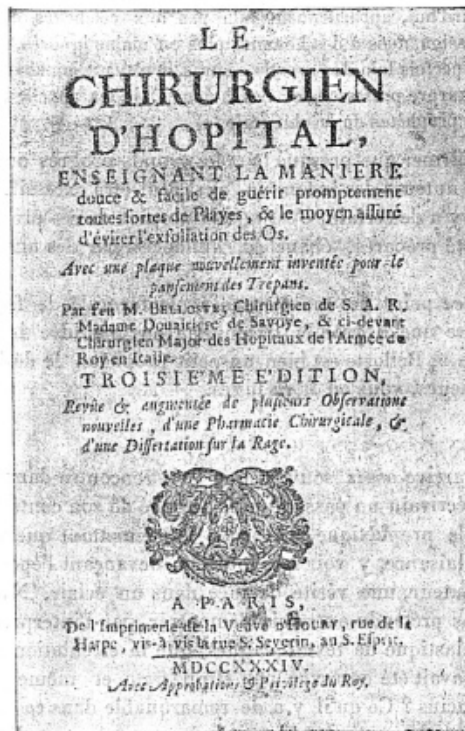
Professeur de clinique chirurgicale à l'Université de Lille.

Mon distingué confrère et excellent ami, le Docteur Henseval (de Béthunes), connaissant mes goûts de bibliophile, m'a fait cadeau d'un vieil ouvrage de chirurgie, venu je ne sais comment en sa possession, et dont le titre est un peu copieux.

Ce livre, qui a fait partie de la « librairie », comme on disait jadis, d'une princesse lettrée et bibliophile très connue de la fin du xvii^e et du commencement du xviii^e siècle, la Duchesse Victoire-Marie-Anne de Savoie, d'origine française, mariée à Victor-Amédée de Savoie, prince de Carignan, ce livre m'avait séduit d'abord par sa reliure encore belle, quoique un peu délabrée. C'est un petit in-octavo relié en maroquin grenat plein, avec fers, filets et coins dorés, dont la couverture est armoriée, sur les plats du recto et du verso, des écussons accolés : de Savoie, qui est de gueules à la croix d'argent, et de Bourbon-Soissons, qui est d'azur à trois fleurs de lys d'or, au bâton péri en bande de gueules, à la bordure de même; le tout surmonté de la couronne ducale (1).

(1) Armorial du Bibliophile, par GUIGARD, t. I, p. 129. Femmes Bibliophiles.

Avant de placer ce volume sur les rayons de ma bibliothèque, à titre de livre simplement plaisant à voir, je l'ouvris.



Je ne lutte jamais contre cette irrésistible envie de feuilleter les vieux bouquins médicaux à laquelle cédait fatalement aussi feu mon regretté maître Verneuil et dont il a parlé quelque part :

Si vous êtes animé de cette curiosité si pleine de charme qui consacre de longues heures à lire les petits livres obscurs, rares, édités une fois ou deux à peine, vous ne tarderez pas à vous convaincre que la plupart des découvertes importantes, des idées lumineuses dont nous profitons aujourd'hui, appartiennent non pas aux célébrités de la profession, mais à des hommes plus ou moins ignorés, relégués parfois loin des grands centres, et n'ayant jamais porté la pourpre professorale. Ces hommes, je les appelle : les petits prophètes de la chirurgie (1).

Affirmer que presque tous les grands progrès ont eu pour auteurs des inconnus, c'est peut-être excessif. Ce qu'il y a de certain, c'est que la plupart de ces progrès ont été préparés, ébauchés, annoncés par des anonymes.

A ce point de vue et sans avoir formulé de façon précise une « grande découverte ou une idée lumineuse », Belloste est bien un petit prophète. Je désire, Messieurs, vous en faire juges.

*
*
*

Il arrive assez souvent que l'on rencontre dans un vieil écrivain un passage qui, détaché de son contexte, semble prophétique. On peut, en y mettant quelque complaisance, y voir une intuition devançant l'époque de l'auteur, une vérité devinée dans un éclair. N'a-t-on pas prétendu autrefois démontrer, par l'interprétation élastique de textes vagues, que la circulation du sang avait été entrevue par Hippocrate et même par Confucius ? Ce qu'il y a de remarquable dans ce dont je vais parler, c'est qu'il ne s'agit pas seulement d'une brève citation, d'une courte phrase isolée, susceptible de commentaires ingénieux, mais bien d'une série d'assertions raisonnées, aboutissant à une théorie complai-

(1) VERNEUIL, Disc. à la Soc. de Chirurgie du 13 juillet 1859.
— Mém. de chirurgie, t. V.

samment et longuement développée. Un honnête chirurgien d'il y a deux cents ans, observateur un peu terre à terre, mais sagace et consciencieux, a rassemblé des faits, noté des résultats et émis à leur sujet une doctrine dont le concept reste embrouillé et obscur, entremêlé du reste d'erreurs physiologiques grossières, mais qui, éclairé et élucidé par les découvertes pastoriennes, prend un relief singulier et est presque transposable à la moderne. C'est ce que je souhaiterais exposer ici, sans pour cela faire de l'auteur un précurseur génial et lui élever rétrospectivement une statue.

Cet auteur, ce brave BELLOSTE, n'est pas absolument un inconnu. Les dictionnaires de Médecine lui font unanimement l'honneur de quelques lignes de biographie : BELLOSTE (Augustin), chirurgien français, né à Paris en 1654, mort à Turin en 1730. Son livre : *Le Chirurgien d'hôpital* et un *Traité des effets du mercure* eurent de nombreuses éditions en France, en Hollande, en Italie. C'était un homme étonnamment modeste, très respectueux de la hiérarchie et profondément convaincu de l'efficacité de la thérapeutique. Jugez-en par ces lignes assez savoureuses de sa préface :

Je ne prétends pas anticiper sur les droits de messieurs les médecins. Mais j'écris dans un hôpital (1) où l'on m'a abandonné la conduite entière des blessés. Je me ferai toujours une loi, quand l'occasion le permettra, de me renfermer dans les bornes de ma profession : un chirurgien qui veut dignement remplir son devoir trouve assez d'occupation dans ce qui est de son ressort, et ceux qui veulent tout sçavoir ne sçavent rien pour l'ordinaire. Il est pourtant très avantageux qu'un chirurgien sçache dans l'occasion administrer à propos des remèdes généraux, car une saignée, une potion, un clystère, ordonnés en temps et lieu, peuvent sauver la vie d'un blessé ou du moins éviter beaucoup d'accidents.

(1) L'hôpital de Briançon,

En ces temps lointains, qui se sont prolongés jusqu'à nos jours, on n'obtenait guère de réunion immédiate. Belloste pourtant en a vu quelques-unes; nous y reviendrons plus loin.

Mais, en général, un chirurgien d'armée qui ne soignait que des plaies de guerre, qui les voyait toujours tardivement, c'est-à-dire infectés, ne connaissait pas d'autre mode de guérison que le processus suppuratif.

La pratique courante était de débrider la plaie, de le débarrasser des corps étrangers et des caillots, puis de la remplir, d'en bourrer jusqu'au fond tous les recoins, toutes les anfractuosités, avec des *tentes*, *bourdonnets* ou *plumasseaux* de charpie ou d'étoupes, dans le quadruple but « de tenir les orifices des playes dilatés, « d'introduire par leur moyen les remèdes au fond « des playes, d'aider à faire sortir les corps étrangers, « d'imbiber ces substances spongieuses des impuretés « et des excréments dont les playes se remplissent (1) ».

Lorsque les plaies étaient vastes et la suppuration abondante, cas fréquent, on renouvelait souvent ce pansement, tous les jours au moins, deux fois par jour souvent : « On irrite les playes par ces visites fréquentes et douloureuses. Tantôt on y touche avec les « doigts, tantôt avec le fer. Le pauvre blessé reste quelquefois une heure dans cette pitoyable posture et le « plus souvent deux fois le jour. Je n'ose pas nommer « le lieux en France, en Italie, en Allemagne, où j'ai « vu pratiquer de la sorte, par des gens qui occupent « néanmoins des postes assez considérables (2). »

BELLOSTE s'élève avec beaucoup d'énergie et d'insistance contre ces « méthodes cruelles ». Son livre est surtout écrit pour les combattre.

Il peut être bon, dit-il, de tamponner les plaies tout

(1) P. 3.

(2) P. 78.

à fait au début pour arrêter une hémorragie et empêcher la réunion des incisions de débridement que l'on fait parfois; mais, passés les deux ou trois premiers jours, l'usage des *tentes* est inutile et pernicieux. Il suffit de maintenir l'orifice de la blessure ouverte sans en bourrer toute la cavité. Les *tentes* ne facilitent pas la sortie des corps étrangers; elles contribuent au contraire à les y retenir. Il est facile d'introduire sans leur secours les remèdes au fond des plaies; il suffit pour cela de donner une consistance fluide ou molle aux onguents et baumes qu'on emploie ordinairement à leur guérison. Enfin les matières purulentes restent-elles moins dans les plaies quand les *tentes* s'en imbivent? Il est bien plus salubre de leur procurer un écoulement libre que de maintenir les surfaces traumatisées en contact avec des étoupes ou de la charpie imprégnée de pus et de sanie.

Quant aux pansements quotidiens ou biquotidiens, BELLOSTE les réprouve formellement; en s'appuyant, suivant la mode du temps, sur l'autorité de Galien, de Fabrice d'Aquapendente, et aussi de quelques auteurs plus récents, entre autres de VERDUC et d'un « chirurgien italien dont le nom lui échappe, mais dont il a « lu à Rome en l'an 1678 un petit livre » qui soutenait les mêmes idées.

BELLOSTE résume ainsi sa pratique : « Je supprime « les tentes et les dilatants autant que le cas le permet, « car il n'y a pas de règle sans exception. Je ne cause « que peu ou point de douleur, si ce n'est au premier « appareil où je dilate (ou débride) toujours les playes, « particulièrement celles d'armes à feu, et je fais tous « mes efforts pour tirer les corps étrangers. Mais, dans « la suite, je n'ai que trois choses en recommandation « qui sont de panser *doucement, promptement et « rarement* (1) ». Si à ces trois adverbies il avait

(1) Pp. 56 à 83.

« ajouté : *proprement*, la formule serait parfaite.

Ce système lui réussissait bien d'ailleurs : « Il n'y a guère, conclut-il, que le seul hôpital de Briançon où l'on ne pense qu'une fois le jour quelques blessés ; et plusieurs autres de deux ou de trois à quatre jours l'un. Si j'avais trouvé cette pratique pernicieuse je n'aurais pas été assez malheureux pour la continuer « ni pour solliciter les autres à la suivre (1). »

Ayant constaté les résultats heureux des pansements rapides et rares, BELLOSTE en cherche l'explication dans les propriétés nocives de l'air sur les plaies.

« D'abord le froid est contraire aux playes ; personne n'en doute. Tout le monde convient aussi que l'air, en quelque saison que ce soit, est plus froid que les parties internes de notre corps (2). »

Puis la composition chimique de l'air joue un rôle fâcheux sur les blessures : « les parties acides et nitreuses dont on prétend qu'il est chargé » peuvent apporter de grands désordres dans les tissus vivants. On objectera qu'alors nous devrions être incommodés par l'air que nous respirons. Mais les poumons le purifient et le filtrent. « Il n'y a que les poumons qui aient la propriété et la commission de recevoir l'air et de le modifier pour l'avantage de tout le corps. Il n'en est pas ainsi des plaies qui n'ont ni ressorts ni organes pour cette préparation (3). »

On voit que la chimie de BELLOSTE est sommaire et confuse. Ailleurs ces « parties nitreuses » de l'air, il les qualifie d'« arsénicale. » Sa physiologie est aussi très fantaisiste, car il croit que l'air peut pénétrer dans l'organisme à travers la peau et les téguments et c'est ainsi qu'il explique « plusieurs expériences où, l'usage

(1) P. 74.

(2) P. 63.

(3) P. 67.

« de la respiration ayant été supprimé, le sujet a subsisté quelque temps par le moyen de l'air qui se communiquait par les porosités du cuir. On a même tiré du gibet des gens tenus pour morts pendant un assez grand espace de temps, lesquels, avec un peu de secours, ont repris leur état naturel. D'où il est facile de juger que, l'air n'ayant pas pu passer dans le sang par la voie de la trachée-artère, la nature avait trouvé moyen d'en fournir au cœur et aux poumons, par les porosités, une quantité suffisante (1)»

Mais ces idées étranges et fausses n'empêchent pas la page suivante, que je reproduis textuellement, en élaguant seulement certaines répétitions inutiles, d'éveiller notre curiosité et de mériter quelque attention :

On ne doit pas nier que l'air ne soit rempli de *parties très subtiles* et très pénétrantes... Si l'air est assez subtil pour traverser des membranes aussi denses et aussi serrées que les téguments, il doit à plus forte raison pénétrer bien au-delà de l'étendue et de la cavité d'une playe, où il ne trouve rien qui l'arrête, puisque l'épiderme arrête tout ce que l'air a de grossier, de terrestre et de visqueux... Il serait à désirer que les playes, à l'heure des pansements, fussent couvertes de quelque chose qui pût faire le même office que l'épiderme, c'est-à-dire qui, retenant les *particules* acides et embarrassantes de l'air, leur défendit l'entrée dans les playes. Car, si l'on croit les Philosophes modernes, ces mêmes *atomes*, étant la source de tant de maux contagieux que nous voyons, ne pourront-ils pas aussi produire des corruptions très dangereuses quand ils s'attacheront et s'agglutineront à des parties vives et sensibles ? Or, si les *atomes* sont susceptibles des accidents les plus pernicioeux qu'on attribue à l'air dans certaines constitutions, ne peuvent-ils pas, dans les hôpitaux particulièrement, se charger des mauvaises qualités qu'il aura contractées par l'haleine

(1) P. 68.

et la transpiration des malades ?... Manifestement les corpuscules de l'air sont plus chargés dans les Hôpitaux de ces *particules subtiles* et caustiques que dans les autres lieux; et les playes assez souvent, si l'on n'y prend un grand soin, deviennent par leur moyen chancreuses, toujours putrides et souvent fistuleuses.

La vieille pratique que j'ai des Hôpitaux m'a fait connaître que les lieux où les malades ont fait quelque séjour conservent longtemps la mauvaise odeur qui leur avait été communiquée par ces malades. On n'en peut accuser, ce me semble, que les *atomes impurs* qui se sont attachés aux murailles et qui obligent ceux qui veulent ensuite habiter ces mêmes lieux de les couvrir de plâtre ou de chaux pour se mettre à l'abri de l'infection qu'on pourrait recevoir de ces *ferments morbifiques*.

Les draps et les autres marchandises qui viennent de pays attaqués de contagion ne sont-ils pas passés par le feu pour purifier et consumer les *atomes pestilentiels* qui peuvent s'y trouver engagés, et qui auraient la force, sans cette précaution, de communiquer une peste universelle dans les lieux où ils sont apportés ? Si donc ces *atomes* ont assez de ténacité, de consistance et de *vertu fermentative* pour s'attacher sur un corps dur et uni comme l'est une muraille et y rester plusieurs mois sans perdre leur mauvaise odeur ni leurs dispositions à ronger et à putréfier, que ne feront-ils point dans les playes découvertes où les fibres sont toujours humides, gluantes, délicates et sans soutien (1) ?

Il est clair que BELLOSTE croit à la présence, dans l'atmosphère des hôpitaux et des locaux infectés, d'éléments nocifs spéciaux surajoutés à l'air ordinaire, bien qu'il ne les différencie pas assez nettement des fameuses « parties acides ou nitreuses » constitutives à ses yeux de l'air lui-même. Et ces éléments nocifs, pathogènes, sont destructibles par le feu et par d'autres procédés de désinfection. Assurément tout cela est exposé dans un style scientifique qui nous

(1) Pages 68 à 71.

paraît bizarre et vieillot ; mais aux mots que j'ai soulignés dans ce passage, aux mots : *particules subtiles, atomes impurs et pestilentiels* (*atomes* signifiant simplement pour l'auteur des corpuscules infiniment petits que leur excessive ténuité soustrait aux constatations de nos sens), substituez des expressions modernes tels que *germes*, ou même *ferments morbifiques*, qu'il emploie comme synonyme une fois par hasard ; et dites si vous ne trouvez pas là une intuition, vague et incomplète certainement, mais réelle, de l'existence des microbes.

Telles étaient l'intéressante théorie et la pratique louable du bon BELLOSTE. Quoiqu'il affirmât que, « quand il arrive solution de continuité à un corps « sain, la nature n'a besoin, que du baume ordinaire « des parties blessées, c'est-à-dire du suc nourricier, « pour se procurer la réunion (1), » il joignait couramment à sa technique de pansements l'usage de topiques nombreux et compliqués. La « Pharmacie « chirurgicale » n'occupe pas moins de 100 pages de son livre. On y rencontre mainte formule d'eaux, de baumes, d'onguents, auxquels il attachait quelque importance. Les substances employées sont parfois des plus extraordinaires : le suif de bouc, la fiente de vache, l'huile de vers de terre, la poudre de cloportes, la poudre de crâne humain desséché ; d'une façon générale ces topiques ressortissent d'une pharmacopée extrêmement archaïque. Les très anciens chirurgiens se servaient beaucoup pour l'usage externe de macérations d'aromates dans du vin ou dans de l'eau-de-vie, d'onguents préparés à chaud avec térébenthine, baume du Pérou, essences de benjoin, de romarin, de mélilot ; avec des sels mercuriaux, du vitriol blanc (sulfate de zinc), de la couperose verte (sulfate de cuivre), etc., etc. ;

(1) P. 7.

toutes substances qui n'avaient pas les vertus complexes qu'on leur attribuait, mais qui étaient presque toutes microbicides. La pratique inaugurée par Ambroise Paré — je l'ai dit ailleurs (1) et c'est un fait bien connu, — fut plutôt un recul. Paré, entraîné par ses idées, justes du reste, sur la non-vénérosité des « playes de harquebuzades », commença de mettre en honneur les topiques simples, et inaugura cette funeste chirurgie des cataplasmes et du cérat qui devait durer plus de deux siècles et dont les gens de mon âge ont vu la fin.

BELLOSTE, lui, reste fidèle aux très vieux errements. Lisez cette recette d'une Eau « pour arroser toutes sortes de playes et mouiller les linges dont on les recouvre » :

Prenez : Eau-de-vie bien rectifiée six livres. Hypéricum, mille feuilles, hyssope, deux poignées de chaque. Poudre d'encens et de myrrhe, trois onces de chaque. Mettez tout cela en infusion pendant 4 jours ; et distillez au bain-marie ou au bain de sable. Cette eau aura encore plus d'efficacité si on l'accompagne des poudres qui suivent : Encens, mastic, sarcocolle, bol d'Arménie et sang dragon, parties égales, que vous pulvériserez et mêlerez ensemble pour les répandre sur la playe pénétrée de l'eau précédente et sur les linges qu'on aura trempés dans la même eau (2).

Il est probable en effet que cette application sur des surfaces suppurantes d'alcool et d'aromates germicides devait prévenir ou atténuer les complications infectieuses.

J'ai dit que BELLOSTE cherchait parfois la réunion par première intention, dans les plaies fraîches d'instruments tranchants par exemple (3). Mais c'est sur-

(1) *Echo médical du Nord* du 8 septembre 1901.

(2) P. 413.

(3) P. 49.

tout quand un os est mis à nu qu'il recommande de tenter la réunion :

C'est une règle presque universelle que, d'abord qu'un os est découvert, on dilate la playe avec des tentes pour attendre l'exfoliation. Cela s'observe si religieusement dans plusieurs hopitaux du Roy qu'on croirait avoir commis un meurtre si on n'avait satisfait non seulement à cette loi mais encore à toutes celles dont les Anciens nous ont bercés ; comme si nous étions obligés de suivre aveuglément et éternellement leurs maximes.

L'expérience m'a fait voir en mille occasions que, quand l'os est simplement découvert, tout consiste, pour en éviter l'altération, à le défendre des attaques de l'air. Pour cet effet il faut procurer la réunion de la playe le plus tôt qu'il sera possible, par le moyen des bandages propres et des remèdes balsamiques sans la dilater avec les tentes et les bourdonnets. Par là l'os se recouvre promptement et l'on évite l'exfoliation, qui est absolument nécessaire quand on a donné le tems à l'air d'y faire ses impressions (1).

Pour hâter l'adhérence des téguments réappliqués sur l'os, il conseille, spécialement dans les plaies de tête où le cuir chevelu est décollé du crâne, une méthode qui lui est personnelle et qui consiste à faire sur la table externe, avec le perforatif du trépan, des espèces d'acupuncture, de petits trous pénétrant jusqu'au diploé (2). « Par ce moyen on donne passage à un suc moelleux et colleux », qui aide à l'accolement rapide des surfaces, ou, s'il n'y a pas de réunion immédiate, fait que l'os se revêt promptement d'une membrane granuleuse. On n'évite pas alors, comme il le pense, l'exfoliation osseuse, mais on l'accélère. Il donne, à l'appui de cette pratique discutable, diverses observations « d'écopé, diacopé et aposcheparnismos » (3) où la cicatri-

(1) Pp. 85 86.

(2) P. 87.

(3) P. 114.

sation parfaite a été obtenue en deux, trois et cinq semaines.

Le reste du volume est consacré à des considérations assez banales sur les tumeurs et abcès, les plaies de poitrine pénétrantes, les ulcères, les brûlures, etc., etc., sur un procédé de pansement des plaies osseuses de trépanation au moyen de lamelles de plomb perforées de petits orifices. Tout cela n'offre rien de bien intéressant.

Somme toute, à son époque et presque jusqu'à notre temps, en matière de thérapeutique des plaies, ce livre a pu être pour le praticien un guide précieux, et l'on comprend le cas qu'en faisait un de ses possesseurs ; — car, avant d'arriver de la Bibliothèque de Madame la duchesse de Savoie à celle de mon ami HENSEVAL et à la mienne, ce petit in-octavo a dû passer, au hasard des ventes, par une ou plusieurs mains. Le possesseur en question, « Joseph Sondelyon, *officier de santé* » (ce titre indique qu'il vivait sous la Révolution ou après elle, car l'institution des *officiers de santé* date de 1794), manquait d'orthographe, mais non de jugement. Il écrit en effet sur la page qui suit le feuillet de garde, cette appréciation enthousiaste : « Tu ne me quittera jamais, car je te trouve bon. Je n'ai jamais oui ton pareille. »

*
* *

Comment expliquer après cela qu'un homme comme BELLOSTE, paraissant jouir, ainsi qu'eussent dit nos aïeux, d'une « bonne judiciaire », ait accumulé dans sa *Dissertation sur la rage* tant d'insanités saugrenues panachées de chimie cocasse et de pseudo-érudition historique enfantine ? On ne pourrait s'en faire d'idée si nous ne citions pas. Citons donc :

Il y a, dit en substance BELLOSTE, deux espèces de rage chez le chien : la rage d'été ou *australe* et la rage d'hiver ou *septentrionale*. « La cause de la rage

« australe est une multitude de petits corps actifs, acres, malins et brûlants que le soleil attire en été de certains cantons d'une terre puante, limoneuse et mêlée d'une partie de cinabre mal apprêté, d'où sortent d'autres petits corps de même nature par la sublimation d'un feu souterrain. — La cause de la rage septentrionale est un acide soufré, pénétrant et malin formé de petites parties de même nature, lesquelles ayant été attirées avant le grand froid dans la moyenne région de l'air, s'y sont arrêtées jusqu'à ce que le vent septentrional les ait poussés à la surface de la terre en forme de tourbillon, dont les pointes étant semblables en figure avec les pores des chiens, entrent dans leur corps et épaississent leur sang! » Le chien enragé, ayant mordu l'homme, lui inocule les susdits petits corps. Et alors, « comme le sang des animaux contient les idées de l'espèce, ce qui se prouve par un passage de l'Écriture (1), la personne mordue imite les actions des chiens en mordant, en aboyant, en égratignant » !! Et l'auteur ajoute, « pour appuyer ce système, que l'Empereur Commode ne fut très cruel que parce que sa mère Faustine le conçut après avoir bu tout chaud le sang d'un gladiateur qu'elle aimait éperdument, et que l'Empereur Caligula ne fut si sanguinaire que pour avoir sucé avec le lait le sang que sa nourrice marâtre mettait sur ses mamelles lorsqu'elle les lui présentait » !!!

Pour combattre la rage chez l'homme, « il y en a qui font rougir au feu un fer et l'appliquent dessus la morsure ; mais l'auteur préfère nettoyer la plaie à l'eau salée, y faire des scarifications profondes, et, ayant tiré le sang par une ventouse, appliquer dessus un cataplasme que vous ferez avec un oignon, une tête d'ail et une demi-once de thériaque. N'oubliez pas

(1) Lévitique, cap. 7.

« de faire prendre au malade, aussitôt après le premier
 « appareil, un verre de décoction de chardon-bénit, de
 « scorsonnère ou de scabieuse, après y avoir délayé
 « quinze ou seize grains de diaphorétique minéral et
 « huit ou dix grains de sel volatil de vipère avec une
 « once de sirop d'œillet ou d'absinthe (1) ».

N'insistons pas trop sur ces choses affligeantes. Au surplus BELLOSTE, qui fait habituellement preuve de sagacité, se montre sur certains points d'une crédulité invraisemblable. Un peu moins naïvement gobeur qu'Ambroise Paré ou que Cornélius Agrippa, il ne croit guère aux diableries et aux sortilèges (2) (le XVIII^e siècle commence); mais des malades simulateurs lui font avaler des bourdes stupéfiantes. Exemple :

Un valet âgé de 18 ans, après avoir mangé du lait dans la chaleur de l'été, se coucha le long d'une haye, et s'y étant endormi, apparemment la bouche ouverte, un serpent, attiré par les vapeurs du lait, entra dans le corps de ce garçon et ne lui causa d'abord d'autre incommodité qu'un grand froid et un peu de pesanteur qu'il sentit dans l'estomac en s'éveillant. A peine fut-il rentré au logis qu'il se plaignit d'une violente colique, disant qu'il avait avalé un serpent qu'il sentait tourner dans son corps. Après l'avoir interrogé je soupçonnai, comme lui, un serpent qui, ne trouvant rien à manger dans l'estomac de ce garçon, y causait tout ce désordre. Pour y remédier, je crus que je pouvais me servir d'un remède dont j'avais ouï parler en semblable occasion; c'est du lait que les serpents aiment sur toutes choses (s'il est vrai, comme on n'en doit pas douter, qu'ils tettent les vaches dans leurs étables). Je fis donc emplir une chaudière de lait qu'on mit bouillir. Lorsqu'elle fut retirée du feu, on suspendit le malade, on mit la chaudière au-dessous de sa tête, et il n'eut pas plutôt ouvert la bouche pour recevoir la vapeur du lait que nous vîmes le serpent dans la chaudière où il trouva la mort par cet appât (3).

(1) Pp. 127 à 134.

(2) P. 57.

(3) P. 538.

Nous quitterons BELLOSTE sur cette joyeuse fumisterie.

*
* * *

Belloste appartient incontestablement à la liste des chirurgiens ayant, au cours des siècles, pratiqué, de façon assurément très incomplète, ce que j'ai appelé « l'Asepsie et l'Antiseptie inconscientes » (1); soit au hasard, sans raisons ou guidés par des conceptions imaginaires, soit en conformité de théories s'approchant plus ou moins des vérités démontrées aujourd'hui.

— C'est DOUBLET, l'initiateur de la pure et simple propreté chirurgicale, faisant, au dire de Brantôme, « *par beau linge blanc et belle eau claire venant de la fontaine ou du puit*, des cures étranges et merveilleuses », si merveilleuses qu'on les attribuait à la magie (2).

— C'est, au XVI^e siècle encore, MAGATUS (de Ferrare) — au XVIII^e siècle, l'Espagnol Eugenio DE LA PENNA, SANCASSINI, LECAT (de Rouen), BERTHERAND, tous partisans, avant ou après BELLOSTE, des pansements rares.

— C'est, plus près de nous, JOSSE (d'Amiens) se faisant en 1835 le héraut de l'irrigation continue des plaies.

— LAUGIER, revêtant en 1844 les plaies d'une pellicule de baudruche, réalisant l'épiderme factice réclamé par BELLOSTE.

— Jules GUÉRIN, à qui la conviction que l'air est par lui-même nocif, inspire en 1839 la pratique des ténotomies sous-cutanées, et plus tard, en 1866, le principe du pansement par aspiration pneumatique.

(1) Voy. *l'Asepsie et l'Antiseptie inconscientes*, par le Dr Emile LANGLOIS, thèse de Lille, 1903, où il est sommairement parlé de Belloste.

(2) Voy. mon article sur Ambroise PARÉ (*Revue de Paris*, sept. 1901).

— C'est CHASSAIGNAC, cherchant à supprimer l'infection par le drainage chirurgical, fermant les béances vasculaires absorbantes par l'écrasement linéaire et préconisant le pansement occlusif (1856-1859).

— C'est MAISONNEUVE, un remueur d'idées, à l'initiative duquel on n'a pas rendu suffisamment justice et qui n'a pas toute la gloire qu'il mérite; MAISONNEUVE, créateur de la théorie erronée, mais ingénieuse, de l'auto-infection, pour qui les accidents infectieux des plaies sont des intoxications produites par les humeurs secrétées par les plaies elles-mêmes : toute plaie secrète des produits susceptibles de s'organiser; or, dans les blessures ouvertes ces produits ne se trouvent plus dans des conditions de lieu et de température propres à maintenir leur vitalité; ils meurent, et ces liquides morts se putréfient et forment des substances infectantes pour l'économie. Empêchez ces liquides de mourir et vous n'aurez pas d'accidents; c'est là le secret de l'innocuité des opérations sous-cutanées et des écrasements sous la peau restée intacte. Ces liquides morts, empêchez-les de se putréfier par des liquides antiseptiques (alcool, thymol), ou bien encore fermez, par les flèches caustiques ou par l'écrasement des tissus, les bouches d'absorption des poisons putrides, et vous éviterez l'infection (1).

— C'est Alphonse GUÉRIN, l'hétéro-infectionniste, professant dès 1845 que la pyohémie est le résultat d'un empoisonnement par les émanations impalpables et invisibles des plaies, et qui, atteignant enfin la vérité, soupçonne en 1868 que ces émanations ne sont autre chose que les « corpuscules panspermiques » que PASTEUR vient de découvrir dans l'air.

— C'est BOURGADE (de Clermont-Ferrand), imagi-

(1) Leçons cliniques sur l'intoxication chirurgicale recueillies par DRANSART et publiées in *Union Médicale*, octobre 1869.

nant, en 1867, une réédition moderne de la très vieille méthode de la cautérisation des plaies par « l'huile fervente », laquelle, dirigée contre la toxicité imaginaire des plaies d'arquebuse, n'en avait pas moins l'avantage, en cuisant littéralement les surfaces cruentées, de les revêtir hermétiquement d'une escharre adhérente, cuirasse protectrice contre les germes pathogènes. BOURGADE couvrait toute plaie opératoire de bourdonnets imbibés de perchlorure de fer et obtenait, par ce procédé (douloureux à la vérité et incompatible avec la réunion immédiate), une série de 97 grandes opérations pratiquées sans une seule mort à l'Hôtel-Dieu de Clermont, qui était jusqu'alors un véritable foyer d'infection purulente : résultat inouï pour l'époque.

— C'est PARISE (de Lille), inaugurant vers 1868 une méthode très analogue au Spray de Lister : l'arrosage continu du champ opératoire, pendant toute la durée de l'intervention, avec une solution saturée d'alun pour détruire les « miasmes phéblitigènes » supposés flottant dans l'atmosphère.

— C'est beaucoup d'autres encore que je ne connais pas sans doute...

De ces chercheurs qui ont préparé l'avenir, les uns ont eu leur heure de notoriété, mais on est en train de les oublier ; les autres, les petits prophètes, sont presque ignorés.

A ceux-ci comme à ceux-là, il est juste, quand l'occasion s'en présente, d'accorder un souvenir et un hommage.

C'est ce que j'ai essayé de faire pour BELLOSTE.

Un vieux spéculum

PAR

M. le P^r **Raphaël Blanchard**,
Membre de l'Académie de médecine.

Le spéculum que je présente à la Société a été trouvé par moi à Venise, chez un marchand d'antiquités; on m'assura qu'il provenait d'un couvent des sœurs Clarisses de Pavie... Cette provenance n'est pas improbable, mais on ne doit faire aucun fond sur une assertion toute gratuite, que ne corrobore aucun document.

L'instrument est de fabrication italienne et, selon toute apparence, date de la fin du xvii^e siècle. Je l'ai comparé avec ceux de la collection du D^r Hamonic; il est, sauf un détail indiqué ci-dessous, très semblable à deux des spéculums représentés par ce savant confrère dans son ouvrage bien connu, auquel il me suffira de renvoyer le lecteur (1). Qu'on se reporte, en effet, aux deux figures de gauche de la planche 38, page 83, ainsi qu'à la planche 39, page 86, et l'on y trouvera représentés des spéculums qui sont construits d'après le même principe que le mien. Au lieu d'une pièce terminale plate, de conformation variable et destinée à

(1) P. HAMONIC, *la Chirurgie et la médecine d'autrefois d'après une première série d'instruments anciens renfermés dans mes collections*. Paris, in-8° de xvi-140-56 pp., 1900; cf. pp. 82-87.

tourner entre les doigts pour actionner la vis qui écarte ou rapproche les trois valves, supposons une manivelle fonctionnant comme celle d'un moulin à café, et l'on aura la description exacte de mon instrument. Je dois ajouter toutefois que, sur les instruments du D^r Hamonic, les deux branches courbes latérales sont articulées chacune sur une pièce médiane intercalaire, tandis que, dans mon instrument, les deux mêmes branches latérales sont articulées l'une avec l'autre. Le rapprochement ou l'écartement progressif des deux branches arquées se fait, en somme, dans un cas comme dans l'autre, avec une facilité à peu près égale.

Mon instrument est donc d'une construction simplifiée ; il est intéressant pour cette raison même. Il ne semble pas qu'on ait encore signalé ce type à simple articulation au bas des pièces courbes latérales. Le D^r Hamonic n'en possède ni n'en décrit aucun spécimen et le D^r Deneffe n'en dit rien non plus (1).

La longueur totale de l'instrument fermé est de 255 mm. ; la largeur maximum de ses branches latérales est de 100 mm. ; la longueur de ses trois valves est de 105 mm.

En même temps que le spéculum dont il vient d'être question, j'ai acheté un instrument qui, m'a-t-on assuré, avait la même provenance que le précédent. C'est une sorte de gros poinçon ou perforateur dont la signification m'échappe.

(1) DENEFFE, *le Spéculum de la matrice à travers les âges*. In-8, 84 p., Anvers, 1902.

**Note sur un mémoire de d'Arcet
concernant l'emploi de la gélatine
pendant 10 années dans le régime
alimentaire de l'hôpital Saint-Louis
(1829-1839).**

PAR

MM. les D^{rs} A. Chaillou et Léon Mac-Auliffe

Le document dont il s'agit intéresse à la fois l'histoire hospitalière et l'histoire de la thérapeutique. Il montre aussi combien il est dangereux d'appliquer à la diététique alimentaire des données chimiques, lorsque celles-ci n'ont pas été suffisamment contrôlées par l'expérience.

Parmi les différents composés de la protéine se rangent les substances gélatineuses (*gelatinoïds* des Anglais) et les matières extractives. Ces substances sont des composés azotés au même titre que les albuminoïdes proprement dits, mais ne sont pas considérées par les chimistes de notre époque comme susceptibles de servir à l'édification et à la réparation des tissus.

« Les albuminoïdes, dit le professeur W. O. Atwater, sont quelquefois appelés « formateurs de la chair » ou « formateurs du muscle », parce que la chair maigre, le muscle, sont formés de ces principes et quoique le terme ne soit pas adéquat, puisqu'il ne tient pas

compte de la quantité d'énergie fournie par la protéine. Les matières gélatineuses des aliments, telles que les plus petites particules des tendons et de la gélatine qui sont dissoutes des os et de la viande dans la soupe, bien qu'un peu semblables comme composition aux albuminoïdes, ne sont pas reconnues comme formateurs de tissus, mais elles jouent un grand rôle comme protecteurs des albuminoïdes contre la destruction. En effet, lorsque les aliments contiennent beaucoup de substances gélatineuses, moins d'albuminoïdes sont employés⁽¹⁾.

Les substances gélatineuses ne constituent donc, à tout prendre, que des aliments de qualité secondaire, même pour les tubes digestifs susceptibles de réagir vis-à-vis d'elle. De plus, il importe de retenir que des individus différents n'ont pas tous le même chimisme digestif, ni, ce qui est plus démontré encore, le même péristaltisme gastro-intestinal. Comme dit Duclaux, « nous côtoyons l'aliment beaucoup plus que nous l'assimilons » et les réactions digestives varient avec chaque appareil. On peut donc affirmer *a priori* qu'un régime institué pour une collectivité n'est pas scientifique, et qu'il est impossible d'établir sur des bases sérieuses un régime du soldat, du marin, voire du nourrisson, etc.

Cette vérité primordiale était ignorée au XIX^e siècle comme elle l'est encore aujourd'hui. Un certain nombre de chimistes croyaient à cette époque comme à la nôtre résoudre le côté alimentaire du problème social par la substitution savante des substances isodynamiques.

D'Arcet, membre de l'Académie des sciences, était tombé dans cette erreur. L'analyse des aliments usuels avait appris qu'un certain nombre d'entre eux était

(1) W. O. Atwater, *Principe de nutrition et valeur nutritive des aliments*. (Traduit par le Dr Léon Mac-Audiffé, in *Revue de la Société scientifique d'hygiène alimentaire et de l'alimentation rationnelle de l'homme*, tome I, n° 7, pp. 763 et 764. Paris, Masson, 1904.)

composé de matières azotées. La viande était chère ; lorsqu'elle servait à la préparation du bouillon si fréquemment employé à cette époque pour le traitement des malades et des convalescents, elle devenait à peu près inutilisable pour la consommation hospitalière ; d'Arcet croyait que les substances azotées pouvaient se remplacer indifféremment les unes les autres. Il conseilla de substituer la gélatine des os aux substances albuminoïdes proprement dites.

Il est intéressant de retrouver dans ses écrits les raisons qui l'ont conduit à préconiser cette substitution. Dans l'*Almanach de France pour 1840*, il écrivait :

« En voyant brûler avec flamme des os exposés au feu ; en sentant l'odeur de corne brûlée qu'ils exhalaient lorsqu'ils se charbonnent, et en remarquant que plusieurs espèces d'animaux mangeaient les os et les préféraient même à d'autres aliments, on dut penser qu'ils contenaient une grande quantité de matière animale et que cette matière animale était nutritive. »

Sur les conseils de d'Arcet des appareils furent construits dans différents centres hospitaliers français pour la préparation du bouillon à la gélatine.

Ainsi que le démontre le Mémoire de d'Arcet, les hospitalisés de l'hôpital St-Louis, le personnel et un certain nombre de familles indigentes furent alimentés (1) grâce à ce bouillon pendant 10 années consécutives, de 1829 à 1839. Hâtons-nous d'ajouter qu'on incorporait à cette préparation des aliments plus substantiels, tels que 10 à 12 kgs de viande par 100 litres de dissolution gélatineuse et des légumes verts (1). A l'hospice général de Lille, le bouillon gélatineux était distribué en soupes au pain, au riz, aux haricots ou aux pommes de terre. Mais d'Arcet, qui ignorait le rôle de la gélatine unique-

(1) Bureau de Bienfaisance de la Ville de Lille (Nord), p. 17 du mémoire.

ment protecteur des albuminoïdes, prétendait par son emploi faire économiser *les trois quarts ou la moitié de la viande de boucherie communément employée pour la préparation du bouillon.*

Néanmoins l'erreur de d'Arcet, si considérable qu'elle ait été, fut peu dangereuse pour les malades. En effet, le bouillon de viande lui-même n'a au point de vue chimique qu'une faible valeur calorifique et ne constitue, au point de vue physique, qu'un aliment rarement adéquat aux tubes digestifs. La solution gélatineuse peu stimulante de d'Arcet n'avait en dernière analyse pas d'autres propriétés que celles d'une vulgaire soupe de légumes.

Mais ce qui est piquant, c'est de lire dans le mémoire dont nous vous parlons les lettres adressées à d'Arcet par les administrateurs hospitaliers de province qui avaient employé le bouillon de gélatine.

Une analyse insuffisante du déterminisme des phénomènes fait dire par exemple aux administrateurs du dépôt de mendicité de la ville de Lyon que, *depuis l'emploi du bouillon gélatineux, la mortalité a été moindre, de 18 environ sur 90 chez leurs administrés.*

Enfin, comme toute erreur scientifique a toujours une influence sociale désastreuse, la gélatine aliment fit des victimes.

Nous relevons dans le mémoire de d'Arcet la phrase suivante :

« L'armée de 40.000 hommes envoyée en Afrique, pour s'emparer d'Alger, a consommé, lors de son débarquement, 400.000 biscuits animalisés avec la gélatine des os et pesant chaque 276 grammes. »

La consommation de ces biscuits fut peu importante et n'eût pas le temps sans doute de nuire à la nutrition générale des troupes. Toutefois il est permis de dire, à la lumière des données modernes, que les soldats d'A-

frique durent aux spéculations de d'Arcet de connaître pendant quelques jours un régime défectueux, et que l'idée théorique qui fit substituer la gélatine à la viande dut faire éprouver les souffrances de la faim à des hommes déjà affaiblis par l'entrée en campagne.

Le caractère hallucinatoire de l'œuvre de Goya

PAR

M. le D^r A. Marie

Médecin en chef de l'Asile de Villejuif.

L'œuvre de Goya, si riche, si variée, si déconcertante souvent, a déjà fait l'objet d'études médicales nombreuses. Récemment, au retour du Congrès de Madrid, M. le D^r Laignel-Lavastine appelait l'attention sur elle.

Goya semble avoir eu toujours une prédilection marquée pour le fantastique, particulièrement au déclin de sa vie.

A l'apogée de sa gloire et de son talent, lorsque, jeune et fort, en plein succès, il croyait bientôt exaucées ses espérances, il vit ses illusions détruites, l'intervention française souhaitée tourner contre l'Espagne, et les libertés entrevues sombrer sous la domination étrangère. Nul plus que lui n'a exprimé de façon plus poignante cette déchirante amertume et l'horreur de l'oppression étrangère et de la guerre rédemptrice, mais cruelle, que nécessita l'affranchissement.

On ne peut oublier l'impression tragique éprouvée au musée du Prado, à la vue des fusillades nocturnes des patriotes madrilènes. Les sombres silhouettes des soldats de Murat fusillent à bout portant les hommes du peuple éclairés violemment par les lanternes sourdes

des gendarmes, tandis qu'un capucin brandit son crucifix. Plus loin, les mameloucs surpris par la foule sont arrachés de leurs montures et poignardés dans un mouvement saisissant qui évoque à la fois la furie des courses de taureaux et le réveil des haines mal assoupiées contre les Maures.

Ce sont là visions sanglantes inspirées à l'artiste par son patriotisme indigné.

Mais le sinistre et le macabre s'accroissent encore dans ses eaux-fortes politiques.

C'est à tel point qu'on peut se demander s'il n'y eût là qu'une manifestation géniale d'un romantisme échevelé.

On sait que Goya, au déclin de sa vie, fut frappé de cécité ; de même que Beethoven, après tant d'années de productions musicales, perdit l'ouïe et survécut privé des chefs-d'œuvre sortis de son propre cerveau, Goya devint aveugle après avoir donné tant de compositions gravées ou peintes du pittoresque le plus émouvant.

On peut parcourir, comme je l'ai fait à l'Académie San-Antonio, la série par ordre de dates de ses compositions gravées, celles surtout des premiers tirages avant retouches où les demi-teintes sont respectées. On y peut voir, au fur et à mesure que l'auteur avance en âge, un caractère hallucinatoire très net. Le côté énigmatique de ces compositions passe des évocations de sorcellerie à la série de l'Inquisition et des supplices, puis aux horreurs de la guerre et aux fantaisies déconcertantes et cauchemaresques des proverbes. C'est là qu'on rencontre des œuvres presque entièrement hallucinatoires avec ces ombres falotes à la fois grotesques et effrayantes, tout à fait caractéristiques des visions oniriques.

Les personnages perdent aussi parfois l'aspect humain ; ils prennent plusieurs pieds et plusieurs têtes, deviennent des monstres soit par la forme, soit par la



Une page de Goya

Soc. fr. d'Hist. de la Médecine, 1905. Pl. IV.

dimension, ou bien leurs silhouettes forment des têtes grimaçantes, variant selon le sens où l'on se place, comme dans ces devinettes enfantines où les nuages et les arbres forment des personnages.

On ne saurait s'appuyer sur ces évocations cauchemaresques d'un artiste de génie pour arguer de la folie de l'auteur: ce serait tomber dans le travers tant reprocher aux psychiatres de voir des fous partout. Cependant le génie a des visions comme la folie et le caractère commun à ces deux sortes de projections du cerveau est qu'elles sont soumises à des lois communes qui les relient. L'artiste véritable ne saurait inventer l'irréel; pour bien peindre le malade ou le difforme, il reproduit les attributs typiques de la maladie et de la tératologie; de même les rêves émouvants de Goya sont identiques aux visions des hallucinés oniriques. Et comme pour montrer qu'il a pu observer ces derniers de près, Goya nous a laissé une peinture inoubliable de l'asile d'aliénés de son temps.

A l'Académie San-Antonio de Madrid, il nous montre le vieil asile du siècle dernier (à peine disparu en certains coins d'Espagne).

Comme dans toute l'œuvre du maître, le symbolisme ne perd pas ses droits et on ne peut s'empêcher de penser aux allusions satiriques à la vie contemporaine de cette œuvre; on cherche instinctivement une de ces annotations énigmatiques dont Goya était coutumier, rapprochant la scène de démente de la situation politique et sociale de l'Espagne d'alors.

Catalogue de ce qu'on voit de plus
remarquable dans la Chambre de
l'Anatomie de l'Université de la
ville de Leide.

Rangé en ordre selon les nombres suivants
par Gérard Blancken

A Leide
chez HUBERT vander Boxe, 1701 (1)

IN
ANATOMICUM
THEATRUM
LUGD. BATAV.

*Advena, qui Batavas spectatum veneris oras,
Huc age, quæ stupeas, inclyta Leyda dabit;
Hic ubi Legiferam Cererem comitatur Osiris,
Isidos Argolicæ suscipe signa Deæ;
Frustra Deum fragilis Fortunæ idola profana,
Urnæ, quæ cineres religiosa notet.
Lampada, ad humanos quæ non pervenerit usus,
Cui magis in cultu, cui magis apta Deum!
Vixerit æternæ tantum se pasta lucernæ
Flammula; an invisæ larva sit illa rei?*

(1) Bibl. Nat., Mss. fr. 21737.

*Quâ lacerarit acu, qualem; cui Fibula vestem
 Vinxerit, unde sagum strinxerit, unde togam :
 Divitis Egypti pretiosa cadavera, lata
 Finibus Eois, invidiosa Diis;
 Singula nosse juvet, tamen his et inania rerum,
 Et maris, et terræ viscera post habeas;
 Eruit in cantum te vox facunda CRAMERA.
 Et claram ambiguo præstat ubique facem.
 Sic sæcli penetrare finis et vincere veri,
 Sic poteris Roma prodigiore frui.*

CORN. A MOERSCHE.

**DANS L'ENTRÉE
 DE LA CHAMBRE
 DE L'ANATOMIE**

On voit :

1. Les Testes de deux Eléphants; des présents de *Messrs. J. Scopii et Adr. Pauw.*
2. Quatre pieds d'un Eléphant; présents de *Mons. J. Heurnius.*
3. Des peaux de Tigres et Panthères; présent *du Pr. Maur.*
4. L'Escaille d'une Huitre pesant plus que 150 livres.
5. L'os de le derrière, ou le test de la teste d'une grande ou vieille Baleine; présent *de Mons. Adr. Pauw.*
6. La Teste d'un Eland; présent *de Mons. J. Paladani.*
7. La Peau et la Corne de la Teste d'un Rhinoceros.
8. La Peau et la Corne d'un Cerf blanc.
9. Un Crocodile.
10. Une Maison comme on les fait en Norwège de Poutres.

11. La Peau d'un Mangeur de Fourmis, au Brasil nommée Tajacon; présent *du Pr. Maurice.*
12. Le Bec d'un Oyseau incognu de Brasil; présent *de Mons. G. Pison.*
13. Quèques Fleches des Indiens.
14. Un Trompet d'écorces des arbres.
15. Un Arc des Moscovites.
16. Une paire des Bottes Polonaises.
17. La Peau d'une Panthère.
18. Brayes de Lepponie.
19. Un Tabourin et une paire de souliers de Lapponie; présent *d'Everhard Gnootsman.*
20. Deux Cornes d'un bœuf sauvage.
21. Un Froc d'un Moine Moscovite.
22. Un Cistère des Cosaques,
23. Une chemise et des Brayes des Indes Orientales.
24. Des Patins, ou Semelles des souliers avec les quelles Fins et Lapponois passent les montagnes de neige.
25. Un navire court et léger de cuir, apportée du destroit de la mer, dit le destroit de David.
26. Des Armes Chinoises.
27. Un Grand sabre Chinois.
28. Une Pertuisane de le Groin d'un Espée de mer, ou Hairon marin.
29. Un instrument appartenant à la Chirurgie, dit *Glossocomium.*
30. Un siège naturel de la nature d'un arbre d'Ambon; présent *de Mons. Pierre Carpentier.*
31. La squelete d'un Baleinon coupée de la matrice de sa mère.
32. La Peau d'un Cheval-Marin; présent *du Pr. Maurice.*
33. La Peau d'un Eland.
34. Deux tigres; présent *de Mons. Pierre Carpentier.*

35. Un Ours; présent *de Mons. Daniel Beeker.*
36. La Teste d'un Sanglier.
37. La Squelete d'un Aigle.
38. Une Sivette; présent *de Mons. Théodore Gool.*
39. Un Goulu, genre d'animal.
40. Une Panthere.
41. Un siège de sage-femme; présent *de Mons. Dr. van Solingen.*
42. Modèle d'un Couteau, trouvé en Angleterre; avec cette Inscription : Tue les Chiens; Brusle les chiennes; Rostis ces petits.

**En haut, dans la Chambre de l'Anatomie
on voit :**

1. Plusieurs Os monstrueux.
2. Quèques Dents de Baleines.
3. La Squelete d'un Ours.

**A l'entour des Barrières sont rangées les
Squeletes suivantes :**

4. La Squelete d'une Vache.
5. La Squelete d'un Loup.
6. La Squelete d'un Singe.
7. La Squelete d'un Asne, portant sur le dos une femme, qui a tué l'Enfant de sa Fille; présent *de Mons. de Bils.*
8. La Squelete d'un Chat.
9. La Squelete d'une Fille de dix-sept ans, qui a tué son Enfant.
10. La Squelete d'un Porceau; présent *de Mons. de Bils.*
11. La Squelete d'un Singe.
12. La Squelete d'un Tigre.
13. La Squelete d'un Bouc; présent *de Mons. de Bils.*

14. La Squelete d'un Jardinier qui s'a pendu.
15. La Squelette d'un Ours.
16. La Squelette d'un Cerf.
17. La Squelete d'un Paresseux; genre d'animal; présent *de Mons. Pison*.
18. La Squelete d'un Morveux, ou Lièvre Marin.
19. La Squelete d'un Chien.
20. La Squelete d'un Larron de Brebis.
21. La Squelete d'un Cheval.
22. La Squelette d'un Pirate.
23. La Squelete d'un Brebis; présent *de Mons. de Bils*.
24. La Squelete d'un Bouc sauvage.
25. La Squelete d'un Goulu, genre d'animal.
26. La Squelette de Cathariné d'Hamburg, étranglée pour ses Larcins.
27. La squelette d'un Homme estant assis sur un Bœuf; présent *de Mons. de Bils*.
28. La Squelete d'un Singe.
29. La Squelette d'un Chien de chasse.
30. La Squelete d'un Chien.
31. La Squelete d'une Loutre.
32. La Squelete d'un Chien.
34. Deux Déserteurs, Fourrés et couverts de leur Peau.
35. La Squelete de le laquais d'un capitaine, étranglé à la Haye.

A l'entour du Théâtre, on voit, attaché contre le mûr et les Poutres, les Raretez suivantes :

36. Le couvert de la grande Mumie, sur lequel on voit gravé le portrait de la déesse Cerès.
37. La Teste d'un jeune Eléphant.
38. Un poisson incognu.
39. Un herisson marin.
40. La Squelete d'un Vanneau.

41. Deux Bestes nomées Taitons; présent *du Pr. Maurice.*
42. La Teste d'un Loup, ou Veau-Marin.
43. Un Balenas, ou membre génital d'une Baleine.
44. Un Espèce de mer ou Haron marin.
45. La Peau d'un Homme, préparée en façon de peau déliée.
46. Un Paresseux, genre d'animal; présent *du Pr. Maurice.*
47. Un Poisson pris dans le Lac d'Haarlem.
48. Une Raye d'Angole.
49. Un Mangeur des Fourmis; présent *du Pr. Maurice.*
50. Un Emissole.
51. Un Crocodile; présent *du Pr. Maurice.*
52. La Vessie d'un Homme contenant 8 pots ou 16 pintes d'eau.
53. La Peau d'un Homme préparé en façon du parchemin.
54. Un Chien-Marin.
55. Le Bras, le Pied, et le Test de la teste d'un pendent.
56. Le Portrait d'un Paysan Prussien, qui avait englouti un couteau de la longueur de 10 poux, qu'on a coupé de son estomac, et a vécu encore 8 ans; présent *de Mons. Daniel Pekheri.*
57. Une Chemise des boyeaux d'un homme; présent *de M. Jean van Leeuwen.*
58. La Peau d'un Escurien, ou Escureul des Indes Orientales.
59. La Peau d'une Femme préparée en façon de peau déliée.
60. La Teste d'un Hairon marin, ennemy des Baleines, présent *de Mons. S. Bloemart.*
61. Un Balenas, ou Membre génital d'une Baleine.
62. Un Veau Marin.
63. Un Estourneau Marin.

64. Un Hérisson Marin.
65. Un Poisson de la façon d'une Cruche.
66. La Squelete d'un Lapin.
67. La Squelete d'un Sanglier.
68. La Squelete d'un Signe.
69. La Squelete d'un Cocq.
70. La Squelete d'un Pigeon.
71. L'Ecaille d'une grande Tortue de mer, sur laquelle est assis un animal incognu ; présent de *Mons. Jean de Alpendam*.
72. La Squelete d'un Pigeon.
73. Deux pièces des Barbes des Baleines prie envicor Ziriezce.
74. Les Peaux de trois serpents de grandeur excessive.
75. La queue d'une Baleine.
76. Les Costes et l'Echine du dos d'une Baleine.
77. La Peau d'un Enfant qui vient de naître.
78. Les Peaux de deux Chevaux Chinois.
79. Des vers chinois, présent de *Mons. P. Carpentier*.
80. Forme merveilleuse de la Vessie et l'Estomac du Poisson monstrueux de Schevelinge.
81. L'Estomac d'un homme et d'un Porceau.
82. Quelques boyeaux d'Homme.
83. L'Estomac et les Intestins d'un homme rangée en ordre.
84. Deux groins des Hairons marins.
85. Quèques Poissons incognus.
86. Des Peaux de Daims.

Dans la grande casse du côté du nord, marquée de la lettre A, sont les Raretez suivantes.

1. La mumie d'un grand Prince d'Egypte richement embaumé passé 1800 ans ; présent de *Mons. David de Willem*.

2. Le bec de l'Oyseau Rhinoceros ou Topau; présent de *Mons. Acr. Pauw.*
3. Une Boette blanche remply de linge d'Egypte point blanchi.
4. Un rôle du Papier de la Chine; présent de *Mons. Michel Pauw.*
5. Une Grande Pierre qu'on a trouvé dans les reins d'une fille; présent de *Mons. Otto Heurnius.*
6. Un Abrisseau de corail crû dans le mer Indien. Présent de *Mons. Jean Lati.*
7. Six pierres qu'on a trouvé dans la vessie du vieux *Pr Joh. Heurnius.*
8. Le bec d'un oyseau incognu.
9. Les vertèbres d'un Rhinoceros.
10. Une grande jaspe d'Arabie.
11. Un pot rempli de la bierre de Chine.
12. Un sabre apporté des Indes.
13. Une lampe sepulchrale Romaine qui brûlait toujours.
14. Quelques vaisseaux Romains, de terre, de plus de 1000 ans; présent de *Mons. D. Ghisii.*
15. Un cancre apporté des Indes.
16. La main d'une Sirène; présent du *prince Veri.*
17. Un champignon crû dans le lac de Haarlem passé 100 ans: présent de *Mons. Pierre Schriveri.*
18. Le Pié d'un monstre-marin; présent du *Pr Maurice.*
19. La peau d'un Lézard de Brazil; présent du *Pr Maurice.*
20. Un Anneau d'or de Chine; présent de *M. D. Hoogkamer.*
21. La Teste d'un Rhinoceros.
22. Les Ailles d'un Poisson Volant.
23. La Peau d'un Ecureuil des Indes.
24. La griffe d'un cancré des Indes.

25. Un Urne remply de la surtance d'ont la mumie est embaumée.
26. La teste d'un Tigre; présent du *P. Maurice*.
27. La Teste d'un Porceau nommé *Barbirousa*, motie Cerf et motie porceau; apporté de l'Isle Delabre.
28. La Teste d'un Porceau-marin, dit *Fluviatulus*, apporté du Brasil; présent de *Mons. Guil. Pison*.
29. La Main et le Pié d'une mumie; présent de *Mons. Fred. Westphal*.
30. Un champignon pierreux.
31. Idem.
32. Une pierre précieuse tirant sur le blanc, approchant du cristal, naissant dans les Indes, et luisant en dedans de son centre comme la pleine lune, nomée de là *Astrios*, vel *Astroites*, ou bien comment veillent d'autres, pour ce qu'étant opposée aux Astres, elle ravit et réfléchit la lueur des Estoiles.
33. Les cornes du pié et la corne de la Teste d'un Rhinocéros.
34. Une fève d'Egypte.
35. Un livre imprimé en Chine; présent de *Mons. Franc. Persijn*.
36. Une pierre précieuse du genre de celle qu'on a décrit N. 32, mais de moindre valeur, nomée *Ceraunius* de *Mons. Melch. de Moucheron*.
37. Le bras d'un grand Seigneur d'Egypte lié de bandes, présent de *Mons. David de Willem*.
38. Un bras noir et aride.
39. Une pipe à prendre du Tabac, apporté de Perse; présent de *Stephan. Szokolyai Ung*.

Dans la casse B on voit :

40. La Squelete d'un certain Larron fourée, et couvert de ces muscules tous séparés l'un de l'autre ;

Ceuvre Royal; présent de *Mons. Stalpert vander Wiel.*

Dans la casse C. on voit :

1. La Squelete d'un Enfant qui vient de naître.
2. La Squelete d'un souris.
3. La Squelete d'une Taupe.
4. Les Veines et le Foye d'un Homme.
5. Un cerf-volant ; présent de *Mons. Franc. Schurmans.*
6. Un Avorton embaumé.

Dans la casse D. on voit :

1. Une Urne d'Egypte dans laquelle est un Avorton embaumé; présent de *Mons. David de Willem.*
2. Un Serpent ; présent de *Mon. Ang. Clutio.*
3. Un Escarbot d'Egypte.
4. La Machoire d'une Mumie.
5. Une Araignée-marin ; présent de *Mons. Herman Blæm.*
6. Un Boufeur genre du Poisson, nommé par *Rodellet Capriscus.*
7. Les Veines et le Foye d'un Homme.
8. Un Hibou d'Egypte.
9. Sang d'un Crocodile.
10. Un pain fait de farine incongnue, dit Fernil.
11. Un Marteau dont les Gens sauvages de la Nouvelle Hollande tuent les Etrangers; présent de *Mons. Harm Blæm.*
12. Un Avorton embaumé.
13. La grande Veine du cœur d'un Homme.

Dans la casse E. on voit :

1. Le Bras d'une mumie d'Egypte ; présent de *Mons. David de Will.*

2. L'os de le membre viril d'un loup.
3. Pierre *Ælite*, qu'on trouve dans le nid des Aigles.
4. Une Pierre trouvée dans l'Estomac d'une Oye.
5. Pierre Nephrite.
6. Une pierre trouvée dans la teste d'un Veau Marin.
7. L'Organe de l'Ouïe d'une Baleine ; présent de *Mons. Jacobi*.
8. Un Coq Marin.
9. L'Os de le membre génital d'un Bievre ou Castor.
10. La Vessie d'un chien.
11. La Vessie d'un Homme.
12. Une double vessie de Poisson.
13. Les Veines de le Foye.
14. Une Tasse à boire de le Test de la Teste d'un Ethio-pien tué durant le siège d'Haarlem.
15. La Squelete d'un Hérisson.
16. La Squelete d'une grenouille.
17. La Squelete d'une Belete, ou Moustoille.
18. Un jeune Crocodile d'Egypte ; présent du *Pr. Maurice*.
19. La Squelete d'un Rat d'eau.
20. La Squelete d'une Becafigue.
21. Une fluste de Berger, de l'Ille de Malthe ; présent de *Mons. Jean van Hoorne*.
22. La Matrice d'une femme.

Dans la casse F. on voit :

1. L'Image de bois d'Osiris, fils de Jupiter, et Niobe, fille de Phormeus, rongé et mangé par l'An-cienneté.
2. L'Image de Isis, femme d'Osiris allaitant, ou don-nant à tetter à son fils Horus.
3. Une Idole d'Egypte de bois, qui sert pour embau-mer les morts en façon de mumie.

4. Trois Idoles de Pierre ; présent de *Mons. David de Will.*
5. Une Tasse à boire fait de l'écaïlle d'une petite Tortüe.
6. Des œufs de serpent ; présent de *Mons. Juste Heurnius.*
7. La squelete d'une Taupe.
8. Les veines du poumon.
9. Les Oreilles d'un pendart.
10. La Langue d'un pendart.
11. Le Cœur d'un Homme.
12. La membrane de l'Ouïe.
13. Le gosier d'un Homme.
14. La glande pinéale.
15. Le Poux d'un Bassa, coupé dans la bataille de Néiuheusel, par le noble *Tiersen van Mecklenhourg.*

Dans la casse G. on voit :

1. L'Image de Osiris de cuivre.
2. Un serpent d'eau.
3. Le bras d'un héros d'Egypte, embaumé en façon de mumie.
4. Une jambe embaumée.
5. Une casse de bois, dans le couvert de laquelle est gravé le pourtrait d'Isis, contenant le cœur embaumé d'un prince d'Egypte ; présent de *Mons. D. de Willem.*
6. Un Poisson nommé *Schincus.*
7. La cuisse d'un Gigant ; présent de *Mons. Sam. Mussenbroeck.*

Dans la casse H. on voit :

1. Les intestins vitaux, et le Foye d'un pourceau.
2. Deux Idoles de pierre ; présent de *Mons. David de Willem.*

3. Une Tasse à boire de marbre transparente.
4. Un poisson triangulaire; présent de *Mons. Van Harenbroeck*.
5. Un Aborton, séparé de ses muscles.

Dans la casse J. on voit :

1. La squelette d'un Laron étant Epoux, de dix neuf ans, curieusement erige avec ses ligaments; présent de *M. P. S. V. Wiel le jeune*.

Dans la casse K. on voit :

La squelette d'un enfant de six mois; et un enfant qui vient de naître ressemblant un Ethiopien; de *Mons. Albert Verburg*.

Dans la grande casse L., du costé Sud de la Chambre d'anatomie, on voit :

1. La Mumie d'une princesse d'Égypte embaumé passé 1300 ans; présent de *Mons. Jean-Bapt. Bartolotti*.
2. Une paire de Pantouffles de Siam.
3. La Peau d'un lézard des Indes Orientales.
4. Le Portrait d'une femme de Mellacque de 150 ans; présent de *Mons. Théod. Snook*.
5. Une paire de souliers de Russie.
6. Deux images du Japon; présent de *Mons. Adr. Pauw*.
7. La mâchoire d'un Emissole.
8. La teste d'un lion.
9. Une Urne sépulcrale des Romains dans laquelle ils avaient coutume de garder les cendres de leurs cadavres brulés; présent de *Mons. Daniel Turato*.
10. Les parties honteuses d'une femme garnie de poil.

11. Une cruche Romaine de terre ; présent de *Mons. Daniel Ghisius*.
12. Une idole de cuivre dorée, de Syam ; présent de *Just Schout*.
13. Un pot de Chine ; présent de *Jacob Spax*.
14. Une boette remplie de poudre blanche avec laquelle les Italiens et les Indiens font tomber les cheveux.
15. Un Rameau naturellement environné de Pierre ; présent de *M. H.*
16. Une paire de souliers de la peau d'un homme ; présent de *Mons. J. van Leewen*.
17. Une paire de pantouffles d'Egypte.
18. Un dard des Indes Orientales.
19. Un cheval marin des Indes Orientales.
20. Un Dragon volant.
21. Quelques poissons incognus des Indes, et un Poisson volant.
22. Une lampe sépulchrale des Romains, qui brusloit perpétuellement ; présent de *Mons. Daniel Ghisius*.
23. Une Lampe romaine.
24. Une pierre de Rheubarbe ressemblant à la tête d'un chien ; présent de *Mons. Jean Hoogkamer*.
25. Une Laissarde.
26. Un Cabas avec des œufs d'un crocodile, présent du *Pr. Maur*.
27. Une Araingne de mer des Indes.
28. Le Foye d'un homme, dans lequel est crue une pierre de la grandeur d'une balle.
29. La côte d'une brebis crû avec trois branches.
30. L'organe de l'ouïe d'un homme.
31. Une boette remplie d'argent de Moscovie et des Indes.
32. Les Artères d'un homme.
33. Quelques ventoues de Verre d'Egypte.

34. La squelete d'un serpent; présent de *Mons. Adr. Bornius.*
35. Un plat avec la pierre dit *Ossi fragus*, présent de *Mons. Nicol. Boum.*
36. Une pierre qu'on a trouvée sur le bout de l'eschine d'un homme.
37. Un verre avec des figues de Chine.
38. Une balle (*nommée Mause*) qu'on a trouvé dans l'estomac d'une vache.
39. Un fort grand Tuyeau de Casse de Brasil; présent du *Pr. Maur.*
40. Une Boette avec un fort grand pièce d'Ambre; présent de *Mons. Dan. Beekhers.*
41. Une fève de l'Amérique.
42. Un couteau des Indes.
43. Une Tasse à boire de bois dorée des Indes; présent de *Mons. Jac. S.*
44. Un Escarbot de la Cap de bon espérance.
45. Le Teste d'un Loup.
46. Une Tasse à boire d'un double Test de Tête; présent de *M. de B.*
47. Quèques Abrisseaux de coral.
48. Le Test de la teste d'une Autruche.
49. Un Potiron d'une excessive grandeur.
50. La Squelete d'un Enfant qui vient de naistre.
51. La Squelete d'un Avorton de quatre mois.
52. L'image de la déesse Fortune; présent de *Mons. Dan. Ghijs.*
53. Un grand Os qu'on a trouvé dans le corps d'une vieille femme de 90 ans.
54. Souliers d'Homme et de femme de Chine.
55. La Squelete des Gemeaux.
56. La Squelete d'un Enfant exposé.
57. Un pain transformé en pierre.

Dans la casse M :

Quéques instruments servants à l'anatomie ; présent de
Mons. Dr Van Solingen.

La Squelette d'un fameux Larron, nommé Philip le
Tailleur, étranglé pour ses larcins à Ter Gouw.

La Squelete d'un homme fort monstrueux ; présent de
Mons. le Pr. Nuck.

**En bas, dans le Circuit du Théâtre, on voit une
grande Casse remplie de tout genre d'Animaux,
sçavoir des Chats, des Chiens, des Rats, des
Taupes, des Escureux, etc.**

Dans la Chambrette qui suit on voit :

1. Un Baron françois qui a forcé, et tué sa sœur,
décapité à Paris ; présent *de Mons. de Bils.*
2. La Squelete d'un Capitaine des Larrons nommé
Kooy d'Amsterdam assis sur un cheval ; présent
de Mons. de Bils.
3. La Teste d'un Cheval Marin.
4. Trois enfants érigés en leur peau.
5. Le Compagnon du bon Larron, dit le Paysan
Carré.

P. c. c. : Dr Albert Prieur.

Un buste de Joseph Dombey

*médecin, naturaliste et ethnographe ;
explorateur de l'Amérique du Sud
(1742-1794)*

PAR

M. le P^r E.-T. Hamy

Membre de l'Institut

Président de la Société française d'Histoire de la Médecine.

J'ai identifié dernièrement, avec le concours de M. Francisque Lacroix, conservateur du muséum de Mâcon et vice-président de l'Académie de cette ville, le buste de Joseph Dombey. Joseph Dombey, né à Mâcon, le 22 février 1742, reçu docteur en médecine à Montpellier le 4 juillet 1767, avait été nommé, le 27 août 1776, sur la proposition de Turgot, « pour aller dans le Pérou et dans l'Amérique espagnole vaquer à l'étude de l'histoire naturelle ». Il a séjourné au Pérou, au Chili et au Brésil depuis le 7 avril 1778 jusqu'aux derniers jours de novembre 1784 et, pendant cette longue mission, exploré une partie du littoral péruvien et chilien, et pénétré quatre fois dans l'Entre-Sierras. Elève de Goüan et de Cusson de Montpellier, il était surtout botaniste, mais il s'est aussi appliqué dans une large mesure à toutes les autres branches de l'histoire naturelle et s'il a enrichi la flore américaine d'un grand nombre de genres et d'espèces, il a eu aussi le mérite de

faire faire quelques progrès à la minéralogie, à la zoologie et à l'anthropologie du Nouveau-Monde.

En ce qui touche à cette dernière branche des sciences naturelles, il est bien certain que ce sont les fouilles de Dombey, soit à Torre-Blanca près de Chancay, soit plutôt encore à Pachacamac et dans la grotte de Tarma, qui ont apporté aux anthropologistes les premiers éléments d'une étude ethnographique de l'ancien Pérou.

Mais revenons à notre buste, pour le décrire d'abord et le rapprocher ensuite des renseignements que nous ont laissés les contemporains du grand naturaliste. C'est un vieux plâtre, granuleux, d'un blanc un peu grisâtre, à cassure saccharoïde, comme sont tous les moulages analogues de la fin du xviii^e siècle. La morphologie en est d'une observation rigoureuse qui indique un portraitiste singulièrement exercé; c'est ainsi, par exemple, que s'y trouve rendu avec une étonnante vérité un certain degré d'asymétrie de la voûte crânienne. L'expression du regard a quelque chose de vif et de lassé tout ensemble; les traits sont flétris, mais ils ne sont pas vieux et l'impression que l'on éprouve en regardant le personnage est celle que donnerait un homme usé avant l'âge par la fatigue et par la maladie.

Tel était Dombey lorsque l'Amérique espagnole l'a rendu à la France, épuisé, à bout de forces, atteint dans son intelligence aussi bien que dans ses organes les plus essentiels. Il avait, il nous le dit lui-même, perdu en grande partie les beaux cheveux bruns et frisés que lui avaient connus ses condisciples. Il était sourd, y voyait mal et la *fièvre* l'avait anémié et comme desséché. Mais il lui restait quelque chose dans les traits de cet aspect particulier que lui donnaient avant son voyage ses sourcils qui se rejoignaient, son nez busqué, la forme de ses oreilles, et qui l'avait fait comparer

à un Levantin et accréditait chez les vieux Mâconnais une étymologie bizarre de ce nom de famille que quelques-uns s'ingéniaient à écrire *Dom Bey*.

Le portrait a dû être fait à la fin de 1785, et j'ai quelque tendance à l'attribuer à Houdon.

Envoûtement et folie

PAR

MM. les D^{rs} A. Marie et Viollet.

L'envoûtement, rétabli sur des bases scientifiques (expériences de de Rochas, *Traité des envoûtements hypnotiques* de Papus et de Decrespe, etc.), opère en ce moment une renaissance assez nette. Limitée jusqu'à présent au milieu des spirites et occultistes, la croyance à l'envoûtement peut envahir le grand public, ainsi qu'elle l'a déjà fait en 1893. Nous ne croyons pas cette croyance sans danger. De même que nous le disions à propos des folies spirites (1), ces croyances, comme elles l'ont pu faire jadis, « peuvent encore contribuer à précipiter les individus dans la voie des psychasténies dégénératives jusqu'alors latentes ». C'est à la foule des prédisposés que nous pensons ici, et c'est à leur sujet que nous faisons des réserves.

* * *

A l'appui de ce que nous venons de dire, nous résumons ici une observation personnelle de J. Renaud (*la Sorcellerie*, p. 322), où des troubles hystériques se manifestèrent sous l'influence d'un sorcier envoûteur.

(1) A. Marie et Viollet, *Spiritisme et folie*. *Journal de psychologie normale et pathologique*. Juillet-août, 1904, p. 19.

OBSERVATION I

Maria C..., 22 ans, domestique.

Fille d'un père bègue, mort d'une maladie de cœur; sœur d'une rachitique; Maria n'a jamais été souffrante, sauf une rougeole déjà très ancienne.

Dédaigneuse des protestations amoureuses d'un jeune homme qui passait pour sorcier, Maria lui joua un jour le tour de lui prendre ses sabots et de le forcer ainsi à faire une longue route pieds nus. A la suite de cette plaisanterie, le jeune sorcier la menaça de lui jeter un sort. Effrayée de ces menaces et de la rencontre inopinée d'un chien noir, Maria fut atteinte, le jour même, d'une crise d'hystérie suivie tous les jours à la même heure de nouvelles crises. En outre, Maria eut des cauchemars pendant lesquels le sorcier lui apparaissait et la violait. Tous les habitants du village furent d'avis que Maria avait été « enkéraudée ».

Ces crises ne prirent fin que lorsqu'un sorcier d'un village voisin eut fait, devant la malade, le nécessaire (transpercement du cœur du premier sorcier, représenté par un cœur de mouton, avec des caboches.)

Ces crises revinrent au bout d'un mois à la suite d'une nouvelle rencontre de Maria avec son méchant sorcier. Elles ne guérirent qu'au bout de longs mois d'internement dans un asile d'aliénés.

Dans ce cas, on voit nettement les crises hystériques succéder aux menaces d'envoûtement du sorcier.

OBSERVATION II

G... M..., 21 ans, employé de commerce.

Trois internements : $\left\{ \begin{array}{l} \text{Sainte-Anne, 30 juin 1904.} \\ \text{Villejuif, 8 juillet 1904.} \\ \text{Charenton, 11 octobre 1904.} \end{array} \right.$

Ce malade est un prédisposé héréditaire à stigmates physiques et psychiques.

Avec un développement moyen de l'instruction générale, il a subi l'influence d'un milieu familial taré, du côté paternel surtout, si l'on en juge par la lettre que nous citerons plus loin; à la puberté s'est révélée la moindre résistance mentale et sont écloses des bouffées délirantes polymorphes à l'occasion d'un état infectieux surajouté (grippe).

Les certificats de l'époque sont significatifs :

« Dégénérescence mentale, excitation maniaque persistante, confusion mentale, délire polymorphe mystico-politique, etc. »

L'interrogatoire à l'entrée et ses écrits délirants montrent une prédominance de préoccupation ambitieuse et de persécution à teinte mystico-politique.

Il a étudié les sciences occultes, il est poète, il est royaliste, est du Tiers-Ordre, chevalier de l'action et de l'apostolat, etc., etc.

Les Francs-Maçons le poursuivent, il a eu recours contre eux à Papus et à l'Académie de médecine; un prêtre défroqué surtout le pourchasse et l'envoûte, etc.

A. P. — Deux accès délirants, le premier a éclaté en 1904 (blennorrhagie entre temps, que le malade et la famille attribuent à un sort).

A. H. — Mère nerveuse.

Père débile, crédule et délirant.

Un frère mort à 24 ans de tuberculose; un cadet mort à 25 ans subitement.

La famille interrogée complète les données précitées et le père se décèle un délirant actif mieux systématisé, qui semble avoir fait avec le malade un délire combiné; le délire de l'ascendant semble avoir influé sur la couleur de celui du fils et lui avoir donné son orientation (envoûtement). C'est un délire communiqué passif, greffé sur une prédisposition héréditaire commune aux deux.

Anamnesticques. — Rougeole à 3 ans 1/2. Blésité, asymétrie faciale, hernie inguinale.

Il y a 2 ans, grippe infectieuse (un peu de délire pendant la période fébrile).

Il y a un an environ, il déclare à ses parents qu'il vient d'aller sur la tombe de son père, où il a entendu une voix lui dire d'aller accomplir une mission à Bourges, pays de ses parents.

Très irritable (affectueux autrefois), ne supportait plus aucune contradiction. Depuis six semaines voulait se marier avec toutes les personnes qu'il rencontrait. Allumait des cierges dans sa chambre pour prier et se marier. — Ne buvait pas. Attribue la blennorrhagie qu'il a depuis trois semaines à ce qu'il a voulu décaloter de force le prépuce.

Parle avec volubilité. Il dit se royaliste Français et catholique convaincu.

A fréquenté une demoiselle illustre, parente à une famille qui date de 1100. Dit qu'il est congestionné de la tête par surmenage, en même temps que par M^{lle} Champin, modiste, avec laquelle il a attrapé la chaude-pisse à la même époque (c'est le résultat d'un maléfice, car cette personne est au-dessus de tout soupçon). Il est d'ailleurs persécuté par les Francs-Maçons : « C'est au Très Haut à les juger » ; on a essayé, par envoutement, de rendre fou son père, d'enrager un de ses frères, d'en empoisonner un autre et de lui prendre son intelligence. Il est envouté par un prêtre défroqué et une sorcière. Il a suivi, pour se défendre, les expériences de Papus, connaît la duchesse d'Uzès, saint Fiacre, à qui il va abaisser les idées.

Il est poète, a adressé à sa mère des vers pleins de forces et de talent.

Sa mère était toujours très nerveuse.

La famille s'était intéressée à la mère d'un jeune séminariste et à lui-même. La mère était femme de

journalière. Lui, lors de ses sorties, se vantait d'étudier l'occultisme de façon à faire du mal à beaucoup de gens (la moitié de la ville de Bourges). Il venait, en l'absence du père de famille, et terrorisait les siens avec des tours de cartes et autres ; la mère du malade ajoute qu'il cherchait à la détourner de ses devoirs.

Ces derniers temps, les rapports conjugaux ont été rendus momentanément impossibles. Douleurs de la femme, pertes et polakiurie du mari. (Aiguillettes nouées.)

Ensuite pertes d'argent.

Pertes de place, et pertes de santé des divers membres de la famille et même des animaux (son chien).

Jamais l'envoûtement n'a donné de crises nerveuses à la femme.

Le supérieur, saisi d'une plainte relativement aux poursuites subies, a dit que le séminariste n'était pas coupable ; cependant, il a été ensuite chassé du séminaire.

Le père, cependant, affirme qu'on s'est servi de médium en la présence de son fils ; on l'a mis, à son insu, en 5^e degré d'hypnose pour l'envoûtement magnétique.

(Ce malade est décédé depuis de tuberculose pulmonaire).

OBSERVATION III

Les milieux urbains ne sont pas les seuls à pâtir de cette reviviscence d'anciennes superstitions. Nos campagnes offrent encore des exemples fréquents de leur survivance vivace.

Une malade que nous avons observée eut, il y a trente ans, à l'âge de 28 ans, une maladie bizarre (crampes d'estomac pendant plusieurs années, vomissements, etc.).

A cette époque, elle comprit qu'elle était travaillée

avec des *clous sur des cœurs de bœufs*, aussi avait-elle l'estomac croisé.

Elle désigna bientôt le persécuteur, un nommé Nicolas. C'est à la suite de ses manœuvres occultes qu'elle resta dix ans sans enfants, puis eut un accouchement difficile il y a vingt ans, *dans le moment de la procédure*, dit-elle (procès de mitoyenneté à cette date, perte progressive de 15.000 fr. en procès), le procès fut perdu (manie processive probable).

Elle alla se plaindre à l'archevêque, qui lui ôta son mal pour six ans (contre-envoûtement par suggestion), mais à la mort dudit archevêque, « ça reprit » il y a huit ans. Elle alla l'année suivante en pèlerinage à Sainte-Solange et elle fut soulagée, mais ça recommença bientôt après, elle était obligée de retourner chaque année à Sainte-Solange (auto-suggestion d'arrêt).

Elle a 58 ans, mariée à 18 ans, mère à 28, d'un enfant mort à la 49^e année de la mère. Il y a neuf ans de cela (soupçon d'envoûtement mortel sur l'enfant).

Les persécuteurs étaient des parents qui, pour hériter d'elle, la faisaient envoûter par Nicolas V.

Son fils étant mort envoûté aussi, suivant elle, elle demeura mal avec ses parents, « il y en a une soixantaine qui ne nous causent pas. »

Elle fit dire des messes pour son enfant (contre-envoûtement rétrospectif), mais s'aperçut que le mauvais prêtre était acquis à ses ennemis et voulait la violer.

Un autre plus âgé, mort depuis, avait d'ailleurs refusé la communion à son fils. Elle s'est alors adressée au devin de Nizerolle ; celui-ci lui a promis de lui faire voir ses persécuteurs, et lui a ainsi extorqué 300 francs.

Cependant, elle obtint, dit-elle, il y a douze ans, l'apparition de la Vierge avec l'Enfant Jésus, puis de saint Joseph (sous la figure d'un mendiant). Ce men-

diant est revenu à plusieurs reprises sous des figures différentes, coulant ensuite comme une étoile (interprétations délirantes et illusions). Elle fait la description du mendiant pris pour saint Joseph.

C'est surtout depuis la ménopause que sont apparues les hallucinations multiples confirmatives d'un délire passé à la phase euphorique de visions mystiques consolantes.

OBSERVATION IV

Cueillons, en terminant, un fait divers récent significatif à notre point de vue comme un cas d'envoûtement délirant.

« *L'envoûté.*— Un drame qui, fort heureusement, a causé beaucoup plus d'émoi que de mal, s'est déroulé, hier matin, en face du domicile de M. M..., négociant, vice-président de la Chambre syndicale de la passementerie.

« Ce dernier sortait de son magasin, quand un de ses anciens employés, L... Mas..., âgé de dix-neuf ans, demeurant, 5, passage Nollet, tira sur lui, par derrière, trois coups de revolver. Par un hasard providentiel, la seule balle qui l'atteignit vint s'aplatir sur un des boutons de sa redingote.

« Arrêté presque aussitôt, L... Mas..., dont le père est un ancien professeur au collège Stanislas, fut conduit devant M. le commissaire de police du quartier Bonne-Nouvelle, à qui il déclara qu'il avait accompli un acte criminel sous une influence hypnotique.

— « Je m'adonne avec passion à l'étude des sciences occultes, expliqua-t-il ; par conséquent, j'ai la prétention de m'y connaître un peu sur ce sujet. Eh bien ! je ne vous le cacherai pas : M. M... m'a envoûté et il me fait mourir à petit feu, ainsi que le docteur qui me soigne pour la tuberculose, à l'hôpital Beaujeon.

« Le magistrat n'en demanda pas davantage. Il fit conduire séance tenante le pauvre détraqué à l'infirmérie spéciale du Dépôt.

« Quant à M. M..., il a refusé de porter plainte. »

*
*
*

Nous en avons assez dit pour montrer que l'envoûtement ancien et moderne est encore pratiqué et que la croyance à son action efficace fait encore tourner des têtes faibles. C'est un chapitre de plus à la hantise, suivant Maxwell, hantise avec laquelle l'envoûtement se combine, comme on l'a pu voir dans les faits (hantises personnelles, aiguillettes, sorts, etc., et hantises locales).

Aujourd'hui comme du temps des Védas, des anciens Egyptiens et Chaldéens la foi en l'envoûtement subsiste. Les ordonnances royales de 742, 1560, 1569, 1628 et 1672 démontrent sa persistance au cours de notre ère en France, et en 1905 comme en 1840 le mot de Macario reste vrai, à la campagne comme à la ville : « on trouve plus d'une vieille sibylle à la porte de laquelle stationnent des équipages magnifiques, et que viennent interroger avec anxiété les personnes les plus aisées de la capitale ». [A. M. P., t. I, p. 443.]

TABLE DU TOME QUATRIÈME

Blanchard (P ^r Raphaël). — <i>Un vieux Spéculum.</i>	282
Chaillou (A.) et Mac-Auliffe (L.) (D ^{rs}). — <i>Considérations historiques sur la loi dite de Marey d'harmonie des fonctions de la vie.</i>	52
— <i>Note sur un mémoire de d'Arcet concernant l'emploi de la gélatine pendant 10 années dans le régime alimentaire de l'hôpital Saint-Louis (1829-1839).</i>	284
Delaunay (D ^r Paul). — <i>Peffault de la Tour (1715-1811).</i>	230
Dorveaux (D ^r Paul). — <i>Préface de l'Inventaire des archives de la Communauté des marchands apothicaires-épiciers de Paris, dressé en 1703.</i> ...	199
Fay (H.-M.). — <i>Cagots, Gaffos et Cassots.</i>	69
— <i>Les Chrestiaas.</i>	208
Folet (P ^r H.). — <i>Les petits prophètes de la chirurgie. Augustin Belloste (1654-1730).</i>	264
Hamy (P ^r E.-T.). — <i>Le buste de Winslow au Muséum d'Histoire naturelle.</i>	49
— <i>Un buste de Joseph Dombey (1742-1794).</i>	308
Hervot (D ^r). — <i>Note sur des pièces concernant l'histoire médicale de Saint-Malo.</i>	192
Jeanselme (D ^r E.). — <i>Etude historique sur le scorbut de mer au XVIII^e siècle.</i>	130
— <i>Un vestige du culte phallique. La danse du serpent à Luang-Prabang.</i>	195
Lacronique (D ^r Raoul). — <i>DOCUMENTS : Contre les maux vénériens au XVIII^e siècle.</i>	114

Mac-Auliffe (Dr Léon). — V. Chaillou .	
Marie (D ^r A.). — <i>Le Caractère hallucinatoire de l'œuvre de Goya</i>	289
Marie et Viollet (D ^{rs}). — <i>Envoûtement et folie</i> . .	311
Meige (Dr Henri). — <i>Une série de lithographies médicales (1820-1825)</i>	66
Prieur (Dr Albert). — <i>Catalogue de ce qu'on voit de plus remarquable dans la chambre de l'Anatomie de la ville de Leide (1701)</i>	292
— DOCUMENTS. — <i>Sentence de police rendue en faveur de la communauté des maîtres boursiers à Paris, contre le corps des maîtres en l'art de chirurgie de Paris (22 décembre 1769)</i>	110
Violet (D ^r). — V. Marie .	

Le Secrétaire-général-gérant : ALBERT PRIEUR.

Poitiers. — Imprimerie Blais et Roy.